



NATIONS
UNIES



**Conférence mondiale chargée d'examiner
et d'évaluer les résultats de la
Décennie des Nations Unies pour la femme :
égalité, développement et paix**

Nairobi (Kenya)
15-26 juillet 1985

Distr. GENERALE
A/CONF.116/4
11 décembre 1984

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

W ETUDE MONDIALE SUR LE ROLE DES FEMMES
DANS LE DEVELOPPEMENT

Rapport du Secrétaire général

V.84-94154

85-10754

TABLE DES MATIERES

Chapitre

INTRODUCTION

Paragrapnes

Page

1 - 3

11

Première partie

APERCU D'ENSEMBLE DU ROLE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

Introduction

I. CONTRIBUTION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TENDANCES DE LA PART DES FEMMES DANS LA MAIN-D'OEUVRE	9	14
A. Données et analyses statistiques	10 - 27	14
B. Le travail invisible des femmes	11 - 16	14
II. AVANTAGES QUE LES FEMMES TIRENT DU DEVELOPPEMENT ET INCIDENCES DES TENDANCES ECONOMIQUES SUR LES FEMMES	17 - 27	16
A. Modernisation agricole	28 - 82	22
B. Industrialisation	31 - 40	22
C. Développement technique	41 - 47	25
D. Ecart entre les hommes et les femmes sur le plan professionnel	48 - 51	27
E. Les femmes et la dernière récession économique	52 - 69	28
III. CONCLUSIONS	70 - 82	37
A. Contribution des femmes au développement	83 - 97	40
B. Avantages et coûts pour les femmes	83 - 85	40
	86 - 97	41

Tableaux

1. Participation des femmes à la population active, par région, 1950, 1975, 1980 et 1985	17
2. Evolution comparative de la main-d'oeuvre masculine et féminine dans le secteur tertiaire entre 1970 et 1980	21
3. Pourcentage des femmes dans le grand groupe 01 de la CITP-68. Personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées	30
4. Pourcentage de femmes dans le grand groupe 02 de la CITP-68. Directeurs et cadres administratifs supérieurs	33
5. Ratios des taux de participation féminine dans les grands groupes 01 et 02 de la CITP par rapport aux taux de participation à la population active	35

Chapitre

Paragraphe Page

Deuxième partie

LES FEMMES DANS L'AGRICULTURE

I. LE RÔLE ACTUEL DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE	98 - 156	46
A. Le rôle actuel des femmes dans la production agricole	98 - 123	46
B. Participation des femmes à la modernisation des systèmes agricoles : différences régionales et nationales	124 - 145	53
C. L'effet des macropolitiques agricoles sur le rôle des femmes dans l'agriculture	146 - 156	58
II. AVANTAGES QUE LES FEMMES RETIRENT DE L'AGRICULTURE	157 - 169	62
A. Coûts sociaux de leur participation	158 - 163	62
B. Avantages revenant aux femmes	164 - 169	63
III. MARCHE A SUIVRE POUR DEVELOPPER LE RÔLE DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE	170 - 188	65
IV. INCIDENCES POSSIBLES DE L'AMÉLIORATION DES RÔLES DES FEMMES SUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT D'ENSEMBLE	189 - 194	70
Références		73

Troisième partie

ROLE DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

I. RÔLE ACTUEL DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE	195 - 240	82
A. Femmes employées dans le secteur industriel	195 - 210	82
B. Les travailleuses et l'évolution récente de la structure de l'industrie mondiale	211 - 240	92
II. AVANTAGES QUE LES FEMMES RETIRENT DE L'INDUSTRIALISATION	241 - 316	97
A. Revenu que les femmes tirent de l'emploi industriel	249 - 277	99
B. Conditions de travail	278 - 298	111
C. Les femmes et les responsabilités industrielles	299 - 316	116

Chapitre

Paragraphe Page

Cinquième partie

LE ROLE DES FEMMES DANS LE DOMAINE
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Introduction	407 - 409	162
I. LE ROLE ACTUEL DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT ET L'APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE	410 - 420	162
II. AVANTAGES QUE LES FEMMES RETIRENT DU PROGRES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	421 - 424	167
III. MOYENS D'AMELIORER LE ROLE DES FEMMES	425 - 432	168
IV. EFFETS POTENTIELS DE L'AMELIORATION SOUHAITEE SUR LA REALISATION DES OBJECTIFS GENERAUX DU DEVELOPPEMENT	433 - 434	170

Annexe

Recommandations du Groupe spécial d'experts des questions de la science et de la technique et des femmes	172
--	-----

Tableau

Représentation des femmes dans les diverses branches scientifiques, par région géographique	164
--	-----

Figure

Pourcentage de filles aux examens de travaux manuels et de sciences du General Certificate of Education, "O-levels", au Royaume-Uni, 1979	163
---	-----

Chapitre

Sixième partie

LE ROLE DES FEMMES DANS LE COMMERCE

Introduction

I. LE ROLE ACTUEL DES FEMMES DANS LE COMMERCE

A. Caractéristiques

B. Facteurs déterminant la participation des femmes au commerce

C. Contraintes et nouvelles tendances

II. AVANTAGES QUE LES FEMMES COMMERÇANTES RETIRENT DE LEURS ACTIVITES

A. Avantages

B. Inconvénients

III. MOYENS D'AMELIORER LE ROLE DES FEMMES DANS LE COMMERCE

A. Obstacles

B. Quelques suggestions

IV. EFFETS QUE POURRAIT AVOIR L'AMELIORATION DU ROLE DES FEMMES DANS LE COMMERCE

Paragrapbes Page

435 - 447	184
448 - 482	187
448 - 469	187
470 - 476	197
477 - 482	200
483 - 493	202
484 - 489	202
490 - 493	205
494 - 501	206
496 - 499	206
500 - 501	208
502 - 505	210

Tableaux

1. Répartition des activités économiques en trois secteurs principaux	186
2. Main-d'oeuvre féminine employée dans le commerce	188
3. Statut professionnel des femmes commerçantes dans les pays en développement	192
4. Statut professionnel des femmes commerçantes dans les pays développés	193
5. Femmes commerçantes qui occupent des postes de direction et des postes spécialisés de haut niveau dans le commerce de gros et le commerce de détail et le secteur des restaurants et hôtels	194
6. Part estimative de la population active urbaine dans le secteur non structuré de certains pays en développement	196

Chapitre

Paragraphe Page

Septième partie

LE ROLE DES FEMMES DANS LA MISE EN VALEUR,
L'UTILISATION ET LA CONSERVATION
DES RESSOURCES ENERGETIQUES

I. LE ROLE ACTUEL DES FEMMES DANS LA MISE EN VALEUR, L'UTILISATION ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES ET LES AVANTAGES REVENANT AUX FEMMES	506 - 568	216
A. Les femmes et les sources d'énergie	506 - 552	216
B. Les femmes et les technologies de l'énergie domestique	553 - 560	227
C. Les femmes et les économies d'énergie	561 - 568	229
II. MOYENS DE RENFORCER LE ROLE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT, L'UTILISATION ET LA CONSERVATION DE L'ENERGIE ET IMPACT POTENTIEL SUR LA REALISATION DES OBJECTIFS GLOBAUX DE DEVELOPPEMENT	569 - 589	230
A. Définition de politiques énergétiques	570 - 579	231
B. Education, formation et emploi féminins dans le domaine de l'énergie	580 - 589	234

Tableaux

1. Apport énergétique par sexe	217
2. Energie humaine moyenne consacrée aux activités domestiques et agricoles dans six villages de l'Inde du Sud	219
3. Temps consacré au ramassage du bois	221
4. Scientifiques et ingénieurs de sexe féminin dans les activités en rapport avec l'énergie, par grands domaines, 1980	235
5. Emploi des femmes par catégories professionnelles dans les industries extractives ainsi que dans les industries du pétrole et du gaz et les secteurs connexes aux Etats-Unis, 1978	236

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
<u>Huitième partie</u>		
LA NOTION D'AUTONOMIE ET L'INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT		
Introduction	590 - 591	240
I. LA NOTION D'AUTONOMIE - ASPECTS INDIVIDUEL ET COLLECTIF	592 - 606	240
II. LA COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT	607 - 616	244
III. ARRANGEMENTS DE COOPERATION ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT INTERESSANT LES FEMMES	217 - 622	246
IV. LE ROLE DES FEMMES DANS LA REALISATION DES OBJECTIFS DE L'AUTOSUFFISANCE (APPROCHE SECTORIELLE)	623 - 704	248
A. Echanges commerciaux	624 - 633	248
B. Agriculture	634 - 651	251
C. Industrie	652 - 665	255
D. Energie	666 - 675	258
E. Domaines monétaire et financier	676 - 687	261
F. Science et technologie	688 - 704	265
V. CONCLUSIONS	705 - 713	269

INTRODUCTION

1. Par sa résolution 35/78 du 5 décembre 1980 intitulée "Participation effective et intégration des femmes au développement", l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de préparer un plan d'ensemble détaillé pour une étude interdisciplinaire et multisectorielle sur le rôle des femmes dans le développement global, compte tenu des recommandations pertinentes de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, ainsi que des résultats des conférences des Nations Unies consacrées à des problèmes de développement qui intéressent les femmes.

2. Conformément à cette résolution, le Secrétaire général, dans son rapport contenant un plan d'ensemble pour une étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (A/36/590), a proposé un plan couvrant des questions comme le rôle des femmes dans la production, la distribution et la consommation; le rôle des femmes dans le développement rural et urbain; la participation des femmes à la vie politique et sociale. L'Assemblée générale, dans sa résolution 36/74 du 4 décembre 1981, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur cette question, a souligné la nécessité d'une étude multisectorielle et interdisciplinaire, et a recommandé que cette étude comporte une analyse du rôle des femmes en ce qui concerne les principaux problèmes du développement, tel qu'il est envisagé dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui soit axée en particulier sur le commerce, l'agriculture, l'industrie, l'énergie, l'argent et les finances et la science et la technique. Elle a recommandé en outre que cette analyse porte sur a) le rôle actuel des femmes en tant qu'agents actifs du développement dans chaque secteur; b) l'évaluation des avantages revenant aux femmes du fait de leur participation au développement, à savoir, le revenu, les conditions de travail et la prise de décision; c) les moyens d'améliorer le rôle des femmes en tant qu'agents et bénéficiaires du développement aux niveaux national, régional et international; et d) l'effet potentiel de cette amélioration sur la réalisation d'objectifs de développement généraux. Elle lui a demandé d'inclure dans l'étude une analyse générale des relations réciproques entre les principaux problèmes du développement et l'intégration des femmes au développement. Elle a également prié le Secrétaire général d'établir cette étude en collaboration et en coopération étroites avec les institutions appropriées du système des Nations Unies et en utilisant des contributions provenant de tous les organes et organismes intéressés des Nations Unies, ainsi que les organismes nationaux ayant des compétences dans ce domaine. Enfin, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'état d'avancement de l'étude lors de sa trente-septième session, et de lui présenter l'étude sous sa forme définitive lors de sa trente-neuvième session.

3. L'Assemblée générale, dans sa résolution 36/127 du 14 décembre 1981 intitulée "Examen au sein de l'Organisation des Nations Unies des questions concernant le rôle de la femme dans le développement", a prié le Secrétaire général de veiller à ce que la Commission de la condition de la femme soit consultée sur l'élaboration de l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement. Après que la Commission de la femme a examiné le plan d'ensemble de l'étude à sa vingt-neuvième session, un plan d'ensemble révisé a été établi qui tenait compte des recommandations de l'Assemblée dans sa résolution 36/74.

4. L'Assemblée générale, dans sa résolution 37/60 du 3 décembre 1982 sur les préparatifs de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, a pris acte du rapport du Secrétaire général relatif aux progrès réalisés dans la préparation d'une étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (A/37/381) et recommandé que cette étude soit soumise à la Conférence.
5. La Commission de la condition de la femme constituée en organe préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, à sa première session tenue du 23 février au 4 mars 1983, a recommandé (voir A/CONF.116/PC/9 et Corr.1) que l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement constitue l'un des documents de base de la Conférence mondiale. Cette recommandation a été approuvée par le Conseil économique et social dans sa décision 1983/132 du 26 mai 1983 et par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/108 du 16 décembre 1983. Un rapport sur l'état d'avancement de l'étude mondiale (A/CONF.116/PC/14) a été présenté par le Secrétaire général à la Commission de la condition de la femme constituée en organe préparatoire à sa deuxième session.
6. Compte tenu du fait qu'il était difficile de terminer l'étude assez tôt pour pouvoir la soumettre à l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, le Secrétaire général a établi un rapport (A/39/566) qui présentait un résumé des conclusions préliminaires s'étant dégagées.
7. Conformément aux recommandations de l'Assemblée générale, l'étude mondiale comprend huit sections : la première contient une vue d'ensemble analysant les relations mutuelles entre les principales questions de développement sur la base des données présentées dans les sept autres sections, qui traitent respectivement du rôle des femmes dans l'agriculture, l'industrie, l'argent et les finances, la science et la technologie, le commerce, l'énergie, et la notion d'autonomie et l'intégration des femmes dans le développement.
8. La première partie de l'Etude mondiale a été établie par le Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la première section (I.A) en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail; la deuxième partie a été établie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; la troisième partie par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; la quatrième, la sixième et la septième parties par le Département des affaires économiques et sociales internationales; la cinquième partie par le Centre pour la science et la technique au service du développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la huitième partie par l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

Première partie

APERCU D'ENSEMBLE DU ROLE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

Introduction

9. Cette section comprend trois chapitres. Dans le premier, on étudie le rôle des femmes dans le développement économique en analysant la part que représentent les femmes dans la main-d'oeuvre. L'une des principales conclusions est que la contribution des femmes au développement économique est très importante; elles représentent le quart de la population active dans le secteur industriel et les quatre dixièmes dans le secteur industriel et tertiaire. Une attention particulière est accordée au rôle des femmes dans les services; cette question est traitée dans la section I.A, d'après les renseignements fournis par l'Organisation internationale du Travail, étant donné qu'elle n'a pas fait l'objet d'un chapitre sectoriel distinct dans l'Etude. Dans le deuxième chapitre, on évalue certains des avantages absolus et relatifs que tirent les femmes de leur participation au développement en se fondant sur les données concernant les avantages fournies aux chapitres sectoriels de cette Etude et en étudiant la situation présente et les tendances à moyen terme de la ségrégation professionnelle des femmes. En outre, on analyse certains des effets des tendances économiques récentes sur les femmes, en général sur la base des statistiques sur l'emploi disponibles. On constate que les femmes bénéficient du développement mais pas autant que les hommes en ce qui concerne le revenu (traitements et salaires). Les femmes sont plus nombreuses qu'avant dans les professions libérales mais sont encore loin derrière les hommes dans le domaine de l'administration et de la gestion. Le troisième chapitre comprend certaines des principales conclusions se dégageant de l'Etude.

I. CONTRIBUTION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TENDANCES DE LA PART DES FEMMES DANS LA MAIN-D'OEUVRE

10. Un indicateur de la contribution des femmes au développement économique est la part qu'elles représentent dans la main-d'oeuvre. Ce n'est pas le seul indicateur ni peut-être le plus important. Le travail domestique, par exemple, a beaucoup d'importance économique. Etant en général non rétribué, il abaisse le coût de la reproduction de la main-d'oeuvre et subventionne le travail masculin rétribué; par suite, c'est un facteur très puissant d'accumulation du capital dans de nombreux pays à tous les niveaux de développement. Ce facteur ne pouvant être mesuré, les données sur la participation des femmes à la main-d'oeuvre, qui ne sont ni complètes ni entièrement fiables, constituent le meilleur indicateur disponible à des fins de comparaison internationale et on ne peut pas s'en passer.

A. Données et analyses statistiques

11. Compte tenu des grandes disparités existant dans les données disponibles et de leur caractère inégal, la contribution des femmes au développement économique mesurée par les taux d'emploi est importante. Selon les estimations du Bureau international du Travail (BIT) en 1985, sur un total de 1 million 955,1 de travailleurs, le nombre de femmes était d'environ 676 millions (tableau 1), ce qui représentait 34,6 % de la main-d'oeuvre totale. Il existe de fortes variations par rapport à ces chiffres mondiaux selon le groupe d'âge, le pays et la région géographique.

12. Pendant la première moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, pour laquelle on a mis en tableaux les données du BIT, il y a eu davantage de femmes que d'hommes parmi les nouveaux venus sur le marché de l'emploi de la plupart des pays industrialisés. Dans certains pays européens à économie de marché, une forte proportion de l'augmentation de la main-d'oeuvre était imputable aux femmes. D'autre part, comme il a déjà été noté, la proportion des chômeuses a été beaucoup plus élevée que celle des chômeurs dans presque tous ces pays.

13. En général, on prévoit que pendant la période allant de 1975 à 2000, la main-d'oeuvre féminine enregistrera un taux d'augmentation plus élevé que la main-d'oeuvre masculine en Europe, en Amérique du Nord, en Océanie et dans les pays tempérés de l'Amérique du Sud et à peu près la même proportion au Japon, en Asie de l'Est et dans les pays moins industrialisés d'Amérique latine et d'Océanie. En Afrique, c'est la main-d'oeuvre masculine qui doit s'accroître plus vite. On escompte que l'URSS maintiendra les taux d'activité les plus élevés et la proportion la plus forte de main-d'oeuvre féminine de toutes les régions du monde.

14. Selon les projections du BIT 1/ les taux d'activité des femmes dans les pays industrialisés à économie de marché et dans les pays à économie planifiée doivent continuer à s'accroître au cours des décennies à venir pour les groupes d'âge de 20 à 64 ans et à diminuer pour les groupes d'âge de moins de 20 ans et de plus de 65 ans. Cela devrait se traduire par une légère augmentation de la proportion des femmes dans la main-d'oeuvre dans ces régions d'ici à l'an 2000. Dans les pays en développement, la population "féminine économiquement active" doit rester stagnante pour chaque groupe d'âge selon les projections du BIT (par exemple 34,5 % de la main-d'oeuvre totale sera constituée par des femmes en l'an 2000 contre 35,4 % en 1975).

15. Que peut-on conclure de ces estimations et projections ? Elles indiquent qu'au cours des trois dernières décennies (1950-1980), de plus en plus de femmes cherchaient un emploi dans la plupart des régions du monde et que ce taux élevé de participation féminine n'est pas un phénomène temporaire. Les causes de cette situation sont liées à des facteurs de natures diverses. Si, dans certains cas, les indicateurs économiques permettent d'expliquer cette situation, dans d'autres, il faut se tourner pour cela du côté de l'évolution sociale. Des événements historiques et politiques, tels que l'indépendance nationale ou une modification importante des structures économiques et sociales suscitant un changement d'attitude envers l'emploi des femmes ont beaucoup contribué à augmenter le nombre des femmes entrant dans le marché du travail. Outre les bouleversements provoqués par le progrès économique et technologique, l'augmentation des possibilités en matière d'éducation dans presque toutes les régions a joué un rôle décisif en facilitant l'accès au marché du travail. L'accentuation des inégalités de revenus entre les nations et au sein des nations a entraîné la paupérisation de larges couches de la population, surtout dans les pays en développement où les femmes se sont vues privées de leurs sources traditionnelles de revenus et sont donc maintenant de plus en plus nombreuses à chercher des moyens d'assurer leur subsistance dans les zones rurales et urbaines à la fois.

16. Ces changements économiques ont transformé les structures familiales, entraînant la multiplication rapide des familles à un seul parent* et obligeant de plus en plus les femmes à chercher un emploi rémunéré étranger à leur rôle traditionnel au sein du foyer. Les recherches effectuées indiquent aussi que la structure de l'emploi des femmes est fonction de la taille, de l'état de santé et de la structure de la famille, ainsi que d'autres facteurs démographiques tels que la migration. En résumé, il existe une corrélation critique entre le rôle joué par les femmes dans la production et dans la reproduction 2/. Un autre facteur important ayant incité un grand nombre de femmes à rechercher un emploi a été le fait qu'elles ont pris plus nettement conscience de leur besoin d'autonomie sur le plan économique et social et leur désir de s'épanouir hors de leur foyer.

B. Le travail invisible des femmes

17. Les travailleuses sont sous-estimées dans les statistiques officielles, en grande partie parce que le travail des femmes tend à être limité à des secteurs où l'enregistrement n'est pas de règle, comme dans le secteur non organisé du travail, l'agriculture et le commerce. Les recensements, les enquêtes sur les ménages et les enquêtes sur la main-d'oeuvre par sondage qui sont les méthodes habituelles d'enregistrement et de dénombrement des emplois ne tiennent souvent pas compte de la contribution des femmes. C'est surtout dans l'agriculture que le travail des femmes est insuffisamment enregistré, bien que, dans de nombreux pays en développement, et notamment au Sud du Sahara, en Afrique, les femmes constituent la principale source de main-d'oeuvre dans ce secteur. La rareté des données statistiques sur la participation des femmes dans l'agriculture est frappante si l'on considère qu'il existe de nombreuses données qualitatives fondées sur des micro-études approfondies du rôle des femmes dans l'agriculture dans plusieurs pays en développement. Ces études, décrites de manière plus détaillée dans la deuxième partie de l'Etude, font ressortir que le nombre de femmes travaillant dans l'agriculture est sans doute deux fois plus élevé que ne l'indiquent les statistiques. Les femmes constituent jusqu'à 80 % de la main-d'oeuvre agricole dans certains pays, bien qu'elles reçoivent une proportion beaucoup plus faible du revenu perçu. D'autre part, les femmes sont particulièrement actives dans la production alimentaire et travaillent principalement dans l'agriculture de subsistance; par suite, leur contribution au niveau nutritionnel de la population est très importante.

* Dans certaines parties du monde, un nombre disproportionné de familles ont une femme à leur tête. Des études effectuées au Botswana, au Ghana et au Kenya font ressortir que dans des zones de migration masculine, 40 %, voire 50 % des ménages entrent dans cette catégorie. Voir A. Michel et autres, Femmes et multinationales (Paris, Karthala, 1981) et l'Organisation internationale du Travail, Rural Labour Markets and Employment Policies: Issues Relating to Labour Utilisation, Remuneration and the Position of Women, Commission consultative du développement rural (Genève, 1983) (ARCD X/1983/III), p. 19 et 20.

Tableau 1

Participation des femmes à la population active,
par région, 1950, 1975, 1980 et 1985

Pays et année	Population féminine totale (en milliers)	Chiffres (en milliers)	Main-d'oeuvre féminine			
			En pourcentage de la population féminine		En pour- centage de la main- d'oeuvre totale	En pour- centage du total mondial
			Total	Femmes de 15 ans et plus		
<u>Monde</u>						
1950	1 251 909	344 326	27,5	39,3	31,3	100,0
1975	1 980 905	575 705	29,1	43,2	35,0	100,0
1980	2 181 500	624 014	28,6	42,5	34,8	100,0
1985	2 399 771	676 471	28,2	42,0	34,6	100,0
<u>URSS</u>						
1950	101 022	48 593	48,1	64,3	51,8	14,1
1975	136 589	63 058	46,2	60,4	49,7	11,0
1980	142 454	65 862	46,2	59,6	48,7	10,6
1985	148 326	66 671	44,9	58,4	47,7	9,9
<u>Autres pays à économie planifiée (Europe)</u>						
1950	55 594	22 113	39,8	52,7	40,9	6,4
1975	66 703	29 282	43,9	56,6	43,7	5,1
1980	68 863	30 425	44,2	57,0	43,7	4,9
1985	70 872	31 807	44,9	57,8	43,8	4,7
<u>Pays industrialisés à économie de marché (Europe)</u>						
1950	148 019	37 842	25,6	32,6	29,6	11,0
1975	175 767	46 842	26,7	34,3	32,7	8,1
1980	179 709	49 486	27,5	35,0	33,3	7,9
1985	183 716	52 306	28,5	36,0	33,7	7,7
<u>Amérique du Nord</u>						
1950	83 223	19 975	24,0	32,6	28,3	5,8
1975	121 010	39 010	32,2	42,5	37,4	6,8
1980	127 258	42 896	33,7	43,6	38,1	6,9
1985	134 127	45 986	34,3	44,5	38,4	6,8

Tableau 1 (suite)

Participation des femmes à la population active,
par région, 1950, 1975, 1980 et 1985 (suite)

Pays et année	Population féminine totale (en milliers)	Chiffres (en milliers)	Main-d'oeuvre féminine			
			En pourcentage de la population féminine		En pour- centage de la main- d'oeuvre totale	En pour- centage du total mondial
			Total	Femmes de 15 ans et plus		
<u>Océanie</u>						
1950	6 208	1 410	22,7	31,0	25,9	0,4
1975	10 496	2 929	27,9	39,6	32,3	0,5
1980	11 562	3 269	28,3	40,2	32,7	0,5
1985	12 695	3 695	28,3	40,5	33,0	0,5
<u>Afrique</u>						
1950	111 254	31 165	28,0	44,3	32,9	9,1
1975	202 374	49 366	24,4	40,2	32,4	8,6
1980	232 472	54 883	23,6	39,3	32,2	8,8
1985	268 127	61 321	22,9	38,4	32,0	9,1
<u>Asie</u>						
1950	665 196	172 894	26,0	37,7	29,0	50,2
1975	1 106 094	322 466	29,2	44,8	34,3	56,0
1980	1 233 556	350 085	28,4	43,6	34,0	56,1
1985	1 369 350	382 144	27,9	42,6	33,8	56,5
<u>Amérique latine</u>						
1950	81 393	10 334	12,7	20,0	18,0	3,0
1975	161 872	22 753	14,0	23,2	22,3	4,0
1980	185 625	27 108	14,6	23,9	23,2	4,3
1985	212 558	32 639	15,4	25,0	24,2	4,8

Source : Bureau international du Travail, Evaluations et projections de la main-d'oeuvre, 1950-2000, 2ème éd., vol. V, Monde (résumé), Genève, 1977; et données récentes réunies par le Bureau de statistique du Bureau international du Travail, 1984.

18. Le commerce est une autre activité où la contribution des femmes est importante mais grossièrement sous-estimée. Tel est le cas en particulier pour les commerçantes qui travaillent aussi en tant qu'agricultrices ou à titre temporaire dans le secteur tertiaire. Il est plus difficile de savoir dans quelle mesure les femmes sont sous-enregistrées dans le commerce que dans l'agriculture parce qu'il n'existe pas d'études approfondies pour le commerce comme il en existe pour l'agriculture. En outre, le commerce fait partie du secteur non organisé, où il y a toujours la plus forte insuffisance d'enregistrement, pour les hommes comme pour les femmes.

19. Les femmes sont aussi sous-enregistrées dans le secteur tertiaire étant donné que de nombreuses occupations dans ce secteur relèvent du marché du travail non organisé. Bien que la participation des femmes dans l'industrie et l'agriculture soit aussi importante que dans les services, il est nécessaire, dans le présent aperçu général, de décrire le rôle que jouent les femmes dans ce secteur de manière plus détaillée que le rôle qu'elles jouent dans les autres secteurs du fait que les services ne sont pas examinés dans les chapitres sectoriels de l'Etude.

20. Le secteur tertiaire peut comprendre un grand nombre d'occupations diverses et ce qui y est inclus varie selon la définition que l'on en donne. Il comprend des catégories périphériques aussi bien que des catégories essentielles et représente une grande diversité dans les niveaux d'aptitudes. Il groupe des professions ou métiers très divers - des domestiques aux médecins en passant par les enseignants, les infirmiers, les employés de bureau, les employés de banque et les personnes travaillant dans les transports, les communications, le commerce, les arts et la fonction publique. Le personnel des services est composé de membres des professions libérales, d'employés de bureau, d'artisans et de travailleurs manuels.

21. Les femmes travaillent dans presque toutes les professions du secteur tertiaire, mais surtout dans celles qui sont considérées généralement comme des professions "féminines". L'une des caractéristiques les plus importantes de la structure de l'emploi au cours de la décennie 1970-1980 a été que les femmes ont eu presque partout davantage de possibilités d'emploi dans ce secteur (tableau 2). En 1980, dans les pays industrialisés à économie de marché, 66,5 % de toutes les travailleuses se trouvaient dans le secteur tertiaire (contre 63,2 % en 1970); dans les pays à économie planifiée, ce chiffre était de 45,4 % (contre 38,6 % en 1970) et dans les pays en développement seulement de 17,4 % (contre 13,9 % en 1970). Mais dans de nombreux cas ces possibilités étaient incertaines et temporaires et la plupart des femmes n'étaient pas protégées par la législation sur le travail dans les pays développés et en développement. Dans la plupart des régions du monde, un grand nombre de ces travailleuses détiennent des emplois peu rémunérés, monotones et à forte intensité de travail, qui nécessitent peu de qualifications bien que la situation varie fortement d'une région à l'autre. La plupart de ces professions ne sont pas incluses dans les statistiques officielles.

22. Dans les pays industrialisés à économie de marché, c'est surtout dans ce secteur, où elles ont représenté plus de 66 % de la main-d'oeuvre totale, que les femmes ont vu augmenter leurs possibilités d'emploi au cours de la décennie. Dans ce secteur comme dans d'autres, les femmes occupent les emplois les moins qualifiés et les moins rémunérés. Certaines indications portent à croire que lorsqu'il y a un nombre important de femmes dans une profession donnée, le salaire y baisse par rapport à celui des autres professions.

23. L'accès des femmes aux emplois de la fonction publique a été facilité dans de nombreux pays au cours de cette décennie. Réglementations, directives, dispositions légales ou mesures de "discrimination positive" comme le système du contingentement ont été élaborées pour permettre de progresser vers une représentation plus équitable des femmes dans la fonction publique. Il reste toutefois de fortes différences, spécialement aux échelons les plus élevés. Dans les Etats-Unis d'Amérique par exemple, où les femmes constituent près de la moitié des fonctionnaires fédéraux, elles détiennent seulement 6,2 % des postes élevés (de GS 14 à GS 18). Dans la République fédérale d'Allemagne, sur 6 454 postes supérieurs de la fonction publique fédérale en 1977, 423 étaient détenus par des femmes, dont l'une occupait un poste de directeur dans un ministère, trois des postes d'ambassadrices et une un poste de secrétaire d'Etat 3/.

24. Dans les pays en développement, le secteur tertiaire occupe une proportion assez faible mais en constante augmentation de la main-d'oeuvre et emploie davantage d'hommes que de femmes. Ces dernières représentent 26,9 % de ce secteur dans les pays en développement, bien qu'il ait de fortes variations selon les régions. Dans certaines branches de ce secteur, toutefois, les femmes sont fortement concentrées dans certaines professions.

25. Dans de nombreux pays en développement, le fait qu'elles ne possèdent aucune aptitude faisant prime sur le marché de l'emploi incite les femmes des couches défavorisées à chercher un emploi comme domestiques, catégorie professionnelle encore fortement exploitée, ne recevant qu'un salaire minimal, ayant un horaire de travail chargé et incertain, ne se voyant accorder ni congé ni autres avantages sociaux. Elles travaillent aussi comme serveuses de bar, hôtesse ou réceptionnistes, emplois qui ne sont pas protégés par la législation sur le travail. Parfois, les jeunes filles qui n'ont pas encore légalement l'âge de travailler se placent comme domestiques ou hôtesse, travaillant dans des conditions très dures et gagnant parfois à peine assez pour se loger et se nourrir.

26. La situation est différente pour les femmes occupant des emplois dans la fonction publique des pays en développement où leurs perspectives de parvenir à des situations comportant des responsabilités sont légèrement meilleures grâce à une législation du travail et à des réglementations diverses assez étendues. Bien que leur nombre soit encore très faible, dans certains pays elles travaillent dans le domaine de la santé, de l'éducation et des affaires sociales aux niveaux intermédiaires dans divers ministères et organismes d'Etat 4/.

27. La situation du personnel dans le secteur tertiaire, des cadres aux travailleurs manuels, est indiquée ci-dessous pour certains pays. Dans les pays à économie planifiée, plus de 45 % de la main-d'oeuvre féminine totale est employée dans ce secteur; entre 1970 et 1980, les femmes y occupaient plus de 60 % des nouveaux emplois. Pour citer le cas de la Hongrie, par exemple : en 1980 de 70 à 100 % des travailleurs de ce secteur étaient des femmes : infirmières 96 %, pharmaciennes 75 %, institutrices 79 %, jardinières d'enfants 100 %, dactylographes 100 %, employées s'occupant de la paie du personnel 92 %, bibliothécaires 85 %, esthéticiennes 97 %, coiffeuses 84 % et vendeuses 79 % 5/. La comparaison avec les données statistiques de 1960 et de 1970 fait apparaître que cette concentration des femmes dans certaines professions s'intensifie. Au cours des 10 dernières années, le nombre des femmes a augmenté sensiblement par rapport à celui des hommes dans le secteur public, qui emploie près d'un tiers des femmes travaillant dans la production sociale. Les femmes constituent 63,6 % des travailleurs employés dans ce secteur en extension et bon nombre d'entre elles y occupent des postes élevés.

Tableau 2

Evolution comparative de la main-d'oeuvre masculine et féminine
dans le secteur tertiaire entre 1970 et 1980

	Main-d'oeuvre féminine			Main-d'oeuvre masculine		
	1970	1980	Différence entre 1970 et 1980 (%)	1970	1980	Différence entre 1970 et 1980 (%)
Grandes régions économiques	146 453	195 470	33,5	245 365	322 184	76 819
Total a/						31,3
Pays industrialisés à économie de marché	66 381	81 836	23,3	85 617	99 167	13 550
Economies à planification centrale	33 482	43 464	29,8	26 285	32 744	6 459
Pays en développement	46 590	70 170	50,6	133 463	190 273	56 810
						42,6

Source : Bureau de statistique de l'OIT.

a/ 124 pays ayant une population d'au moins un million.

II. AVANTAGES QUE LES FEMMES TIRENT DU DEVELOPPEMENT ET INCIDENCES DES TENDANCES ECONOMIQUES SUR LES FEMMES

28. Les avantages que les femmes tirent du développement sont difficiles à évaluer, notamment dans le cadre d'une étude internationale. Les définitions de ces avantages ainsi que de la nature du processus de développement varient d'une culture à l'autre et d'un pays à l'autre. Et même lorsque ces difficultés conceptuelles sont surmontées, l'absence de données à l'échelon mondial sur les avantages du développement pour les femmes et pour les hommes, ainsi que sur le processus de développement fait qu'il est difficile de vérifier les hypothèses auxquelles peuvent donner lieu les études et les théories locales de développement. Rares sont les renseignements disponibles s'agissant d'indicateurs d'avantages tels que le revenu, le meilleur accès aux ressources, le pouvoir de prise de décisions et le prestige. Les nombreuses études locales approfondies qui ont été effectuées, notamment au sujet des zones rurales, ne suffisent pas à compenser l'absence d'études et de statistiques nationales sur ces indicateurs en vue d'une comparaison internationale. Quelles que soient ces difficultés, la question de l'égalité entre hommes et femmes, s'agissant de la part des avantages du développement économique qui leur échoit, est d'une telle importance qu'il convient de l'étudier même si rares sont les hypothèses qui peuvent être vérifiées.

29. Dans la présente Etude, l'examen des avantages en question s'appuie sur trois méthodes. La première consiste en une synthèse des renseignements que fournissent les chapitres sectoriels de l'Etude s'agissant de l'incidence sur les femmes de la modernisation agricole, de l'industrialisation et du développement technologique. La deuxième est une analyse de la situation actuelle et des tendances récentes de l'écart qu'accuse l'emploi des femmes et des hommes dans les deux premiers grands groupes professionnels, théoriquement les plus élevés, de la Classification internationale type des professions - code à un chiffre - pour 1968 (CITP-1968). La troisième fait le résumé des principales hypothèses énoncées dans les ouvrages pertinents au sujet des incidences de la crise économique des années 1970 et du début des années 1980 sur l'emploi et les conditions de vie des femmes.

30. A long terme, tous les groupes sociaux et toutes les catégories sociales, y compris les femmes, profitent du développement, terme dont la définition même implique une amélioration du niveau de vie d'un chacun : la nutrition, les conditions de santé, de logement, le revenu et l'éducation des femmes comme des hommes s'améliorent avec le développement. La relation entre la croissance économique, le développement et l'amélioration générale des niveaux de vie ne saurait pour autant être automatique. Si, à long terme, les femmes comme tous les autres groupes sociaux bénéficient du développement lorsqu'il instaure l'équité, l'amélioration de la vie et la paix, il est douteux que toutes les femmes en bénéficient à court et moyen terme - période sur laquelle porte le présent aperçu général - et que, si elles en bénéficient effectivement, cela soit dans la même mesure que les hommes.

A. Modernisation agricole

31. Dans la période d'après-guerre, la modernisation agricole a généralement consisté en une commercialisation accrue des produits de l'agriculture, en un passage de cultures de subsistance à des cultures de rapport, en une intensification de la production - essentiellement due à l'usage de semences à haut rendement, d'engrais et de pesticides - et en des innovations techniques.

Cette modernisation a directement profité aux femmes lorsqu'elle a permis d'accroître la productivité et les revenus des exploitations agricoles qu'elles géraient. On signale que tel a été le cas dans certains pays. Dans d'autres le renforcement de la productivité des entreprises agricoles familiales n'a relevé le niveau de vie des femmes que dans la mesure où il relevait celui de leur ménage, c'est-à-dire indirectement, et dans de nombreux pays, malheureusement, la modernisation ne semble avoir produit aucun de ces deux résultats. Elle n'a eu aucune influence sur la productivité des femmes dans l'agriculture, dans la mesure où elle ne les a pas touchées ou leur a même enlevé leurs possibilités de travail en mécanisant les activités qui traditionnellement leur revenaient. Dans quelques cas même, les facteurs de production utilisés par les femmes, notamment les terres, devenant plus rentables, ils ont attiré les hommes, qui s'en sont emparés.

32. Il est plus facile de se rendre compte des changements qu'a apportés la modernisation si l'on oppose une société rurale traditionnelle à une société en cours de modernisation. Dans les sociétés traditionnelles, où apports et bénéfices n'étaient pas toujours également répartis entre femmes et hommes, les énormes écarts qu'a entraînés la commercialisation n'existaient pas, d'une part, parce que la variété des biens de consommation disponibles n'offrait guère la possibilité de niveaux de vie extrêmement différents et, d'autre part - chose plus importante encore - parce que l'accumulation des capitaux était limitée et que, de ce fait, un contrôle inégal des moyens de production ne risquait guère de conduire à l'inégalité. De plus, les différences entre les qualifications n'étaient en général pas assez grandes pour justifier de fortes disparités dans la rémunération de la main-d'oeuvre.

33. On constate, lorsque la production axée sur le marché augmente et que seules les activités exclusivement ou essentiellement masculines se rapportant aux cultures de rapport se mécanisent, que les femmes sont appelées à fournir davantage de travail alors que se détériorent les conditions de leur travail au sein de la famille. Les hommes tendent à s'assurer le contrôle du revenu familial et exigent des femmes une somme toujours plus grande de travail sans pour autant partager équitablement les revenus de cette activité du foyer. Les femmes doivent simultanément consacrer toujours davantage de temps aux cultures de rapport des hommes et produire une plus grande partie des aliments de la famille, activité à laquelle les hommes peuvent de moins en moins contribuer et sont de moins en moins disposés à le faire, par suite des pressions exercées par l'économie monétaire. La somme de travail des femmes, vu leurs rôles multiples, s'accroît souvent bien au-delà de ce qu'elles avaient coutume de faire.

34. Souvent les femmes n'ont guère accès aux services officiels d'appui (vulgarisation, crédit, nouvelles technologies, engrais et autres facteurs de production) qui leur permettraient d'augmenter leur production. Les nombreux exemples d'une plus grande prospérité accompagnée d'une accentuation de la malnutrition chez les femmes et les enfants traduisent peut-être en partie ces tendances, encore qu'il soit également fait état de femmes qui vendent trop, ne gardant pas suffisamment de nourriture pour elles-mêmes et leurs enfants.

35. Le développement agricole, cependant, n'exige pas toujours une somme accrue de travail de la part des femmes. Ce travail, dans certains cas, a été remplacé dans les activités agricoles et non agricoles des zones rurales par de nouvelles techniques. Ce remplacement, indubitable dans le cas du riz, est de toute évidence également intervenu dans celui d'autres récoltes et de certaines

activités artisanales plus ou moins organisées effectuées par les femmes. En outre, qu'elles enlèvent effectivement ou non leur travail aux femmes, ces techniques améliorées ont dans la plupart des cas été exploitées par les hommes, qui ont profité des avantages qu'elles procuraient.

36. Un phénomène quelque peu différent mais tout aussi important est celui du retrait des femmes des activités productrices à mesure que s'élève le revenu du ménage. Dans de nombreux pays - y compris les pays développés aux premières phases de leur croissance - les hommes refusent souvent de laisser leurs femmes se joindre à la population active, préférant qu'elles restent au foyer.

37. La modernisation semble avoir nui aux femmes tant lorsqu'elle a conduit à une réduction de la demande de main-d'oeuvre féminine que lorsqu'elle a, au contraire, conduit à son augmentation. En dépit d'une réduction bénéfique de leur somme de travail, la position relative des femmes s'est détériorée. Elles sont moins surchargées et ont davantage de loisirs, mais ces avantages ne compensent généralement pas les inconvénients de leur nouvelle situation. Le fait de ne pas avoir d'activité productrice semble gravement affaiblir le pouvoir de négociation des femmes, dans la famille comme à l'extérieur, ce qui abaisse leur revenu et leur statut.

38. Que la demande de main-d'oeuvre féminine augmente ou diminue, les femmes semblent souvent subir une détérioration de leur statut relatif et parfois même de leur statut absolu. Avec la modernisation, les facteurs de production que sont la terre et le capital prennent davantage d'importance. La question du contrôle de la propriété prend, pour les foyers qui possèdent des terres ou d'autres capitaux, une importance cruciale. Le droit des femmes à la propriété semble très souvent s'éroder au moment même où cette dernière acquiert une importance majeure pour l'investissement dans le développement agricole. Les hommes semblent souvent avantagés de manière disproportionnée en matière de contrôle de la propriété et d'usufruit de la terre. La rétribution des différents membres d'une famille qui contribuent au budget familial compense non seulement l'apport de travail, mais aussi l'emploi du capital. A mesure que devient plus important le capital, une plus large part de ce dont dispose la famille correspond au rendement du capital plutôt qu'à celui du travail et c'est là que propriété et contrôle de ce capital prennent toute leur importance. Or, il arrive que le rendement du capital soit très inégalement réparti, ce qui explique, dans une large mesure, les inégalités entre femmes et hommes au sein de la famille.

39. Dans de nombreuses sociétés, des obstacles considérables s'opposent à l'acquisition d'un capital par les femmes. Il leur est difficile d'hériter ou de conserver des revenus excédentaires en vue de la constitution d'un capital. Les droits des femmes à l'héritage sont en général beaucoup plus restreints que ceux des hommes, parfois même à l'extrême. Dans certains cas elles n'ont pas le droit d'hériter de biens meubles, dans d'autres il ne s'agit que d'un droit nominal, le contrôle effectif de ces biens étant dans certaines sociétés simplement dévolu à leur mari ou, dans les sociétés matrilineaires, à leurs frères 6/. Les droits des femmes à l'héritage ont souvent été affaiblis par la législation promulguée par les puissances coloniales. Même lorsque la personnalité juridique leur est reconnue, ce statut peut ne pas être appliqué dans les faits. La discrimination apparaît tant dans l'application de la loi que dans la loi elle-même. Les pressions exercées sur les biens fonciers et les autres ressources se traduisent souvent, pour les femmes, par la perte de leurs droits. Le droit des femmes à la propriété leur est enlevé à mesure que cette propriété prend plus de valeur.

Les programmes de développement agraire, d'ailleurs, contribuent souvent à cette situation, notamment avec l'introduction de titres légaux de propriété foncière qui, dans la pratique, sont exclusivement ou essentiellement détenus par les hommes. Les programmes de réforme agraire dans le cadre desquels la terre est attribuée à l'exploitant soulèvent dans ce domaine un problème particulier. Dans de nombreuses sociétés en effet les femmes ne peuvent exploiter des terres et ce genre de réforme ne fait donc que confirmer cette privation de droit.

40. Loin d'être atténuées, ces tendances d'ailleurs sont en général renforcées par les programmes de développement lancés par des organismes extérieurs. Les structures administratives et les programmes gouvernementaux officiels sont souvent nettement entachés de discrimination à l'égard des femmes. On trouvera de nombreux exemples de cette situation dans les chapitres suivants de la présente Etude.

B. Industrialisation

41. Les incidences de l'industrialisation sur les femmes sont elles aussi diverses et contradictoires. D'une part les nouvelles usines, qui ont toujours offert des emplois aux femmes, en offrent actuellement en nombre croissant dans les pays développés et dans les pays en développement. Les salaires industriels sont plus élevés que ceux des travailleurs agricoles ou que les revenus de petits agriculteurs indépendants ou de travailleurs familiaux non salariés. Les prestations sociales (retraites, sécurité sociale, etc.) sont plus facilement accessibles aux travailleurs du secteur industriel qu'à ceux du secteur agricole et les conditions de travail dans l'industrie sont parfois préférables à celles de l'agriculture. Lorsqu'elle s'accompagne d'une augmentation de la productivité de l'économie nationale, l'industrialisation permet de disposer de ressources en vue d'un investissement public dans des services réduisant les responsabilités reproductrices et domestiques des femmes et leur permettant de travailler hors du foyer. D'autre part, la rigidité des procédés de production, le caractère répétitif de certaines activités industrielles - notamment dans le cas du travail à la chaîne - enfin, des conditions de travail entachées d'exploitation dans les zones franches axées sur l'exportation constituent d'importantes exceptions.

42. Certains faits tendent également à prouver que les avantages que les femmes tirent de l'industrialisation sont inférieurs à ceux des hommes, principalement le fait que les salaires et autres revenus inférieurs à ceux des hommes dans tous les pays qui ont fourni des renseignements pour l'établissement du présent document. Ces revenus en effet se situent entre la moitié et les quatre cinquièmes des salaires des hommes. Dans les pays industrialisés, les salaires des femmes sont proportionnellement supérieurs à ceux qu'elles obtiennent dans les pays en développement. Il convient de noter toutefois que, même dans certains pays développés, l'écart dans ce domaine reste considérable.

43. Les principales causes de cette inégalité sont le manque de formation des femmes, les politiques et pratiques discriminatoires en matière de travail, et la ségrégation professionnelle plus que la différence de compétences puisque la définition de ces compétences est rarement objective ou neutre [7]. Les compétences sont en effet souvent définies de manière à mettre en vedette celles qui ont été acquises dans le cadre d'une formation scolaire - et à favoriser les hommes. Les compétences acquises au foyer tendent à être

sous-estimées comme la plupart des compétences acquises par les femmes, ce qui justifie les salaires moins élevés versés à ces dernières. Il semble que lorsque la ségrégation s'établit dans certaines professions et qu'elles en viennent à être essentiellement ou exclusivement un domaine féminin, la formation et les compétences qu'elles exigent sont dévalorisées par rapport à celles qui sont reconnues aux hommes pour des aptitudes comparables.

44. Outre que les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes, même à ancienneté, expérience et formation comparables, il leur est presque toujours moins facile d'acquérir de l'ancienneté : elles ne sont souvent employées qu'à titre temporaire et peuvent être licenciées lorsqu'elles se marient ou sont enceintes. C'est surtout la vulnérabilité des femmes qui incite à les employer : elles constituent un vaste réservoir de main-d'oeuvre non spécialisée, ont désespérément besoin de s'assurer d'un revenu, témoignent d'une grande docilité et peuvent être moins rétribuées. Ce sont ces caractéristiques qui déterminent l'emploi féminin dans certaines industries et à certaines phases plutôt qu'à d'autres. Il peut s'agir d'une phase transitoire où la main-d'oeuvre féminine peu rémunérée est exposée à être exploitée d'une manière ou d'une autre, or c'est encore en cette phase que se situent de nombreux pays dans leurs efforts d'industrialisation.

45. En matière de salaire, le marché de l'emploi exerce une discrimination active et persistante à l'égard des femmes. Ce phénomène universel prend une tournure particulièrement grave lorsqu'il touche la majorité des personnes à revenu inférieur et à faibles compétences. Occupant souvent une position secondaire et résiduelle, le salariat féminin est dans de nombreux cas soumis à des fluctuations plus dramatiques que le salariat masculin.

46. Même lorsque le salariat féminin accuse une croissance sensible, comme ce fut le cas dans plusieurs pays en développement, cette croissance ne se fait pas toujours à l'avantage des femmes concernées : les tâches sont pénibles, les conditions de travail mauvaises et l'horaire de travail très long. Les femmes qui commencent à travailler dès l'âge de 14 ans sont déjà usées et prématurément vieilles lorsqu'elles abandonnent leur métier bien avant la trentaine pour se marier. Elles ne sont en outre pas toujours maîtresses de leurs salaires très modestes. Nombre de ces jeunes femmes célibataires remettent la totalité ou la majeure partie de leurs gains à leurs familles qui en ont absolument besoin pour vivre. Il peut se faire aussi que les structures familiales sont telles que même si ces salaires ne sont pas essentiels à la famille, ils ne sont pas considérés comme appartenant en propre aux intéressées. Il n'est même pas toujours évident que la position de ces jeunes femmes se trouve tant soit peu renforcée dans la famille lorsqu'elles travaillent. Pour toutes ces raisons, l'emploi salarié n'est pas un bienfait sans réserve pour les femmes. Il est de toute évidence inexact de considérer l'augmentation de l'emploi féminin comme un indice totalement positif de l'amélioration de la condition féminine.

47. La situation des femmes dans l'industrie est moins satisfaisante que celle des hommes à d'autres égards encore. Les prestations de sécurité sociale, la retraite et les conditions de travail sont moins favorables pour les femmes que pour les hommes, en partie parce que les fonctions reproductrices des femmes - qui sont d'une importance économique et sociale fondamentale - sont souvent considérées par les employeurs comme allant à l'encontre de la fidélité professionnelle des femmes et de leur productivité.

C. Développement technique

48. L'évolution technologique est au coeur même du développement. La croissance économique et le développement social sont étroitement liés à l'amélioration des techniques utilisées dans les activités productives et domestiques. Si le développement proprement dit ne peut avoir lieu qu'à la suite d'un développement technologique, l'introduction des nouvelles technologies se fait rarement sans douleur. Ces nouvelles technologies sapent les méthodes traditionnelles de production et tendent à écarter les personnes et les ménages qui dépendaient d'elles pour vivre. Le chômage auquel donnent lieu ces innovations est en général réabsorbé par la croissance économique et la réduction des heures de travail qu'elles entraînent, il n'en reste pas moins, à court et à moyen terme, une source d'angoisse pour d'importantes tranches de la population. L'histoire du développement offre de nombreux exemples à l'appui de cette affirmation.

49. Certaines de ces nouvelles technologies ont des incidences différentes sur les deux sexes par suite de la répartition du travail entre hommes et femmes, au foyer comme dans la production. L'amélioration des techniques de production, au détriment de celles qui concernent les travaux ménagers, tend à désavantager les femmes. De plus, les nouvelles technologies ont aussi des conséquences pour les femmes lorsqu'elles donnent lieu à des modifications défavorables de l'emploi ou du revenu dans des secteurs où les femmes sont particulièrement actives. Elles peuvent enfin renforcer la productivité au point de rendre la main-d'oeuvre inutile et, ce faisant, léser les femmes qui travaillent souvent à la production de biens à des niveaux inférieurs de productivité.

50. L'introduction de nouvelles technologies peut également être une source de préoccupation pour les femmes qui travaillent dans le secteur moderne des pays industrialisés. Il est aujourd'hui reconnu que certaines professions appartenant au secteur des services et où travaillent essentiellement des femmes risquent d'être plus particulièrement touchées par les procédés techniques conduisant à une informatisation des tâches. L'introduction de la micro-électronique a déjà une incidence dans certains pays. En République fédérale d'Allemagne, on estime que 25 % des emplois de bureau dans le secteur privé et 36 % dans le secteur public seront bientôt superflus. Dans un rapport établi en 1980, la Commission pour l'égalité de chances du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a estimé que 21 000 emplois de secrétaire seront supprimés d'ici 1985 et 170 000 d'ici 1990 par suite de l'introduction de nouvelles technologies faisant appel à l'électronique.

51. Les femmes participent rarement à la conception de nouvelles technologies et ne sont pas davantage consultées avant leur introduction. Cela résulte du fait qu'elles ne sont suffisamment représentées ni dans les disciplines théoriques liées au progrès scientifique et à l'amélioration des applications techniques des sciences, ni dans les groupes responsables de la prise des décisions aux échelons nationaux et locaux. Le développement technologique étant essentiel à la croissance économique, l'introduction de nouvelles technologies est parfois inévitable. Il importe toutefois que les femmes participent à la planification, à la conception, à la mise en place, à la gestion et à l'exploitation de ces nouvelles technologies.

D. Ecart entre les hommes et les femmes sur le plan professionnel

52. Une autre manière d'envisager le problème des avantages que les femmes tirent du développement est d'analyser leur situation sous le rapport de leur pourcentage à certains niveaux professionnels élevés et de l'évolution de cette situation. Les deux premiers grands groupes professionnels que présente le CITP de 1968 sont celui du personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées et celui des directeurs et cadres administratifs supérieurs. Une analyse des tendances de la participation des femmes dans ces deux grands groupes devrait permettre de se faire une idée de l'évolution de la condition des femmes dans ces domaines par rapport à celle des hommes.

53. Inutile d'ajouter que l'on n'aura ainsi qu'une impression limitée de l'évolution de la condition féminine par rapport à celle des hommes puisque cette condition est la résultante de plusieurs facteurs outre la profession. De plus, la profession, qui est un bon indicateur de la situation économique et du prestige, est un concept qui est loin d'être parfait. Elle a entre autres avantages celui d'offrir une stabilité remarquable dans le temps et de présenter, à quelques exceptions près, d'importantes similitudes par classes professionnelles et d'un pays à l'autre, notamment lorsque la comparaison est établie entre groupes professionnels plutôt qu'entre professions. Enfin, on dispose à son sujet de données couvrant plusieurs pays et plusieurs années.

54. La validité de cet indicateur se trouve néanmoins affaiblie par plusieurs facteurs. Premièrement, le concept de profession, c'est-à-dire d'activité et de position dans une organisation officiellement constituée, n'a tout son sens que dans les pays hautement développés où ce niveau d'activité et cette position jouissent d'une certaine stabilité et supposent que l'on ait fait certaines études et acquis les connaissances professionnelles nécessaires. La profession est un moins bon indicateur du statut lorsque ces conditions ne sont pas satisfaites, que le poste n'est pas occupé de façon stable et que les structures classiques sont absentes ou marginales dans l'organisation nationale de la production. Deuxièmement, la classification des métiers en fonction du prestige et des revenus accuse d'un pays à l'autre certaines différences. On constate que dans certains pays l'activité féminine est particulièrement concentrée dans certaines professions pour la simple raison que celles-ci correspondent à un prestige et à un revenu moindres. Troisièmement, les catégories professionnelles sur lesquelles se fonde l'analyse internationale, c'est-à-dire celles qui figurent dans la liste CITP 1968, sont hétérogènes. Le groupe 01 (personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées) englobe, par exemple, les professions libérales, les enseignants et le personnel infirmier auxquels correspondent des statuts très différents. La même catégorie peut donc dans différents pays correspondre à des situations quelque peu différentes. La validité de la classification professionnelle comme indicateur du statut se trouve ainsi affaiblie par son hétérogénéité. Quatrièmement, le processus de recueil de données est souvent à l'origine d'erreurs de mesure. Les méthodes de recueil de données, l'ampleur de l'échantillon et la représentativité des populations interviewées varient souvent d'un pays à l'autre, ainsi que d'une époque à une autre dans un même pays. Il peut s'agir de recensements, d'enquêtes sur échantillon, d'enquêtes par sondage de la main-d'oeuvre, d'enquêtes effectuées auprès des ménages ou d'évaluations officielles, qui chacune donnent une estimation différente de

la participation des femmes aux catégories professionnelles ici analysées. Si les erreurs par défaut à un moment donné sont ajoutées aux erreurs par excès à un autre moment, le taux d'évolution enregistré sera nettement supérieur à ce qu'il est en réalité.

55. En dépit de ces difficultés, les données relatives aux catégories professionnelles, qui ont été recueillies dans les années 70 et les années 80 dans plusieurs pays, sinon dans tous, sont les meilleures dont on puisse disposer. Au nombre des pays où des données sur les catégories professionnelles par sexe ont été recueillies à plus d'une reprise au cours des 10 dernières années comptent la plupart des pays industrialisés à économie de marché, les pays d'Amérique latine et quelques pays d'Asie.

56. Deux critères sont particulièrement pertinents. Le premier a trait à l'ampleur de l'écart de statut entre hommes et femmes dans le domaine professionnel, et le second à la question de savoir si cet écart de statut s'est accentué ou amenuisé au cours des 15 dernières années.

Situation actuelle

57. La participation féminine dans le groupe 01 (personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées) varie considérablement d'un pays à l'autre (tableau 3). Elle est en général plus faible dans les pays en développement que dans les pays industrialisés à économie de marché, dans certains desquels se rencontrent déjà plus de femmes que d'hommes. D'importantes différences apparaissent également entre pays en développement. Les taux de participation dans le groupe 01 sont supérieurs dans les pays d'Amérique latine, encore que dans quelques pays d'Asie, notamment les Philippines, les femmes soient très bien représentées. Elles le sont aussi très bien pour ce même groupe dans les pays à économie planifiée 8/.

58. Dans le grand groupe 02 (directeurs et cadres administratifs supérieurs), le taux de participation féminine est nettement inférieur - un dixième à un cinquième des effectifs de cette catégorie - à celui du grand groupe 01 (tableau 4). Il semble que les femmes, qui ont déjà pu remporter certains succès dans leur participation au grand groupe 01, n'ont pas pu en faire autant dans celui des directeurs et cadres administratifs supérieurs. Le nombre de femmes occupant des positions de cadres est légèrement plus élevé dans les pays développés que dans les pays en développement, l'Amérique latine et certains pays d'Asie présentant des taux relativement hauts.

59. Il existe de toute évidence un rapport entre la proportion de femmes employées dans les groupes 01 et 02 et les effectifs de la population active féminine. Il y a en principe d'autant moins de femmes dans les catégories considérées que les effectifs de la population active féminine sont eux-mêmes faibles. Cependant, la répartition des femmes employées entre les différentes catégories professionnelles diffère de celle des hommes et, par voie de conséquence, la proportion de femmes, dans les deux catégories professionnelles considérées, par rapport à l'ensemble de la main-d'oeuvre, diffère de la proportion de femmes dans la population active totale. La question se pose de ce fait de savoir s'il y a davantage de femmes que d'hommes dans ces deux catégories professionnelles, compte tenu du total des effectifs employés de chaque sexe. On peut, en admettant que les données relatives à l'emploi sont fiables, déterminer si les chances des femmes d'appartenir à ces deux catégories professionnelles sont supérieures ou inférieures à celles des hommes.

Tableau 3

Pourcentage des femmes dans le grand groupe 01 de la CITP-68
Personnel des professions scientifiques, techniques,
libérales et assimilées
 (valeurs estimatives entre parenthèses)

Pays/zone	1970	1975	1980	Données les plus récentes
Egypte		(25,2)	28,4	
Tunisie	(19,7)	22,2	14,2	
El Salvador	(42,0)	45,2	44,1	
Guatemala	(34,7)	(38,0)	(39,9)	39,0 (1981)
Mexique	33,8	38,1	40,8	
Panama	51,2	51,0	50,7	
Pérou	(32,5)	(34,6)	(36,7)	37,1 (1981)
Trinité-et-Tobago	(43,7)	42,9	42,1	49,9 (1981)
Uruguay		58,5		
Venezuela	(47,9)	(50,3)	(54,5)	55,1 (1981)
Bahraïn	(35,5)	(31,6)	(29,7)	30,8 (1981)
Hong-kong	(44,8)	(40,9)	(43,5)	42,8 (1982)
Indonésie	(25,6)	(28,9)	36,5	
Koweït	29,3	30,4	31,5	
Népal	(2,3)	(30,6)		
Philippines	56,8	(57,9)	(58,8)	59,7 (1981)
République arabe syrienne	23,1	(29,6)	(25,3)	
République de Corée	22,9	24,6	27,8	32,8 (1982)
Sri Lanka	(40,7)	(43,9)	47,1	
Thaïlande	41,2	(43,1)	47,1	

Tableau 3 (suite)

Pays/zone	1970	1975	1980	Données les plus récentes
Allemagne (République fédérale d')	34,3	(36,3)	38,4	39,3 (1982)
Espagne	32,9	(34,5)	(36,7)	38,1 (1982)
Etats-Unis	40,5	41,6	44,6	45,3 (1981)
Finlande	52,5	45,0	54,3	
Irlande	(48,8)	(47,6)	(46,4)	
Japon	35,6	(43,2)	44,5	45,9 (1982)
Norvège	47,9	47,8	(50,2)	53,4 (1981)
Pays-Bas	(34,2)	(34,9)	35,6	
Portugal	46,0	(49,3)	(53,6)	54,3 (1981)
Suède	40,0	48,1	(52,6)	54,1 (1982)

Source : BIT Annuaire des statistiques du travail, divers numéros.

Cette estimation est d'une grande importance pour les planificateurs. En effet, si les femmes sont plus représentées dans ces deux groupes professionnels que dans la population active totale, ce n'est point la mobilité mais l'emploi que les planificateurs devront favoriser. Si, au contraire, la proportion des effectifs féminins dans la population active est supérieure à celle des femmes dans ces deux catégories, il faudra s'attaquer à la ségrégation et promouvoir la mobilité dans ces deux catégories en prenant des mesures appropriées dans le domaine de l'enseignement et de la formation et en améliorant les politiques de l'emploi.

60. Il ressort des données disponibles que dans presque tous les pays les effectifs féminins du grand groupe 01 sont, par rapport au total de la population féminine économiquement active, supérieurs à ceux des hommes. Les femmes qui travaillent appartiennent plus souvent à des professions du groupe 01 que les hommes. La situation des femmes est inversée dans le cas du grand groupe 02 (tableau 5). On constate à l'examen de ce tableau que, par rapport au total des effectifs des femmes employées, les ratios de participation féminine dans le grand groupe 01 (personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées) est presque toujours supérieur à 1 et que, dans plusieurs pays, il atteint même des valeurs relativement élevées. Dans le cas des effectifs féminins correspondant au grand groupe 02 (directeurs et cadres administratifs supérieurs), au contraire, ce ratio est souvent inférieur à l'unité ou le dépasse à peine. Ces données laissent entendre que les effectifs féminins dans le grand groupe 01 et, dans une plus faible mesure dans le groupe 02, sont proportionnellement supérieurs à ceux des hommes pour un emploi constant. Si l'évaluation de l'emploi féminin n'est pas trop inférieure à la réalité, ces résultats indiquent que le sous-emploi des femmes dans certaines catégories professionnelles est davantage dû à la faiblesse de leurs effectifs qu'à une discrimination professionnelle. Il conviendrait toutefois de s'assurer que les professions des deux grands groupes professionnels où les effectifs féminins sont élevés offrent un statut aussi important que les professions masculines et d'avoir confiance en la fiabilité des évaluations relatives aux taux de participation féminine - ce que les données ne permettent pas - avant d'en venir à ce sujet à toute conclusion définitive.

Evolution de l'écart entre les hommes et les femmes sur le plan professionnel

61. L'évolution de cet écart correspond à une hausse ou à une baisse des taux de participation féminine dans les deux grands groupes considérés. La présente analyse a pour cadre temporel le début des années 70 et la date pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles. Cette date variant d'un pays à l'autre, les évaluations pour 1970, 1975 et 1980 ont été établies par extrapolation à partir des dates pour lesquelles les données étaient disponibles et en partant de l'hypothèse que l'évolution correspondant à une droite est, par conséquent, constante d'une observation à une autre (tableaux 3 et 4).

62. S'agissant des femmes appartenant au grand groupe 01, l'évolution est positive dans la majorité des pays étudiés. La participation des femmes y a, en effet, augmenté. Dans certains pays industrialisés, les femmes ont dépassé les hommes et leur pourcentage va croissant. Néanmoins, l'évolution de la proportion des femmes dans ce grand groupe reste normalement faible. Elle est rarement supérieure à deux points de pourcentage pour les dix ans en dépit d'une nette augmentation de la participation féminine à la population active.

Tableau 4

Pourcentage de femmes dans le grand groupe 02 de la CITP-68
Directeurs et cadres administratifs supérieurs
(valeurs estimatives entre parenthèses)

Pays/zone	1970	1975	1980	Données les plus récentes
Egypte		(8,2)	12,4	
Tunisie		4,9		
El Salvador	(7,8)	12,9	15,8	
Guatemala		(22,8)	(17,3)	16,0 (1981)
Mexique	16,3	19,0	(29,7)	
Panama	12,5	(16,3)	20,1	
Pérou		(6,2)	(7,6)	7,9 (1981)
Trinité-et-Tobago	(48,8)	48,3		
Uruguay		18,0		
Venezuela	(11,5)	(11,3)	(10,6)	10,4 (1981)
Bahraïn		(1,0)	(2,9)	3,8 (1981)
Hong-kong	(8,2)	(9,1)	(9,6)	10,6 (1982)
Indonésie	(21,2)	(6,9)	(10,3)	
Koweït	0,6	(1,3)	2,1	
Népal	(0,5)	(19,1)		
Philippines	28,5	(20,2)	(21,7)	23,8 (1981)
République arabe syrienne	1,7	(5,7)	(3,7)	
République de Corée	3,1	2,8	1,5	2,5 (1982)
Sri Lanka	(4,3)	(11,1)	17,8	
Thaïlande	7,1	(11,4)	17,8	

Tableau 4 (suite)

Pays/zone	1970	1975	1980	Données les plus récentes
Allemagne (République fédérale d')	13,5	14,0	16,4	17,1 (1982)
Espagne	4,3	(4,2)	(4,1)	4,6 (1982)
Etats-Unis	16,6	19,7	26,4	28,2 (1982)
Finlande		17,9	16,1	
Irlande	(4,1)	(8,6)	(13,1)	
Japon	4,8	(4,0)	7,0	5,5 (1982)
Norvège	12,2	12,7	(21,3)	17,1 (1982)
Pays-Bas	(5,7)	(5,3)	(4,9)	
Portugal	7,2	(8,2)	(9,2)	9,4 (1981)
Suède	14,9	11,3	18,3	19,3 (1982)

Source : BIT Annuaire des statistiques du travail, divers numéros.

Tableau 5

Ratios des taux de participation féminine dans les grands groupes 01 et 02
de la CIP par rapport aux taux de participation à la population active

Pays/région	1970		1971		1972		1973		1974		1975		1976		1977		1978		1979		1980		1981		1982	
	01	02	01	02	01	02	01	02	01	02	01	02	01	02	01	02	01	02	01	02	01	02	01	02	01	02
Egypte											1,2	0,3			3,5	1,3					3,4	1,5				
Tunisie																										
El Salvador			2,0	0,4																						
Guatemala							2,7	1,6			1,6	0,4							2,9	1,3	1,3	0,5			2,7	1,1
Mexique	1,8	0,9									1,8	0,9			1,7	1,0					1,8	0,7				
Panama	2,9	0,5																								
Pérou					1,6	0,3																				
Trinité-et-Tobago							1,5	1,6			1,5	1,7									1,3		1,6			
Uruguay											2,0	0,6														
Venezuela			2,2	0,5											1,9	0,4							2,0	0,4		
Bahreïn			6,4																							
Hong-kong			1,3	0,2									1,2	0,3					3,0	0,2	1,2	0,3			1,2	0,3
Indonésie			0,9	0,6											0,9	0,2	1,0				1,1	0,3				
Koweït	4,3	0,1																			2,5	0,2				
Népal																										
Philippines	1,8	0,9																								
Rép. de Corée	0,7	0,1							1,8	0,7	0,7	0,1			1,8	0,5					0,8	0,0			1,7	0,7
Sri Lanka																										
Rép. arabe syrienne	2,2	0,2					1,4	0					3,2	1,2					1,7	0,3						
Thaïlande	0,9	0,2					1,1	0,2					1,2	0,3			1,0	0,2			1,0	0,4				
Finlande	1,2	-									1,0	0,4									1,1	0,3				
Allemagne (Rép. féd. d')	1,0	0,4																			1,0	0,4			1,1	0,4
Irlande																										
Japon	0,9	0,1																			1,2	0,2			1,2	0,1
Pays-Bas			1,3	0,2																						
Norvège	1,3	0,3									1,3	0,3														
Portugal	1,8	0,3																								
Espagne	1,7	0,2																								
Suède	1,1	0,4							1,2	0,2	1,1	0,3														
Etats-Unis	1,1	0,4									1,1	0,5									1,1	0,6				

63. Observée dans presque tous les pays, l'augmentation de la proportion des femmes employées dans le grand groupe 02 est très nette dans certains cas. On constate cependant que le nombre de pays où cette augmentation ne s'est pas produite est supérieur à celui des pays où la proportion des femmes appartenant au grand groupe 01 a diminué. De plus, le taux de croissance reste lent en dépit du fait que la proportion était si faible au début de la période pour qu'on s'attendât à une nette augmentation au cours de la décennie.
64. On peut dire en conclusion que, pour les pays étudiés, l'écart entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les deux grands groupes professionnels considérés s'amenuise. Ce mouvement reste cependant extrêmement lent, notamment dans le cas du grand groupe 02 (directeurs et cadres administratifs supérieurs).
65. Les rapports de la proportion des femmes employées dans les deux grands groupes et de leurs effectifs au sein de la population active restent toutefois stables ou tendent même à diminuer (tableau 5). Cela indique que les taux de croissance de l'emploi des femmes dépassent ceux de leurs effectifs dans les deux grands groupes ou, en d'autres termes, que les nouveaux emplois, pour les femmes, se trouvent de plus en plus dans les catégories professionnelles inférieures.
66. Le phénomène qui vient d'être décrit est la résultante d'une série de facteurs dont certains peuvent être définis ici. Le premier, qui est le plus important, est la croissance de la participation féminine à la population active. L'augmentation de la proportion de femmes employées dans les catégories professionnelles supérieures correspond dans une certaine mesure à un accroissement de leur activité dans le secteur économique structuré. Les tendances décrites englobant toutefois une modification des structures de la stratification relative entre professions masculines et professions féminines, il est nécessaire d'inclure dans les facteurs explicatifs l'amélioration des niveaux de connaissances et de compétences des femmes. Tout en restant peut-être encore insuffisants, les progrès faits par les femmes dans le domaine des études et de la formation sont énormes. C'est en rattrapant les hommes dans ces domaines qu'il est possible de les rattraper sur le plan des métiers qui exigent un niveau d'études élevé, notamment dans les professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées.
67. L'amélioration que suggèrent les données est sans doute moins importante lorsque l'on analyse les métiers qu'englobent les deux grands groupes de la classification. Le grand groupe 01 (personnel des professions scientifiques, techniques, etc.) englobe des professions libérales (médecine, droit, etc.) et des professions non manuelles intermédiaires et assimilées (enseignement, services paramédicaux, etc.) étroitement associés au rôle reproductif et éducateur traditionnel des femmes. Le renforcement de leurs effectifs dans ce grand groupe correspond à un relèvement moins marqué de leur statut par rapport aux hommes, si les métiers où leur participation augmente se situent aux échelons inférieurs du grand groupe considéré. Il est malheureusement impossible de subdiviser les données par métiers et toute généralisation que ne confirment pas les données tend à correspondre à une extrapolation de faits locaux ou nationaux qui n'ont pas une très grande portée dans notre monde hétérogène. Certains métiers typiquement féminins dans un pays peuvent ne pas l'être dans un autre. La féminisation de la profession d'enseignant, par exemple, n'a pas atteint un niveau aussi élevé dans les pays en développement, où elle reste une profession mixte, que dans les parties industrialisées du monde. On constate pourtant que le pourcentage de femmes dans l'enseignement primaire a tendance à augmenter en Asie, par exemple. En Afrique, le pourcentage

d'enseignantes de niveau secondaire a augmenté. Entre 1975 et 1980, cette hausse a été de 25 % à 33 % en Afrique et de 22 à 29 % en Asie. Les services de protection sociale étant considérés comme un domaine d'activité féminine, on remarque dans de nombreux pays une concentration des femmes dans les services communautaires, les services sociaux et les services de santé, mais même dans ces domaines, elles n'occupent des postes situés qu'aux échelons inférieurs, alors que les postes de responsabilité sont presque exclusivement détenus par des hommes. Un exemple frappant est celui des professions médicales où les femmes font partie du personnel médical subalterne mais n'accèdent pas aux fonctions de directeurs d'hôpital, de chirurgiens ou de techniciens dans le domaine de la recherche.

68. Il est intéressant de remarquer que les progrès réalisés par les femmes dans le groupe des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées ne trouvent pas leur équivalent dans ceux du groupe des directeurs et cadres administratifs supérieurs. Cela est peut-être dû au fait que les femmes n'ont pas pu accéder à des positions d'autorité dans l'infrastructure constituée des secteurs public et privé. Les données laissent en somme entendre que les femmes ont pu accéder aux professions du grand groupe O1 parce que ce groupe correspondait à un front de moindre résistance dans la structure des emplois mais qu'elles n'ont pas pu parvenir à d'autres positions intéressantes par le rang, le pouvoir et le revenu. Si cette hypothèse est exacte, il est essentiel que les femmes s'efforcent d'accéder de plus en plus aux professions du grand groupe O2 (directeurs et cadres administratifs supérieurs), ce qui ira de pair avec une modification de la répartition du pouvoir au sein de la société.

69. Il est enfin difficile de déterminer, à partir des données disponibles, si effectivement l'augmentation de l'emploi féminin entraîne automatiquement une déségrégation professionnelle. La proportion de femmes employées dans les deux grands groupes professionnels considérés étant généralement plus élevée dans les pays où l'emploi féminin est lui-même élevé, il est vraisemblable qu'emploi et déségrégation sont liés. Cette relation reste cependant ténue. Les études effectuées dans certains pays industrialisés sur une période de 10 ans montrent que la ségrégation professionnelle reste stable, même lorsque se produit une nette augmentation de l'emploi féminin. C'est là une situation particulièrement déconcertante. Bien que l'on puisse soutenir que la ségrégation professionnelle évolue de manière discrète plutôt que continue à mesure qu'augmente l'emploi, rien n'explique encore cette situation qui reste probablement liée à la persistance de préjudices à l'égard des compétences et du travail des femmes.

E. Les femmes et la dernière récession économique

70. La partie qui précède décrit les effets du développement sur les femmes à long et moyen terme. Les difficultés de l'économie mondiale dans les années 70 et au début des années 80 ont constitué un élément important des tendances relevées dans le développement. La production a stagné dans plusieurs pays, allant jusqu'à diminuer dans certains. Les échanges internationaux se sont ralentis dans la deuxième moitié des années 70 et ont décliné au début des années 80. La situation financière internationale est devenue instable et l'endettement extérieur de certains pays a dépassé le seuil de sécurité. On a été ainsi amené récemment à s'interroger tout autant sur la façon dont les classes et les catégories sociales, femmes comprises, avaient souffert de la crise que sur les avantages qu'elles avaient obtenus au cours des décennies d'expansion économique.

71. Les femmes étant plus vulnérables aux cycles économiques, cet aspect de leur situation doit être mis en évidence malgré le manque de données et les limites inhérentes à toute tentative de comparaison internationale. Il est bien connu que la récession a eu des effets importants sur les revenus des diverses classes et des catégories sociales. Hommes et femmes, surtout ceux qui étaient déjà pauvres avant la récession, ont souffert de l'amenuisement de leurs revenus réels et de la hausse des prix. Les femmes ont donc durement souffert de la récession en tant que membres de la société. La question ici est de savoir si elles ont souffert plus que les hommes, et pourquoi.

72. Comme dans la plupart des domaines relatifs aux femmes, les données manquent. On ne dispose pas de toutes les séries chronologiques nécessaires dans les domaines économiques et sociaux. Il n'est donc possible d'analyser que certains des effets que les cycles économiques récents à la baisse ont eus, particulièrement sur l'emploi, et seulement dans le cas des pays qui ont communiqué ces données à des publications de diffusion internationale.

73. Certains phénomènes constitutifs de la récession ou liés à celle-ci et qui semblent avoir joué un rôle déterminant dans les conditions d'emploi des femmes sont la réduction de la demande de main-d'oeuvre dans l'ensemble de l'économie et dans les différents secteurs ainsi que les réductions budgétaires et les innovations technologiques.

74. Les fléchissements économiques des années 70 et du début des années 80 ont eu des effets contradictoires sur l'emploi des femmes. D'une part, la ségrégation sectorielle dont sont victimes les femmes et leur prédominance dans le secteur des services ainsi que le fait que la demande de main-d'oeuvre a moins baissé dans ce secteur que dans le secteur manufacturier, moins sensible aux variations de l'offre, se sont conjugués pour protéger l'emploi des femmes pendant les périodes de récession, mais il apparaît, d'autre part, que les employeurs continuent généralement à préférer les hommes aux femmes sur le marché du travail, ce qui a renforcé la ségrégation professionnelle. Le nombre de demandeuses d'emploi semble avoir augmenté plus rapidement que le nombre de demandeurs et que le nombre d'emplois disponibles, ce qui a porté le chômage féminin à des niveaux élevés, supérieurs souvent à ceux du chômage masculin. De plus, la protection relativement plus grande dont elles semblent bénéficier dans les services en période de récession résulte de ce que la création d'emplois répond davantage aux pressions de l'offre dans ce secteur que dans les autres secteurs de l'économie et que ces emplois sont généralement moins rétribués et moins stables que dans d'autres secteurs. Nombre d'emplois créés dans les services sont des emplois à temps partiel dans les pays industrialisés à économie de marché ou des emplois instables et mal rémunérés dans les pays en développement. Les femmes sont devenues plus nombreuses dans les services, en grande partie parce qu'elles acceptent mieux ces emplois que les hommes, ou sont moins en mesure de les refuser. En d'autres termes, le fait que l'emploi féminin dans les services soit relativement peu sensible aux cycles économiques est dans une certaine mesure lié au manque relatif d'attrait des emplois dans ce secteur, du moins des emplois qui sont proposés en période de récession.

75. Les effets de la récession sur l'emploi des femmes ont aussi été accentués par les départs de travailleuses découragées et les arrivées de nouvelles travailleuses sur le marché du travail. On entend ici par travailleurs découragés ceux qui quittent le marché du travail ou en restent à l'écart parce qu'ils n'y trouvent pas d'offre convenable, et par nouveaux travailleurs ceux qui se lancent sur le marché du travail parce que la demande de main-d'oeuvre ou les besoins du ménage s'accroissent. La récession stimule des deux effets.

Les femmes étant plus sensibles aux variations cycliques, ces deux types d'effets s'appliquent plus à elles qu'aux hommes et l'accroissement ou la diminution globale de l'emploi féminin dépend de l'importance relative de chaque facteur.

76. On peut évaluer l'importance de ces facteurs en considérant le type de femmes dont ils déterminent le comportement. L'effet de dissuasion s'exerce chez les femmes qui peuvent se permettre de ne plus travailler. Ce ne sont pas les plus nombreuses car beaucoup sont pauvres ou appartiennent à des ménages pauvres et ne peuvent donc renoncer à leur travail quelque faible qu'en soit la rémunération. La récession réduit leurs revenus mais ne risque guère de leur faire quitter le marché du travail. Les femmes des couches supérieures souhaitent parfois cesser de travailler lorsque la demande de main-d'oeuvre se contracte en même temps que le coût de substitution de l'emploi augmente, comme cela s'est produit lors de la dernière crise économique du fait de réductions budgétaires et de la diminution des subventions accordées par l'Etat pour les activités traditionnellement accomplies par les femmes dans le ménage. Le nombre de ces femmes varie d'un pays à l'autre, non seulement en fonction de facteurs économiques, mais aussi du niveau de vie jugé socialement souhaitable qui détermine le besoin de revenus supplémentaires. Dans la plupart des pays industrialisés à économie de marché, où de nombreux ménages dépendent du revenu des femmes pour atteindre ce niveau de vie souhaité, le rétrécissement du marché du travail n'entraîne le départ que d'un petit nombre de femmes.

77. Les femmes susceptibles de commencer à travailler sont les femmes inactives appartenant à des ménages dont le revenu a été affaibli par la récession. Ces nouvelles venues sur le marché du travail sont les femmes des classes moyennes et inférieures dont le ménage a tendance à s'appauvrir, non les femmes pauvres qui travaillent déjà ou les femmes riches qui n'ont pas besoin de revenus supplémentaires. En outre, dans de nombreux pays développés, la réserve de main-d'oeuvre féminine s'est réduite au point que peu de femmes sont inactives malgré elles, ce qui fait que les femmes voulant entrer sur le marché du travail sont peu nombreuses. Il semble que ce soient surtout les femmes à revenu moyen, habitant des pays à revenu moyen, qui commencent à travailler, à en juger par les statistiques des pays du cône Sud d'Amérique latine selon lesquelles l'emploi féminin a augmenté rapidement à la suite de la crise économique du milieu des années 70.

78. En conclusion, la dernière récession a eu sur l'emploi féminin des effets très sensibles, peut-être moins marqués toutefois que ne le laissait prévoir l'expérience des crises antérieures, ce qui s'explique en partie par la rigidité croissante du marché de la main-d'oeuvre féminine. En effet, dans les pays développés, les ménages dépendent de plus en plus du revenu des femmes et, dans les pays en développement, où l'appauvrissement est général, la plupart des femmes sont dans l'impossibilité de quitter le marché du travail. Cette rigidité est encore plus marquée dans le cas des hommes et les femmes sont donc encore plus vulnérables que les hommes en cas de récession économique, mais l'adaptation de l'offre de main-d'oeuvre féminine à ces évolutions conjoncturelles n'est probablement pas aussi souple ni aussi automatique qu'on pourrait le croire.

79. Les réductions budgétaires constituent un autre aspect de la dernière récession dont les effets sur les femmes méritent d'être soulignés. Elles ont été l'un des principaux moyens employés par les gouvernements pendant la récession pour réduire les déficits budgétaires et ont consisté généralement en un blocage des salaires des fonctionnaires et du recrutement des fonctionnaires et en une réduction des dépenses publiques pour les services sociaux.

80. Ces mesures ont plus touché les femmes que les hommes. Les administrations publiques emploient beaucoup de femmes, surtout dans le secteur des services communautaires et sociaux. En outre, elles sont généralement plus disposées que le secteur privé à appliquer la législation sur l'égalité des traitements et de l'avancement, favorable aux femmes. De plus, les dépenses publiques à caractère social visent généralement à venir en aide aux groupes particulièrement défavorisés, entre autres les femmes chefs de famille. Les services sociaux qui déchargent les femmes d'une partie de leurs tâches dans leur foyer et leur permettent ainsi de travailler à l'extérieur sont réduits par les compressions budgétaires. La diminution du recrutement dans le secteur public, le blocage des salaires des fonctionnaires et le resserrement des dépenses publiques ont un effet immédiat beaucoup plus grand sur les femmes que sur les hommes. L'importance de cet effet dépend d'un certain nombre de facteurs : nombre de fonctionnaires et proportion de fonctionnaires féminins, degré de réduction de l'emploi dans le secteur public et importance de la diminution des dépenses sociales qui intéressent spécialement les femmes. Ces facteurs varient d'un pays à l'autre.

81. Un autre phénomène qui a été accéléré par la récession, touche actuellement plus les femmes que les hommes et continuera de les toucher à l'avenir, est l'application de nouvelles technologies dans le secteur des services. C'est essentiellement la main-d'oeuvre masculine que la robotisation a réduite dans les activités de production utilisant les chaînes de montage; la micro-électronique qui commence à accomplir du travail courant de bureau généralement exécuté par des femmes réduira, elle, obligatoirement l'emploi féminin.

82. Cet effet est particulièrement évident aujourd'hui dans les pays développés où des métiers de plus en plus nombreux et variés sont en train de disparaître et d'être remplacés par cette nouvelle technologie, mais il s'étendra probablement aussi aux pays en développement au cours de la prochaine décennie.

III. CONCLUSIONS

A. Contribution des femmes au développement

83. En ce qui concerne le rôle des femmes dans le développement, l'une des principales conclusions qui se dégagent des chapitres de l'Etude consacrés aux divers secteurs est que la contribution des femmes aux activités de production nationale a constamment progressé depuis 1950 et devrait encore s'accroître jusqu'à l'an 2000. Si l'on en juge d'après les données disponibles, les femmes constituent actuellement plus d'un quart de la population active dans l'industrie et près des deux cinquièmes de la main-d'oeuvre dans l'agriculture et dans les services. Les différences sont importantes d'une région à l'autre. En Afrique et en Asie du Sud, les taux de participation masculine augmenteront au même rythme que les taux de participation féminine jusqu'à l'an 2000. Dans toutes les autres régions, surtout en Europe occidentale et en Amérique du Nord, les taux de participation féminine progresseront plus rapidement que les taux de participation masculine.

84. La contribution des femmes au développement économique est sous-estimée dans les statistiques nationales et internationales. Dans l'agriculture, les femmes actives sont souvent considérées comme inactives et, lorsqu'elles sont comptabilisées parmi les femmes actives, elles sont souvent incluses dans la

catégorie de la main-d'oeuvre familiale non rémunérée, même si elles accomplissent des tâches exigeant des qualités de gestionnaire qui devraient les classer dans la catégorie des exploitants agricole indépendants. Les femmes travaillant plus souvent que les hommes dans le secteur industriel parallèle, ni leur travail ni leur production ne sont pleinement pris en compte dans les statistiques nationales.

85. La distribution sectorielle de la main-d'oeuvre féminine est différente de celle des hommes. Les femmes sont essentiellement actives dans les services parce que l'emploi réagit davantage à l'offre dans ce secteur que dans les autres secteurs et parce que les qualifications acquises par les femmes dans le cadre du ménage peuvent être mises à profit plus facilement dans les services que dans l'industrie.

B. Avantages et coûts pour les femmes

86. La deuxième grande conclusion au sujet du rôle des femmes dans le développement est qu'en moyenne elles retirent moins d'avantages que les hommes de leur contribution à la production nationale. Dans l'industrie, elles font encore partie dans leur grande majorité de la population active de deuxième ordre, puisqu'elles occupent les postes dont les hommes ne veulent pas. De ce fait, les salaires horaires moyens des femmes sont inférieurs à ceux des hommes. Elles sont moins bien protégées que les hommes par la législation sociale même dans les pays où cette législation contient des dispositions qui leur sont expressément applicables. En raison d'horaires fixes et généralement longs, elles peuvent difficilement concilier activités de production et activités ménagères. Dans le cas de la main-d'oeuvre agricole rémunérée, les hommes tendent à s'approprier les emplois mieux rétribués nécessitant des compétences techniques, alors que les femmes restent généralement confinées à des activités manuelles mal payées. Bien que, en principe, la productivité des agricultrices indépendantes soit aussi élevée que celle des hommes, les moyens de production dont elles disposent pour leur exploitation sont généralement inférieurs à ceux des hommes et, par conséquent, leur productivité et leurs revenus sont plus faibles. De même dans les secteurs scientifique, technique, financier, des assurances, de l'immobilier, des affaires et des services en général, les postes occupés par les femmes et les avantages qu'elles en retirent sont inférieurs à ceux des hommes. On trouve rarement des femmes à des postes de direction dans ces secteurs ou dans les organismes responsables des politiques nationales les concernant.

87. Faute de données fiables, il est difficile d'évaluer les améliorations relatives intervenues dans la condition de la femme, dans les secteurs examinés par l'Etude. Si l'on sait que, dans le secteur industriel, l'écart entre les salaires des hommes et ceux des femmes s'est réduit lentement au cours des années 70, on manque encore de données sur les autres composantes des revenus des travailleurs, telles que la sécurité sociale, le régime des pensions, les avantages sociaux et les régimes fiscaux, et d'autres critères qui entrent en ligne de compte pour l'appréciation de la condition de la femme, tels que le pouvoir et le prestige, mais les femmes employées dans le secteur industriel ne représentent qu'une faible proportion de la main-d'oeuvre féminine. Il est impossible de déterminer quelles sont exactement les tendances, aux niveaux mondial et régional, dans les secteurs de l'agriculture et des services, où les femmes sont extrêmement nombreuses.

88. Il est difficile d'identifier les raisons de la stratification selon le sexe à partir des données disponibles. Cette stratification a un rapport évident avec la division du travail en fonction du sexe. Néanmoins, dans les sociétés modernes, la division sociale du travail est plus complexe que la discrimination fondée sur le sexe. Le rapport entre la différenciation et la stratification n'est pas automatique. Il est clair également que cette stratification s'applique à la production et à la reproduction. L'inégalité des sexes imprègne la société tout entière et pas seulement la sphère économique. Ainsi, la discrimination en matière d'emploi dans les secteurs scientifiques et techniques découle de la discrimination dans l'éducation (les femmes sont insuffisamment représentées dans les principales disciplines scientifiques et techniques). Dans le cadre familial, les hommes sont généralement favorisés lorsqu'il s'agit d'utiliser les ressources à la disposition de la famille, telles que des terres, de les mettre en valeur et de dépenser le produit de l'exploitation. Les valeurs et les normes culturelles qui dictent les rôles joués par les deux sexes semblent donc être la cause la plus probable de l'inégalité dont sont victimes les femmes et constituent des variables importantes qui sous-tendent et renforcent les inégalités fondamentales dans la sphère économique.

89. A moyen et à court terme, cependant, le bilan est incertain. Parfois, l'industrialisation fournit aux femmes des emplois mieux rémunérés que dans le secteur agricole mais elle n'a pas encore permis d'éliminer l'écart entre les salaires des hommes et ceux des femmes et l'objectif de l'accès des femmes aux postes de responsabilité n'est pas réalisé. La modernisation de l'agriculture n'a pas été aussi profitable aux femmes qu'aux hommes. Dans certains cas, les femmes ont dû travailler davantage pour s'adapter à des structures agricoles modernisées sans en retirer de bénéfices supplémentaires. Dans le secteur bancaire, les femmes peuvent trouver des emplois bien rémunérés, mais elles doivent se contenter de rester en bas de l'échelle dans les institutions financières. Néanmoins, ce n'est pas la modernisation en tant que telle qui est responsable de cette situation mais le contexte social dans lequel elle se déroule et qui privilégie les hommes aux dépens des femmes.

90. Les divers chapitres de l'Etude montrent aussi que, du fait de l'omniprésence de normes dictant les rôles de l'homme et de la femme et, partant, de différences de condition entre les sexes, les politiques menées par les gouvernements pour atténuer ces différences donnent des résultats divers, bien que dans la plupart des cas ceux-ci se déclarent favorables à l'égalité des sexes et aient adopté une législation dans ce sens. Les mesures prises en vue d'accroître l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'emploi perdraient souvent de leur efficacité parce que les employeurs ne feraient pas suffisamment confiance aux femmes dans le travail. En conséquence, alors qu'un nombre croissant de pays adoptent une législation garantissant un salaire égal pour un travail égal, la discrimination verticale à l'égard des femmes dans l'emploi n'a pas sensiblement diminué et, dans certains pays, elle aurait même augmenté au cours des 20 dernières années. La réduction de l'écart entre les salaires semble être davantage le résultat indirect de la législation sur le salaire minimum que de la législation sur l'égalité des sexes. L'impact de l'intervention des pouvoirs publics dans le secteur agricole en vue d'assurer l'égalité des sexes serait lui aussi assez faible. Les réformes agraires ont rarement eu pour résultat d'octroyer la propriété de terres à des femmes. Les politiques de développement agricole et rural sont généralement destinées aux hommes, ou visent les cultures de rapport qui sont habituellement leur apanage.

91. Une analyse préliminaire de l'écart entre les hommes et les femmes dans l'emploi, mesurée d'après la proportion de femmes dans les deux principaux groupes professionnels du CITE-68 "Personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées" d'une part, et "Directeurs et cadres administratifs supérieurs" d'autre part, a indiqué que cet écart se réduit dans la plupart des pays étudiés. Il en est particulièrement ainsi du premier groupe. Les femmes ont fait une entrée beaucoup plus modeste dans la deuxième catégorie. Elles sont encore en faible minorité parmi les cadres administratifs et les directeurs. On progresse vers une plus grande égalité mais à un rythme généralement assez lent. En outre, les femmes semblent plus nombreuses qu'auparavant aux postes les moins payés et les moins prestigieux de la première catégorie.

92. Il est particulièrement intéressant de se demander quelles sont pour les femmes les conséquences des tendances économiques récentes en matière de finance et de commerce internationaux et des politiques nationales menées dans ce contexte. Mais la réponse à cette question est bien difficile à donner. Il faut en effet effectuer davantage de recherches pour rendre compte des différences nationales et de la complexité du problème. Les effets de la récession internationale des années 1973 à 1975, et particulièrement de celle du début des années 80, sur l'ensemble des activités économiques varient selon le mode de participation de chaque économie dans le système économique international, et l'impact de ces effets sur les sociétés nationales dépend des structures sociopolitiques de chaque pays.

93. On sait que la crise internationale de la première moitié des années 70 a réduit la demande de biens et de services des pays en développement, a détérioré leurs termes de l'échange et diminué leurs recettes d'exportation. Toutefois, leurs importations n'ont pas diminué dans les mêmes proportions et ils ont dû faire appel aux crédits extérieurs. On sait ce que cela signifiait pour les pays en développement, face à la récession prolongée dans les pays développés et aux taux d'intérêt élevés. Les politiques que l'on a demandées aux pays endettés de suivre et qui ont été souvent appliquées pour réduire le déficit de la balance des paiements n'ont fait qu'accentuer la récession due à la crise internationale. Ce sont surtout l'emploi et les revenus qui ont pâti de cette situation. Le nombre total d'emplois s'est considérablement réduit. Dans les pays développés, le chômage a généralement augmenté. Dans les pays en développement, le sous-emploi s'est accru et les salaires ont eu tendance à diminuer.

94. En ce qui concerne l'emploi structuré direct, il est probable que les emplois réservés aux femmes ont moins souffert de la récession que ceux réservés aux hommes, car les secteurs les plus touchés ont été en majorité ceux qui emploient des hommes, tels que le secteur conventionnel dont l'industrie fait partie. Il est probable, cependant, que la reprise de la seconde moitié des années 70 n'a généralement pas profité aux femmes dans le secteur structuré. De plus, la crise du début des années 80 semble les avoir touchées particulièrement, étant donné que les hommes ont commencé à leur disputer les emplois mal rémunérés.

95. Il est probable que la réaction des femmes à la crise de l'emploi dans le secteur structuré a été fonction du niveau de revenu de leur ménage. Pour les femmes des milieux aisés, la participation au marché de l'emploi semble avoir été le résultat d'un choix entre d'importants besoins en matière de consommation et le coût croissant de services remplaçant les tâches ménagères, tels que le soin des enfants et des personnes à charge en général. Les femmes à revenus moyens ou faibles et les épouses des travailleurs du secteur industriel qui ont été licenciées ou dont le salaire a été réduit, décident généralement de travailler. Il peut en résulter un accroissement des taux de chômage. Bien que l'on ne

dispose pas de données exactes au niveau mondial en la matière, on peut raisonnablement supposer que le revenu qu'elles tirent de leurs activités de production est faible et précaire et que l'augmentation du taux de participation des femmes a vraisemblablement entraîné une diminution de leurs revenus moyens. Pour les femmes des milieux défavorisés, qui travaillaient déjà avant la crise, cette situation s'est probablement traduite par des revenus encore plus faibles et un surcroît de travail.

96. Les politiques qui ont été généralement menées dans les pays en développement en vue de contrer les effets de la crise ont surtout favorisé les exportations au lieu de chercher à remplacer les importations. Les femmes employées dans les industries orientées vers l'exportation ont peut-être conservé leur emploi, mais les conditions de travail y sont généralement plus mauvaises que dans celles qui sont destinées au marché intérieur. La situation des femmes dans les zones franches a déjà été exposée dans ses grandes lignes. En conséquence, si la situation de l'emploi a été relativement mieux protégée pour les femmes, leurs revenus ont diminué et leurs conditions de travail se sont détériorées.

97. Le second grand mécanisme, par le biais duquel la crise et les politiques monétaires et fiscales ont affecté les femmes, est la réduction des dépenses publiques. La plupart des pays ont été obligés de suivre une politique d'austérité, ce qui, en l'absence de mesures politiquement viables visant à accroître les recettes fiscales, a généralement entraîné la réduction des dépenses publiques. Ce sont surtout les services d'appui et autres éléments indispensables au maintien et à la promotion de l'emploi féminin qui ont pâti de cette réduction.

Notes

1/ Bureau international du Travail, Evaluations et projections de la main-d'oeuvre 1950-2000, deuxième édition (Genève, 1977), tableaux II et V. Egalement Bureau international du Travail, Women at Work, Nos 1 et 2, 1982.

2/ Bureau international du Travail, Les femmes, le travail et les questions démographiques, rapport d'un séminaire OIT/UNITAR à Tashkent (URSS), 11-19 octobre 1983, conclusions (Genève, novembre 1983), p. 1.

3/ Bureau international du Travail, Recruitment, Training and Career Development in the Public Service, Report II, Commission paritaire de la fonction publique, troisième session (Genève, 1983)

4/ Bureau international du Travail, General Report, Report I and the Effects of Structural Changes and Technologies, Report III, Commission paritaire de la fonction publique, troisième session (Genève, 1983). Par exemple, voir Annick DAVISSE, "Women in the public service", Women of Europe, No 31, 15 juillet-15 septembre 1983, p. 32.

5/ Központi, statisztikai hivatal: Adatok a nők helyzeteröl (Budapest, 1982), p. 13 et 16.

6/ Vanessa MAHER, "Work, consumption and authority within the household: a Moroccan case", Young and others, Marriage and the Market. Women's Subordination in International Perspective. (London, C.S.E. Books, 1981). Christina JONES, "Women's legal access to land", Barbara LEWIS, Invisible Farmers: Women and the Crisis in Agriculture (Washington, D.C., Office of Women in Development, United States Agency for International Development, Avril 1981).

7/ Diane ELSON et Ruth PEARSON, "The subordination of women and the internationalisation of factory production", Young et autres, op. cit.

8/ "Répartition par profession et par industrie dans la région de la CEE", première partie, Séminaire sur le rôle économique de la femme dans la région de la CEE, Vienne (Autriche), 1984 (ECE/SEM.6/R.4).

Deuxième partie

LES FEMMES DANS L'AGRICULTURE

I. LE ROLE ACTUEL DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE

A. Le rôle actuel des femmes dans la production agricole

98. Les femmes participent à des titres importants à la production agricole mondiale, ce que les études au niveau des villages ou des districts montrent généralement mieux que les données fournies par les recensements nationaux de population ou les enquêtes sur la population active*. Les éléments disponibles montrent que les écarts entre les statistiques de recensements et les études au niveau des villages sont maximaux dans les régions d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Dans ces régions, ils s'expliquent surtout par deux facteurs : a) le recensement sous-évalue considérablement les femmes rurales économiquement actives en tant que travailleurs non payés d'entreprises familiales; et b) l'élevage, habituellement réservé aux femmes, est rarement considéré comme une activité économique agricole.

99. Les statistiques relatives à la participation de la population active féminine à l'agriculture (reposant sur les sources nationales ou des estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT)) font apparaître des modèles régionaux distincts, même si toutes les régions comptent des pays où existent des problèmes de sous-évaluation. Dans la plupart des pays du modèle asiatique les femmes constituent de quelque 40 % (en Indonésie, en Malaisie, au Népal, au Pakistan) à 50 % (à Sri Lanka, en Thaïlande, en République de Corée et en Turquie) de la main-d'oeuvre agricole. En Inde, elles forment un tiers de la population active dans l'agriculture tandis qu'en Afghanistan et au Bangladesh les statistiques ne sont pas fiables.

100. Le modèle de l'Afrique au sud du Sahara fait apparaître une participation encore plus intensive des femmes à l'agriculture. Dans six pays (Côte d'Ivoire, Gambie, Lesotho, Malawi, Mali et Zaïre) les femmes constituent environ la moitié de la main-d'oeuvre agricole et nettement plus de la moitié au Botswana, en République-Unie de Tanzanie, au Cameroun et au Sierra Leone. Dans quatre autres pays (Ghana, Sénégal, Togo et Burkina-Faso) les femmes forment 42 à 46 % de la population active dans l'agriculture; la proportion est de 31 à 39 % dans les autres pays. Ne font exception à ce taux de participation élevé que les pays à population surtout musulmane (Mauritanie, Bénin, Niger) pour lesquels les statistiques ne sont pas fiables.

* Il est difficile de comparer les résultats de ces deux catégories d'études car les définitions opérationnelles et les périodes de référence ne sont pas les mêmes. Dans la plupart des recensements et des enquêtes sur la population active, par exemple, la période de référence qui sert à classer les individus est d'une semaine. Le travail agricole est surtout saisonnier et la participation des femmes est plus importante en période de pointe; le taux de participation des femmes peut être donc sous-évalué ou parfois surévalué selon la date du recensement ou de l'enquête. De même, les enquêtes au niveau des villages peuvent prêter à confusion car les activités des femmes liées à la production agricole ne correspondent pas nécessairement à un travail à plein temps pendant toute l'année. En outre, ces deux catégories d'enquêtes servent à des fins différentes. Les études nationales mesurent la population active dans tous les secteurs de l'économie. Les études au niveau des villages sont généralement spécialisées, consacrées à un aspect particulier de la production agricole ou à un groupe ou des segments particuliers de la population ou de la main-d'oeuvre dans des domaines précis.

101. La plupart des statistiques disponibles pour la région d'Amérique latine, des Caraïbes, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ne sont pas fiables mais, dans quelques pays des deux dernières régions, elles se sont récemment améliorées. En Iraq par exemple, les statistiques du recensement de 1977 montrent que 37,4 % de la population active dans l'agriculture était féminine; au Yémen la proportion est de 28,6 % et, en Jordanie, (d'après les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) relatives à 1970) de 36,3 % /80,85/.

102. Les études approfondies au niveau des villages ou des districts donnent toutefois une image plus complète du rôle que les femmes jouent actuellement dans la production agricole, même dans les pays où il n'existe pas de statistiques nationales fiables. En Egypte, les statistiques nationales pour 1970 indiquent que les femmes forment 3,6 % seulement de la population active dans l'agriculture. Une enquête sur un échantillon de femmes mariées rurales dans l'ensemble du pays montre toutefois qu'en Basse-Egypte, la moitié d'entre elles labouraient et nivelaient la terre et que 55 à 70 % participaient à des activités importantes de production agricole. En Haute-Egypte, les femmes (entre 34 et 41 %) qui participent à ces tâches sont moins nombreuses mais dans les deux régions, environ les trois quarts des femmes mariées s'occupent de la traite et de la volaille /1/. En fait, les chiffres indiquent que les ménages ruraux en Egypte, comme dans la plupart des autres pays en développement, peuvent être assimilés à de petites entreprises rurales où les systèmes de production agricole exploités par le mari et la femme occupent habituellement la position centrale, sauf lorsque les ménages ne possèdent pas de terres.

103. Dans la région d'Asie, les femmes participent à la production agricole essentiellement en tant qu'employées non rémunérées des entreprises familiales ou en tant qu'ouvrières agricoles, selon la taille des exploitations et l'existence d'emplois dans les exploitations agricoles. Lorsque les femmes ont accès à l'emploi agricole, elles sont affectées à des activités courantes, non spécialisées, et souffrent donc beaucoup plus de l'arrivée des technologies agricoles. Les femmes sont rarement des exploitantes indépendantes car la législation en matière d'héritage et de divorce les prive habituellement de terre, même lorsqu'elles sont à la tête de ménages ruraux.

104. Plusieurs études en Indonésie rurale montrent par exemple que la plupart des ménages tirent leurs revenus de la culture du riz en louant les services de leurs membres à des exploitations agricoles plus grandes que la leur. Les femmes sont employées comme journalières agricoles pour la plantation, le sarclage et la récolte et le programme d'intensification de la culture du riz, l'amélioration des installations d'irrigation et l'adoption de nouvelles techniques de culture permettant des récoltes plus fréquentes ont, surtout à Java, accru la demande d'ouvrières agricoles. Les femmes plus âgées et les jeunes filles ont cependant moins de possibilités. Le salaire versé aux femmes est encore faible et inférieur à celui des hommes /87/. Les chiffres relatifs à l'ouest de Java montrent aussi que les femmes âgées ont une part importante dans la production de petits ruminants /87/.

105. Une étude approfondie sur le Népal, qui donne des renseignements exceptionnellement détaillés sur la part des hommes et des femmes dans la production de riz et autres denrées de base, indique que les femmes fournissent des deux tiers à quasiment toute la main-d'oeuvre employée à des activités agricoles très diverses. En outre, elles prennent 42 % des décisions relatives à la production agricole et ont une très grande influence sur le choix des semences et l'utilisation des engrais /27/.

106. En revanche, dans les pays d'Asie à population largement musulmane (par exemple au Pakistan et au Bangladesh), la participation des femmes à l'agriculture reste largement invisible. Une étude sur les villages des régions de culture du riz et du coton au Pakistan a montré que les femmes consacrent 39,34 % de leur temps aux activités agricoles (essentiellement l'élevage du bétail), dans la zone de culture du riz et 50,40 % dans la zone de culture du coton. Les "travaux de culture invisible" absorbent toutefois presque autant de leur temps que les activités visibles. Dans la zone de culture du riz, les activités visibles exercées par les femmes sont constituées essentiellement par les récoltes, la rentrée des produits agricoles, la transplantation, le désherbage, le sarclage, les cultures intercalaires et le battage. Dans les deux zones, les activités invisibles des femmes consistent à porter les repas, le thé, le lassi, etc. aux hommes travaillant dans les champs, à cultiver le potager (dans la zone de culture du coton), à nettoyer et faire sécher les produits agricoles pour les stocker, à fabriquer des conteneurs en argile pour le stockage. En outre, les femmes fournissent 29 % du travail de production du riz et 24 % du travail de production du coton /100/.

107. Dans la région d'Afrique au sud du Sahara, d'autre part, des études détaillées à l'échelon des villages montrent que les Africaines jouent un rôle important dans les systèmes de culture en tant qu'exploitantes indépendantes (et souvent en tant qu'employées non rémunérées des entreprises familiales) tant de cultures vivrières que de cultures de rapport. La migration masculine et la forte instabilité des couples sont la cause du nombre croissant de ménages dirigés par des femmes. En outre, dans de nombreux pays de cette région, les femmes ont le droit de cultiver leurs terres, qu'elles en soient ou non propriétaires.

108. Des études faites au niveau des villages dans plusieurs pays d'Afrique le montrent clairement. En Sierra Leone, par exemple, où on estimait en 1978 que les femmes formaient 60 % de la population active dans l'agriculture, elles ont montré que toutes ces femmes cultivaient leurs propres exploitations qui étaient de petite taille. Une étude socio-économique de trois régions musulmanes du nord de la Sierra Leone ont montré que, non seulement les femmes cultivaient leurs petites exploitations en riz mais aussi que la moitié d'entre elles avaient aussi une petite exploitation secondaire de maïs, de légumes et de patates douces. La majorité des cultivatrices ont appris à s'occuper des cultures de rapport mais à peine plus de la moitié ont déclaré en tirer un revenu, probablement parce que les exploitations sont petites et les rendements faibles par manque d'argent pour acheter des engrais et autres moyens de production. Les systèmes existants de prêts agricoles, par exemple ceux qui sont financés par le projet de développement rural intégré de la Banque mondiale, sont conçus pour les exploitations plus grandes et ne sont donc pas accessibles aux femmes. L'étude a souligné aussi que les cultivatrices sont disposées à vendre une plus grande part de leur production et à réinvestir dans l'agriculture une plus grande partie de leurs revenus que les hommes. Les cultivatrices ont cependant déclaré rencontrer un certain nombre de difficultés graves, en plus du fait qu'elles n'ont pas accès aux prêts importants; par exemple, les champs sont de petite taille, il leur est difficile d'obtenir des terres supplémentaires et elles ont peu de contact avec les vulgarisateurs agricoles, qui sont des hommes /44/. Une étude relative aux régions de Choma et Mumbwa, en Zambie, a montré que les femmes qui cultivent des cultures de rapport dans les potagers familiaux (généralement avec l'aide de leurs maris) travaillent dans des conditions analogues. Toutefois, elles hésitent autant que les hommes à cultiver des produits pour lesquels il n'existe pas un marché bien établi /15/.

109. En outre, une enquête sur 350 ménages choisis au hasard dans trois chefferies de la région méridionale de Moyamba, en Sierra Leone, a montré que 40 % de tous les ménages ruraux étaient dirigés par des femmes et que ces femmes possédaient et cultivaient de petites exploitations. Dans les autres ménages ruraux, c'est-à-dire 60 %, les femmes se voient attribuer une parcelle dont la taille varie, selon les chefferies, entre un tiers et la moitié des parcelles des hommes. 68 % de toutes les femmes (y compris des femmes chefs de famille) cultivent des potagers et forment une main-d'oeuvre agricole supplémentaire en tant qu'employées non rémunérées d'entreprises familiales travaillant les parcelles des hommes. Leur travail comprend, entre autres, le labour, le brûlage, le désherbage et la récolte /97/.

110. Au Malawi où, en 1977, 69,3 % des personnes travaillant à plein temps sur leurs propres terres étaient des femmes /49/, les chiffres détaillés recueillis dans un certain nombre de villages de cinq régions ayant des types de cultures et des structures familiales diverses (ménages monogames, polygames, à chef de famille masculin ou féminin) fournissent les renseignements suivants :

- a) La quantité de travail fourni par les femmes dans l'agriculture dépend plus du type de culture que de la nature monogame ou polygame du mariage. Les femmes accomplissent deux fois plus de travail que les hommes dans les villages de culture du maïs (54 contre 25 %) et autant que les hommes ou un peu plus dans les villages de culture de rapport /17/.
- b) Les femmes rurales au Malawi accomplissent la plupart des travaux agricoles relatifs aux cultures vivrières et aux cultures de rapport. Dans le cas de la culture du coton irrigué par aspersion par exemple, la tâche des femmes ne se limite pas seulement aux récoltes et aux activités consécutives aux récoltes (tri) et elles participent autant et même plus que les hommes à la plantation, au sarclage, à l'éclaircissage et à l'aspersion. Dans seulement une région sous-développée où le coton n'est pas irrigué par aspersion, les femmes accomplissent 61 % des travaux de récolte, 58 % des activités de tri et de commercialisation mais ne participent que faiblement aux autres travaux /17/.

111. En outre, au Ghana, des données détaillées sur les activités des personnes employées dans l'agriculture montrent que les femmes constituent plus de la moitié des cultivateurs de cultures de rapport et de légumes, un tiers des cultivateurs de cultures de rapport (par exemple cacao, riz et canne à sucre); un quart des cultivateurs de tabac, de noix de coco et d'huile de palme, qui sont des cultures de rapport, les trois cinquièmes de tous les cultivateurs de coton, un cinquième de tous les éleveurs de volaille, de tous les exploitants agricoles et de tous les travailleurs forestiers et deux cinquièmes de tous les exploitants de plantations de café /28/.

112. Une étude sur les propriétaires et les ouvriers agricoles des exploitations de riz, hommes et femmes, dans le nord du Ghana, a montré que 40 % des agriculteurs contre 73,4 % des cultivatrices débutent avec des exploitations de moins de huit hectares. Une comparaison entre la taille des exploitations des hommes et celle des femmes en 1978 montrait cependant que les cultivatrices ne semblent pas se situer sensiblement derrière les hommes, ce qui suscite des questions sérieuses quant à l'idée généralement répandue que les femmes possèdent des exploitations

plus petites /32/. Au Ghana (par exemple dans la région de Nkawie-Toase), les exploitations tenues par des femmes tendent à être très petites lorsqu'elles sont consacrées aux cultures vivrières mais ne le sont pas toujours dans le cas de cultures de rapport /95/. Lorsque les femmes cultivent de petites exploitations pour nourrir leurs familles ou pour en tirer un revenu, la propriété tend à être très vulnérable aux crises familiales et l'accès des femmes à la propriété est donc très précaire. Une étude relative à 1 096 cultivatrices de la région de Brong Ahafo a montré par exemple que 59,4 % des femmes ont perdu leurs terres individuelles à la suite de conflits conjugaux (23,9 %), du départ de leur mari pour la ville (19,8 %), ou de la perte du mari (16,3 %). Ces femmes ont soit abandonné complètement l'agriculture (19,6 %) soit cherché un emploi en tant qu'ouvrière agricole (70,4 %) /5/.

113. En ce qui concerne l'accès des femmes au crédit agricole, il apparaît dans différentes régions du Ghana, et même dans le nord où existent de grandes exploitations de riz, que les femmes ont beaucoup moins facilement accès aux prêts bancaires que les hommes /5, 10/. 6,7 % seulement des cultivatrices de riz ont accès à ces prêts contre 26,7 % des cultivateurs /32/. Comme, au Ghana, un pourcentage considérable de femmes possèdent des terres, on ne peut pas justifier cette situation uniquement par le fait que les femmes ne possèdent pas assez de terres. On doit supposer que les banques du Ghana, comme dans de nombreux autres pays (par exemple la Zambie) ont tendance à sous-estimer le potentiel de productivité agricole des femmes et à se méfier de leurs capacités de remboursement et qu'elles préfèrent réserver leurs prêts aux agriculteurs hommes, qu'elles considèrent plus fiables /15, 95/. Une proportion importante de femmes exploitantes pratiquant l'agriculture mixte dans le sud du Ghana sont parvenues à obtenir des prêts auprès de banques, de coopératives ou d'organismes d'achat de l'Etat; les agricultrices sont cependant réduites le plus souvent à s'adresser à des prêteurs (qui demandent souvent jusqu'à 50 % de taux d'intérêt) /95, 10/ ou à leurs maris ou d'autres personnes de leur famille.

114. Enfin, en ce qui concerne l'accès des femmes rurales à l'information et aux services agricoles, une étude faite à Tsito, village du sud du Ghana, montre que, jusqu'en 1977, aucune des femmes interrogées n'avait reçu la visite de vulgarisateurs /10/. Ce n'est qu'après les années 70 que la crise de denrées alimentaires apparue au Ghana a souligné l'importance des femmes en tant que productrices de denrées et, même alors, les réactions des institutions ont continué de refléter les stéréotypes sexuels. Le Ministère de l'agriculture a créé un service nouveau de vulgarisation qui, en 1976, comptait 18 agents au niveau des districts et 60 à 70 agents au niveau des villages mais dispensait un enseignement axé uniquement sur la production alimentaire et la nutrition /10/.

115. Toutes les études consacrées aux cultivatrices ghanéennes soulignent que ces femmes, bien qu'analphabètes, savent parfaitement évaluer leurs bénéfices, leurs pertes et leurs possibilités d'investissements, ont l'expérience de divers modes d'exploitation et évaluent réalistement les facteurs de production, particulièrement la main-d'oeuvre /98/. Il semble donc qu'on ne pourra accroître la productivité agricole qu'en utilisant mieux le potentiel que représentent ces cultivatrices.

116. Certaines données recueillies au Kenya et en Gambie, en Afrique au sud du Sahara, fournissent des renseignements sur la productivité agricole des femmes. Dans la région de Vihiga, dans l'ouest du Kenya où 38 % des exploitations sont dirigées par des femmes, une étude détaillée a montré que la production de maïs dans les exploitations dirigées par des femmes était presque la même que dans les exploitations dirigées par des hommes (632 contre 645 kg à l'hectare), bien que les femmes utilisent sensiblement moins d'engrais chimiques, de plantes hybrides et d'insecticides et qu'elles aient moins accès aux services de vulgarisation et aux prêts. De plus, si les cultivatrices consacrent légèrement plus d'heures de travail à l'hectare, on s'est aperçu que leur efficacité technique était plus grande que celle des hommes en ce qui concerne la culture du maïs. Pour un accès identique aux ressources et aux services de production, les femmes ont une production de maïs par hectare supérieure à celles des hommes 157.

117. Les conclusions d'études intéressantes sur le Kenya montrent que les agricultrices ont moins eu accès à la modernisation dans l'agriculture, ce qui a favorisé leur baisse de productivité. Une étude relative à une région de l'ouest du Kenya, où les services agricoles sont minimes et les exploitations dirigées par des femmes, indiquent que la productivité des exploitantes est égale à celle des hommes lorsqu'on la mesure en termes de diversification des cultures, de moment d'innovation et d'orientation en fonction du revenu. Dans une région comparable mais où des services agricoles plus importants existent, les femmes exploitantes, même lorsqu'elles sont favorables au progrès agricole, ont une productivité inférieure à celle des hommes parce que les agents de la vulgarisation agricole leur rendent moins souvent visite. C'est ainsi qu'ils ne vont jamais voir un tiers des femmes contre 3 % seulement des hommes, parmi les exploitants qui ont adopté précocement les innovations agricoles. De même, 80 % des femmes exploitant des entreprises agricoles productrices de revenus ne bénéficient que de services minimes et 4 % seulement d'entre elles ont accès à plusieurs services (4 à 5). En revanche, les hommes qui cultivent des cultures de rapport comparables sont cinq fois plus nombreux à bénéficier d'un même nombre de services 192.

118. Des tendances similaires ont été signalées en Gambie où des femmes cultivent le riz en culture pluviale dans des conditions primitives, extrêmement pénibles. Un système inefficace de labour tracté subventionné par l'Etat et adapté uniquement aux rizières qui ne sont pas submergées précocement par des marées (ce qui correspond environ à 2 000 hectares par an) oblige les femmes à labourer à la main à l'aide de longues houes. Les subventions versées par l'Etat pour la culture pluviale du riz, assurée par les femmes, n'atteignent pas 4 % du montant des subventions à la culture du riz irrigué faite par les hommes, alors que les terres cultivées par les femmes sont 26 fois plus étendues. Malgré l'insuffisance flagrante de ces ressources et de ces services agricoles, les femmes produisent en moyenne 84 % du riz cultivé en Gambie chaque année 187. Cette situation n'ayant pas fait l'objet d'analyses comparées de coût-efficacité et, les hommes et les femmes ayant rarement un accès égal aux ressources et aux services de production principaux, il est difficile de mesurer la productivité agricole des femmes et de la comparer à celle des hommes 144.

119. La question de la productivité agricole des femmes doit aussi être étudiée du point de vue de l'accès des femmes aux bénéfices dus à l'accroissement de productivité, qui nécessite souvent davantage de main-d'oeuvre et d'investissements. Par exemple, certaines femmes ne bénéficient pas directement et personnellement de l'accroissement de productivité mais en bénéficient indirectement par l'intermédiaire de leur mari qui gère le revenu; ces femmes ne sont

pas incitées économiquement à travailler davantage pour accroître la productivité /14/. Il est donc généralement impossible pour l'instant d'évaluer la productivité potentielle agricole des femmes parce que celles-ci n'ont qu'un accès restreint aux ressources et aux services de production et n'ont pas d'incitations économiques.

120. Dans la région d'Amérique latine, des données détaillées sur le Pérou et le Honduras montrent la part importante des femmes dans la production agricole alors que les statistiques nationales n'indiquent rien. Au Pérou, selon le recensement de 1972, 2,6 % des femmes rurales dans le département de Cajamarca ont une activité économique dans l'agriculture alors que, selon l'enquête sur les familles de paysans de Cajamarca faite en 1976, 4 % des principaux membres féminins des foyers ont déclaré être employés dans l'agriculture et que 12 % ont déclaré s'occuper d'élevage, soit un total de 16 %. Même ces chiffres tendent à sous-évaluer l'activité économique des femmes dans l'agriculture dans cette région, en raison de valeurs patriarcales profondément ancrées en vertu desquelles les femmes aussi bien que les hommes préfèrent ne pas faire état d'une participation féminine active aux travaux agricoles /23/. L'application d'une méthode permettant aux personnes interrogées de surmonter leurs résistances culturelles et consistant à leur demander qui accomplit certaines tâches agricoles précises a montré que les femmes participent aux travaux des champs dans 86 % des foyers /82, 23/. Si l'on considère l'apport total de main-d'oeuvre (masculine comparée à la main-d'oeuvre féminine) dans toutes les activités agricoles (y compris le traitement, les activités de commercialisation et l'élevage à fort coefficient de main-d'oeuvre) on peut dire que la petite agriculture dans cette région est un système d'exploitation féminin /23/.

121. Il importe de noter qu'au Pérou, la participation des femmes aux travaux des champs est plus élevée dans les familles de petits propriétaires agricoles et les foyers qui ne possèdent quasiment pas de terres que dans les foyers ruraux plus nantis. Mais les femmes des catégories les moins favorisées ont aussi des responsabilités plus importantes que les femmes des couches supérieures en ce qui concerne le travail agricole et elles partagent plus souvent avec leur mari le pouvoir de décisions dans tous les cas relatifs à l'agriculture et à l'utilisation des produits /23/.

122. De même, des études détaillées sur les villages et les asentamiento (collectivités créées par la réforme agraire au Honduras) montrent que les femmes interrogées au sujet des tâches agricoles qu'elles accomplissent ont répondu à 46 % qu'elles s'occupaient des cultures y compris des semences, du labour, des récoltes et du sarclage. La participation des femmes à la production agricole n'est toutefois pas répartie uniformément dans toutes les zones rurales. Dans les villages où elles en ont la possibilité, les femmes préfèrent les emplois rémunérés non agricoles même si, dans ces cas aussi, plus de la moitié d'entre elles s'occupent de la volaille et des porcs. Dans les villages où de fortes valeurs patriarcales dominent, les travaux agricoles sont jugés comme ne convenant pas aux femmes qui essaient de tirer un maigre revenu d'autres sources limitées tout en s'occupant habituellement, là aussi, de l'élevage (considéré comme une activité non agricole) /81/.

123. On peut dégager plusieurs conclusions de toutes ces données :

- a) Les activités liées à l'élevage représentent une contribution importante des femmes à la production agricole, particulièrement (mais pas uniquement) dans les pays où les femmes ne sont pas exploitantes et où leur participation demeure largement invisible. Par conséquent les activités d'élevage (surtout l'élevage de la volaille et des porcs ou des petits ruminants) absorbent une part considérable du temps des femmes égyptiennes, indonésiennes, pakistanaises, indiennes, boliviennes et honduriennes. Ces conclusions ont des incidences très importantes en ce qui concerne les orientations politiques et la nécessité de faire participer les femmes aux programmes et aux projets dans le domaine de l'élevage, non seulement en Afrique au sud du Sahara mais aussi en Amérique latine, en Afrique du Nord et en Asie;
- b) Les exploitantes réagissent aux mêmes incitations économiques que les hommes. Il faut donc veiller à ce que les femmes bénéficient des avantages économiques directs des innovations agricoles nécessitant un apport accru de main-d'oeuvre de leur part ou un apport financier;
- c) Dans le tiers monde, il ne sera pas possible d'accroître sensiblement la productivité agricole ou d'atténuer la pauvreté rurale si l'on n'améliore pas sensiblement l'accès que les femmes peuvent avoir aux ressources et aux services de production. Les conséquences du système patriarcal sur la productivité agricole sont très coûteuses; les pays en développement ne peuvent pas en supporter le coût élevé.

B. Participation des femmes à la modernisation des systèmes agricoles :
différences régionales et nationales

124. La modernisation des systèmes agricoles du tiers monde est, en règle générale, caractérisée par un effort de commercialisation de l'agriculture et l'accent mis sur les cultures de rapport plutôt que sur les cultures vivrières. Dans toutes les régions, les techniques agricoles modernes introduites visent essentiellement à alléger les tâches masculines et sont utilisées presque exclusivement par des hommes, tandis que les femmes tendent à être laissées à l'écart. On enregistre toutefois d'importantes variations régionales et nationales en ce qui concerne la rareté et les contraintes de main-d'oeuvre, l'insuffisance et le mode de répartition des terres et la participation pour leur propre compte des femmes à l'agriculture.

1. Amérique latine et Caraïbes

125. Malgré l'extrême hétérogénéité des pays de la région, on note partout un même courant d'industrialisation de l'agriculture par la création d'agro-industries nationales et transnationales, qui souvent dictent les cultures à entreprendre et sont à l'origine d'investissements dans les facteurs de production et techniques modernes [19, 34].

126. Les femmes rurales sont alors vouées à des emplois occasionnels d'ouvrières agricoles non qualifiées, ou se trouvent marginalisées et exclues entièrement de l'agriculture, sous l'effet des facteurs suivants : a) la rotation annuelle des cultures de rapport qui explique pour partie les variations de la demande de main-d'oeuvre; b) le type de culture dominante et ses besoins en main-d'oeuvre; et c) le volume des emplois agricoles salariés demandés par des hommes sans terres /13, 51/. Un certain nombre de schémas tendent à se former. Seuls les hommes par exemple, sont recrutés pour des travaux saisonniers exigeant une main-d'oeuvre considérable, tandis que les femmes sont encouragées à émigrer en ville. Ou encore, lorsqu'on approche du plein emploi masculin, le nombre des femmes engagées comme ouvrières agricoles saisonnières augmente. Les femmes peuvent également trouver à s'employer davantage dans certaines cultures et dans certaines zones parce que les sociétés transnationales les considèrent comme une main-d'oeuvre plus efficace, et non seulement meilleur marché, que les hommes.

127. L'agriculture latino-américaine se caractérise également par un courant de programmes de réforme agraire, qui tentent de réduire les inégalités criantes existant en matière de propriété foncière. Le Pérou est toutefois le seul pays où ces programmes ont réussi à modifier sensiblement le régime foncier antérieur /19/. Dans d'autres pays, les inégalités du monde rural en matière d'accès aux terres et de revenus, ainsi que la pauvreté rurale, n'ont fait que s'accroître /19/. L'expansion des transnationales et la commercialisation de l'agriculture ont, de surcroît, augmenté le nombre de paysans sans terres à mesure qu'elles amélioreraient la productivité agricole /60/. Les foyers ruraux ayant une femme pour chef de famille ont été les plus touchés parce qu'ils sont pratiquement, sinon légalement, exclus du bénéfice des réformes agraires et n'ont qu'un accès limité aux ressources et aux services agricoles (pour un examen plus détaillé du problème, voir le chapitre premier, section 3). Le nombre de foyers dans cette situation ne cesse de croître en raison de l'ampleur de la migration masculine vers les villes et de l'instabilité des mariages /79/. Le fait que, dans nombre de régions, les épouses de cultivateurs ne soient pas intégrées aux programmes de développement et mises en mesure de réaliser leur potentiel contribue, au surplus, à ancrer la pauvreté rurale.

128. Les études faites dans certains pays des Caraïbes (par exemple en Jamaïque) montrent que lorsque les hommes émigrent en ville, les femmes contraintes de gagner leur subsistance seules sur de petites exploitations marginales, sans l'aide de techniques modernes, finissent par partir elles aussi en ville, délaissant l'agriculture. De même, les données recueillies dans divers pays d'Amérique latine montrent que le nombre des femmes rurales émigrant en ville est supérieur à celui des hommes, et que leur exode est souvent dû à l'absence d'emplois agricoles salariés. De plus, bien que les femmes rurales à faible revenu pâtissent au même titre que les hommes des effets négatifs de la commercialisation de l'agriculture, leur situation est aggravée par la persistance de stéréotypes culturels et d'obstacles structurels.

2. Asie

129. L'Asie est caractérisée par la rareté des terres et l'augmentation du nombre des personnes qui en sont dépourvues. La modernisation agricole y a été opérée par l'introduction d'un ensemble d'innovations, comprenant des variétés à haut rendement, notamment pour le riz et le blé, des engrais chimiques et un approvisionnement régulier en eau assuré par des réseaux nouveaux ou

améliorés d'irrigation. A quoi se sont ajoutées, dans certaines zones, la mécanisation des opérations liées à la récolte ou postérieures à celle-ci et l'introduction de tracteurs [77].

130. Les effets de la modernisation sur les femmes ont varié suivant le type de culture pratiqué, le mode de différenciation sexuelle des tâches, l'équilibre atteint entre l'intensification et la mécanisation des cultures et la situation socio-économique des femmes. Les femmes tendent à être plus employées pour la culture du riz que pour celle du blé et à être associées davantage aux semailles, au repiquage et au sarclage, c'est-à-dire aux travaux qui exigent davantage de main-d'oeuvre depuis l'introduction des variétés à haut rendement et l'intensification des cultures par l'irrigation.

131. Ces courants ont des conséquences très variées. Les épouses de cultivateurs sans terres et les femmes chefs de famille qui, en Asie, sont presque toujours dépourvues de terres, trouvent en général un emploi agricole salarié saisonnier plus fréquemment qu'auparavant [7, 38]. Les petits cultivateurs, moins à même que les moyens ou gros exploitants, de profiter de l'introduction conjuguée des variétés à haut rendement et de l'irrigation, ont souvent été obligés de vendre ou de louer leurs terres ou, lorsqu'ils étaient fermiers, ont souvent été expulsés par des propriétaires reprenant à leur compte l'exploitation des terres [21, 37, 41]. Du fait de cette évolution, un nombre croissant de petits exploitants, hommes et femmes, sont devenus ouvriers agricoles [77]. Les femmes des petits cultivateurs qui trouvent quelque avantage aux innovations précitées doivent en général faire face à un surcroît considérable de travail, toujours non rémunéré [46, 68]. Lorsque leurs revenus s'améliorent sensiblement, les agriculteurs tendent toutefois à ne plus laisser leurs femmes aller aux champs et à louer la main-d'oeuvre dont ils peuvent avoir besoin [16 35], dégageant, de ce fait, des emplois pour les femmes chefs de famille ou épouses sans terres [77].

132. La mécanisation du traitement des produits agricoles tend à laisser sans emploi les ouvriers des deux sexes. Les femmes sont particulièrement touchées dans le cas des rizeries, qui n'emploient que des hommes, car le traitement du riz est, dans certains pays, tel le Bangladesh, souvent leur source principale, voire unique, d'emploi salarié [35]. A Java toutefois, l'introduction de variétés à haut rendement, l'amélioration des réseaux d'irrigation et la pratique des cultures multiples ont accru les possibilités d'emploi agricole salarié ouvertes aux femmes.

133. Les effets de la modernisation agricole sur les femmes asiatiques semblent donc liés pour partie à ceux qu'elle a eue pour l'ensemble des petits exploitants et exploitants marginaux. Les foyers ruraux ayant une femme pour chef de famille, plus fréquemment dépourvus de terres, sont en général plus durement touchés que ceux ayant un homme à leur tête. Grâce aux cultures multiples et aux variétés à haut rendement, les hommes ne subissent pas le contrecoup de la modernisation au même titre que les femmes faisant des travaux agricoles non rémunérés ou que les ouvrières agricoles réduites au chômage par l'introduction des techniques de traitement des céréales.

3. Afrique au sud du Sahara

134. Pendant des années, l'accent a été mis au sud du Sahara sur les cultures de rapport, au détriment des cultures vivrières. Les efforts de modernisation entrepris avec des concours bilatéraux ou internationaux ont tendu à se porter vers les hommes, sans égard au sexe de ceux qui cultivaient, ou souhaitaient cultiver certaines cultures de rapport. Cette approche unilatérale a creusé l'écart entre les productivités agricoles, masculine et féminine [68, 307].

135. Ainsi, malgré des faits attestant qu'elles ne reculaient pas devant l'innovation et adoptaient volontiers des techniques profitables, les agricultrices ont habituellement été reléguées vers une agriculture de subsistance, reposant sur des techniques traditionnelles et caractérisée par de faibles rendements [20, 33, 927]. Les hommes, en revanche, accomplissent d'ordinaire des tâches supposant l'utilisation de nouvelles techniques [587].

136. Les changements intervenus ont eu un fort impact sur les femmes rurales de la région. L'introduction de procédés mécaniques dans les rizières marécageuses de la Sierra Leone a diminué les possibilités de travail offertes aux hommes, mais augmenté de moitié, par suite de l'extension des superficies cultivables, les emplois traditionnels de main-d'oeuvre féminine pour les plantations et la récolte [917]. La mécanisation au début du cycle cultural contribue à accroître la productivité masculine, mais représente en général pour les femmes rurales, en période de pointe, un surcroît de travail, qui réduit l'énergie qu'elles peuvent consacrer à leurs propres cultures de rapport et cultures vivrières.

137. Ces divers courants semblent avoir eu pour résultat un déclin des cultures typiquement féminines dans plusieurs pays d'Afrique. Dans le sud de la Côte d'Ivoire par exemple, on a noté, pour la première fois, des pénuries d'aliments de base parce que des organismes publics promouvant des cultures de rapport destinées à l'exportation offraient aux hommes des crédits, du matériel, des engrais et des conseils en matière d'agriculture. La superficie et la qualité des terres laissées aux femmes pour les cultures vivrières s'en sont ressenties, tandis que les maris faisaient, parallèlement, davantage appel à l'aide de leurs femmes [717]. Au Malawi, la culture traditionnellement masculine du maïs, encouragée par un programme de la Banque mondiale, s'est trouvée transformée en une culture de rapport destinée à la vente du fait du monopole de commercialisation des pouvoirs publics; l'arachide, culture féminine, a tendu à être délaissée et à voir son rendement baisser, par suite du dilemme devant lequel se sont trouvées les femmes obligées de travailler sans rémunération dans les champs de leurs maris [717].

138. Une masse de faits révèlent que les femmes africaines n'acceptent pas toujours facilement de perdre leur indépendance économique. (Ces problèmes et autres questions connexes sont étudiés au chapitre II.) Dans la région subsaharienne, les épouses de cultivateurs et femmes chefs de famille, qui sont les principaux producteurs d'aliments, prennent une part active à la production des cultures de rapport et jouissent d'une certaine autonomie de décision pour tout ce qui touche à leurs activités agricoles, à mesure notamment que les hommes émigrent en ville [797].

139. Le manque de main-d'oeuvre et les conflits qui en résultent sont, au surplus, les deux principales contraintes qui pèsent sur l'agriculture africaine. L'insuffisance de la main-d'oeuvre agricole féminine conditionne en fait les structures familiales - dans le cas par exemple de la polygamie et des taux élevés de fertilité - et dicte nombre de décisions cruciales en matière agricole, telles les terres à cultiver [79, 71].

140. En dépit du rôle incontestable et crucial, que les femmes jouent dans la production alimentaire de la région, les efforts de modernisation agricole les ont ignorées. Cette exclusion, qui n'a pas été sans avoir des conséquences fâcheuses sur la production alimentaire, a contribué à perpétuer la pauvreté rurale et à maintenir les goulets d'étranglements. La précarité de la situation est illustrée par le fait que la production alimentaire par tête a baissé durant les deux dernières décennies et que des pénuries alimentaires aiguës constituent une menace pour la survie de millions d'êtres humains, notamment dans les zones semi-arides d'Afrique occidentale et orientale [53].

4. Moyen-Orient et Afrique du Nord

141. Nombre des changements intervenus dans l'agriculture du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont pour origine la forte émigration des hommes de ces pays vers les pays exportateurs de pétrole de la région. L'agriculture de pays tels que la Jordanie, la République arabe syrienne, le Yémen, le Maroc et l'Egypte est par conséquent caractérisée par une pénurie de main-d'oeuvre masculine, à laquelle ont été apportées des solutions diverses, qui se réfléchissent différemment sur les femmes rurales. En République arabe syrienne, par exemple, l'émigration des hommes s'est traduite par un pourcentage plus élevé de femmes dans la main-d'oeuvre agricole : 28,9 % en 1979, chiffre qui reste probablement inférieur à la réalité parce que les valeurs culturelles dominantes conduisent à sous-estimer la part des femmes dans l'agriculture [76].

142. L'importance de l'émigration masculine dans les régions rurales de plusieurs pays a été à l'origine de discussions plus fréquentes sur les possibilités de participation des femmes rurales à l'agriculture. Il n'en reste pas moins qu'en Jordanie, où des ouvriers agricoles égyptiens ont été importés pour faire face à la pénurie grave de main-d'oeuvre agricole, les réserves de main-d'oeuvre féminine rurale sont encore pratiquement inexploitées par l'agriculture [47].

143. Une étude approfondie, faite au Yémen, a montré que l'effet de l'émigration masculine variait sensiblement suivant les zones rurales, le mode d'exploitation des sols et le taux d'émigration. Peu d'hommes quittent les terres irriguées par des sources qui produisent des cultures de rapport profitables (par exemple le "qat"). Le taux d'émigration masculine est en revanche élevé dans les terres dépendant des pluies ou des crues et les femmes doivent y faire face à une somme de travaux beaucoup plus lourds que par le passé, dont des tâches jugées masculines, telles que la récolte du coton et du tabac et le battage du sorgho. Malgré le handicap relatif que constitue un accès limité à toute information et formation agricole moderne, les femmes y disposent en revanche d'un pouvoir plus grand de décision en matière de cultures et de commercialisation des produits. Dans certains districts à forte émigration masculine, il existe désormais un service actif de vulgarisation agricole, s'adressant aux femmes, qui offre des classes d'apprentissage à la lecture, et des cours de formation au jardinage ménager, ou à l'élevage de nouvelles espèces de chèvres et variétés de poulets [74].

144. Dans les zones où les hommes émigrent peu, ou à court terme, l'existence d'une main-d'oeuvre masculine et de ressources financières dues à l'émigration, qui permettent de louer de la main-d'oeuvre, allège en général la tâche agricole des femmes. Cette évolution risque toutefois aussi de réduire le pouvoir de décision dont elles disposent en agriculture. Les hommes tendent à restreindre davantage les déplacements de leurs femmes, les empêchant par exemple d'aller au marché, attitude qui tient pour partie à ce que, se sentant financièrement plus sûrs, ils font du maintien de la femme dans un rôle domestique une question de prestige [47].

145. Il semblerait donc que dans les zones à fort taux d'émigration masculine à long terme, les changements structurels qui s'opèrent permettent aux femmes d'accéder graduellement à une formation agricole et de faire partie, plus activement et plus efficacement, de la main-d'oeuvre agricole. Seules des études plus approfondies permettront toutefois de définir les facteurs qui favorisent ces modifications structurelles dans certains pays plutôt que dans d'autres, d'autant que la condition des femmes et les possibilités qui leur sont ouvertes en matière d'éducation et d'emploi varient sensiblement d'un pays à l'autre de la région [54].

C. L'effet des macropolitiques agricoles sur le rôle des femmes dans l'agriculture

146. Nombre d'éléments des macropolitiques agricoles influent directement ou indirectement, sur le rôle que les femmes rurales jouent dans l'agriculture. En règle générale, toutefois, ce facteur n'est pas pris en compte pour l'élaboration des politiques, et l'effet n'en a que rarement été évalué.

1. Effets de la fixation des prix des produits de base sur les agricultrices

147. Les prix des produits de base ne sont souvent fixés que pour les cultures de rapport qui, dans nombre de pays, tendent à être une activité plus masculine que féminine. Les petits exploitants et ceux dont l'activité se limite à des cultures de subsistance réagissent en général moins, ou plus lentement, aux modifications des prix que les gros exploitants, plus orientés vers le commerce, et ce pour une ou plusieurs des raisons suivantes : a) ils n'ont pas part à l'économie de marché; b) leurs prix de revient et leurs profits ne sont pas calculés d'assez près pour que les modifications de prix soient immédiatement sensibles*; c) leur marge de manoeuvre est trop étroite pour qu'ils puissent prendre des risques; d) ils ignorent qu'il existe d'autres solutions, ou n'ont pas autant de possibilités de choix que les cultivateurs qui commercialisent leur production. Toutes ces considérations valent davantage encore pour les femmes chefs de famille qui, pour la plupart, pratiquent une agriculture de subsistance et sur qui pèsent de sérieuses contraintes qui réduisent encore leur aptitude à prendre des risques.

* Les prix sont aussi le plus souvent fixés en fonction des coûts supportés par les gros exploitants agricoles.

148. Les politiques de prix peuvent en outre influencer différemment sur les décisions que les maris et les femmes souhaiteraient prendre en matière de cultures. Les femmes peuvent ne tirer aucun avantage des augmentations de prix de produits contrôlés par leurs maris et, par conséquent, n'être pas enclines à passer à la culture de produits de meilleur rapport, même s'il exigent moins d'efforts que ceux dont elles contrôlent les revenus. En Zambie, par exemple, les prix atteints par le maïs - culture traditionnellement masculine - ont induit nombre d'agriculteurs à accroître la superficie des terres consacrées à ce produit aux dépens d'autres cultures. Les femmes toutefois ont continué à cultiver l'arachide, culture traditionnellement féminine, qui exige davantage de travail, parce qu'elles pouvaient la vendre sur les marchés traditionnels et contrôler les revenus qu'elles en tiraient /84/.

149. La complexité des problèmes en jeu augmente lorsque, réalisant qu'il est dangereux pour leur pays de dépendre d'un seul produit alimentaire de base, les pouvoirs publics formulent une politique des prix pour d'autres denrées. Le cassava, le millet et le sorgho, aliments de base traditionnels dans nombre de pays africains situés au sud du Sahara, sont des cultures féminines ayant des traits communs, dont l'étroitesse du marché. Sous peine d'être dépourvues d'efficacité, les politiques de prix doivent donc s'accompagner d'efforts tendant à élargir le marché des aliments de base. Elles doivent également aller de pair avec des changements structurels qu'il s'agisse des dispositifs de livraison des facteurs de production agricole ou de la capacité des femmes à se grouper pour former des coopératives permettant aux femmes de bénéficier des efforts de développement et de prendre une part plus grande à l'économie de marché grâce à l'accroissement de la productivité agricole. La somme de renseignements recueillis à ce sujet montre que les femmes qui voient s'ouvrir une possibilité réelle d'augmenter la productivité de leurs cultures et leurs débouchés sont promptes à accroître leur production, pour autant qu'elles conservent le contrôle des recettes /92, 40/. En outre, tout surcroît de travail imposé aux femmes, s'il n'y est remédié par un certain degré de mécanisation, risque de faire obstacle à l'augmentation de la production alimentaire et de la productivité agricole /40/.

150. Bien que très peu d'études aient été faites à ce sujet, les éléments dont on dispose montrent que la dynamique des relations du couple détermine, pour une très large part, l'effet de la politique des prix sur la productivité et l'accès aux sources de revenus des agricultrices, voire même la sécurité alimentaire aux niveaux national et familial. La nature de cette dynamique peut être en fonction de nombreux facteurs tels que :

- a) La manière dont les hommes et les femmes perçoivent les avantages et les inconvénients des changements apportés à la division du travail, aux prix et aux débouchés par la promotion des cultures masculines ou féminines;
- b) L'étendue du contrôle exercé par les femmes sur les terres et autres biens, ainsi que l'existence d'activités productrices de revenus pour les femmes;
- c) Le taux d'instabilité des unions, la sanction - ou l'absence de sanction - sociale du divorce et les possibilités de remariage de la femme.

151. Le premier de ces facteurs détermine, pour l'essentiel, l'issue des conflits sur la division du travail au sein du couple, la propension à acquérir des facteurs de production et un matériel plus perfectionné et qui, du mari ou de la femme, contrôlera les décisions et transactions commerciales et les revenus qui en découleront. Confrontées à une surcharge de travail et à des conflits nés de ce

que leurs force de travail est en même temps requise pour leurs propres cultures et celles de leur mari, les femmes s'attachent aux incitations dont peuvent être assorties leurs activités. De cette catégorie relève l'empressement montré par les hommes à rétribuer le travail qu'elles consacrent à leurs récoltes et leur propre capacité à tirer profit des marchés organisés et des prix des produits commerciaux sans perdre le contrôle de leurs cultures ou de leurs revenus /11/. Cette capacité peut se trouver gravement diminuée par le fait qu'elles ne sont pas membres des coopératives qui achètent la récolte ou, chose plus importante, par le fait que leurs maris prennent en charge la vente sur les marchés organisés du produit de leurs cultures. En outre, lorsque la valeur marchande d'une culture féminine augmente sensiblement (ce qui a été le cas du riz chez les Tiv du Nigéria au début des années 70), les hommes s'assurent promptement une position dominante dans la culture de ce produit et le contrôle des revenus /11/. Ou encore, les femmes qui commencent à gagner de l'argent voient leur mari s'attendre à ce qu'elles défrayent des dépenses de première nécessité du ménage et la scolarité des enfants, ce qui ôte tout intérêt financier à leur travail /40/. La possibilité que les femmes ont d'accéder à la propriété de la terre ou à d'autres formes d'avoir pour leur propre compte ainsi qu'à des activités génératrices de revenus sûrs peut elle aussi influencer sensiblement sur la solution des conflits ayant trait à la division du travail. Lorsque ces possibilités sont limitées, les femmes sont plus enclines au compromis et prêtes à se partager entre les cultures de leur mari et les leurs propres.

152. Les politiques de prix favorisant la production des denrées alimentaires traditionnelles de base peuvent contribuer à assurer la sécurité alimentaire du pays en encourageant activement les régions à cultiver ces produits plutôt que d'en acheter d'autres plus rares. En période de hausse des prix des aliments de base, la sécurité alimentaire des familles ne peut être assurée que si l'on fournit aux agricultrices des facteurs de production et des services améliorés, qui leur permettent de dégager des excédents produisant un revenu. Faute de quoi, les femmes sont amenées à vendre une fraction plus grande de leur production au détriment de la consommation familiale /40/.

2. Effet des politiques et programmes de réforme agraire sur les femmes rurales

153. La mesure dans laquelle les femmes ont été légalement exclues du bénéfice des politiques et programmes de réforme agraire, ou l'ont été en fait durant la phase de mise en oeuvre, varie suivant les pays. Dans les cas, peu nombreux, où elles n'ont pas été exclues légalement, seules les femmes chefs de famille ont été admises à se prévaloir des dispositions prévues. Cette observation vaut pour le Honduras /78, 81/, l'Ethiopie* /94/ et le Chili /31/. Au Chili, toutefois, la clause prévoyant que seules les personnes employées à titre permanent sur une exploitation agricole pendant trois au moins des quatre années précédentes pouvaient bénéficier de la réforme, a en fait exclu les femmes de l'accès à la propriété de la terre /31/. Le Nicaragua est le seul pays où les femmes n'aient pas eu à être chefs de famille pour recevoir des terres /18/.

* En Ethiopie toutefois, seules les veuves et épouses légales ayant un foyer indépendant, et remplissant les conditions requises pour être membres d'une association de paysans, avaient droit à des terres.

154. Au cours de la mise en oeuvre de ces politiques et programmes, les femmes se sont toutefois généralement trouvées exclues des activités principales, reléguées dans des activités secondaires ou cantonnées dans des choix restreints. Au Honduras, par exemple, une étude portant sur 32 asentamientos à travers le pays a montré que, bien que 13 % de tous les foyers ruraux aient, juridiquement, une femme à leur tête, les femmes membres de ces communes n'ont que rarement reçu des terres. 63 % des asentamientos étudiés ne comptaient pas de femmes parmi leurs membres; dans 22 %, une ou deux femmes à peine, chefs de famille, figuraient parmi les membres et dans deux asentamientos seulement, 12 et 18 % respectivement des membres étaient des femmes chefs de famille. Qui plus est, les femmes chefs de famille qui avaient été admises à faire partie d'un asentamiento et avaient reçu des terres, avaient en général dû ce privilège au fait qu'elles avaient des fils adolescents qui participaient aux travaux agricoles; c'est dire qu'on ne leur reconnaissait d'autre qualité que celle de personnes à charge [78, 81]. L'exclusion de fait des femmes chefs de famille pratiquée à Honduras a, au surplus, été clairement démontrée lorsqu'un groupe, ayant formé une association de paysans, a vu rejeter la demande d'attribution de terres, sur la même base que les groupes masculins qu'elles avaient formulée [78, 81].

155. L'exclusion en règle générale des foyers ayant une femme à leur tête du bénéfice des réformes agraires est à souligner, car ces foyers constituent de plus en plus un noyau d'indigents ruraux. Du fait de lois défavorables en matière de droits de succession et d'une moindre aptitude à surmonter des difficultés économiques telles que la sécheresse ou la maladie, les foyers ayant des femmes à leur tête tendent à être plus fréquemment dépourvus de terre que ceux dirigés par des hommes, handicap qui persiste malgré les réformes agraires et se trouve même renforcé par elles. Les femmes chefs de famille sont également exclues des possibilités de formation prévues en matière d'agriculture, d'organisation de coopératives et de comptabilité dans le cadre des programmes de réforme agraire [78, 81].

156. Dans des pays tels que le Kenya et la République-Unie de Tanzanie, où les femmes avaient traditionnellement l'usufruit d'une partie des terres de leurs maris, pères ou frères, la législation et les programmes de réforme agraire ont ignoré les droits des femmes en la matière et ont accordé des titres de propriété aux seuls hommes. Au Kenya, les transferts de terres opérés en vertu de la réforme ont eu pour effet de créer un régime de propriété foncière individuelle presque exclusivement masculin et de transformer les femmes en travailleurs agricoles dépourvues de terres et tributaires des hommes pour leur subsistance [66]. Alors que le droit coutumier du Kenya reconnaissait le droit d'usufruit des femmes et prévoyait l'attribution d'une parcelle de terre aux femmes nouvellement mariées, les veuves dépendent désormais des fils à qui passe l'héritage et restent pratiquement sans terres lorsqu'elles n'ont que des filles. Les femmes divorcées ou séparées se sont elles aussi trouvées dépossédées [50]. Cette situation n'est pas sans avoir de sérieuses conséquences démographiques [75].

II. AVANTAGES QUE LES FEMMES RETIRENT DE L'AGRICULTURE

157. La participation des femmes à l'agriculture, à l'élevage et à la commercialisation des produits comporte bien entendu des avantages et des inconvénients, directs et indirects. Du peu de données que l'on possède à cet égard, il ressort que les femmes non seulement les perçoivent et les évaluent, mais encore que leur comportement est influencé par la manière dont ils s'équilibrent.

A. Coûts sociaux de leur participation

158. L'inconvénient majeur pour les femmes de leur participation à l'agriculture et à l'élevage est un surcroît de travail qui retentit, de multiples manières, sur leur vie, celle de leurs enfants et l'organisation du foyer en général. Les données recueillies dans plusieurs pays en développement sur l'emploi du temps des divers membres de la famille tendent à faire apparaître des schémas constants. Une étude faite en 1979 en Côte d'Ivoire sur la consommation et le budget des ménages, à l'occasion de laquelle on avait recueilli pendant une semaine, dans 720 foyers ruraux, des données sur l'emploi du temps de tous les membres de la famille, a montré que si les garçons et les filles de 10 à 14 ans et les hommes et les femmes de 15 à 59 ans consacraient le même temps environ à des activités para-alimentaires*, la charge de travail des femmes était plus lourde que celle des hommes parce qu'elles s'acquittaient de la majeure partie des travaux domestiques. A l'âge adulte, la charge de travail des femmes était le double de celle des hommes et elles disposaient d'une heure de moins en moyenne pour le repos ou le loisir et d'un tiers seulement du temps que les hommes pouvaient consacrer à des activités sociales /96/. De même, les données recueillies en Haute-Volta montrent que les femmes consacrent 82 % plus de temps que les hommes aux activités agricoles tout en s'acquittant de tâches ménagères; elles disposent par conséquent de 64 % moins de temps que les hommes pour leurs loisirs personnels /56/.

159. Les données émanant de plusieurs pays asiatiques (à savoir l'Inde, le Bangladesh et les Philippines) montrent en revanche que les femmes y consacrent beaucoup moins de temps à la production agricole, aux activités de subsistance et à l'économie de marché que les hommes, mais que les heures consacrées aux travaux ménagers tendent à égaliser le temps de travail de l'un et de l'autre sexe /12, 87/.

160. Dans les pays où leur labeur est particulièrement ardu et où les travaux agricoles absorbent une grande partie de leur temps, notamment durant les périodes de pointe saisonnières, les femmes s'adaptent en se reposant partiellement de leur tâche sur les enfants et les autres épouses. Au Rwanda, il est apparu que les femmes ayant des filles consacrent moins de temps aux travaux domestiques (15,3 % de leur temps au lieu de 25,1 %), qui sont effectués par leurs filles, et plus de temps à l'agriculture (46,5 % de leur temps au lieu de 39 %). Les filles tendent

* Par activité para-alimentaire, on entend : les activités de production agricole, les cultures vivrières, la vente de denrées, la transformation des aliments, l'abattage des arbres, la chasse, la pêche, la cueillette, la corvée d'eau, le ramassage du bois et le stockage des produits agricoles non alimentaires.

également à participer davantage aux travaux agricoles que les garçons /61/. Une étude effectuée en Haute-Volta indique que les filles commencent à travailler plus tôt que les garçons (à l'âge de sept ans contre 11 ans pour les garçons), qu'elles ont habituellement deux fois plus de travail que ces derniers, qu'elles s'acquittent essentiellement de tâches ménagères et d'activités de subsistance /56/. Les filles ne peuvent de ce fait fréquenter régulièrement l'école, ou doivent la quitter au bout de quelques années /73/. Ces contraintes sont, pour les femmes, un des coûts sociaux majeurs de l'activité agricole qui, répercuté de génération en génération, contribue à perpétuer l'analphabétisme et la pauvreté. On notera, sur un autre plan, que cette situation valorise les enfants aux yeux des femmes /74, 75/.

161. Le coût social de la polygamie paraît, à l'analyse, ambigu, dans la mesure où elle peut valoir aux femmes une plus grande autonomie de décision sur les terres qu'elles cultivent et une capacité accrue de faire du commerce et d'acquérir des revenus /48/.

162. Les observations qui précèdent ne concernaient que les épouses; la charge totale incombant aux femmes chefs de famille est en général beaucoup plus lourde, puisqu'elles doivent faire face à la totalité ou la majeure partie des travaux de culture et d'élevage et qu'elles ne peuvent envoyer leurs enfants, notamment les filles, à l'école /9, 88, 10/.

163. Le surmenage des femmes rurales s'aggrave encore durant les périodes saisonnières de forte demande de main-d'oeuvre pour les travaux de sarclage, la récolte de certains produits et les plantations d'autres produits. Etant donné que ces pointes saisonnières coïncident avec la saison des pluies et la période durant lesquelles les stocks familiaux de nourriture sont au plus bas, les femmes paient également un lourd tribut à l'agriculture sur le plan de la santé. Il apparaît qu'en Gambie, les femmes enceintes perdent parfois en fait du poids durant les périodes de pointe, tandis qu'en Thaïlande, l'incidence des fausses-couches double ou triple durant cette saison /29/.

B. Avantages revenant aux femmes

164. Les femmes peuvent retirer de leur participation à l'agriculture les avantages suivants : a) accession au pouvoir de décision et à l'autonomie; b) accès aux sources de revenus; et c) exercice d'une autorité sur une main-d'oeuvre indispensable et précieuse. Tous les pays en développement ont toutefois de puissants systèmes de stratification fondés sur la classe et le sexe, qui opèrent à tous les niveaux de la société dans son ensemble jusqu'au foyer et qui sont à l'origine des obstacles d'ordre institutionnel ou des obstacles tenant aux attitudes qui empêchent les femmes de retirer des avantages de leur travail.

165. Nombre d'informations indiquent que les femmes veulent une rémunération à la mesure du travail qu'elles fournissent dans l'agriculture et luttent pour l'obtenir. Dans la partie nord du Cameroun, on a observé que les épouses consacraient à l'agriculture un temps proportionnel à la rémunération qu'elles pouvaient recevoir en retour. Lorsque les maris refusaient de les payer ou les payaient mal pour le travail qu'elles fournissaient dans les champs, les femmes refusaient de travailler à nouveau dans les rizières de leurs maris l'année suivante. Les femmes chefs de famille qui avaient pleine autorité sur les revenus de la culture du riz consacraient à cette dernière plus de temps que les épouses dont la rétribution dépendait des maris /43/.

166. Une analyse des données recueillies chez les Tiv du Nigéria illustre les conflits nés des activités de développement qui ont accru la demande de main-d'oeuvre féminine pour cultiver les champs des hommes, et inversement, sans pour autant être accompagnées des mesures d'incitation économique correspondantes. Ces conflits du travail s'aggravaient durant les mois les plus chargés et leur règlement tendait à dépendre de l'orientation des incitations économiques, les hommes et les femmes ne voyant pas de raison de travailler dans les champs s'ils ne bénéficiaient pas de l'augmentation des revenus correspondante /11/. Ces données donnent à penser que les femmes tentent de négocier une rémunération avec leur mari, ou qu'elles se refusent à consacrer aux cultures de leurs maris un temps qui doit être soustrait à leurs propres cultures /72/. Ce pouvoir de négociation est toutefois souvent limité, parce que leurs maris peuvent, par représailles, divorcer, ce qui les priverait de toute possibilité d'accès aux champs, ou prendre une autre épouse qui aurait sa part des terres cultivées /74/.

167. La possibilité pour les femmes de tirer profit des revenus des cultures ou de l'élevage dépend, dans beaucoup de pays, de la possibilité qu'elles ont de commercialiser les produits destinés à la vente. Dans certains pays, des stéréotypes rigides quant aux rôles respectifs des sexes déterminent les catégories de produits qui peuvent être vendus par les hommes et par les femmes. Dans plusieurs zones rurales d'Ethiopie, par exemple, les femmes vendent sur les marchés des crêpes, du sel, du café, du beurre, du fromage et des épices tandis que les hommes se chargent de la vente du gros bétail, des moutons, des chèvres, des quantités importantes de café, d'orge et de graines oléagineuses /45/. Les femmes ayant une production agricole en propre dans le Honduras rural ont toutefois généralement le droit de la vendre, à moins qu'il ne s'agisse d'une production commune du ménage /86/. Fréquemment aussi, les femmes ont moins de latitude pour vendre leurs produits et en contrôler le revenu ainsi retiré lorsque les quantités en jeu sont plus grandes /23/.

168. L'accroissement de leur pouvoir de décision et de leur autonomie est un des autres avantages, et non des moins importants, que les femmes peuvent retirer d'une pleine participation aux travaux agricoles. A en juger par les éléments, en général peu abondants, dont on dispose, les femmes acquièrent davantage de pouvoir lorsqu'à leur part de travaux, elles ajoutent un revenu agricole et commercial propre suffisant pour être considérées comme soutiens de famille à part entière contribuant au revenu du ménage. Dans les zones rurales d'Ethiopie, par exemple, les femmes ont accédé à une certaine indépendance économique grâce à la production agricole, au commerce, au travail salarié et à la production artisanale, et elles y jouissent d'un assez grand prestige et pouvoir de décision pour tout ce qui touche aux dépenses du ménage et à la vente des produits /45/.

169. La valeur monétaire de leurs produits détermine enfin elle aussi la mesure dans laquelle les femmes peuvent transformer leur participation aux travaux agricoles en pouvoir de décision. Plus la valeur monétaire des produits commercialisés est grande, moins la femme peut avoir voix au chapitre pour ce qui est des décisions et transactions commerciales et exercer un contrôle sur le revenu obtenu /23/. Aussi, est-ce au sein des ménages d'agriculteurs à faible revenu que les femmes peuvent accéder au pouvoir de décision et à l'autonomie en participant aux travaux agricoles et à la commercialisation des produits.

III. MARCHE A SUIVRE POUR DEVELOPPER LE ROLE DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE

170. Il est pratiquement impossible de citer un exemple de stratégie nationale ayant favorisé d'une manière générale le rôle des femmes dans l'agriculture, principalement en raison du fait qu'aucun pays n'a encore pris en considération les besoins et le potentiel des agricultrices dans sa planification agricole nationale d'ensemble. A l'heure actuelle, certains pays commencent toutefois à consentir des efforts dans ce sens. En Zambie, par exemple, la Commission nationale pour la planification du développement a invité un expert du rôle des femmes dans l'agriculture à rédiger, dans le cadre d'un projet financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) un ensemble de directives sur les femmes dans l'agriculture, sur la base des données statistiques disponibles et des études approfondies déjà réalisées. Ces directives, qui doivent être examinées et mises au point en collaboration avec des responsables de la planification et des décideurs de la Commission nationale pour la planification du développement et du Ministère de l'agriculture, serviront à l'élaboration du prochain plan de développement.

171. En Sierra Leone, entre autres pays, le Ministère de l'agriculture a demandé à la FAO d'envoyer une mission chargée d'étudier la situation des femmes dans l'agriculture, comme l'avait suggéré la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR). Cette mission avait pour objet d'élaborer un projet agricole de grande ampleur à l'intention des femmes visant à dispenser à ces dernières une formation plus étendue et plus intensive en matière de vulgarisation agricole (en particulier dans le domaine de l'horticulture et des techniques agricoles) ainsi qu'à développer les compétences agricoles et l'aptitude à travailler en coopérative des agricultrices de la région sud-est du pays qui est caractérisée par son isolement. Toutefois, les incidences de ce projet (qui est beaucoup plus important que la moyenne pour ce qui est de l'appui qu'il reçoit et de la portée qu'il revêt) sur l'action en faveur des femmes dans la planification agricole nationale reste à déterminer.

172. Dans la plupart des régions, on a assisté à une prolifération des projets agricoles de très faible ampleur en faveur des femmes. Le faible montant des crédits ouverts pour ces projets n'a pas permis de s'assurer le concours du personnel qualifié, ni d'entreprendre des études de marché efficaces pour orienter les activités des bénéficiaires, ni de leur dispenser une formation étendue pour développer leurs compétences agricoles et leur aptitude à travailler en coopérative. Etant donné qu'ils sont de faible ampleur et mal intégrés dans les programmes de développement rural et autres programmes agricoles en cours, ces projets souffrent d'un manque d'appui technique et d'une absence de continuité une fois que les crédits ouverts sont épuisés.

173. Le fait que certains pays ont créé un ministère distinct ou mis en place un service au sein du Ministère de la planification, des affaires sociales ou de la protection sociale pour s'occuper des questions intéressant les femmes ne semble pas avoir beaucoup contribué à accroître de façon substantielle la productivité de ces dernières dans l'agriculture, ni leurs revenus, bien que cela ait eu pour effet de faire davantage prendre conscience de leurs besoins et de leur potentiel. Cela s'explique principalement par l'insuffisance des compétences techniques disponibles pour mettre en oeuvre des projets agricoles en faveur des femmes ou pour faciliter leur intégration dans les principaux programmes agricoles en cours ou prévus. La coopération entre les services responsables des affaires féminines et les ministères de l'agriculture a également soulevé de nombreuses difficultés.

La création au sein des ministères de l'agriculture et/ou du développement rural de services chargés des affaires féminines dont le personnel serait constitué de femmes ayant les compétences techniques voulues semble, par exemple, être une solution beaucoup plus prometteuse.

174. Bien que l'on ne puisse pas faire état de réussites à l'échelon national pour l'instant, les efforts déployés à l'échelon régional et sectoriel ont parfois contribué à accroître la productivité agricole et le revenu des femmes rurales.

175. La mise en place de coopératives féminines et de plans de crédit à la production à l'intention des femmes rurales est un moyen d'intervention prometteur qui a un rôle essentiel à jouer pour augmenter la productivité et le revenu agricoles de ces dernières et accroître leur influence dans tous les domaines.

176. La création de coopératives entièrement féminines est une idée à laquelle les responsables de l'élaboration des politiques et les experts internationaux se sont opposés avec insistance. Cette opposition s'est même manifestée en Afrique de l'Ouest où ces coopératives ne sont pas une nouveauté. Par exemple, dans le village musulman de Gofor, situé dans le district de Mampela dans le sud de la Sierra Leone, 75 femmes avaient constitué, avec l'appui de leurs maris et des chefs de village, un groupe pour mettre en commun, à titre de capital de départ, les ressources limitées dont elles disposaient en vue d'entreprendre des activités collectives. Malgré la cohésion de leur groupe et le potentiel considérable qu'il offrait, elles ont cherché vainement pendant une année à obtenir la formation nécessaire pour bénéficier de crédits sans parvenir à susciter l'intérêt des organismes compétents ni à recueillir leur appui /77/.

177. D'après tous les observateurs qui ont travaillé en milieu rural dans de nombreux pays et qui se sont renseignés auprès des intéressées, les femmes rurales préfèrent organiser elles-mêmes des coopératives entièrement féminines car cette formule leur permet de prendre leurs propres décisions, de déterminer le travail à fournir en toute liberté et de disposer du produit de leur travail /77, 55, 36, 26/. Dans de nombreux pays d'Afrique au sud du Sahara (par exemple la Sierra Leone, le Kenya, le Lesotho et la Zambie) les femmes ont fait part de leur réticence à l'égard des coopératives mixtes car elles devaient accomplir la totalité du travail alors que les hommes disposaient des gains.

178. Le Viet Nam, où une politique nationale visant à promouvoir l'égalité entre les sexes tant dans le travail que dans le mariage est en vigueur, est le seul pays où l'on a signalé que la création de coopératives agricoles mixtes s'était traduite par une amélioration de la condition des femmes rurales /99/. Cette politique a été à l'origine de réformes institutionnelles qui ont permis aux femmes de devenir membres des coopératives indépendamment de leur mari, d'accomplir des travaux "d'homme" aussi bien que des travaux "de femme" et d'être payées de façon séparée, ce qui a eu pour effet de rendre visibles leurs contributions. Toutefois, on s'est heurté à la persistance d'un grand nombre de problèmes caractéristiques des coopératives. On a noté des réticences à attribuer le même nombre de points pour les travaux "de femme" que pour les travaux "d'hommes" qui sont considérés comme plus difficiles. En outre, bien que les femmes participent activement à la gestion des coopératives, elles ne le font qu'au prix d'une lutte continuelle; par ailleurs, elles sont encore sous-représentées /99/.

179. On a relevé un certain nombre d'exemples de coopératives entièrement féminines ayant donné des résultats relativement satisfaisants dans des pays tels que le Bangladesh /36, 55/, l'Inde /90, 93, 25/, le Cameroun, le Mali /99/, le Lesotho /11/ et le Ghana /22/.

180. En Inde, et plus particulièrement au Gujarat, les données relativement détaillées dont on dispose sur les coopératives laitières gérées par des femmes et notamment leurs résultats soulignent l'importance que revêt la création de coopératives entièrement féminines, même si celles-ci ne conduisent pas à une égalité véritable entre les sexes en milieu rural. Ces données mettent clairement en lumière que les femmes doivent gérer et diriger elles-mêmes de façon rationnelle leurs coopératives pour retirer le maximum d'avantages de leur participation et amorcer des réformes institutionnelles plus vastes de nature à améliorer leur condition. Le fait d'y parvenir encourage toutes les femmes à avoir davantage confiance en elles-mêmes et contribue à changer l'impression défavorable qu'ont les hommes de leurs aptitudes en matière de gestion ainsi qu'à montrer à l'ensemble de la communauté qu'elles sont capables de gagner leur vie et de gérer des revenus de façon indépendante /93, 90/.

181. La gestion des coopératives féminines soulève toutefois des problèmes et des difficultés auxquels se heurtent tous les groupes de femmes, quels qu'ils soient. Le manque de femmes sachant lire et ayant les qualifications appropriées dans les pays en développement sont à l'origine de certains de ces problèmes. Si l'on ne fait pas le nécessaire pour les alphabétiser en nombre suffisant et les familiariser avec les techniques de gestion et de comptabilité, celles-ci seront suspectées à tort ou à raison de mal gérer leurs coopératives, ou bien elles devront en confier la direction à des hommes ou à des femmes de condition supérieure. En outre, du fait des idées stéréotypées qui prévalent actuellement en ce qui concerne le rôle de chaque sexe, elles peuvent être incitées à engager des hommes pour accomplir les tâches considérées comme masculines et pourvoir les postes techniques de gestion /42/. On a relevé l'existence de problèmes de ce genre dans le cas :

- a) De coopératives féminines au Bangladesh qui avaient tendance à être dirigées par des femmes de rang élevé /36/;
- b) D'une coopérative laitière féminine au Gujarat en Inde, qui, à la suite de la démission d'une présidente instruite, respectée et socialement influente, et du fait de l'absence d'autres femmes susceptibles de la remplacer, a dû engager du personnel masculin dont elle a assuré la formation technique et auquel elle a confié des responsabilités de plus en plus importantes /93/;
- c) De plusieurs groupes de femmes rurales au Honduras dont les membres n'avaient aucune connaissance des principes comptables, et qui, de ce fait, ont été exploitées par des dirigeantes plus instruites ou, étant donné le faible niveau des bénéfices, ont commencé à soupçonner ces dernières de détournements frauduleux /78/;
- d) De groupes de femmes dans l'ouest du Kenya qui avaient entrepris de petits projets d'élevage de chèvres mais qui avaient engagé des hommes comme gardiens et bergers salariés, lesquels ont été les seuls à profiter de ces projets d'un point de vue économique et technique grâce à la formation qu'ils ont reçue /59/.

182. Pour sérieux qu'ils soient, ces obstacles et ces problèmes ne sont toutefois pas insurmontables. Des mesures pour lutter contre l'analphabétisme ont été prises dans plusieurs pays en développement et il est possible de combiner efficacement les activités d'alphabétisation fonctionnelle avec la formation technique.

183. Le fait qu'elles n'ont guère accès aux facilités offertes par les organismes de crédit agricole est l'un des principaux obstacles qui s'opposent à une modernisation accrue et à un accroissement de la productivité des activités agricoles entreprises par les femmes [92, 95, 83]. Toutefois, celles-ci parviennent souvent à financer l'achat d'apports agricoles ou le lancement d'affaires commerciales grâce à leurs économies ou à des prêts consentis par leurs maris, leurs parents ou des bailleurs de fonds locaux [95, 83]. Il peut même arriver qu'elles préfèrent s'adresser à ces derniers, malgré les taux d'intérêt souvent exorbitants qu'ils pratiquent, parce qu'ils sont plus facilement accessibles et ne leur imposent pas des formalités dont le coût en temps et en argent est prohibitif [95].

184. Toutefois, les efforts que l'on déploie actuellement pour offrir aux femmes rurales sans terres et à celles qui exploitent de petites fermes des facilités officielles de crédits inédites semblent donner de bons résultats ou être prometteurs dans un certain nombre de cas. Au Bangladesh, une enveloppe de crédits spécialement destinés aux femmes a été incorporée dans un programme de développement rural intégré actuellement en cours. Pour en bénéficier, les villageoises dont l'activité principale est l'agriculture de subsistance constituent des groupes. Les prêts sont d'abord consentis aux groupes puis répartis entre les membres pour financer des projets individuels qui leur permettent de s'intégrer à l'économie des marchés en commercialisant le produit des activités agricoles et des petites opérations commerciales auxquelles elles se livrent. En outre, des attestations qu'elles peuvent utiliser ultérieurement auprès des banques leur sont délivrées dans le cadre de ce programme. Il ressort de cette étude de cas que le fait d'octroyer directement des prêts aux femmes de petits agriculteurs contribue à accroître leur productivité et leur permet de dégager un surcroît de revenu qu'elles consacrent à l'alimentation, à l'habillement, au logement, à l'éducation des enfants et à l'achat de terres [52].

185. Comme autre exemple du programme de crédit au Bangladesh, on peut citer le projet bancaire de Grameen qui a débuté en 1979; en 1980, 45 000 paysans sans terres, dont 16 000 femmes, en avaient bénéficié. Aux fins de ce projet, les paysans sans terre, hommes ou femmes, constituent des groupes sur la base desquels on s'efforce actuellement de mettre au point un type de coopérative susceptible de contribuer à éliminer les principaux inconvénients du système traditionnel (par exemple, la participation à chaque groupe est limitée à un seul membre par famille, ce qui permet de réduire les chances pour que les femmes subissent l'influence des hommes qui leur sont apparentés). Etant donné que le remboursement s'effectue sous la forme de versements hebdomadaires représentant 2 % de la valeur totale des prêts, la charge que cela représente pour les personnes économiquement faibles qui en bénéficient s'en trouve considérablement allégée. Grâce à l'intervention du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), ce projet a été élargi dans le but :

- a) De dispenser une éducation fonctionnelle aux femmes (et aux hommes) dépourvus de terres pour perfectionner leurs compétences et leur permettre de jouer un rôle en tant que participants, bénéficiaires, producteurs et consommateurs;

- b) De former 120 employées de banque afin de décentraliser les services de crédit à l'échelon du village et 834 responsables de village pour diriger les groupes de femmes bénéficiant de prêts /70, 69/.

186. D'une manière générale, pour que les plans de crédit à la production à l'intention des femmes rurales donnent de bons résultats, il faut également former des agents de vulgarisation spécialement chargé de les familiariser avec le crédit et de prévoir des services d'appui pour développer leurs compétences administratives et comptables.

187. Faciliter l'accès des femmes rurales aux ressources et aux services agricoles indispensables exige non seulement que l'on apporte de multiples changements et innovations structurelles aux mécanismes qui servent à octroyer les crédits, à fournir l'information et les apports agricoles, à former des agriculteurs, etc., mais également que l'on donne aux femmes les moyens d'obtenir ces ressources et ces services. Pour cela, il ne suffit pas de faire connaître les options envisageables ainsi que les droits des femmes et la nature des besoins, mais il faut briser les préjugés tenaces qui empêchent les femmes d'exiger des hommes exerçant une autorité que leurs droits soient reconnus. Par exemple, on a appris aux femmes rurales de la Barbade et d'autres pays des Caraïbes à demander aux agents masculins de vulgarisation agricole les renseignements et les conseils dont elles avaient besoin pour leurs activités agricoles /6/.

188. Parallèlement aux efforts visant à définir les changements de structures de grande ampleur à apporter aux systèmes de fourniture des apports et à évaluer ces changements dans le cadre de projets pilotes, parvenir à développer les capacités des femmes en renforçant leur confiance en elles-mêmes et leur assurance est essentiel pour accroître leur productivité dans l'agriculture. Les femmes rurales pourraient exercer une influence positive sur les agents masculins de vulgarisation agricole en les informant de leurs besoins et de leurs possibilités et contribuer ainsi à faire en sorte que ces derniers soient davantage disposés à leur fournir les mêmes services qu'aux hommes.

IV. INCIDENCES POSSIBLES DE L'AMELIORATION DES ROLES DES FEMMES SUR LA REALISATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT D'ENSEMBLE

189. Les objectifs de développement d'ensemble répondent tous au souci d'assurer une croissance équitable dans les pays en développement. Dans les zones rurales, ces objectifs sont d'accroître la production et le revenu agricoles et de réduire les inégalités existantes. Les femmes représentent la moitié de la main-d'oeuvre agricole en Asie et en Afrique subsaharienne et accomplissent nombre de tâches agricoles essentielles dans toutes les régions; mettre en valeur le potentiel offert par les femmes rurales est donc essentiel pour accroître la croissance et promouvoir l'équité. Toutefois, il faut d'abord que la contribution qu'elles apportent actuellement à l'agriculture sous la forme de main-d'oeuvre soit pleinement prise en considération, ce qui suppose que l'on réévalue les données statistiques recueillies dans le cadre d'enquêtes nationales et ponctuelles, que l'on redéfinisse les activités agricoles dans de nombreux pays de manière à y inclure la surveillance du bétail et que l'on recueille des renseignements sur les nombreuses contributions invisibles que les femmes apportent dans ce secteur.

190. Bien que la situation à cet égard varie selon les régions, on a eu tendance d'une manière générale, dans le cadre des politiques de modernisation de l'agriculture, à ne pas prendre en considération le rôle effectif et potentiel des femmes. Le succès de bien des programmes de développement agricole a été compromis de ce fait et plus particulièrement pour les raisons suivantes :

- a) Il n'a pas été tenu compte de la surcharge de travail dévolue aux femmes, en particulier pendant les périodes chargées, et aucune technique nouvelle n'a été adoptée pour l'alléger;
- b) Les travaux agricoles que les femmes exécutent n'ont pas été pris en considération et celles-ci n'ont bénéficié d'aucune information ou formation en matière d'agriculture;
- c) La contribution des femmes qui exploitent des fermes de façon indépendante ou élèvent du bétail (pour le compte de leurs maris ou en tant que chefs de famille) n'a pas été prise en considération; par conséquent, celles-ci ont été dans une large mesure exclues des programmes de développement rural intégré et autres programmes agricoles;
- d) On a posé en principe que l'accroissement du revenu familial constituait un objectif de développement important, sans se préoccuper de savoir si les revenus du mari augmentaient au détriment de ceux de la femme ou s'ils augmentaient proportionnellement;
- e) On a posé en principe que les femmes étaient destinées à accomplir des tâches "familiales", c'est-à-dire à travailler indifféremment leurs propres champs et ceux des hommes pour s'occuper des cultures de ces derniers (dont le revenu reste à leur disposition), plutôt que des tâches "de femme" sur lesquelles elles exercent un certain contrôle et qui leur offrent davantage de stimulants économiques et autres;

f) Le fait que les femmes en tant qu'épouse, exploitantes de petites fermes et chefs de famille n'ont guère accès aux facilités offertes par les organismes de crédit et se heurtent à des difficultés sur le plan du travail n'a pas été pris en considération;

g) On a considéré que les femmes sont beaucoup plus intéressées par l'agriculture de subsistance que par les cultures de rapport.

191. D'autres facteurs, comme la mécanisation, l'intensification de l'agriculture et les politiques en matière de prix ont également été à l'origine de sérieuses difficultés. En outre, les femmes n'ont pas bénéficié des réformes agraires en fait, sinon en principe; les programmes visant à réduire les inégalités dues aux régimes fonciers ont entraîné en réalité une discrimination accrue à l'égard des ménages ruraux dirigés par des femmes. Par ailleurs, l'intensification des cultures de rapport a obligé dans certaines régions les femmes à abandonner complètement les cultures vivrières.

192. Toutefois, on a enregistré certains progrès, comme par exemple la création à l'échelon national, au sein des ministères de l'agriculture ou du développement rural, de services des affaires féminines dont le personnel technique est constitué de femmes. A l'échelon des communautés, les femmes qui font partie de coopératives entièrement féminines commencent à bénéficier d'une formation technique et agricole, à se familiariser avec les méthodes de gestion et de comptabilité, ainsi qu'à exercer un contrôle sur les décisions, le travail à fournir et les gains obtenus. Au Viet Nam, la création de coopératives mixtes, appuyée par une politique nationale visant à assurer l'égalité des sexes, a permis d'améliorer la condition des femmes rurales. Enfin, les efforts que l'on déploie actuellement pour offrir aux femmes rurales sans terres ainsi qu'à celles qui exploitent de petites fermes des facilités de crédit inédites auprès des organismes compétents semblent prometteurs; par ailleurs, les services d'appui et l'aide qu'elles reçoivent d'agents de vulgarisation spéciaux contribuent à accroître leur confiance en elles et leur maîtrise des techniques de production agricole.

193. En vue d'améliorer le rôle des femmes dans l'agriculture, il est notamment proposé :

- a) De créer et de financer des projets de formation aux techniques agricoles modernes à l'intention de celles qui exploitent de petites fermes pour leur compte ou qui sont employées par de grandes exploitations en tant que salariées;
- b) De réduire la charge de travail qui leur est dévolue afin non seulement d'accroître le taux de réussite des projets agricoles mais également d'améliorer leur santé et l'assiduité de leurs filles à l'école;
- c) De développer leur aptitude à gagner leur vie de façon autonome afin de leur garantir une indépendance accrue, d'assurer le bon état nutritionnel des enfants et de stimuler l'économie dans le contexte de la modernisation de l'agriculture;
- d) De donner la possibilité à celles qui exploitent de petites fermes de façon indépendante, en particulier dans les pays d'Afrique au sud du Sahara, de moderniser leurs méthodes de culture, de manière à accroître les rendements et à garantir leur autosuffisance;

- e) D'aider celles qui exploitent de petites fermes à accéder aux services consultatifs et à la formation, à obtenir des crédits et des apports, à devenir membres de coopératives féminines et à commercialiser leurs produits, afin de les rendre plus autonomes, d'assurer leur sécurité alimentaire et leur autonomie et d'augmenter la production;
- f) De prendre en considération le fait que les femmes se livrent à des activités agricoles commerciales, ou souhaitent le faire, ce qui aurait pour effet d'améliorer leur condition tout en permettant une augmentation de la production agricole.

194. La productivité des femmes dans l'agriculture est égale à celle des hommes lorsque celles-ci peuvent accéder dans les mêmes conditions aux apports, aux services, aux ressources et aux emplois salariés qui caractérisent l'agriculture moderne. Abstraction faite des simples considérations d'équité, la pauvreté en milieu rural ne pourra donc pas être éliminée tant que les femmes chefs de famille ne bénéficieront pas de l'égalité de traitement avec les hommes à cet égard et les rendements et la production ne pourront pas augmenter tant que l'on n'aidera pas les femmes rurales à moderniser leurs activités agricoles.

Références

1. Aboul-Seaud, K.H. and F. Farag. The role of women and youth in rural development with special emphasis on production and utilization of foods. Cairo, Cairo University College of Agriculture, 1979. Mimeographed.
2. Acharya, M. and L. Benett. The rural women of Nepal, an aggregate analysis and summary of 8 village studies. The status of women in Nepal, vol. 2, part 9. Kathmandu, Nepal, Centre for Economic Development and Administration, Tribhuvan University, 1981.
3. World Bank. Women and the subsistence sector: economic participation and household decision-making in Nepal. Staff Working Paper, No. 526. Washington, D.C., World Bank, 1983.
4. Adra, N. The impact of male migration on women's roles in agriculture in the Yemen Arab Republic. Paper prepared for the Inter-Country Experts Meeting on Women in Food Production. Amman, Jordan, 1983.
5. Andah, K. Ghanaian women in agriculture: The case of food production. Paper presented at the Seminar on Women in Development organized by the National Council on Women and Development, University of Ghana, Legon, Ghana, 4-8 September 1978.
6. Antrobus P. Oral presentation at the Expert Consultation on Women in Food Production. Rome, Food and Agriculture Organization, 7-14 December 1983.
7. Agarwal, B. Agricultural modernisation and Third World women. Geneva, International Labour Office, 1981.
8. Badoe, Y.M. Rice and dependency. West Africa, No. 3454, October 1983.
9. Barnes, C. Differentiation by sex among small-scale farming households in Kenya. Rural Africana (forthcoming issue).
10. Bukh, J. The village woman in Ghana. Uppsala, Sweden, Scandinavian Institute of African Studies, 1979.
11. Burfisher, M.E. and N.R. Horenstein. Sex roles in the Nigerian Tiv household and the differential impacts of development projects. New York, The Population Council, International Programs, 1983. (Study 2)
12. Cain, M. et al. Class, patriarchy and women's work in Bangladesh. Population and development review, vol. 5, No. 3, pp. 405-438.
13. Changing roles of women in the rural economy. State of food and agriculture. Rome, Food and Agriculture Organization, 1984.
14. Chavangi, N. Women's role in the livestock sector in Africa with special reference to Kenya. Background paper for the Expert Consultation on Women in Food Production. Rome, Food and Agriculture Organization, 7-14 December 1983.

15. Ching'ambo, L.J. Women's participation in rural development, Lusaka, Zambia. Department of Agriculture, Extension Branch, Home Economics, 1982.
16. Chopra, K. Female work participation in the three crop regions of India: An inter-temporal study of rural India between 1951, 1961 and 1971. New Delhi Programme of Women's Studies, ECSSR, 1977. Mimeographed.
17. Clark, B.A. The work done by rural women in Malawi. East African journal of rural development, vol. 8, Nos. 1 and 2 (1975).
18. Collins, J. What difference could a revolution make? Food and farming in the new Nicaragua. San Francisco, Institute for Food and Development Policy, 1982.
19. Cordovez, L.L. Trends and recent changes in the Latin American food and agricultural situation. CEPAL review, April, pp. 8-41.
20. Currens, G.B. Women, men and rice: Agricultural innovation in North-western Liberia. Human organization, vol. 35, No. 4 (1976).
21. Dasgupta, B. Agrarian change and the new technology in India. Report No. 77.2. Geneva, United Nations Research Institute for Social Development, 1977.
22. Data-Bah, E. Ghanaian women and co-operatives. Paper presented at the Seminar on Women in Development, Legon, Ghana, National Council for Women in Development, 1978.
23. Deere, C.D. and M. Léon de Leal. Women in Andean agriculture. Geneva, International Labour Office, 1982.
24. Dey, J. Development planning in the Gambia: The gap between planners' and farmers' perceptions, expectations and objectives. World development, vol. 10, No. 5 (1982), pp. 377-396.
25. Dholakia, A. Rural women and food production. A challenge. Ahmedabad, India. Self-Employed Women's Association. Paper presented at the Expert Consultation on Women and Food Production, Food and Agriculture Organization, Rome, 7-14 December 1983.
26. Due, J.M. et al. How do rural women perceive development? A case study in Zambia. University of Illinois at Champaign-Urbana, 1983. Mimeographed.
27. Ellis, P. The role of women in rural development. The Rose Hall experience: bottom-up development in action. The Pine, St. Michael, Barbados, Women and Development Unit, Extra-Mural Department, 1983.
28. Ewusi, K. Women in occupation in Ghana. Paper presented at the Seminar on Women and Development held by the Council on Women, Legon, Ghana, 4-8 September 1978.
29. Follow-up to WCARRD: The role of women in agricultural production. Rome, Food and Agriculture Organization, 1983. (ESH:WIPP/(83/11))

30. Garfield, E.B. The impact of technical change on the rural Kenyan household: Evidence from the integrated agricultural development program. Working Paper No. 358. Nairobi, Kenya, Institute for Development Studies, 1979.
31. Garrett, P. The Chilean experience with agrarian reform and the differential impact by sex. Paper prepared for the World Conference on Agrarian Reform and Rural Development of FAO. Rome, 1979.
32. Gbedemah, C. The role of women in the production of rice in northern Ghana. Paper presented at the Seminar on Women in Development organized by the National Council on Women and Development. Legon, Ghana, University of Ghana, 4-8 September 1978.
33. Gerhart, J. The diffusion of hybrid maize in western Kenya (Abridged by CIMMYT from Ph.D. dissertation, Princeton University). Mexico City, International Maize and Wheat Improvement Center, 1975.
34. Gonzales, L.M. Estrategias socio-economicas del campesinado frente a la expansión de la agricultura comercial: Ejido de Loma Tenida, Valle de Santiago, Guanajuato. Tesis de licenciado en antropología. Mexico, Universidad Iberoamericana, 1978.
35. Greeley, M. Rural technology, rural industries, and the rural poorest: The case of rice processing in Bangladesh. Paper presented at the Post-harvest Technology Workshop. Delhi, Indian Agricultural Research Institute, January 1981.
36. _____. Rural technology, rural institutions and the rural poorest 1979. Mimeographed.
37. Griffin, K. The green revolution: an economic analysis. Geneva, United Nations Research Institute for Social Development, 1972.
38. Harris, B. Paddy-milling: Problems in policy and the choice of technology. In green revolution? Technology and change in rice-growing areas of Tamil Nadu and Sri Lanka. B. H. Farmer, ed. London, Macmillan Press, 1977.
39. Hart, G.P. Labour allocation strategies in rural Javanese households. Ph.D. dissertation. Faculty of the Graduate School of Cornell University, August 1978.
40. Henn, J.K. Feeding the cities and feeding the peasants: what role for Africa's women farmers? World development, vol. 11, No. 12 (1983) pp. 1043-1055.
41. Hussain, A. The impact of agricultural growth on changes in the agrarian structure of Pakistan with special reference to Punjab: 1960-1978. Ph.D. dissertation. Department of Economics, 1980.
42. Jain, D. Women's quest for power. India, Vikas Publishing House, 1980. pp. 77-120.

43. Jones, C. Women's labour allocation and irrigated rice production in north Cameroon. Paper presented at the International Association of Agricultural Economists, Jakarta, Indonesia, 20 August 1982.
44. Karimu, J. and P. Richards. The northern area integrated development project: the social and economic impact of planning for rural change in northern Sierra Leone. Freetown, Sierra Leone, Inter-University Council for Higher Education Overseas, 1980.
45. Kebede, H. Improving village water supplies in Ethiopia: a case study of socio-economic consequences. Economic Commission for Africa, 1978. (ECA/SDD/ATRCW/VTWATER/78)
46. Khan, S.A. and F. Bilquees. The environment, attitudes and activities of rural women: a case study of a village in Punjab. Pakistan development review, vol. XV, No. 3 (1976).
47. Kirwan, F. Labour exporting in the Middle East: The Jordanian experience. Development and change, vol. 14 (1982), pp. 63-89.
48. Kumerpor, T.K. Mothers and wage labour employment: some aspects of problems of the working mother in Ghana. The Ghana journal of sociology, vol. 7, No. 2 (1974), pp. 68-91.
49. Kydd, J. and R. Christiansen. Structural change in Malawi since independence: consequences of a development strategy based on large-scale agriculture. World development, vol. 10, No. 5 (1982), pp. 355-375.
50. The legal status of rural women: limitations on the economic participation of women in rural development. Rome, Food and Agriculture Organization, 1979.
51. de Leal León, M. and C.D. Deere. Rural women and the development of capitalism in Colombian agriculture. Signs, vol. 5, No. 1 (1979) pp. 60-77.
52. Lycette, M. Improving women's access to credit in the Third World: policy and project recommendations. Occasional Papers. International Center for Research on Women, 1984.
53. Lofchie, M.F. and S.K. Commins. Food deficits and agricultural policies in tropical Africa. Journal of modern African studies, vol. 20, No. 1 (1982), pp. 1-25.
54. Marshall, S.E. Politics and female status in North Africa: a reconsideration of development theory. Economic development and cultural change, vol. 32, No. 3 (1984), pp. 499-524.
55. McCarthy, F. Pilot project in population planning and rural women's co-operatives. Third report, May 1976-1977. Dacca, Bangladesh, Integrated Rural Development Programme, 1978.
56. McSweeney, B.G. An approach to collecting and examining data on rural women's time use and some tentative findings: the case of Upper Volta. Paper presented at the Seminar on Rural Women and the Sexual Division of Labour. New York, Population Council, 1979.

57. Moock, P.R. The efficiency of women as farm managers: Kenya. American journal of agricultural economics, vol. 58, No. 5 (1976), pp. 831-835.
58. Murdock, G.P. and C. Provost. Factors in the division of labour by sex: A cross-cultural analysis. Ethnology, vol. 12, No. 2 (1973).
59. Noble, A.L. and M.F. Nolan. Sociological constraints and social possibilities for production of goats in western Kenya. Missouri, Department of Rural Sociology, University of Colombia, 1983.
60. O'Brien, P.J. Population policy, economic development and multinational co-operations in Latin America: Issues and impacts. Working Paper No. 32. East Lansing, Michigan, Michigan State University, 1983.
61. Ubonobenshi, O. La participation de la femme Rwandaise à l'effort de production. Rwanda, Institut des sciences agronomiques du Rwanda, 1977.
62. Okali, C. Some cocoa families in Brong-Ahafo. Family research papers, No. 2. Legon, Institute of African Studies, 1973.
63. _____. Family labour on cocoa farms. Family research papers, No. 4. Legon, Institute of African Studies, 1973.
64. Okali, C., L.O. Gyekye and S.J. Mabey. Report on the socio-economic characteristics of the Ashanti cocoa rehabilitation project area. Legon, Institute of Statistical, Social and Economic Research, 1974.
65. Okali, C. and S.J. Mabey. Women in agriculture in Southern Ghana. Revised version of a paper presented at the Conference on Manpower Planning, Development and Utilisation in West Africa, Legon, Ghana, 24-27 March 1983.
66. Okeyo, A.P. The Joluo equation. CRES, vol. 13, No. 3 (1983), pp. 37-42.
67. Onger-Hosgor, T. The effects on women of land tenure changes and agrarian reform. Rome, Food and Agriculture Organization, 1983. (ESH:WIPP 83/12)
68. Palmer, I. Rural women and the basic needs approach to development. International labour review, vol. 115, 1977.
69. Quasim, M.A. et al. A study on the impact of Grameen Bank Project Operation on landless women. Bangladesh, Institute of Bank Management, 1981.
70. Rahman, J. The trainers, training programme component of the Grameen Bank Project: A case study presented at the joint UNICEF/ILO Workshop on Income Generating Activities for Women, Geneva, 24-28 October 1983.
71. Rogers, B. Mechanization: Is it for men only? CRES, vol. 11, No. 2 (1978), pp. 12-14.

72. Rural development projects: A retrospective view of World Bank experience in Sub-Saharan Africa. Report No. 2242. Washington, D.C., World Bank, 1978.
73. Safilios-Rothschild, C. Access of rural girls to primary education in the Third World: State of art, obstacles and policy recommendations. Washington, D.C., Office of Women in Development, Agency for International Development, 1979.
74. ——— The role of the family: A neglected aspect of poverty. In Implementing Programs of Human Development. Peter Knight, ed., 1980.
75. ——— Female power, autonomy and demographic change in the Third World. In Women's roles and population trends in the Third World. Richard Anker et al., eds. London, Croom Helm, 1982. pp. 117-132.
76. ——— Adequacy of socio-economic indicators for monitoring and evaluating how income and disadvantaged groups. Expert Consultation on Socio-Economic Indicators for Monitoring and Evaluating Agrarian Reform and Rural Development for the North African and Middle East Region. Tunis, Tunisia, June 1982. pp. 114-119.
77. ——— The persistence of women's invisibility in agriculture: theoretical and policy issues from Lesotho and Sierra Leone. Working Paper No. 88. New York, Population Council, Center for Policy Issues, 1982.
78. ——— The impact of agrarian reform on men and women in Honduras. New York, Population Council, 1983.
79. ——— The state of statistics on women and agriculture. Background paper for the Expert Group on Improving Statistics and Indicators on the Situation of Women, New York, 11-15 April 1983. (ESA/STAT/AC/17/7)
80. ——— The state of statistics on women in agriculture in the Third World. Background paper for the Expert Consultation on Women in Food Production, Rome, 7-14 December 1983. (ESH:WIFP/83/13)
81. ——— Women and the agrarian reform in Honduras. Land reform. No. 1/2, 1983, pp. 15-24.
82. ——— The impact of agrarian reform on different members of the family. New York, Population Council, Center for Policy Studies, 1983.
83. ——— The roles of women in agriculture in Zambia: A policy document. <Lusaka, Zambia, National Commission for Development Planning, 1984.
84. ——— Comments on groundnut production and marketing in Eastern Province (Planning Division, Ministry of Agriculture and Water Development, Lusaka, Zambia, December 1983) made at the Agricultural Planning Seminar, Kabwe, Zambia, 1984.

85. _____ Conventional and unconventional socio-economic indicators of women's status in the Third World: Global and regional analyses. New York, Population Council, Center for Policy Studies, forthcoming.
86. _____ Intra-household patterns of control of income and consequences regarding use of income in rural Honduras. In Women's income: meanings and use. D.H. Dwyer and J. Bruce, eds. New York, Population Council, forthcoming.
87. Sajogyo, P. Women in food, animal and plant production in Indonesian rural development. Document prepared for the FAO Expert Consultation on Women in Food Production, Rome, 7-14 December 1983.
88. Schildkrout, E. Dependence and autonomy: The economic activities of secluded Hausa women in Kano. In Female and male in West Africa. C. Oppong, ed. London, George Allen and Unwin, 1983. pp. 107-126.
89. Séminaire sur la formation des femmes en matière de cooperative villageoise. Kabala, Mali, Government of Mali/CEA/Voluntary Fund of United Nations Decade for Women, 1980.
90. Somjee, A.H. and G. Somjee. Co-operative dairying and the profiles of social change in India. Economic development and cultural change, vol. 23, No. 3 (1978), pp. 577-590.
91. Spencer, D. and D. Byerlee. Technical change, labor use and small farmer development: Evidence from Sierra Leone. African Rural Economy Program, Working Paper No. 15. Michigan State University, 1976.
92. Staudt, K.A. Agricultural productivity gaps: A case study of male preference in government policy implementation. Development and change, vol. 9, 1978, pp. 439-457.
93. Sundar, P. Khadgodhara: A case study of a women's milk co-operative. Social action, vol. 31, 1981, pp. 79-89.
94. Tadesse, Z. The impact of land reform and women: The case of Ethiopia. Women and development: The sexual division of labor in rural societies, Lourdes Beneria, ed. New York, Praeger Special Studies, 1982.
95. Tamakloe, M.A. Women in agriculture. A study of mixed crop farmers in Nkawie-Toase Area. Paper presented at the Seminar on Women in Development organized by the National Council on Women and Development. Legon, Ghana, University of Ghana, 4-8 September 1978.
96. Time allocation survey: A tool for anthropologists, economists and nutritionists. Contribution to the Expert Consultation on Women in Food Production, 1983. Rome, Food and Agriculture Organization, Food Policy and Nutrition Division. (ESH:WIFP/83/17)
97. Tommy, J.L. The role of women in paddy production: A comparative study of decision-making aspects of women in agricultural production in Moyamba District, Sierra Leone. Njala, Njala University College, Department of Agricultural Economics Extension, December 1980.

98. Vellenga, D.D. Differentiation among women farmers in two rural areas in Ghana. Labour and society, vol. 2, No. 2 (1977), pp. 197-208.
99. White, C.P. Collections and the status of women: the Vietnamese experience. CRES, vol. 16, No. 4 (1983), pp. 22-26.
100. Women in agriculture sector in Sind. Karachi, Pakistan, Agricon, 1983.

Troisième partie

ROLE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

I. ROLE ACTUEL DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE

A. Femmes employées dans le secteur industriel

195. Toute analyse du rôle des femmes dans l'industrie s'articule en deux étapes. Dans un premier temps, il faut prendre une vue quantitative globale et par secteur de la main-d'oeuvre féminine comparée à la main-d'oeuvre masculine; il faut ensuite dégager les tendances de la croissance de la main-d'oeuvre masculine et féminine, à l'échelle mondiale et par région et groupe de pays classés selon des caractéristiques économiques fondamentales. Aussi a-t-on dressé des tableaux plus complets que la plupart des données sur le sujet publiées à ce jour, qui couvrent 124 pays (32 pays développés et 92 pays en développement), pour les trois années de référence : 1960, 1970 et 1980. Les pays en développement retenus sont tous les pays du monde en développement (Europe non incluse) qui comptaient plus de un million d'habitants à mi-1979. Le classement de ces 92 pays par région est essentiellement géographique, mais tient aussi compte des différences de niveaux de revenu 1/.

Analyse par région et groupe de pays

196. Les deux dernières décennies ont été marquées par une progression importante de la participation des femmes aux activités industrielles. L'ensemble de la main-d'oeuvre mondiale (masculine et féminine, dans tous les secteurs) a progressé de 38 % entre 1960 et 1980, l'accroissement de la main-d'oeuvre féminine totale étant légèrement supérieur : 39 %. En comparaison de ces chiffres, l'effectif des femmes employées dans l'industrie* a crû de 104 %, c'est-à-dire a plus que doublé, tandis que celui des hommes n'a augmenté que de 70 %. Les deux tiers environ de l'augmentation nette de la main-d'oeuvre industrielle féminine ont été enregistrés dans des pays en développement, principalement en Asie. La répartition de la main-d'oeuvre industrielle masculine et féminine, en 1980, par catégorie de pays et par région, fait l'objet du tableau 1.

197. D'une manière générale, les données du tableau 1 relatives aux hommes et aux femmes sont assez voisines, mais elles font ressortir quelques différences intéressantes. Tout d'abord, les pays développés totalisent presque la moitié de l'effectif mondial de la main-d'oeuvre industrielle féminine, mais occupent une part beaucoup moins grande de la force de travail industrielle masculine. La deuxième constatation est encore plus intéressante puisqu'elle concerne des dissemblances entre régions en développement : l'Afrique et, davantage encore, l'Amérique latine occupent une fraction beaucoup plus considérable de la main-d'oeuvre industrielle masculine mondiale que de la force de travail industrielle féminine, tandis que c'est l'inverse qui s'observe dans les pays en développement d'Asie. Autrement dit, la proportion de femmes dans l'industrie est plus forte en Asie qu'en Afrique ou en Amérique latine. En Asie, il existe en outre des différences notoires entre les pays. Alors que la Chine et les pays à revenu moyen occupent un plus grand pourcentage de la main-d'oeuvre féminine que de la main-d'oeuvre industrielle masculine mondiale, c'est l'inverse qui se produit en Inde et au Moyen-Orient. Quant aux pays à bas revenu d'Asie, les proportions y sont sensiblement égales.

* Au sens de la présente section, le terme "industrie" recouvre les activités suivantes : industries extractives, industries manufacturières, électricité, gaz et eau, et construction.

Tableau 1

Répartition de la main-d'oeuvre industrielle masculine et féminine
par région et catégorie de pays, 1980
(pourcentage)

Région ou catégorie de pays	Total	Masculine	Féminine
Pays développés	46,9	45,9	49,2
Pays en développement :	53,1	54,1	50,8
Afrique	4,3	4,8	3,1
Amérique latine et Caraïbes	6,2	7,2	3,5
Asie :	42,6	42,1	44,2
Pays à revenu moyen	3,0	2,9	3,5
Pays à bas revenu	4,2	4,2	4,2
Chine	23,4	22,5	25,8
Inde	9,9	10,0	9,6
Moyen-Orient	2,1	2,5	1,1
	95,7	96,2	95,0

Source : Données fournies par le Bureau de statistique du Bureau international du Travail.

Note : Pour ce que recouvrent les groupes de pays, voir tableau 2.

Tendances temporelles de l'emploi des femmes dans l'industrie, 1960-1980

198. Le tableau 2 indique la proportion de femmes dans l'ensemble de la main-d'oeuvre et dans la main-d'oeuvre des trois principaux secteurs pour les années 1960, 1970 et 1980, selon les régions et catégories de pays.

199. La proportion de femmes dans l'ensemble de la main-d'oeuvre mondiale est restée pratiquement constante entre 1960 et 1980, dépassant légèrement un tiers. La proportion de femmes dans l'industrie a été beaucoup plus faible, bien qu'elle soit en progression, à quelques exceptions près. Dans les pays développés, le pourcentage de femmes employées dans l'industrie est passé de 26,7 en 1960 à 29,2 en 1980. Dans les pays en développement, il est passé de 21 en 1960 à 26,5 en 1980. Ainsi, la progression de la main-d'oeuvre féminine dans l'industrie semble avoir été, en moyenne, légèrement plus rapide dans les pays en développement que dans les pays développés. Bien que l'écart entre pays développés et pays en développement subsiste, il s'est suffisamment résorbé pour que la proportion de femmes employées dans l'industrie soit du même ordre de grandeur. Tant dans les pays développés que dans les pays en développement, les femmes représentent un peu plus du quart de la main-d'oeuvre industrielle.

200. Les chiffres cités représentent des moyennes générales. Il existe des variations considérables entre les catégories de pays, notamment dans le monde en développement. En 1960, c'est en Afrique (pays à revenu moyen), en Amérique latine (pays à revenu moyen) et au Moyen-Orient que la proportion de femmes employées dans l'industrie était la plus faible. En 1980, le pourcentage de femmes employées dans l'industrie a augmenté de manière générale en Afrique, tandis qu'il a régressé en Amérique latine, tant dans les pays de bas revenu que les pays de revenu moyen. Cette régression s'étant produite en partie entre 1960 et 1970 (tout du moins dans les pays à bas revenu), elle ne saurait être exclusivement attribuée à la récession d'après 1973.

Tableau 2

Effectif de femmes dans l'effectif total de la main-d'oeuvre, par secteur et par région, 1960, 1970 (pourcentage)

Région, catégorie de pays	1960			1970			1980					
	T	Agr.	Ind.	Serv.	T	Agr.	Ind.	Serv.	T	Agr.	Ind.	Serv.
Monde	34,5	38,3	24,3	34,1	35,1	37,4	27,3	37,4	34,8	37,0	27,8	37,3
Pays développés	38,1	46,1	26,7	42,6	39,7	44,4	28,8	47,2	40,2	43,3	29,2	48,1
Pays en développement	32,7	36,7	21,0	32,1	32,9	36,5	25,7	25,9	32,4	36,4	26,5	27,3
Amérique du Nord	32,0	10,2	20,9	41,8	36,5	10,8	22,4	46,1	38,1	11,4	23,4	47,3
Europe occidentale	30,1	26,8	22,2	40,7	32,1	28,0	22,4	42,6	33,3	28,5	23,0	47,4
Europe de l'Est et URSS	48,1	56,5	36,3	47,4	48,1	51,5	38,3	56,0	47,0	49,6	36,9	57,3
Japon	38,8	51,3	26,4	37,6	39,1	52,8	29,7	40,4	40,3	53,7	31,6	47,3
Autres pays développés a/	23,9	11,5	11,9	39,8	31,7	29,7	15,3	44,1	33,4	29,6	15,5	47,3
Amérique en développement	32,9	35,1	17,2	28,9	32,7	34,8	19,7	31,5	32,0	34,4	19,7	37,3
Pays à revenu moyen b/	29,1	30,7	16,6	30,3	29,3	29,9	19,4	34,0	28,7	28,9	19,0	34,3
Pays à bas revenu c/	36,5	38,5	18,5	25,3	36,0	38,4	20,3	26,0	35,3	38,3	20,9	27,7
Amérique latine et Caraïbes	18,9	9,4	16,9	34,3	21,2	8,1	16,7	38,4	23,0	9,3	15,8	38,3
Pays à revenu moyen d/	18,0	7,8	16,2	23,1	20,8	6,8	16,2	37,8	22,8	8,2	15,3	38,3
Pays à bas revenu e/	24,3	17,3	22,9	46,0	23,8	14,6	21,7	44,5	24,6	14,3	20,6	47,3
Asie (en développement)	34,1	38,8	22,0	19,3	34,2	38,7	27,6	21,8	33,6	38,5	28,8	27,2
Pays à revenu moyen f/	37,9	39,5	33,6	34,8	38,7	41,1	31,7	37,5	38,3	40,7	31,8	38,2
Pays à bas revenu g/	27,7	28,6	23,2	25,5	27,7	28,0	27,6	26,7	27,3	27,6	27,2	26,5
Chine	38,4	45,0	20,0	16,3	37,9	34,8	28,7	20,5	37,6	44,1	30,6	27,7
Inde	31,3	35,4	24,6	15,8	32,6	37,9	26,1	16,2	31,7	37,7	27,1	17,4
Moyen-monde n/	24,5	30,7	14,4	8,6	22,3	28,1	14,3	13,9	22,9	30,3	14,5	15,8

Source : Données fournies par le Bureau de statistiques du Bureau international du travail.

Notes : T = effectif total de la main-d'oeuvre; Agr. = agriculture, sylviculture, chasse et pêche; Ind. = industrie, c'est-à-dire industries extractives, industries manufacturières, services publics et construction; Serv. = services.

Notes (suite)

a/ Australie, Israël, Nouvelle-Zélande. Il n'a pas été utilisé de données pour l'Afrique du Sud.

b/ Afrique, pays à revenu moyen : Algérie, Angola, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ghana, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Libéria, Maroc, Nigéria, Sénégal, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

c/ Afrique, pays à bas revenu : Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Ethiopie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Zaïre.

d/ Amérique latine et Caraïbes, pays à revenu moyen : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Guatemala, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela.

e/ Amérique latine et Caraïbes, pays à bas revenu : Bolivie, El Salvador, Haïti, Honduras, Nicaragua, Pérou, République dominicaine.

f/ Asie, pays à revenu moyen : Malaisie, Mongolie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire de Corée, République de Corée, Singapour, Thaïlande, zone de Hong-kong.

g/ Asie, pays à bas revenu : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Birmanie, Indonésie, Kampuchea démocratique, Népal, Pakistan, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Viet Nam.

h/ Arabie saoudite, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, République arabe syrienne, Turquie, Yémen, Yémen démocratique.

201. En Asie, la proportion de femmes employées dans l'industrie, qui était déjà plus grande en 1960 que dans les autres régions en développement, a encore crû au cours des deux décennies. L'augmentation a été particulièrement marquée en Chine et dans le groupe des pays à bas revenu, y compris l'Inde. Par contre, dans les pays à revenu moyen, la proportion de femmes employées dans l'industrie a légèrement reculé, mais est restée plus élevée que partout ailleurs dans le monde, à l'exception des pays à économie planifiée d'Europe de l'Est. Au Moyen-Orient, la proportion de femmes employées dans l'industrie est restée stable à un niveau peu élevé. Il est intéressant de noter qu'en Chine, en Inde et dans les autres pays d'Asie à bas revenu, la proportion de femmes est plus élevée dans l'industrie que dans le secteur tertiaire, alors que c'est l'inverse dans tous les autres groupes de pays, tant développés qu'en développement. S'il en allait déjà ainsi en Chine et en Inde en 1960, ce n'était pas le cas dans les autres pays à bas revenu d'Asie. Toutefois, la proportion de femmes dans l'industrie a augmenté rapidement dans ces pays entre 1960 et 1970 avec l'implantation d'industries "féminines" dans les zones industrielles d'exportation et hors de celles-ci.

202. La proportion de femmes employées dans le secteur industriel ne donne qu'une image partielle du rôle des femmes dans l'industrie, étant donné que l'importance du secteur secondaire varie considérablement d'un pays à l'autre. C'est pourquoi on a présenté au tableau 3 une autre série de données qui indique la répartition de la main-d'oeuvre féminine et masculine dans les trois principaux secteurs.

203. Les données relatives à l'ensemble du monde montrent que les transformations majeures de la structure industrielle qui se sont produites au cours des 20 années considérées ont eu des incidences sur la main-d'oeuvre masculine et féminine, mais que la main-d'oeuvre féminine a été beaucoup plus affectée. C'est ainsi qu'entre 1960 et 1980, dans l'agriculture, la main-d'oeuvre masculine a diminué de 10,9 %, tandis que la main-d'oeuvre féminine a reculé de 16,2 %. Entre 1960 et 1980, les effectifs masculins dans le secteur tertiaire ont augmenté de 5,4 %. Là encore, l'évolution a été plus rapide pour les femmes, puisque leurs effectifs ont augmenté de 9,5 %. Pour ce qui est enfin du secteur industriel au cours de la même période, la proportion des effectifs masculins y a progressé de 5,5 %, contre 6,7 % pour les femmes.

204. Le poids relatif des trois grands secteurs subit une évolution analogue dans les pays développés et dans les pays en développement : baisse de l'importance de l'agriculture et accroissement de l'importance des services et de l'industrie. Cependant, les répercussions du phénomène sur l'emploi ont, dans les pays en développement, été plus sensibles pour les femmes que pour d'autres catégories de travailleurs (voir tableau 3).

205. En Amérique latine, le secteur industriel occupait en 1960 une beaucoup plus grosse fraction de la main-d'oeuvre féminine qu'en Afrique, mais le pourcentage avait tendance à régresser. La part de l'industrie dans l'emploi féminin a enregistré entre 1960 et 1980, dans les pays à bas revenu d'Amérique latine, une augmentation qui a été plus que neutralisée par la diminution accusée dans les pays à revenu moyen de cette région. Toujours en Amérique latine, le pourcentage d'hommes employés dans l'industrie a crû rapidement, les femmes trouvant principalement à s'employer dans le secteur des services.

Tableau 3

Répartition de la main-d'oeuvre masculine et féminine par secteur,
région et catégorie de pays, 1960, 1970 et 1980
(pourcentage)

Région ou catégorie de pays		1960			1970			1980		
		Agr.	Ind.	Serv.	Agr.	Ind.	Serv.	Agr.	Ind.	Serv.
Monde	M	54,4	23,3	22,3	49,2	25,7	25,1	43,5	28,8	27,7
	F	64,0	14,1	21,9	54,3	17,9	27,8	47,8	20,8	31,4
Pays développés	M	24,6	40,9	34,5	17,0	44,5	38,5	12,1	47,4	40,5
	F	34,2	24,2	41,6	20,6	27,3	52,1	13,7	29,0	57,3
Pays en développement	M	68,3	15,1	16,6	62,8	17,7	19,5	55,7	21,6	22,7
	F	81,6	8,2	10,2	73,6	12,5	13,9	66,3	16,3	17,4
Amérique du Nord	M	9,4	42,2	48,4	5,7	41,8	52,5	4,3	41,9	53,8
	F	2,3	23,7	74,0	1,2	21,0	77,8	0,9	20,8	78,3
Europe occidentale	M	22,0	46,2	31,8	13,9	48,6	37,5	9,8	50,7	39,5
	F	18,7	30,5	50,8	11,4	29,6	59,0	7,8	30,3	61,9
Europe de l'Est et URSS	M	36,3	36,3	27,4	27,7	44,2	28,1	19,4	50,3	30,3
	F	50,9	22,4	26,7	31,7	29,6	38,7	21,5	33,1	45,4
Japon	M	26,3	35,5	38,2	15,2	39,9	44,9	10,4	41,4	48,2
	F	43,7	20,0	36,3	26,5	26,2	47,3	17,9	28,4	53,7
Autres pays industrialisés a/	M	25,8	39,9	34,3	20,8	40,7	38,5	15,0	44,4	40,6
	F	10,7	17,1	72,2	19,0	15,8	65,2	12,6	16,2	71,2
Afrique (pays en développement)	M	76,6	9,4	14,0	71,8	12,2	16,0	66,2	15,0	18,8
	F	84,4	4,0	11,6	78,7	6,1	15,2	73,7	7,8	18,5
Pays à revenu moyen b/	M	68,8	12,1	19,1	63,6	15,7	20,7	56,5	19,3	24,2
	F	74,0	5,9	20,1	65,2	9,1	25,7	57,3	11,3	31,4
Pays à bas revenu c/	M	84,9	6,5	8,6	80,5	8,5	11,0	76,4	10,5	13,1
	F	92,3	2,6	5,1	89,2	3,9	6,9	86,6	5,1	8,3

Tableau 3 (suite)

Région ou catégorie de pays		1960			1970			1980		
		Agr.	Ind.	Serv.	Agr.	Ind.	Serv.	Agr.	Ind.	Serv.
Amérique latine et Caraïbes	M	53,6	20,4	26,0	48,1	22,9	29,0	40,1	27,4	32,5
	F	24,0	17,8	58,2	15,8	17,0	67,2	13,8	17,2	69,0
Pays à revenu moyen <u>d</u> /	M	51,4	21,1	27,4	45,9	23,7	30,4	37,8	28,8	33,9
	F	19,7	18,6	61,7	12,7	17,3	70,0	11,4	17,4	71,2
Pays à bas revenu <u>e</u> /	M	69,4	15,1	15,5	63,5	16,8	19,7	56,1	20,9	23,0
	F	45,1	13,9	41,0	34,6	14,8	50,6	28,6	16,6	54,8
Asie (pays en développement)	M	68,9	15,3	15,8	63,3	17,9	18,8	56,1	21,9	22,0
	F	84,4	8,3	7,3	76,8	13,1	10,1	69,4	47,5	13,1
Pays à revenu moyen <u>f</u> /	M	66,2	13,0	20,8	57,5	17,8	24,7	50,5	21,4	28,1
	F	71,0	10,8	18,2	63,5	13,1	23,4	55,8	16,1	28,1
Pays à bas revenu <u>g</u> /	M	75,4	8,6	16,0	71,2	9,4	19,4	65,2	11,9	22,9
	F	78,9	6,8	14,3	72,3	9,4	18,3	66,2	11,8	22,0
Chine	M	66,7	20,0	13,3	61,4	23,4	15,2	53,8	28,7	17,5
	F	87,8	8,0	4,2	78,2	15,4	6,4	70,5	21,0	8,5
Inde	M	69,6	12,5	17,9	63,8	14,8	21,4	56,7	18,4	24,9
	F	83,7	8,9	7,4	80,7	10,8	8,5	74,0	14,7	11,3
Moyen-Orient <u>h</u> /	M	62,6	16,8	20,6	54,1	19,7	26,2	45,7	24,5	29,8
	F	85,3	8,7	6,0	73,8	11,5	14,7	67,1	14,0	18,9

Voir le tableau 2 pour les notes et la source.

206. En 1960, dans les pays en développement d'Asie pris dans leur ensemble, l'industrie employait 8,3 % de la main-d'oeuvre féminine, soit à peu près le double de ce qui était le cas en Afrique mais la moitié seulement du pourcentage latino-américain. Mais, au cours des deux dernières décennies, le pourcentage de la main-d'oeuvre féminine employée dans l'industrie a plus que doublé en Asie, si bien qu'elle dépasse maintenant légèrement les chiffres d'Amérique latine. La répartition sectorielle de la main-d'oeuvre féminine en Asie a connu une transformation particulièrement prononcée en Chine (voir tableau 3), mais son évolution a été sensiblement analogue partout ailleurs : la part de l'industrie dans l'emploi féminin total a augmenté de plus de moitié, mais n'a jamais doublé dans aucune catégorie de pays. Il en va de même dans le Moyen-Orient.

207. Le tableau 4 indique les taux d'accroissement des populations masculine et féminine actives dans l'industrie, en référence à d'autres secteurs et à l'ensemble de l'économie. Il montre qu'à l'échelle mondiale la catégorie qui a connu le taux d'accroissement le plus considérable entre 1960 et 1980, a été celle des femmes employées dans l'industrie, suivie de près par la catégorie des femmes employées dans les services, la majeure partie de l'augmentation s'étant produite entre 1960 et 1970. L'accroissement a été beaucoup plus faible pour les hommes. Dans l'agriculture, pendant l'ensemble de la période, les effectifs de la main-d'oeuvre féminine ont progressé seulement de 4 % et ceux de la main-d'oeuvre masculine de 10 %.

208. La main-d'oeuvre féminine totale employée dans l'industrie a beaucoup plus augmenté dans les pays en développement que dans les pays développés. Si l'évolution a revêtu la même allure en Afrique et en Asie, par contre la croissance de la main-d'oeuvre industrielle féminine a été beaucoup plus lente en Amérique latine. D'ailleurs, la chronologie du changement n'a pas été la même dans les deux groupes de pays latino-américains; alors que dans les pays à revenu moyen, les effectifs de la main-d'oeuvre industrielle féminine ont augmenté davantage pendant la première décennie (1960-1970) que pendant la seconde (1970-1980), c'est l'inverse qui s'est produit dans les pays à bas revenu.

209. En conclusion, il ressort de ce qui précède que les changements structurels qui ont marqué l'économie mondiale au cours des deux dernières décennies ont eu de plus grandes répercussions sur la main-d'oeuvre féminine que sur la main-d'oeuvre masculine. C'est la main-d'oeuvre industrielle féminine des pays en développement qui a été la catégorie de travailleurs à enregistrer l'expansion la plus rapide, tant au cours des années 1960 que des années 1970. Elle a été suivie, pendant les deux décennies, par la main-d'oeuvre féminine dans les services, là encore dans les pays en développement. Venaient ensuite la main-d'oeuvre féminine du secteur tertiaire dans les pays développés au cours des années 1960, puis la main-d'oeuvre industrielle masculine dans les pays en développement dans les années 1970. Tandis que la part de l'industrie dans l'emploi féminin total stagnait dans les pays développés et même régressait dans les plus avancés d'entre eux, la part de l'industrie dans l'emploi féminin total progressait rapidement dans les pays en développement, spécialement en Asie mais aussi en Afrique.

210. Dans les pays développés, en particulier dans ceux à économie de marché, le secteur des services en est venu à occuper une place prépondérante dans l'emploi féminin (employant 78 % des femmes actives en Amérique du Nord et 62 % en Europe occidentale en 1980). En même temps, beaucoup d'activités industrielles précédemment exécutées par les femmes dans les pays développés sont transférés vers les pays en développement.

Tableau 4

Indices de croissance de la main-d'oeuvre masculine et féminine,
par secteur et par région, 1960-1980

Région ou catégorie de pays		1960 - 1970 (1960 = 100)				1970 - 1980 (1960 = 100)			
		T	Agr.	Ind.	Serv.	T	Agr.	Ind.	Serv.
Monde	M	115	104	127	130	119	106	134	131
	F	118	100	149	150	118	104	137	133
Pays développés	M	108	75	117	120	112	80	119	118
	F	116	69	131	145	114	76	121	125
Pays en développement	M	119	109	139	139	123	109	150	143
	F	120	108	181	162	120	108	157	151
Amérique du Nord	M	112	68	111	121	115	87	115	118
	F	137	73	121	144	123	93	121	123
Europe occidentale	M	101	64	106	119	106	75	110	111
	F	111	68	108	129	112	77	114	117
Europe de l'Est et URSS	M	108	82	131	110	115	81	131	125
	F	108	67	143	156	111	75	124	130
Japon	M	119	69	134	140	111	76	115	119
	F	121	74	158	158	116	78	126	132
Autres pays industrialisés a/	M	122	98	124	136	123	89	134	130
	F	180	-	166	162	133	88	136	145
Afrique (pays en développement)	M	123	116	159	141	125	115	154	146
	F	122	114	188	160	121	113	154	147
Pays à revenu moyen b/	M	123	114	158	133	125	111	154	146
	F	124	109	192	158	121	106	150	148
Pays à bas revenu c/	M	124	118	161	159	125	118	155	147
	F	121	117	181	164	121	117	160	145

Tableau 4 (suite)

Région ou catégorie de pays		1960 - 1970 (1960 = 100)				1970 - 1980 (1960 = 100)			
		T	Agr.	Ind.	Serv.	T	Agr.	Ind.	Serv.
Amérique latine et Caraïbes	M	123	110	137	137	128	107	154	144
	F	142	93	136	164	142	124	144	146
Pays à revenu moyen <u>d</u> /	M	123	109	137	136	128	106	153	143
	F	147	95	137	166	144	129	143	146
Pays à bas revenu <u>e</u> /	M	123	112	137	156	130	114	161	151
	F	119	91	127	147	135	112	151	147
Asie (pays en développement)	M	118	108	138	140	122	108	149	142
	F	118	107	186	162	118	107	158	153
Pays à revenu moyen <u>f</u> /	M	125	109	171	148	133	117	161	152
	F	130	116	156	167	131	115	162	157
Pays à bas revenu <u>g</u> /	M	120	113	132	146	124	114	157	147
	F	121	110	166	155	122	112	154	146
Chine	M	116	107	136	133	116	102	143	133
	F	114	101	218	175	115	103	156	152
Inde	M	116	107	138	139	124	110	154	144
	F	123	119	149	142	119	109	162	157
Moyen-Orient <u>h</u> /	M	121	105	142	154	129	109	160	146
	F	107	92	141	262	133	121	162	171

Voir le tableau 2 pour les notes et la source.

B. Les travailleuses et l'évolution récente de la structure de l'industrie mondiale

211. On a beaucoup parlé, ces dernières années, du redéploiement des industries à forte intensité de main-d'oeuvre des pays développés vers les pays en développement et de ses conséquences pour les travailleuses 2/. La présente section traite brièvement de ces deux questions.

Redéploiement d'industries des pays développés vers les pays en développement

212. La structure de l'industrie s'est profondément modifiée au cours des dernières décennies. Alors que les années 50 et 60 avaient été caractérisées, dans les pays développés, par une modernisation intense et un développement de l'automation, les années 70 ont vu l'apparition d'une nouvelle division mondiale du travail, qui a touché un grand nombre d'activités industrielles.

213. De nombreux pays en développement ont récemment créé d'importantes capacités industrielles, entrant ainsi en concurrence avec des pays ayant une longue tradition industrielle. Ces pays nouvellement industrialisés offrent de nombreux avantages : installations industrielles modernes, faibles coûts de main-d'oeuvre, syndicats généralement peu organisés, réglementation du travail incomplète ou inadéquate 3/.

214. Si l'abondance de main-d'oeuvre à bon marché paraît être la raison principale du redéploiement de l'industrie vers les pays en développement, d'autres motifs ont cependant joué. De nombreux gouvernements étaient disposés à accorder des exemptions fiscales aux investisseurs étrangers, et de grandes entreprises ont pu accéder aux marchés de pays en développement, tout en réexportant vers des régions du monde industrialisées et à haut revenu. En outre, les principaux pays industrialisés souhaitent développer leurs exportations de biens d'équipement.

215. L'un des facteurs techniques qui a facilité le plus ce redéploiement a été l'amélioration spectaculaire des communications et des transports mondiaux au cours des dernières décennies. La rationalisation et la standardisation des méthodes de production ont également joué un rôle, en permettant aux travailleurs relativement peu qualifiés d'exécuter de nombreuses tâches bien définies.

216. Certains des événements économiques mondiaux qui ont particulièrement marqué les années 70 ont accéléré le rythme du redéploiement. C'est le cas de l'effondrement du système monétaire des taux de change fixes qui a déclenché en 1973 une série de dévaluations et de réévaluations des monnaies nationales, modifiant la compétitivité d'un grand nombre de produits sur les marchés internationaux. En outre, les fortes hausses du prix de l'énergie ont modifié les termes de l'échange entre les pays 3/.

217. Les effets combinés des tensions inflationnistes et des taux d'intérêt élevés ont conduit à la faillite de nombreuses entreprises des pays développés qui, en raison de la faiblesse de la demande, ne pouvaient répercuter sur le consommateur des coûts de plus en plus élevés 3/.

218. La relocalisation a touché d'abord les industries à forte intensité de main-d'oeuvre et faible intensité de capital, qui emploient traditionnellement beaucoup de femmes. Les industries du textile et du vêtement ont été parmi les premières à être redéployées vers les pays en développement, pour les raisons suivantes : ces industries utilisaient souvent des matières premières produites

localement (coton ou jute); elles nécessitaient peu de capitaux et pouvaient employer un outillage simple, déjà disponible sur place (broches, métiers à tisser manuels) ou facile à transférer; elles trouvaient aussi dans les pays en développement une main-d'oeuvre déjà formée aux activités du textile et de la confection.

219. Le redéploiement a touché ensuite certaines branches de l'industrie alimentaire, qui utilisaient des fruits et des légumes produits sur place ou des poissons et des fruits de mer également disponibles sur place. Des entreprises pharmaceutiques et électroniques ont elles aussi été implantées dans les pays en développement. Dans le cas de l'électronique, la présence d'une main-d'oeuvre adroite et bon marché a sans doute été le facteur décisif du redéploiement : "Bien qu'il soit possible de mécaniser certaines opérations de montage électronique, l'équipement nécessaire est généralement trop coûteux et présente trop de risques financiers. Etant donné la rapidité de l'évolution technologique, il ne paraît pas rentable d'investir dans du matériel coûteux qui peut être dépassé au bout de quelques années. Les travailleurs coûtent moins cher et sont plus efficaces" 4/.

220. Par la suite, certains des pays nouvellement industrialisés ont commencé à concurrencer les grands pays industriels dans des secteurs faisant appel à des technologies plus complexes et à plus forte intensité de capital, comme les chantiers navals, la construction automobile et autres industries mécaniques.

221. Le redéploiement de la production s'est généralement effectué grâce à des accords de sous-traitance internationale de divers types ou à la création de filiales ou d'entreprises locales associant des capitaux étrangers majoritaires à certains capitaux locaux. Les activités transférées peuvent être soit la production d'un produit final ou intermédiaire, soit l'une des différentes opérations de fabrication 5/. Les sociétés transnationales ont joué un rôle important dans le redéploiement, en raison des capitaux dont elles disposaient et de leur expérience des opérations à l'étranger.

222. Un aspect important de la nouvelle division du travail entre pays développés et pays en développement est l'interdépendance économique croissante, qui se manifeste jusqu'au niveau de l'entreprise. Dans tous les secteurs, mais particulièrement dans l'électronique, les entreprises doivent être capables de coordonner leur production dans divers pays. Une opération de fabrication peut avoir lieu dans un pays développé, une autre dans un pays en développement, et souvent une troisième dans le premier pays, ou encore dans un pays différent. Les variations de la demande rendent parfois cette coordination difficile. Dans l'industrie électronique, par exemple, il est souvent nécessaire d'augmenter ou de diminuer rapidement la production, ce qui exige une coordination des ajustements à opérer dans des activités très dispersées géographiquement. La plupart des décisions concernant le volume de la production sont prises par la direction centrale, et les usines situées dans les pays en développement doivent ajuster le niveau de leur production particulière aux objectifs globaux. Cela peut entraîner des conséquences sérieuses pour les travailleurs : augmentation rapide et "forcée" des heures supplémentaires, par exemple, ou brusques licenciements 4/. L'interdépendance économique croissante - la "mondialisation des marchés" - touche également les travailleurs des pays développés, dont l'emploi dépend de variations de l'avantage des coûts dont des pays très divers peuvent bénéficier tour à tour 3/.

223. Le redéploiement industriel s'est effectué vers toutes les régions en développement, mais a mieux réussi dans certains pays que dans d'autres. Il a d'abord été dirigé vers l'Amérique latine, les Antilles et le Mexique en particulier, mais aussi le Brésil, la Colombie et d'autres pays. Les transferts d'activités vers cette région se sont cependant ralentis après un certain temps, en raison de problèmes de main-d'oeuvre et de problèmes politiques.

224. Un certain nombre d'entreprises appartenant aux secteurs de l'alimentation, de l'électronique, du textile et surtout de la confection, se sont implantées assez vite en Afrique (Tunisie, Egypte et Maurice). Cependant, les principales zones de redéploiement se trouvent en Asie : Asie du Sud (Inde, Pakistan et Sri Lanka), mais surtout Asie du Sud-Est, dans les pays à revenus moyens dont la liste figure au tableau 2. Les résultats extrêmement positifs obtenus en faisant appel à la main-d'oeuvre locale ont incité un nombre croissant d'entreprises à venir se fixer dans ces pays. Cependant, les réserves de main-d'oeuvre à bon marché commençant à s'épuiser, les entreprises ont cherché de nouveaux endroits où s'implanter, par exemple la Chine et certaines régions d'Europe à faibles salaires 4/.

225. La création d'industries à vocation exportatrice dans les pays et les zones citées plus haut a évidemment beaucoup modifié l'orientation des flux commerciaux internationaux. En outre, ces flux sont devenus de plus en plus complexes et relativement instables. Grâce à la banalisation de certaines activités de pointe et aux transferts de technologie, certains processus de production exigeant des techniques perfectionnées et des capitaux importants ont pu être implantés dans les pays en développement les plus avancés, tandis que les opérations plus simples étaient transférées dans des pays voisins moins "expérimentés". La difficulté de trouver de la main-d'oeuvre à bon marché dans certaines zones "envahies" par les nouvelles industries a également provoqué le départ d'entreprises. Ces deux facteurs ont entraîné une relative instabilité de la structure de la production industrielle dans les pays nouvellement industrialisés, avec des conséquences défavorables pour la main-d'oeuvre. Les femmes ont été particulièrement touchées parce qu'elles constituent la part la plus vulnérable, la moins qualifiée et la plus facile à licencier de la main-d'oeuvre.

Les travailleuses dans les zones industrielles d'exportation

226. Les femmes représentent plus de 80 % de la main-d'oeuvre ouvrière dans les zones industrielles d'exportation 5/, et les entreprises emploient de préférence, sinon presque exclusivement, des jeunes femmes pour les activités industrielles propres à ces zones 6/. Les jeunes femmes, en effet, ne constituent pas seulement une main-d'oeuvre docile, adroite et adaptable, elles présentent aussi l'avantage d'accepter de bas salaires. Il leur serait de toute façon difficile, en raison des traditions et de l'insuffisance de l'infrastructure économique, de continuer à travailler après le mariage. Les entreprises, de leur côté, préfèrent employer des jeunes travailleuses n'ayant que peu ou pas du tout d'ancienneté, car elles coûtent moins cher. En outre, du fait qu'elles n'ont pas d'obligations familiales, elles s'adaptent mieux aux horaires de travail irréguliers, aux heures supplémentaires et au travail par équipe.

227. Comme le dit Elizabeth Eisold :

"Bien que la politique suivie varie d'une usine à l'autre, nombre d'entreprises refusent catégoriquement d'embaucher des femmes mariées et spécifient même souvent que toute travailleuse qui se marie devra quitter son emploi. De nombreuses entreprises recrutent de préférence des femmes n'ayant jamais eu d'emploi rémunéré auparavant, comme les migrantes. Pour ces femmes, le travail en usine est le premier contact avec l'univers moderne de la production et du travail rémunéré." 4/.

Et bien entendu, elles sont plus faciles à mener.

228. Les entreprises étrangères ne peuvent donner systématiquement la préférence aux travailleuses que là où une partie de la population, notamment dans les campagnes, vit dans des conditions d'extrême pauvreté. Dans le passé, ce sont surtout les hommes qui allaient chercher un emploi rémunéré en ville lorsque l'exploitation familiale ne pouvait plus suffire à nourrir une famille nombreuse. Ils recherchaient

principalement des emplois industriels, tandis que les femmes restaient à la ferme. De nos jours, ce sont surtout les femmes qui émigrent, en particulier les jeunes filles. Les données tirées d'enquêtes menées dans les pays nouvellement industrialisés d'Asie montrent que, même lorsqu'elles n'approuvent pas le mode de vie lié au travail en usine, les familles autorisent leurs filles à émigrer vers les villes parce qu'elles savent qu'il en résultera un accroissement du revenu familial. Beaucoup de jeunes travailleuses envoient une grande partie de leur salaire à leur famille, pour laquelle cette aide peut devenir indispensable. Dans certains cas, les parents dépendent tellement du salaire de leur fille qu'ils vont jusqu'à s'opposer à son mariage 5/.

229. On peut donc dire que, dans un grand nombre de pays en développement, l'essor de industries nouvellement implantées et particulièrement celui des industries textiles, du vêtement, pharmaceutiques et électroniques, a été dû pour une grande partie à l'existence d'une main-d'oeuvre féminine abondante et bon marché. Les femmes, en travaillant pour des salaires leur permettant tout juste de vivre, et souvent dans des conditions très dures, dans les zones industrielles d'exportation et ailleurs, ont largement contribué au décollage industriel de leurs pays.

230. Toutefois, dans de nombreux pays en développement, contrairement à ce qu'on espérait, le développement économique n'a pas eu pour effet d'augmenter sensiblement l'emploi féminin. Il a fréquemment entraîné une importante migration des hommes vers les villes où la main-d'oeuvre masculine est devenue surabondante compte tenu de la rareté des emplois disponibles 7/.

231. Au début de l'industrialisation, les femmes qui occupaient des emplois manufacturiers les perdaient fréquemment au profit des hommes, notamment lorsqu'on adoptait des procédés mécanisés plus modernes dans des secteurs où dominait jusque-là l'emploi féminin, par exemple le textile. Les usines nouvelles équipées de machines perfectionnées avaient besoin d'une main-d'oeuvre possédant quelques connaissances et aptitudes techniques, et elles préféraient embaucher des hommes plutôt que des femmes. C'est ce qui s'est produit, par exemple, dans l'industrie textile de la Colombie entre 1938 et 1979 (voir tableau 5).

Tableau 5

Répartition de l'emploi entre hommes et femmes dans l'industrie textile de la Colombie, 1938-1979

Année	Total	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)
1938	24 125	6 209	17 916	74,3
1945	26 227	12 896	13 331	50,8
1967	46 580	30 675	15 905	34,1
1971	63 156	41 373	21 783	34,5
1973	73 052	48 710	24 342	34,4
1975	75 734	50 271	25 463	33,6
1976	75 496	51 648	23 848	31,6
1979	75 592	51 659	23 933	31,7

Source : Colombie, *Industria manufacturera* (annuaire), différents numéros (Bogota, D.A.N.E.); D. Keremitis, "Women textile workers - a comparative study in Mexico and Colombia", *Actas del XLI congreso internacional de americanistas*, Mexico, 2-7 septembre 1974, vol. II (Mexico, 1976), cité dans un document de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, "The impact of industrialization on women's traditional fields of economic activities in developing countries" (ID/WG.351/7).

232. C'est seulement à un stade ultérieur du développement, pour toutes sortes de raisons, que les femmes sont revenues dans l'industrie. Dans de nombreux cas, cependant, ce retour s'est fait assez lentement. Dans l'industrie textile colombienne, par exemple, la part de l'emploi féminin a généralement diminué au cours de la période considérée, même si le nombre absolu des travailleuses a augmenté entre 1967 et 1975.

233. En général, on peut s'attendre à un retour des femmes vers les emplois industriels au stade du développement caractérisé par l'implantation d'industries mécaniques ou d'industries lourdes à forte intensité de capital, la diversification du secteur manufacturier et le départ des travailleurs masculins vers les secteurs à salaires plus élevés (ce qui laisse les industries légères aux femmes).

234. Ainsi, deux types très différents d'évolution de l'emploi peuvent se présenter : dans certains pays, la main-d'oeuvre masculine est excédentaire, en raison fréquemment d'un exode rural important, ce qui peut limiter beaucoup l'accès des femmes aux emplois industriels. L'existence d'un chômage masculin important diminue les chances des femmes de trouver un emploi. Dans d'autres pays, où des zones industrielles d'exportation ont été créées et où les entreprises embauchent systématiquement des jeunes femmes, il semble que beaucoup de femmes cherchent un emploi pour subvenir aux besoins de leurs familles, en partie à cause du taux élevé du chômage masculin.

Le secteur non structuré et le travail des femmes

235. Dans la plupart des pays, les femmes jouent traditionnellement un rôle important dans la préparation des produits alimentaires et la fabrication des biens de consommation comme les articles de poterie et les textiles, une partie au moins de ces produits étant, en général, commercialisée. Actuellement, dans la plupart des pays en développement, le rôle des femmes dans le secteur non structuré de la production - en ville comme dans les régions rurales - est considérable. Les femmes gagnent une part importante du revenu familial. Même si leur rôle est souvent différent de celui des hommes et varie suivant le milieu social et culturel 8/.

236. Les femmes jouent un rôle très dynamique dans le secteur de la petite entreprise, particulièrement dans les emplois exigeant un travail moins dur et des compétences techniques moindres. Elles sont nombreuses, par exemple, à gérer de petites entreprises individuelles qui leur appartiennent. Dans les entreprises familiales, qui représentent la majorité des petites entreprises, les femmes s'occupent souvent de la comptabilité, des commandes, du magasin d'approvisionnements, et autres tâches de gestion importantes, ce qui permet aux hommes de se consacrer entièrement aux tâches de production 9/.

237. Dans le secteur non structuré, les conditions de travail sont généralement dures et les gains souvent faibles, quel que soit le type d'emploi : membre d'une entreprise familiale, salarié ou personne travaillant à son compte. Les femmes de milieu rural, particulièrement celles qui ont des activités supplémentaires extra-agricoles, ont des journées de travail extrêmement longues. Il est prouvé que ce travail excessif diminue leur espérance de vie 10/.

238. La modernisation des techniques peut apparaître comme le meilleur moyen d'améliorer le sort des femmes. Mais l'effet peut être ambivalent : "les conséquences négatives de l'industrialisation pour les femmes ne sont pas toutes liées à la création de grandes entreprises à forte intensité de capital; les petites entreprises utilisant des techniques dites appropriées sont elles aussi en cause" 11/.

239. Les conséquences pour les femmes de l'évolution technologique dans le secteur non structuré varient selon le cadre socio-économique 10/. En Indonésie, par exemple, l'introduction de machines à décortiquer le riz a privé de travail de nombreuses femmes qui étaient employées jusque-là au broyage manuel. La perte annuelle totale de revenus a été estimée à 50 millions de dollars* pour le début des années 70 12/. De même, le revenu que les femmes tirent traditionnellement de la fabrication familiale de la bière en Afrique peut être menacé par l'introduction de la bière blonde dont le brassage à l'échelle industrielle fait souvent appel à des techniques complexes importées, et même aussi à des matières premières importées 10/. En Afrique de l'Ouest, les femmes fabriquent depuis longtemps du savon en mélangeant de l'huile de palme avec des cendres de bois. Mais cette industrie locale n'a pas pu résister à la concurrence du savon importé, bien que l'on ait tenté récemment des expériences intéressantes dans ce domaine 11/. Ces quelques exemples, devenus classiques et souvent cités, donnent à penser que le choix des techniques introduites dans les pays en développement présente une importance extrême pour les travailleuses, qui constituent le groupe le plus vulnérable parmi les acteurs du développement 13/.

240. On a soutenu, avec des arguments convaincants, que l'adoption de techniques adaptées combinée à des politiques douanières appropriées permettrait de protéger et d'encourager les activités manufacturières des travailleuses du secteur non structuré, particulièrement dans les zones rurales 14/. Cependant, les changements qui ont accompagné les premiers stades du développement industriel ont eu pour principale conséquence de cantonner les femmes dans les travaux domestiques et les tâches non rémunérées ou dans les industries à forte intensité de main-d'oeuvre. Les hommes ont souvent supplanté les femmes lorsque ces industries se mécanisaient ou se transformaient en grandes unités de production commerciale. L'amélioration du rôle des femmes dans le secteur manufacturier non structuré, particulièrement grâce à l'introduction de techniques adaptées, demeure un problème 10/.

II. AVANTAGES QUE LES FEMMES RETIRENT DE L'INDUSTRIALISATION

241. Pour évaluer les avantages que l'industrialisation présente pour la majorité des femmes, il est utile d'examiner les conditions de vie et de travail des femmes dans les zones rurales non industrialisées de la plupart des régions du monde. Malgré la diversité des situations, les femmes rurales sont presque occupées sans trêve à des travaux pénibles nécessaires à leur propre subsistance et à celle de leur famille 13/. Le niveau assez bas de nutrition et d'hygiène a pour conséquence un taux élevé de mortalité infantile; des grossesses fréquentes sont nécessaires pour assurer la descendance des familles. Les installations d'hygiène publique, les hôpitaux et dispensaires, les établissements scolaires sont insuffisants et clairsemés.

242. Lorsque la terre est fertile et le contrat de métayage ou de fermage adapté aux besoins de la famille, la vie rurale peut être préférable à celle des bidonvilles. Mais l'extension d'une urbanisation incontrôlée montre combien nombreux sont ceux qui fuient des conditions rurales inacceptables pour aller dans les villes, même lorsque les équipements urbains sont presque inexistants.

243. L'industrialisation et l'urbanisation vont de pair la plupart du temps, malgré les tentatives faites dans bon nombre de pays pour créer une industrie rurale. Une part importante des avantages de l'industrialisation résulte ainsi de la croissance du secteur urbain et l'extension de l'économie marchande.

* Sauf mention contraire, il s'agit toujours dans la présente publication de dollars des Etats-Unis.

La migration vers les villes permet aux femmes de se libérer des activités de subsistance généralement pénibles qui caractérisent la vie rurale. Dans les zones rurales, l'approvisionnement en eau et en combustible, la récolte ou la culture des produits alimentaires et leur traitement, la fabrication de biens et ustensiles ménagers, la construction et la réparation des maisons sont autant de tâches exécutées sans rémunération dans les ménages et la communauté. En milieu urbain, ces biens et services sont en vente, mais il faut les payer. Si on ne possède pas assez d'argent (ou lorsqu'il n'y a pas de services urbains, à la périphérie des villes, etc.), la situation peut alors être plus difficile que dans une zone rurale, étant donné que les activités de subsistance sont souvent presque impossibles, faute de matières premières ou de place.

244. Le plus souvent, cependant, l'emploi industriel dans une zone urbaine apporte avec lui des commodités telles que l'eau courante, un confort minimum du logement, et la proximité de services de soins médicaux.

245. Pour les femmes, les possibilités d'emploi dans le secteur industriel moderne diffèrent beaucoup suivant la situation géographique. Alors que dans certains pays, par exemple dans ceux où ont été créées des zones industrielles d'exportation, les femmes sont devenues les principales bénéficiaires de la création d'emplois industriels, dans d'autres, il leur est très difficile d'accéder aux emplois offerts par les entreprises industrielles modernes des villes. Dans les pays industrialisés, les femmes représentent environ 30 % de la main-d'oeuvre employée dans l'industrie. Si, dans beaucoup de pays en développement, la proportion de femmes dans le secteur industriel moderne est beaucoup plus faible, elle peut aussi être plus élevée dans certains et, notamment, dans ceux qui sont nouvellement industrialisés. Dans le monde en développement, les femmes représentent plus d'un quart de la main-d'oeuvre industrielle, comme l'indique le tableau 2. Cependant, comme on l'a déjà fait observer, cette moyenne globale dissimule des différences considérables entre pays, différences qui indiquent à quel point l'impact de l'industrialisation sur les travailleuses et les avantages directs qu'elle leur apporte peuvent varier.

246. Bien que l'emploi industriel moderne améliore le niveau de vie des femmes, ainsi que leur indépendance personnelle et leur position dans la communauté, les avantages matériels qu'elles en retirent tendent à être amoindris par la ségrégation professionnelle fondée sur le sexe et autres pratiques du marché du travail qui réduisent les gains féminins. Dans les entreprises modernes, la ségrégation fondée sur le sexe est hiérarchique : des qualifications bien définies - formation, diplômes - acquises principalement par les hommes sont exigées pour une promotion. Dans les industries traditionnelles, la hiérarchie des qualifications est plus souvent fondée sur l'âge, les femmes et les hommes se spécialisant dans des activités complètement différentes. Dans les industries modernes, la plupart des femmes occupent des emplois subalternes et peu payés. Mais ni dans le secteur moderne, ni dans le secteur traditionnel, les qualifications des femmes et les travaux qu'on leur demande ne sont évalués à leur juste prix dans le barème des salaires. C'est, semble-t-il, à cause surtout des conditions de l'offre de main-d'oeuvre féminine que le travail des femmes est peu payé 15/.

247. Dans les pays où l'accès des femmes aux emplois industriels modernes est limité, les femmes bénéficient de l'industrialisation principalement de façon indirecte, en tant que personnes à charge d'hommes qui occupent de tels emplois. Il faut mentionner que, en tant que bénéficiaires indirects, elles sont très vulnérables lorsqu'il n'y a pas de salaire masculin disponible ou qu'il cesse d'y en avoir pour une raison ou une autre.

248. Dans certains pays, le manque d'accès des femmes à l'emploi industriel dans le secteur moderne a pour cause la pénurie d'emplois dans ce secteur. Mais plus généralement, il est dû aux conditions mises à l'obtention de ce type d'emploi, ce qui réduit aussi bien la demande que l'offre de main-d'oeuvre féminine.

A. Revenu que les femmes tirent de l'emploi industriel

Etude des données disponibles

249. C'est à la lumière des considérations qui précèdent qu'il convient d'examiner certaines statistiques officielles relatives aux salaires et aux avantages sociaux des femmes. L'étude portera surtout sur les pays en développement, parce qu'on a déjà accordé beaucoup d'attention au cours des récentes années au revenu des femmes dans les pays industrialisés (voir bibliographie). Toutefois, les statistiques des pays en développement présentent beaucoup d'inconvénients. Théoriquement, des données sur la participation de la population active féminine aux secteurs modernes et traditionnels, par industrie, sont indispensables pour étudier les revenus, mais dans les statistiques officielles ne figurent que les taux de participation globaux (donnés par le pourcentage des femmes dans la population active).

250. D'après les données sur la situation de l'emploi, la proportion de femmes est toujours plus élevée parmi les personnes qui travaillent à leur compte et celles qui participent à une entreprise familiale que parmi les salariés, c'est-à-dire, en général, les personnes occupant un emploi dans le secteur moderne. Pour l'industrie manufacturière, il faudrait des données sur les salaires des femmes suivant la taille de l'entreprise et le niveau de qualification, mais dans la plupart des pays il n'y a même pas de ventilation des gains par sexe pour l'ensemble de l'industrie. Les données des pays qui ont eux fourni cette information sont rassemblées dans le tableau 6. Il est à noter que les catégories visées varient considérablement : il peut s'agir soit des travailleurs manuels uniquement, soit des travailleurs et employés, compte tenu ou non des jeunes, et la plupart du temps les données ne portent que sur le secteur structuré dont la définition a tendance à varier. De plus, les gains pris en compte sont de l'heure, de la journée, de la semaine, du mois ou de l'année (voir notes du tableau 6). Tout cela réduit beaucoup l'utilité des données pour l'analyse.

251. Alors que les données du tableau 6 indiquent les différences entre les salaires masculins et féminins dans l'ensemble du secteur manufacturier et sont tirées le plus souvent de statistiques nationales régulières, les données des tableaux 7 et 8 ne portent que sur deux professions du secteur manufacturier, l'une manuelle, fileur, et l'autre non manuelle, assistant de laboratoire dans l'industrie chimique, et elles proviennent de l'Enquête d'octobre du BIT.

252. Près de 50 pays en développement contribuent à l'Enquête d'octobre du BIT en envoyant régulièrement des informations sur les salaires horaires et mensuels dans certaines professions. L'Enquête a été instituée en 1923, et a le mérite d'avoir fourni les mêmes séries d'information pendant 60 ans. Elle couvre 41 professions manuelles et 7 professions non manuelles. Malheureusement, des données distinctes pour les travailleurs et les travailleuses ne sont fournies que dans le cas de trois professions manuelles (filage, couture, reliure), et de trois professions non manuelles, dont une seule du secteur manufacturier : assistant de laboratoire dans l'industrie chimique; les deux autres étant vendeur dans l'épicerie de détail et opérateur sur machine pour la comptabilité bancaire. Pour les professions manuelles, l'Enquête indique les taux des salaires horaires des adultes et, dans un petit nombre de cas, les gains horaires également.

Tableau 6

Gains moyens des femmes dans l'industrie manufacturière a/
en pourcentage de ceux des hommes, 1960-1982

Pays par région	Période	1960 (1)	1970 (2)	1975 (3)	1980 (4)	1982 (5)
<u>Afrique</u>						
Egypte	hebd.	51,6	69,5	67,8	63,1	-
Kenya	m	71,3	-	66,1	62,5	75,8
République-Unie de Tanzanie	m	-	78,6	70,0	78,5	-
<u>Amérique</u>						
Costa Rica	m	-	-	-	56,8	-
El Salvador	ho	73,0	81,9	90,4	81,2	85,9
Etats-Unis	a i	-	-	54,2	57,1	56,8
d'Amérique	ii	-	-	54,6	57,3	57,6
<u>Asie</u>						
Birmanie	m	72,1	83,6	88,5	86,1	88,8
Chypre	hebd.	-	-	46,9	50,2	56,3
Japon	m	-	44,5	47,9	43,4	43,1
Jordanie	j	-	-	54,1	57,5	63,6
Rép. arabe syrienne	hebd.	-	59,9	69,8	68,8	-
Rép. de Corée	m	-	-	47,4	45,1	45,1
Singapour	ho	-	-	-	61,5	63,2
Sri Lanka	ho	-	-	-	80,8	81,9

Tableau 6 (suite)

Pays par région	Période	1960 (1)	1970 (2)	1975 (3)	1980 (4)	1982 (5)
<u>Europe</u>						
Allemagne (Rép. féd. d')	ho	65,6	69,6	72,1	72,7	73,0
Autriche	ho	-	-	68,0	72,0	-
Belgique	ho	64,6	67,7	71,3	69,7	73,5
Danemark	ho	66,5	74,4	84,3	86,1	85,1
Finlande	ho	66,4	70,4	72,6	75,4	77,2
France	ho	70,4	76,7	76,4	77,0	78,1
Grèce	ho	64,7	68,0	69,5	67,0	73,1
Irlande	ho	59,2	56,2	60,9	68,7	68,5
Norvège	ho	67,3	75,1	78,0	81,9	83,2
Pays-Bas	ho	61,7	71,8	79,2	80,2	79,2
Royaume-Uni	ho	58,6	57,6	60,5	66,6	68,6
Suède	ho	68,8	82,4	85,2	89,9	90,3
Suisse	ho	63,3	64,7	66,0	66,4	67,0
<u>Océanie</u>						
Australie	ho	58,0	63,7	78,5	78,6	78,2
Nouvelle-Zélande	ho	-	65,8	65,6	71,4	71,1

Source : Annuaire des statistiques du travail, divers fascicules (Genève, Bureau international du Travail); statistiques nationales de Costa Rica et des Etats-Unis : Caja Costarricense de seguro social, Estadística patronos, trabajadores y salarios, 1978, San José; US Bureau of the Census, Money Incomes of Families and Persons in the United States, divers fascicules, (Washington, D.C.).

Notes : AFRIQUE : Egypte : Col. (4) = 1977; Kenya : travailleurs et employés. Adultes en 1960. Y compris la valeur des paiements en nature; République-Unie de Tanzanie : travailleurs et employés. Col. (2) = 1973; AMERIQUE : Costa Rica : Col. (4) = 1978; El Salvador : Département de San Salvador. Col. (5) = 1981; Etats-Unis d'Amérique : gains en espèces des travailleurs à plein temps au cours d'une année, i = tous les travailleurs et employés, ii = artisans et ouvriers. Col. (5) = 1981; ASIE : Birmanie : travailleurs et employés. Col. (2) = 1971, (5) = 1981; Chypre : adultes. Y compris les allocations familiales et la valeur des paiements en nature; Japon : travailleurs et employés. Y compris les allocations familiales et les primes de milieu et de fin d'année; Jordanie : travailleurs et employés. Adultes. Col. (3) = 1978, (5) = 1981; République de Corée : travailleurs et employés. Y compris les allocations familiales et la valeur des paiements en nature; République arabe syrienne : adultes. Col. (4) = 1977; EUROPE : Autriche : Col. (4) = 1979; Belgique : Col. (1) = 1964, ensemble de l'industrie (CITI 2, 3, 4 et 5); Danemark : adultes. Non compris le paiement des vacances; Finlande : y compris les mines, l'exploitation des carrières et les services publics. Y compris la valeur des paiements en nature; France : Col. (1) = 1964, ensemble de l'industrie, (2) = 1972, (5) = 1981; Allemagne, République fédérale d' : y compris les allocations familiales payées directement par l'employeur; Grèce : Col. (1) = 1961; Irlande : adultes; Pays-Bas : adultes; Norvège : adultes. Y compris la valeur des paiements en nature. En 1960, y compris les mines et l'exploitation; Suède : adultes. Y compris la valeur des paiements en espèces. En 1960, y compris les mines et l'exploitation des carrières; Suisse : adultes. Statistiques des établissements. Y compris les allocations familiales; OCEANIE : Australie : travailleurs et employés. Adultes. Col. (1) = 1963, salaires hebdomadaires; Nouvelle-Zélande : Col. (2) = 1974.

a/ Les données concernent les travailleurs manuels, sauf indication contraire.

253. Sur les 50 pays en développement qui ont répondu à l'Enquête d'octobre du BIT en 1982, la moitié environ ont fait état de taux de salaires égaux pour les travailleurs manuels masculins et féminins; les 15 pays qui ont indiqué des taux de salaires inégaux figurent pratiquement tous dans le tableau 7 qui donne les salaires des fileurs masculins et féminins. 11 pays en développement ayant répondu à l'enquête ont fourni les informations pertinentes soit pour les femmes, soit pour les hommes, ce qui donne à penser qu'il existe une ségrégation de facto des métiers fondée sur le sexe. Par exemple, les salaires des opérateurs sur machine à coudre n'ont été indiqués que pour les hommes par l'Angola, le Bangladesh, le Burundi, le Cameroun et le Mali, alors que Belize, Chypre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Saint-Christophe-et-Nièves et Sainte-Lucie ne les ont indiqués que pour les femmes.

254. En 1964, près de la moitié des pays en développement qui ont répondu à l'Enquête d'octobre du BIT ont indiqué des taux de salaires inégaux pour les travailleurs manuels masculins et féminins dans certaines professions. Un quart environ seulement ont indiqué que les taux des salaires étaient égaux, tout en mentionnant seulement les taux des salaires masculins, ou seulement les taux des salaires féminins. En 1964 également, la plupart des pays qui n'ont indiqué que les salaires des opérateurs sur machine à coudre masculins étaient des pays d'Afrique, et les pays qui n'ont indiqué que les salaires des opérateurs sur machine à coudre féminins étaient des pays d'Asie, des Caraïbes et d'Amérique centrale.

255. Un très petit nombre de pays en développement ont fourni des données sur les salaires des employées pour les deux années. Les cas de rémunérations inégales pour les femmes et pour les hommes étaient relativement plus fréquents. Le tableau 8 donne des informations sur les salaires mensuels des assistants de laboratoire masculins et féminins dans les pays où ces salaires sont inégaux. Il faut noter que dans un très petit nombre de cas, l'inégalité est à l'avantage des travailleuses.

256. Aussi utile que puisse être l'Enquête d'octobre du BIT, on demande de plus en plus depuis quelque temps des données plus complètes sur les salaires, ventilées par sexe, et qui soient internationalement comparables. En 1980, il a été décidé de réviser les données sur les salaires professionnels de façon à couvrir quelque 160 professions dans 46 industries; on devrait pouvoir disposer de la nouvelle série de données en 1985. Elle fournira une base beaucoup plus large pour l'étude des salaires des femmes dans les pays en développement que les données dont on dispose actuellement 16/.

Table 7. Taux des salaires (RT) ou gains (EG) par heure des fileurs masculins et féminins dans certains pays et certaines régions, 1965-1982

Pays ou région	Monnaie	1965			1970			1975			1980			1982		
		H	F	F/H	H	F	F/H	H	F	F/H	H	F	F/H	H	F	F/H
Bangladesh	Taka	RT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,20	3,77	117,8
	EG	EG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Colombie	Peso	RT	-	-	-	-	-	-	-	-	3,74	2,64	-	-	-	-
	EG	EG	-	-	-	-	-	-	-	-	27,50	25,41	92,4	-	-	-
El Salvador	Colon	RT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55,4	55,4	100,0
	EG	EG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,93	2,14	73,0
Guatemala	Quetzal	RT	0,56	0,18	32,1	-	-	-	-	-	0,63	0,32	50,8	0,65	0,52	80,0
	EG	EG	0,38	0,44	115,8	-	-	-	-	-	-	-	-	0,59	0,54	91,5
Honduras	Lempira	RT	-	-	-	0,38	0,49	128,9	-	-	-	-	-	-	-	-
	EG	EG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hong-kong	Dollar	RT	1,23	1,21	98,4	-	-	-	-	-	4,90	4,99	101,8	5,95	5,90	99,2
	EG	EG	1,58	1,56	98,7	2,43	2,42	99,6	3,58	3,63	6,56	6,67	101,7	9,27	8,76	94,5
Maroc	Dirham	RT	0,85	0,83	97,6	-	-	-	1,74	1,50	-	-	-	-	-	-
	EG	EG	-	-	-	-	-	-	1,94	1,80	-	-	-	-	-	-
République de Corée	Won	RT	-	-	-	-	-	-	-	-	521	284	54,4	-	-	-
	EG	EG	-	-	-	-	-	-	-	-	659	358	54,3	-	-	-
République dominicaine	Peso	RT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,85	0,90	112,5
	EG	EG	0,38	0,35	92,1	0,61	0,53	86,9	0,95	0,69	-	-	-	-	-	-
Singapour	Dollar	RT	0,48	0,41	85,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	EG	EG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	Baht	RT	5,85	3,65	62,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	EG	EG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	Bolivar	RT	-	-	-	-	-	-	3,20	2,28	8,84	7,42	83,9	10,00	9,38	93,8
	EG	EG	-	-	-	-	-	-	-	-	11,49	9,64	83,9	12,50	11,73	93,8
Irlande	Livre	RT	52,50	32,70	62,3	7,12	4,74	66,6	86,33	60,48	77,0	1,404	84,8	2,083	1,784	85,6
	EG	EG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	Lire	RT	309,13	279,13	90,3	522	448	85,8	1154	1025	88,8	-	-	4,576	4,192	91,6
	EG	EG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	Escudo	RT	7,60	4,50	59,2	10,63	5,92	55,7	25,29	21,44	84,8	23,10	86,3	26,78	23,10	86,3

Source : Bulletin des statistiques du travail (Genève, Bureau international du Travail), diverses années.

Notes : Bangladesh : Khulna; Colombie : données pour 1981; Guatemala : ville de Guatemala; Honduras : Tegucigalpa; Hong-kong : en 1975 et 1980 les données portent uniquement sur le filage du coton; Maroc : la première année mentionnée est 1964; Singapour : la première année mentionnée est 1964; Thaïlande : la première année mentionnée est 1964; Irlande : salaires exprimés en pence en 1965 et 1975, et en shilling en 1970; Italie : filage du coton, Milan; Portugal : Lisbonne.

Table 8. Salaires mensuels des assistants de laboratoire masculins et féminins dans l'industrie chimique de certains pays et de certaines régions, 1965-1982

Pays ou région	Monnaie	1965			1970			1975			1980			1982		
		H	F	F/H	H	F	F/H	H	F	F/H	H	F	F/H	H	F	F/H
En développement																
Bangladesh	Taka	-	-	-	-	-	-	500	-	-	889	-	-	953	438	46
Barbade	Dollar	-	-	-	280	160	57	-	-	-	1 225	-	-	-	-	-
Bolovie	Peso	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 800	7 060	122	5 837	7 104 a/	121
Chili	Escudo	435	351	81	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chypre	Livre	-	-	-	-	-	-	66	39	59	-	118	-	-	165	-
El Salvador	Colon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	400	64
Guatemala	Quetzal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	135	95	70	625	123	89
Honduras	Lempira	222	148	67	284	237	83	196	-	-	350	330	94	530	-	-
Hong-kong	Dollar	-	-	-	750	1027	-	1 380	2 160	-	2 334	-	-	2 535	1 930	76
Jordanie	Dinar	-	-	-	-	-	-	41	42	103	60	60	100	-	-	-
Mexique	Peso	840	795	95	1 100	1 000	91	-	2 420	75	-	6 540	100	8 430 a/	6 300	75
Pakistan	Roupie	186	87	47	-	175	-	838	630	97	700	500	71	700 a/	700	100
Pérou	Sol	2 421	2 170	90	4 543	4 226	93	8 800	8 500	97	46 402	41 821	90	90 455 a/	88 951	98
Porto Rico	Dollar	240	223	93	-	-	-	-	-	-	537	537	100	580 a/	580	100
République arabe syrienne	Livre	-	-	-	-	-	-	508	505	99	-	-	-	-	-	-
République de Corée	Won	-	-	-	-	-	-	-	-	-	188 128	173 600	92	-	-	-
Singapour	Dollar	304	112	37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	Boliviar	-	-	-	1 860	-	-	-	1 005	-	1 398	1 625	116	3 200	3 200	100
Développés																
Allemagne, République fédérale d'	D.M.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 882	3 359	87
Australie	Dollar	174	122	70	284	256	90	-	630	-	987	987	100	1 242	1 242	100
Belgique	Franc	6 025	5 880	98	-	8 760	-	17 326	-	-	24 605	24 605	100	29 405	-	-
Grèce	Drachma	2 350	2 145	91	3 587	3 175	89	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	Couronne	1 497	1 143	76	2 359	1 779	75	5 424	3 972	73	7 826	6 569	84	9 294	8 973	97

Source : Bulletin des statistiques du travail (Genève, Bureau international du Travail), diverses années.

a/ 1981.

Notes : Bangladesh : Chittagong et Dacca, 1982, Rajshahi; Chile : Valparaiso; Honduras : Tegucigalpa; Mexique : en 1965 uniquement la ville de Mexico; Pakistan : en 1964 et 1975, Lahore, en 1980 Peshawar et Sialkot; Pérou : en 1970 Lima et Callao; Puerto Rico : en 1980 salaire minimal; République arabe syrienne : Alep; Australie : Melbourne; Belgique : première année 1964 - moyenne de cinq villes, Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège; Grèce : Athènes.

Tendances des salaires réels

257. Vu l'importance des données sur les salaires réels, par opposition aux salaires nominaux, pour l'évaluation des avantages que les travailleuses retirent de l'emploi industriel, on a fait figurer dans le tableau 9 des données ajustées en fonction du coût de la vie, qui permettent de mieux évaluer les modifications du niveau de vie. Cela a été fait par la méthode la plus simple, en utilisant l'indice général des prix à la consommation pour corriger les salaires nominaux et pouvoir ainsi mesurer approximativement l'évolution des salaires réels.

Tableau 9

Taux de croissance annuels moyens des salaires réels féminins
dans l'industrie manufacturière de certains pays en
développement et pays développés, 1960-1982

Pays	1960-1970	1971-1975	1976-1980	1981-1982
<u>Pays en développement</u>				
Birmanie	2,0 (E)	-12,2	0,6	17,9 a/
Chypre	-	-	11,1	9,6
Egypte	7,3	1,7	3,8 c/	-
El Salvador	2,7	-2,5	3,6	-2,5 e/
Jordanie	-	-	1,4 d/	4,9 e/
Kenya	-	-	-2,0	1,6
République arabe syrienne	5,3 a/	0,8	3,2 c/	-
République de Corée	-	-	10,6	2,3
République-Unie de Tanzanie	-	-7,3 b/	-4,8	-
<u>Pays développés</u>				
Allemagne, République fédérale d'	6,4	4,4	2,3	-0,3
Australie	3,0	10,0	0,2	4,0
Finlande	8,2	5,9	1,0	1,6
Grèce	6,6	4,6	6,7	8,7
Pays-Bas	7,6	7,1	0,8	-0,8
Royaume-Uni	3,1	6,3	0,2	-0,6
Suède	5,9	4,8	0,9	-2,5
Suisse	4,1	3,9	1,5	1,3

Source : Annuaire des statistiques du travail (Genève, Bureau international du Travail), divers fascicules.

a/ 1967-1970.

b/ 1973-1975.

c/ 1975-1977.

d/ 1978-1980.

e/ 1981.

258. Les données dont on dispose pour neuf pays en développement (comparés dans la présente étude avec huit pays industrialisés) montrent que même si en termes nominaux les salaires de l'industrie manufacturière ont augmenté rapidement partout, en termes réels la situation semble différente. Le tableau 9 montre que, dans les pays en développement, il y a eu des cas fréquents de diminution des salaires réels féminins au cours de la période considérée.

259. Il est difficile de faire des comparaisons valables entre salaires réels masculins et féminins parce que les données officielles pour les femmes portent en grande partie sur le secteur moderne où les salaires sont plus élevés et les hommes plus nombreux que les femmes. Les femmes travaillent pour la plupart dans les industries traditionnelles et les industries à domicile dont il est peu tenu compte dans les statistiques officielles. Cependant, dans les endroits où, d'après ces statistiques les salaires des femmes n'ont pas diminué plus que ceux des hommes, on peut supposer qu'il y a eu une relative amélioration des salaires des catégories d'emplois les moins bien payés, dans lesquelles les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Cette amélioration s'est fait sentir dans la plupart des pays industrialisés au cours des années 70, et la législation sur le salaire égal y a contribué. En fait, l'amélioration relative de la condition des salariées les moins payés est peut-être l'effet le plus positif de la législation sur le salaire égal qui s'applique aux hommes et aux femmes employés aux mêmes tâches.

260. Etant donné la pratique courante de la ségrégation dans l'emploi, les femmes et les hommes ne sont presque jamais employés à des tâches identiques dans la même entreprise. Dans ces conditions, la législation sur le salaire égal peut inciter les employeurs à ne plus payer "un salaire féminin" indifférencié extrêmement bas à leurs employés et à aligner à peu près le salaire des femmes sur celui des employés masculins les moins bien payés. Le résultat est une augmentation relative des salaires moyens des femmes et une réduction des écarts entre gains masculins et gains féminins (voir ci-après). Mais l'expérience montre que ces effets sont de courte durée : dans les pays industrialisés, ils ne se faisaient déjà plus sentir au début des années 80.

261. Le fait le plus saillant qui ressort des statistiques mondiales est le contraste des tendances des salaires réels dans les pays développés et dans les pays en développement. Dans les pays développés, les salaires réels dans l'industrie manufacturière ont eu tendance à augmenter en général, pour les femmes et pour les hommes, entre 1960 et 1980, bien que l'on ait constaté un ralentissement de cette augmentation dans la plupart des cas, et l'amorce d'un déclin dans bien des pays entre 1980 et 1982.

262. Dans le monde en développement, les salaires réels ont évolué de façon très différente selon les pays. Certains pays ont connu des périodes de déclin importantes des salaires manufacturiers réels féminins et masculins (Birmanie et République-Unie de Tanzanie), alors que dans d'autres comme la République de Corée et Chypre, ces salaires se sont beaucoup améliorés. Pour les femmes comme pour les hommes, l'évolution des salaires réels semble avoir été très irrégulière dans les pays en développement, ce qui semble prouver que les mécanismes existants de fixation des salaires avaient des difficultés à s'adapter à l'évolution de l'environnement économique des années 70 17/.

263. Alors que dans les pays développés les salaires réels ont eu tendance à augmenter plus rapidement que le produit national brut (PNB), dans les pays en développement c'est le contraire qui s'est produit, du moins depuis le milieu des années 60. Bon nombre de pays en développement ont suivi des politiques de

Tableau 10

Gains moyens des travailleuses dans l'ensemble des secteurs non agricoles
et dans les industries manufacturières de certains pays,
exprimés en pourcentage des gains masculins

Pays	Année	Période	Tous les secteurs non agricoles	Industries manufacturières
<u>Pays en développement</u>				
Chypre <u>a/</u>	1982	hebd.	58,2	56,3
Egypte	1977	hebd.	62,8	63,1
Jordanie <u>a/ b/</u>	1981	j	87,9	63,6
Kenya <u>b/</u>	1982	m	83,7	75,8
République de Corée <u>b/ c/</u>	1982	m	45,1	45,1
République-Unie de Tanzanie <u>b/</u>	1980	m	85,1	78,5
Singapour	1982	ho	63,6 <u>d/</u>	63,2
Sri Lanka	1982	ho	80,1 <u>e/</u>	81,9
<u>Pays développés</u>				
Allemagne, République fédérale <u>d/</u>	1982	ho	72,7 <u>f/</u>	73,0
Australie <u>a/</u>	1982	ho	82,9	78,2
Belgique	1982	ho	73,6 <u>f/</u>	73,5
France	1981	ho	80,4	78,1
Japon <u>b/ c/</u>	1982	m	52,8	43,1
Pays-Bas <u>a/ b/</u>	1982	ho	76,9	74,0
Royaume-Uni	1982	ho	69,1	68,8
Suisse <u>a/</u>	1982	ho	67,3	67,0

Source : Annuaire des statistiques du travail, 1984 (Genève, Bureau international du Travail).

Notes : hebd. = hebdomadaire.
j = journalière.
m = mensuelle.
ho = horaire.

a/ Adultes.
b/ Y compris les employés.
c/ Y compris les allocations familiales, primes, etc.
d/ Y compris l'agriculture, la pêche et les transports par mer.
e/ A l'exception des grandes divisions 4, 8 et 9 de la CITI.
f/ A l'exception des grandes divisions 6, 7, 8 et 9 de la CITI.

compression des salaires, alors que les gouvernements s'efforcent avant tout d'accroître les possibilités d'emploi, tout en réduisant l'inégalité des revenus ruraux et urbains et en contrôlant les migrations des zones rurales vers les villes. Les efforts déployés pour empêcher les salaires réels d'augmenter aussi rapidement que la productivité nationale ont été considérés comme bénéfiques au cours des premiers stades du développement, jusqu'à ce que la plus grande partie de l'excédent de main-d'oeuvre puisse être absorbée. Même si les salaires réels féminins n'ont pas été touchés plus que les salaires masculins, parce que les salaires des femmes sont souvent les plus bas, les travailleuses ont particulièrement souffert de la baisse à long terme du pouvoir d'achat des salaires.

Ecart entre les gains masculins et féminins dans l'industrie manufacturière

264. Bien que le principe "à travail égal, salaire égal" ait été admis par la plupart des pays et appliqué sous plusieurs formes dans les législations nationales, et qu'un grand nombre de pays aient ratifié diverses conventions internationales sur ce sujet, le décalage des revenus féminins reste substantiel, comme ils ressort des tableaux 6, 7, 8 et 9.

265. D'après les données dont on dispose, les écarts de salaires dans l'industrie manufacturière ont tendance à être plus importants que dans l'économie dans son ensemble. Cela semble être vrai aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Le tableau 10 montre que les gains féminins dans l'industrie manufacturière sont la plupart du temps plus faibles que dans tous les secteurs non agricoles. Parmi les exceptions, on trouve Sri Lanka et la République fédérale d'Allemagne, où cependant les gains dans les services non agricoles ne sont pas tous pris en compte dans les gains de l'ensemble des secteurs non agricoles. La même observation a été faite pour l'Inde, en 1976, où la différence entre gains masculins et gains féminins dans l'industrie manufacturière était plus grande que dans l'ensemble des secteurs non agricoles 18/.

266. Le tableau 6 montre les écarts entre les gains des hommes et ceux des femmes dans l'industrie manufacturière à cinq époques différentes entre 1960 et 1982. Y figurent 13 pays en développement (trois d'Afrique, deux d'Amérique, sept d'Asie, un d'Europe) et 16 pays industrialisés.

267. La première observation qui s'impose est la relative homogénéité des données des pays industriels qui contraste avec la disparité des données des pays en développement. De plus, le rapport entre gains féminins et gains masculins ne paraît guère évoluer avec le temps dans les pays en développement, contrairement à ce que l'on note pour les pays développés.

268. Dans tous les pays industrialisés, l'écart entre gains féminins et masculins a eu tendance à se réduire entre 1960 et 1980, en raison de la demande croissante de main-d'oeuvre féminine et de la politique de salaire égal pratiquée par beaucoup de ces pays, en particulier pendant les années 70. Au cours des dernières années considérées, l'écart a recommencé à s'élargir dans un certain nombre de pays du fait que la récession a provoqué en général la suppression d'emplois occupés par les travailleurs masculins les moins qualifiés et qu'elle a affecté, à un moindre degré, les emplois féminins moins payés. Le résultat a été un élargissement de l'écart entre les salaires masculins et féminins 19/.

269. L'absence d'évolution perceptible de l'écart entre salaires masculins et féminins dans les pays en développement peut être attribuée à un certain nombre de facteurs, dont certains ont aussi agi parfois dans le sens contraire. A un moment donné, l'écart global des salaires reflète la répartition des hommes et des femmes à la fois dans les différentes industries et dans les différents emplois. Les modifications dans le temps de l'écart moyen sont donc profondément influencées par les modifications qui interviennent dans la composition des industries et dans la structure des emplois. Dans les pays en développement, la structure industrielle est sujette à des modifications plus rapides que dans les pays développés. En outre, la gamme des industries existantes y est beaucoup plus restreinte que dans les pays développés. L'implantation d'une nouvelle industrie peut donc influencer l'écart global entre salaires masculins et féminins dans un sens ou dans un autre. Par exemple, l'introduction d'une industrie offrant des salaires relativement élevés et employant le plus souvent des hommes (génie mécanique) élargit l'écart entre les salaires. Mais cet écart peut par la suite être réduit par l'implantation d'une industrie à fort pourcentage de main-d'oeuvre féminine (électronique), mais où les salaires sont plus élevés que dans les branches manufacturières "féminines" déjà existantes (textiles et habillement).

270. Le fait que l'écart entre salaires masculins et salaires féminins varie beaucoup d'un pays à l'autre peut être dû en partie à des différences de structure industrielle. Toutefois, les taux des salaires et les salaires mensuels féminins dans diverses professions varient aussi beaucoup suivant les pays, comme le montrent les tableaux 7 et 8. Par conséquent, d'autres facteurs influent manifestement autant sinon plus que la structure industrielle, sur l'écart entre salaires masculins et féminins.

271. Ces facteurs peuvent être institutionnels, liés aux politiques gouvernementales, ainsi qu'à la position et au rôle des syndicats. Ils peuvent aussi être liés aux coutumes et à la pratique industrielle. Au Japon, par exemple, le système du salaire proportionnel à l'ancienneté est très répandu, ce qui tend à désavantager les femmes. Les gains mensuels comprennent diverses sortes d'allocations pour les personnes à charge et le logement. Ces allocations ne sont très souvent versées qu'aux chefs de famille, qui sont généralement des hommes. Le fait que les femmes ne touchent que rarement ces allocations a tendance à élargir l'écart entre salaires masculins et salaires féminins 20/. La situation est analogue en République de Corée.

272. Une cause évidente de la fréquence de l'écart entre salaires masculins et féminins est la moindre qualification des femmes due à leur désavantage en matière d'éducation. Ce désavantage s'atténue progressivement dans de nombreux pays. En Amérique latine, par exemple, les écoles primaires de plusieurs régions urbaines comptent un nombre équivalent de filles et de garçons, contrairement aux écoles des zones rurales où les filles sont beaucoup moins nombreuses que les garçons, en grande partie parce que les familles ont besoin d'elles pour les activités de subsistance. Dans les écoles secondaires, les filles représentent 48 % des élèves, ce qui correspond à un taux de fréquentation scolaire de 100 % étant donné la répartition par sexe de la population dans ce groupe d'âge. Néanmoins, le type d'éducation fourni contribue à limiter les perspectives professionnelles futures des filles, et dès les toutes premières années de scolarisation, il existe une différence plus ou moins marquée entre les programmes d'enseignement des deux sexes.

273. Les jeunes femmes n'acquièrent pas les qualifications techniques qui accroissent les chances d'obtenir des emplois intéressants. La proportion de jeunes femmes parmi les étudiants a considérablement augmenté, elle atteignait 40 % en 1970 dans beaucoup de pays latino-américains. Cependant, en Amérique latine,

comme partout sauf dans les pays socialistes, les jeunes femmes s'orientent à l'université vers une gamme limitée d'enseignements qui ne leur donnent pas, en général, les qualifications susceptibles d'améliorer leur situation sur le marché du travail 21/.

274. Les femmes qui acquièrent d'autres qualifications plus utiles et obtiennent des emplois dans les pays en développement, où l'écart important entre hauts et bas salaires avantage les personnes hautement qualifiées, ont de bonnes situations. Inversement, les femmes non qualifiées, qui représentent la vaste majorité, sont pénalisées, comme l'ensemble des travailleurs non qualifiés, par l'écart entre hauts et bas salaires.

275. Certaines des informations analysées ici peuvent amener à douter que les différences de qualifications soient la principale explication des écarts entre salaires masculins et féminins. Si les différences de qualifications attribuables au désavantage des femmes en matière d'éducation étaient une bonne explication des écarts entre salaires masculins et féminins, les améliorations apportées à l'instruction des femmes devraient avoir pour conséquence l'élimination de ces écarts. Mais il y a des raisons de douter que la faiblesse des gains des femmes soit imputable à leur manque de qualifications. Dans les pays développés, beaucoup de systèmes de traitements et de salaires, par exemple, récompensent l'ancienneté sans tenir compte du comportement professionnel et du niveau de qualifications, et il est évidemment difficile pour les femmes qui ont des responsabilités familiales d'acquiescer de l'ancienneté. En outre, dans bon nombre de cas, les qualifications et l'expérience des femmes ne sont pas récompensées en pratique, parce que les employeurs ne veulent pas payer des salaires plus élevés pour obtenir les services de femmes plus qualifiées, si l'accès des femmes à certains postes de l'entreprise est limité par des facteurs tels que le manque de mobilité et le rôle qu'elles jouent dans leurs familles 15/.

276. La situation dans les pays en développement, en particulier dans les zones industrielles d'exportation, est très révélatrice de ce point de vue. On admet ouvertement, au moins dans la plupart des pays nouvellement industrialisés, que les femmes sont engagées précisément parce qu'elles sont prêtes à accepter de bas salaires. Une certaine instruction de base est indispensable pour être engagé, et les personnes qui n'ont pas ce niveau n'ont pas accès à des emplois dans le secteur industriel structuré, mais avoir une instruction plus poussée ne donne pratiquement aucun avantage. Comme il a été dit précédemment, les femmes sont recrutées très jeunes et ne peuvent occuper leur emploi plus de deux ou trois ans en moyenne, précisément parce que l'employeur veut éviter les augmentations de salaire prévues pour l'ancienneté. Les travailleuses nouvellement recrutées peuvent être payées au taux des apprenties pendant plusieurs semaines, même s'il ne faut que quelques jours pour se familiariser avec le travail. Elles sont fréquemment congédiées à la fin de la période d'apprentissage, et de nouvelles "apprenties" sont engagées. Dans les pays en développement, et spécialement dans les zones industrielles d'exportation, il est manifeste que les salaires féminins dépendent principalement du pouvoir de négociation des femmes, ou plutôt de leur manque de pouvoir de négociation.

277. Dans les pays et régions dans lesquels la majeure partie de la main-d'oeuvre féminine jeune disponible est déjà employée, et dans lesquels les entreprises ont des problèmes de recrutement, les conditions d'emploi tendent à s'améliorer depuis quelque temps. En particulier, les femmes ont été autorisées à acquiescer une certaine ancienneté grâce à des durées de service plus longues. Cependant, les modifications ont été limitées et la plupart des emplois sont encore de courte durée 4/.

B. Conditions de travail

Horaires de travail

278. La limitation de la durée excessive des horaires de travail a été un objectif important de la législation nationale et internationale du travail à ses débuts. Si elle est aujourd'hui universellement acceptée, il convient de ne pas perdre de vue qu'il n'en a pas toujours été ainsi.

279. Malgré les progrès accomplis dans la réglementation et dans la pratique, particulièrement au moyen des négociations collectives dans les secteurs organisés, il reste encore des travailleurs qui ne sont pas protégés. Il s'agit en particulier de travailleurs du secteur non structuré (tant urbain que rural), de ceux qui exercent leur activité dans des enclaves et des zones spéciales (par exemple, dans les zones industrielles d'exportation), des saisonniers, et des travailleurs temporaires ou occasionnels. Les femmes sont nombreuses dans toutes ces catégories, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Parmi les industries dont la production est généralement assurée en bonne partie par le secteur non structuré, on compte les textiles et l'habillement, le cuir et la chaussure, les produits alimentaires et les boissons, le bois et le bois d'oeuvre, ainsi que les ateliers d'entretien et de réparation mécanique. La plupart de ces industries sont féminisées.

280. Dans tous les pays industrialisés, on a, dans l'ensemble, pendant l'après-guerre, réduit les horaires de travail dans le secteur manufacturier. Il n'en a cependant pas été de même dans tous les pays en développement et, dans certains, on a eu tendance à en allonger la durée dans ce secteur 22/. Cette tendance atteint les hommes et les femmes à peu près de la même façon.

281. Dans les pays industrialisés, les femmes ont traditionnellement des horaires de travail beaucoup plus courts que les hommes, particulièrement dans le secteur manufacturier. Dans les pays en développement, du moins ceux pour lesquels on possède des données, qui sont reproduites au tableau 11, l'écart est plutôt moindre. Dans certains cas, dans le secteur manufacturier, les femmes ont des horaires de travail moyens plus longs que les hommes, par exemple lorsqu'elles sont très nombreuses dans des industries où l'horaire de travail dépasse la moyenne (voir, par exemple, la République de Corée, au tableau 11).

282. Les femmes ont des horaires plus courts dans les pays où la main-d'oeuvre est bien organisée, où la législation du travail (régissant notamment la durée du travail, les équipes de nuit pour les femmes, etc.) est appliquée et où les femmes ont fait depuis longtemps leur place dans l'industrie manufacturière. Dans d'autres pays, particulièrement dans les zones industrielles d'exportation, les femmes font beaucoup d'heures supplémentaires, travaillent souvent de nuit et ont généralement de longs horaires de travail 23/.

283. On estime parfois dans les pays en développement que de longs horaires sont une nécessité économique bien que l'on admette que la productivité et la qualité de la production risquent de souffrir d'une durée de travail excessive ou d'un horaire mal aménagé. Dans certains pays d'Afrique, par exemple, il n'existe pas de statistiques précises sur les horaires de travail, mais on sait qu'ils dépassent souvent de beaucoup ce que prévoient normalement les règlements ou les conventions collectives 24/. Même si les horaires sont plus ou moins conformes à ces règlements, l'éloignement considérable du lieu de travail risque d'allonger à l'extrême la journée de travail des femmes.

Tableau 11

Durée moyenne de la semaine de travail des hommes et des femmes
dans le secteur manufacturier dans quelques pays, 1960-1982

Pays		1960	1970	1975	1980	1982
Chypre <u>a/ b/</u>	Total	43	46	43	41	41
	Hommes	-	-	44	43	42
	Femmes	-	-	42	40	40
Egypte <u>a/</u>	Total	49	55	59	54 <u>c/</u>	-
	Hommes	-	-	59	56 <u>c/</u>	-
	Femmes	-	-	52	52 <u>c/</u>	-
El Salvador <u>d/</u>	Total					
	Hommes	56,6 <u>e/</u>	48,0	44,3	44,6	44,5 <u>f/</u>
	Femmes	44,3 <u>e/</u>	45,2	43,9	44,6	44,1 <u>f/</u>
Grèce <u>a/</u>	Total	44,2	44,6	42,7	40,7	38,6
	Hommes	-	-	44,0	41,9	39,6
	Femmes	-	-	40,7	39,1	37,2
République de Corée <u>d/</u>	Total	50,3 <u>g/</u>	52,3	52,5 <u>h/</u>	53,1	53,7
	Hommes	-	-	52,4 <u>h/</u>	52,8	55,4
	Femmes	-	-	52,6 <u>h/</u>	53,5	56,3
Singapour <u>d/</u>	Total	46,4	48,7	48,4	48,6	48,3
	Hommes	-	-	-	51,2	50,5
	Femmes	-	-	-	46,7	46,4
Sri Lanka <u>a/</u>	Total	-	-	-	45,3	46,5
	Hommes	-	-	53,4	47,7	48,2
	Femmes	-	-	47,3	37,2	40,1
Australie <u>d/ i/</u>	Total	-	-	37,8	38,0	36,9
	Hommes	42,8 <u>g/</u>	44,0	38,9	39,1	38,2
	Femmes	39,5 <u>g/</u>	39,7	34,5	34,4	33,0
Allemagne (République fédérale d') <u>a/</u>	Total	45,6	43,8	40,4	41,6	40,7
	Hommes	-	-	41,1	42,2	41,1
	Femmes	-	-	38,2	40,0	39,1
Japon <u>d/ i/</u>	Total	47,8	43,3	38,8	41,2	40,9
	Hommes	-	-	39,4	42,4	42,1
	Femmes	-	-	37,4	38,4	38,3
Norvège <u>d/</u>	Total					
	Hommes	39,3	35,3	33,5	31,0	30,7
	Femmes	34,9	30,9	26,1	25,8	24,9

Tableau 11 (suite)

Pays		1960	1970	1975	1980	1982
Espagne <u>d/</u>	Total	43,5	44,1	42,8 <u>h/</u>	41,3	39,2
	Hommes	-	-	43,9 <u>h/</u>	41,9	39,8
	Femmes	-	-	39,7 <u>h/</u>	39,1	37,2
Royaume-Uni <u>d/</u> <u>b/</u> <u>j/</u>	Total					
	Hommes	47,4	44,9	42,7	41,9	42,0
	Femmes	40,4	37,7	36,8	37,3	37,8

Source : Annuaire des statistiques du travail (Genève, Bureau international du Travail), divers numéros.

- a/ Nombre d'heures payées.
- b/ Adultes.
- c/ 1977.
- d/ Heures de travail effectif.
- e/ 1961.
- f/ 1981.
- g/ 1963.
- h/ 1976.
- i/ Travailleurs et employés.
- j/ Travailleurs à plein temps.

284. Les dispositions relatives aux heures supplémentaires posent un problème grave dans presque tous les pays. Les heures supplémentaires présentent des avantages immédiats pour les employeurs en leur évitant de recruter du personnel supplémentaire. En cas de pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, ils peuvent s'épargner de former du personnel nouveau. Cependant, la pratique des heures supplémentaires est suivie aussi dans d'autres cas, même lorsque la main-d'oeuvre voulue existe. Elle permet de réduire les cotisations de sécurité sociale et autres frais administratifs. On n'en compare pas systématiquement les coûts, c'est-à-dire les effets sur la santé des travailleurs et l'abaissement de la productivité, aux avantages évidents qu'elle présente et de nombreuses entreprises s'habituent à faire faire des heures supplémentaires au lieu d'instaurer le travail posté. Le personnel apprécie souvent de pouvoir se faire payer des heures supplémentaires et s'oppose à leur suppression lorsqu'il a besoin du supplément de ressources qu'elles lui procurent. Une fois que les heures supplémentaires sont la norme et sont nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, elles peuvent empêcher les femmes qui voudraient avoir un horaire plus court de chercher ou d'obtenir un emploi dans une telle entreprise. C'est un problème que connaissent les pays industrialisés. Dans les pays en développement, comme les salaires moyens sont bas, hommes et femmes sont d'autant plus tentés de faire des heures supplémentaires pour accroître leurs ressources, même au prix de leur santé (les inconvénients peuvent aller jusqu'à l'abus des drogues) et de leur vie personnelle 24/.

285. Dans les pays développés, les réductions d'horaires qui ont été obtenues, particulièrement pour les femmes, ont créé un nouveau problème lié à l'égalité des chances des travailleurs et des travailleuses. Les mesures qui protègent spécialement les femmes, par exemple l'interdiction du travail de nuit et de certains types particuliers de travail leur nuisent à bien des égards car elles réduisent leurs possibilités d'emploi et leur salaire moyen. En particulier, le nombre généralement beaucoup plus faible d'heures supplémentaires des femmes par rapport aux hommes abaisse, par comparaison, leur revenu moyen et accroît l'écart de salaire entre les sexes.

286. D'aucuns prétendent que la protection excessive dont bénéficient les femmes limite leurs possibilités d'emploi 25/. On entend dire parfois qu'il faudrait étendre aux hommes la protection assurée aux femmes et décourager en général les horaires qui créent des contraintes sociales. Lorsque de tels horaires sont nécessaires en raison de la nature du produit ou du service, les emplois correspondants devraient être financièrement plus avantageux et les femmes comme les hommes devraient y avoir accès. Il convient de signaler que, dans de nombreux emplois et de nombreuses industries, les femmes sont déjà assujetties à des horaires qui créent des contraintes sociales, mais ne reçoivent pas de rémunération spéciale. Dans les pays en développement, la situation est différente. La protection s'impose bien davantage car les horaires sont longs et souvent excessifs. Les gouvernements de ces pays ont compris qu'il fallait atténuer les pires effets des horaires et des conditions de travail sur les femmes, ne fût-ce qu'à cause de leur fonction de maternité. En Afrique, plusieurs pays ont adopté une réglementation limitant la journée de travail à 10 heures et prévoyant des pauses réglementaires. Dans huit pays d'Afrique au moins, le travail de nuit est interdit pour les femmes et dans de nombreux cas, il est illégal que les femmes accomplissent certains travaux particulièrement pénibles ou dangereux pour leur santé, notamment des travaux souterrains. En Asie, les horaires de travail des femmes sont rarement réglementés. Cependant, le travail de nuit pour les femmes fait l'objet d'une législation spéciale dans plusieurs pays (par exemple, au Bangladesh, en Inde, en Indonésie, au Pakistan et à Singapour). Comme dans d'autres pays, des exceptions sont faites pour les femmes dans certains emplois et certains secteurs (services médicaux et d'urgence, par exemple). Dans les pays d'Amérique du Nord et du Sud aussi, le travail de nuit pour les femmes est généralement soumis à une législation spéciale et parfois, mais moins souvent, la loi limite leur horaire de travail (par exemple, au Pérou, à El Salvador et en Guyane).

287. Des études 22/ révèlent malheureusement bien des lacunes et insuffisances dans la législation relative à la protection. Son champ d'application est d'abord limité parce que de nombreux travailleurs ne sont pas couverts par les conventions collectives ou autres dispositions réglementaires. En outre, les travailleurs du secteur non structuré ne bénéficient pas de ce type de protection juridique, et ces groupes forment une part importante de la population active.

288. D'autres anomalies sont dues à l'absence de coordination entre les réglementations applicables aux diverses industries et aux divers secteurs dans les pays où il n'existe pas de législation globale régissant les horaires de travail. Les jours fériés ne sont respectés que par quelques employeurs d'entreprises du secteur moderne. Le travail posté est souvent organisé d'une façon qui va à l'encontre d'autres dispositions relatives à l'horaire de travail continu et aux pauses. Même dans les entreprises où les pouvoirs publics assurent l'inspection du travail, il est rare que les pauses soient bien respectées.

Travail à temps partiel et formes périphériques de l'emploi

289. Dans la plupart des pays industrialisés, le travail à temps partiel des femmes s'est rapidement développé au cours de la période considérée. Les multiples aspects de la question ont été analysés dans maintes publications 26/.

290. Les rares renseignements dont on dispose sur le travail à temps partiel dans le secteur manufacturier dans les pays en développement montrent qu'il n'est pas très répandu. Dans la plupart des pays, il est quasiment inexistant, car les employeurs préfèrent recruter des travailleurs à temps complet qui acceptent de faire des heures supplémentaires, comme on l'a vu plus haut.

291. Une question qui semble plus liée au phénomène de l'industrialisation dans les pays en développement est celle des diverses formes périphériques de l'emploi : emploi à court terme, saisonnier ou occasionnel et travail à domicile. Les emplois de ce type sont en grande partie occupés par des femmes qui, de ce fait, sont désavantagées à plusieurs égards : elles n'ont ni la sécurité de l'emploi, ni possibilités d'avancement, ni indemnités ou allocations quelconques et leur rémunération est très faible.

292. Certaines de ces activités généralement exercées par des femmes, les conserves de fruits et légumes, par exemple, sont saisonnières. Mais d'autres industries généralement "féminisées", comme les conserves de poisson, de crustacés et de viande ou même la confection, connaissent aussi des fluctuations saisonnières 27/.

293. Les travailleuses saisonnières employées dans ces industries ne perçoivent un salaire que pendant une partie de l'année et même ce salaire n'est pas garanti, bien que de nombreuses femmes retournent dans la même usine d'une année à l'autre. Bien des travailleuses migrantes parcourent de longues distances d'un lieu de travail à un autre, selon la saison des récoltes et la maturité des cultures. Elles sont souvent très mal logées. Bien entendu, elles sont affectées à des travaux non qualifiés, pénibles et monotones 28/.

294. Les travailleuses saisonnières ont souvent de longs horaires. Au moment où la production bat son plein et où le traitement des denrées hautement périssables doit être rapide, les entreprises cherchent à allonger la durée du travail, autrement dit à imposer aux femmes travaillant dans ces industries des heures supplémentaires et une grande quantité de travail posté. De nombreuses saisonnières sont "inactives" pendant une bonne partie de l'année. Celles qui ne sont pas des migrantes ont pour la plupart un autre travail à proximité de l'usine, souvent dans l'agriculture 29/.

295. En général, les fluctuations saisonnières dans l'industrie alimentaire se sont atténuées, surtout pour des raisons technologiques. Les techniques de réfrigération ainsi que la possibilité d'utiliser des adjuvants chimiques et les connaissances acquises à cet égard, permettent de conserver plus longtemps les matières premières. Cependant, les fluctuations saisonnières restent sensibles dans deux branches d'activité particulières, qui sont importantes dans les pays en développement : l'industrie sucrière et le traitement des fruits et légumes. Cette dernière branche d'activité est partout "féminisée" et c'est donc surtout la main-d'oeuvre féminine qui subit les conséquences de ces fluctuations 27/.

296. Certaines industries "féminisées", comme le textile et l'habillement, tendent à employer une assez forte proportion de travailleuses à domicile, particulièrement dans les pays en développement. Les employeurs y voient des avantages financiers évidents et la sous-traitance leur donne plus de latitude lorsqu'ils ont à répondre à une forte demande, s'il s'agit de produire de petites séries, etc. Ce type de travail est souvent considéré aussi comme un moyen d'amortir la baisse de la demande et de protéger l'emploi des travailleurs en usine.

297. Une caractéristique propre au travail fait à domicile pour un sous-traitant est qu'il est souvent clandestin. Il est d'ordinaire payé à la pièce, à un taux minimal. Il est difficile de se procurer des renseignements sur ce type de travail car, le plus souvent, les employeurs ne le déclarent pas pour ne pas payer d'impôts et échapper aux règlements. Il est probable toutefois que ce travail à domicile plus ou moins clandestin dans le textile et l'habillement est assez répandu, peut-être surtout aux premiers stades du développement 30/.

298. La sous-traitance ne se limite pas au domicile. Dans certains pays, des intermédiaires fournissent de la main-d'oeuvre à court terme aux entreprises industrielles en période de forte activité. Les travailleurs sont alors employés dans les locaux de l'établissement qui les engage, pendant la période où l'on a besoin d'eux. L'intermédiaire peut leur trouver ensuite un autre travail ailleurs. On sait que cette forme d'emploi existe dans certains pays en développement, comme à Hong-kong, mais aussi dans des pays développés, par exemple au Japon et en Italie.

C. Les femmes et les responsabilités industrielles

Ségrégation professionnelle hiérarchique

299. La proportion des agents de production directe dans la main-d'oeuvre féminine dépend dans une large mesure du niveau de développement de l'économie; dans les économies industrialisées les plus avancées, parmi la main-d'oeuvre de fabrication, la part du personnel non manuel et de celui qui ne participe pas directement à la production, est d'autant plus grande que le niveau de mécanisation et d'automatisation est plus élevé. Toutefois, il est intéressant de lire sur le tableau 12 la répartition des femmes entre les catégories non manuelles. Les données internationales font apparaître trois schémas différents d'emploi des femmes pour les métiers non manuels (à l'exclusion du personnel de vente) dans les différentes régions. Dans les pays industrialisés occidentaux, on trouve au moins un quart de la main-d'oeuvre féminine dans des emplois de bureau, mais 8 % au maximum des femmes occupent des postes de responsabilités; dans beaucoup de ces pays, ce pourcentage est même inférieur. Les effectifs des cadres ne sont certes pas extensibles mais, dans de nombreux pays industrialisés, les hommes sont au moins deux fois plus nombreux que les femmes à occuper des postes de responsabilités. On constate un schéma différent en Amérique latine, où la part des femmes ayant reçu un enseignement supérieur est égale à celle des hommes. Dans de nombreux pays latino-américains, la situation est inverse de celle que l'on rencontre en Europe et en Amérique du Nord, avec une proportion de femmes plus élevée aux postes de cadres que dans les emplois de bureau. (Dans certains pays latino-américains, les femmes aux postes de responsabilités constituent plus de 10 % de la main-d'oeuvre féminine. La proportion d'emplois de bureau pour la main-d'oeuvre féminine n'est supérieure à 15 % que dans quelques pays latino-américains.)

300. En Afrique, à l'exception de l'Egypte, et en Asie, on constate une plus faible proportion de femmes aux postes de cadres et dans les emplois de bureau, contrairement à l'Europe et à l'Amérique. Toutefois, dans les pays où les coutumes requièrent l'isolement des femmes, la part des femmes cadres dans la main-d'oeuvre féminine est, dans certains cas, beaucoup plus élevée que dans la plupart des pays industrialisés de l'Occident; par exemple, au Koweït en 1980, 18,3 % de la main-d'oeuvre féminine occupaient des postes de cadres; ce chiffre était de 16,1 % à Bahreïn en 1981. Dans ces pays, la main-d'oeuvre féminine salariée est faible.

Tableau 12

Répartition de la main-d'oeuvre de fabrication masculine et féminine
par catégorie professionnelle
(en pourcentage)

Pays par région	Année	Total a/	Cadres, agents techniques et assimilés	Agents administratifs et de gestion	Employés de bureau et assimilés	Personnel de vente de services	Personnel agricole, forestier, etc.	Population active agricole, forestière, etc.
Afrique								
Egypte	1980	M 1364	4,5	0,9	6,5	0,9	4,5	0,5
		F 75	8,3	0,8	25,0	1,6	2,3	0,0
Ghana	1970	M 167	1,8	0,9	3,8	0,8	2,2	7,1
		F 214	0,1	0,0	0,6	0,4	0,2	0,5
Malawi	1977	M 68	1,4	0,5	4,4	3,0	4,4	4,5
		F 15	0,3	0,1	2,6	6,8	4,2	2,7
Mali	1976	M 7	2,5	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
		F 11	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Amérique								
Barbade	1982	M 6	7,9	4,8	7,9	4,8	3,2	0,0
		F 6	1,3	1,3	10,7	1,3	2,7	0,0
Canada	1983	M 1288	18,0	-	6,9	4,4	2,8	0,3
		F 497	11,7	-	25,2	3,4	1,6	0,0
Chili	1981	M 382	2,1	4,4	13,4	1,5	2,3	0,5
		F 135	1,5	1,5	13,7	1,3	1,0	0,0
El Salvador	1980	M 144	1,8	1,5	5,6	1,1	3,1	1,3
		F 104	0,4	0,8	3,7	1,4	0,7	0,4
Etats-Unis	1980	M 13723	15,3	10,4	5,5	2,8	2,4	0,0
		F 5963	7,9	3,8	27,2	2,0	1,1	0,0
Guatemala	1981	M 138	2,7	2,2	6,4	2,3	1,4	5,9
		F 42	2,5	1,2	9,0	4,0	1,2	0,5

Tableau 12 (suite)

Férou	1981	M	412	7,4	3,5	8,1	1,8	1,6	1,0	76,6
		F	130	5,1	1,0	12,1	1,1	0,5	0,1	80,1
Venezuela	1981	M	493	3,1	9,2	7,6	4,3	3,0	0,3	72,5
		F	179	2,5	1,6	16,7	2,0	4,6	0,1	72,6
<u>Asie</u>										
Bahreïn	1981	M	11	5,4	1,1	5,8	2,7	2,4	0,3	82,3
		F	0,3	(16,1)	(0,4)	(46,0)	(1,1)	(1,1)	(0,0)	(35,4)
Bangladesh	1974	M	910	0,7	0,6	2,3	3,5	1,1	0,1	91,7
		F	36	0,5	0,1	0,4	1,7	0,4	0,2	96,7
Emirats arabes unis	1975	M	17	2,0	2,4	3,2	1,5	2,0	0,1	88,8
		F	(0,1)	(5,9)	(2,0)	(31,4)	(0,0)	(1,0)	(1,0)	(58,8)
Indonésie	1978	M	1 932	1,2	0,8	2,5	1,8	7,3	0,2	86,3
		F	1 918	0,2	0,0	0,6	1,1	3,9	0,1	94,1
Japon	1982	M	8 450	3,0	6,4	9,4	7,1	0,6	0,0	73,5
		F	5 350	0,7	0,4	18,2	1,3	0,6	0,0	78,8
Koweït	1980	M	41	8,4	1,9	6,3	1,9	3,8	0,4	77,3
		F	1	16,3	0,2	56,4	0,6	1,0	0,0	23,4
République de Corée	1982	M	1 753	2,8	4,6	14,9	1,3	1,9	0,1	74,5
		F	1 143	0,6	0,3	11,4	0,6	1,7	0,0	85,5
Singapour	1982	M	191	8,3	8,2	5,7	1,9	1,8	0,1	74,0
		F	146	2,1	1,2	14,9	0,4	2,1	0,0	79,3
Sri Lanka	1981	M	357	1,2	2,0	6,0	4,1	3,1	1,5	82,2
		F	173	0,6	0,5	4,1	0,8	0,3	0,5	93,1
<u>Europe</u>										
Allemagne	1982	M	6 126	11,7	4,2	9,6	3,3	1,2	0,2	69,8
(Rép.féd.d')		F	2 517	4,2	1,3	34,0	8,4	4,8	0,0	47,4
Espagne	1982	M	2 277	3,6	3,2	7,6	2,9	1,4	0,0	81,3
		F	707	1,2	0,3	16,5	2,3	4,1	0,0	75,7

Tableau 12 (suite)

Hongrie	1980	M	828	12,0	0,2	3,5	1,7	1,8	1,0	79,8
		F	720	8,9	0,1	16,4	2,4	7,2	0,4	64,6
Norvège b/	1982	M	317	11,6	6,6	2,5	3,4	1,3	0,0	74,6
		F	100	7,0	2,0	26,0	5,0	10,0	0,0	50,0
Portugal	1981	M	613	2,7	3,3	7,3	2,2	2,4	0,8	81,3
		F	336	0,8	0,03	9,2	1,8	3,9	0,3	83,8
Suède b/	1982	M	717	20,2	2,4	3,3	4,3	1,4	0,5	67,9
		F	249	8,8	0,4	26,1	3,4	7,3	0,0	54,0
Océanie										
Australie	1981	M	824	6,4	6,8	5,0	3,6	1,4	0,5	76,2
		F	282	3,9	1,5	31,0	3,6	3,1	0,2	56,7
Nouvelle-Zélande	1981	M	216	5,5	7,4	3,6	4,8	1,2	0,9	76,7
		F	81	3,4	1,3	24,7	4,0	3,1	0,3	63,2

Source : Annuaire des statistiques du travail, 1983 (Genève, Bureau international du Travail, 1984).

a/ Emplois de fabrication en milliers, à l'exclusion des métiers non spécifiés.

b/ CITU 2, 3 et 4, industries extractives, manufacturières et services publics.

301. Dans les pays industrialisés, le nombre des postes de cadres pour les femmes a augmenté beaucoup moins rapidement que celui des emplois de bureau, selon une répartition visiblement proportionnée de la main-d'oeuvre, telle que représentée au tableau 12. L'accroissement d'un type de postes, tel que les emplois de bureau, affecte l'importance des autres catégories, y compris des cadres. La féminisation des emplois de bureau a suivi le développement industriel dans la plupart des pays; on se demande maintenant si le développement de la bureautique réduira les perspectives d'emplois offerts aux femmes dans cette catégorie professionnelle*.

302. Boserup 31/ constatait que la proportion des femmes occupant des postes de cadres était beaucoup plus proche de celle des femmes diplômées d'enseignement supérieur que ce n'était le cas pour les postes de gestion et administratifs et, d'après les données dont on dispose, il en est toujours de même. Dans tous les pays, on considère que les professions médicales et d'enseignement conviennent particulièrement aux femmes, mais l'on n'a constaté aucune expansion notable des emplois féminins dans d'autres domaines. Dans les pays en développement qui ont un taux relativement élevé de femmes dans les professions libérales, la proportion des femmes aux postes administratifs et de gestion est, par contre, faible (voir tableau 12).

303. Dans l'industrie, on rencontre la plupart des femmes dans les travaux de production de base; elles ne reçoivent aucune formation de personnel qualifié. Cependant, il y a des femmes qui exécutent des tâches qualifiées dans l'industrie moderne, mais leurs qualifications ne sont souvent pas reconnues à ces emplois et par hiérarchie des salaires en usage. On reconnaît de plus en plus que le niveau de rémunération peut déterminer le classement d'un emploi, et non pas que les compétences décident du niveau de la rémunération, et celle-ci peut refléter dans une large mesure le pouvoir de négociation. D'où la nécessité de procéder à une évaluation systématique des emplois pour fixer les classes de rémunération 15/.

Femmes ayant un statut indépendant ou de responsabilités

Femmes employeurs et travailleurs indépendants

304. Les statistiques internationales officielles sur lesquelles repose le tableau 13 regroupent les femmes employeurs et celles qui travaillent à leur compte. Cette double catégorie est hétérogène et comprend, dans le cas des femmes, quelques employeurs et de nombreuses travailleuses qui n'ont en commun que le fait de ne pas être salariées. Le tableau 14 présente un état plus détaillé du statut d'emploi par sexe dans les industries textiles et de l'habillement. Ces données indiquent que, parmi les femmes de ces industries, les travailleurs indépendants sont beaucoup plus nombreux que les employeurs (sauf aux Philippines qui comptent un effectif exceptionnellement élevé de femmes employeurs) 27/.

305. Une large part de ces femmes indépendantes travaillent en fait à l'ouvrage, soit à domicile, soit dans divers ateliers de façon plus ou moins occasionnelle. En Tunisie et dans d'autres pays producteurs de tapis, les femmes travaillant à leur compte fabriquent principalement des tapis; actuellement, plus de 92 % de ces travailleurs sont des femmes, au lieu de 67 % en 1975 (voir le tableau 14). Ailleurs, elles fabriquent des vêtements, des broderies, des produits alimentaires, des boissons, des articles en cuir, etc. Elles ne bénéficient pas de la protection assurée par la législation du travail qui couvre les salariés du secteur officiel.

* Voir Bureau international du Travail, Le travail dans le monde, 1 : emploi, revenus, protection sociale, nouvelles techniques d'information (Genève, 1984).

Tableau 13

Répartition de la main-d'oeuvre de fabrication masculine et féminine
par type d'emploi et par statut
(en pourcentage)

Pays ou secteur par région	Année		Total 0	Employeur et tra- vailleur a/indépendant 1	Employé 2	Aide familiale non rémunérée 3	Autres 4
<u>Afrique</u>							
Algérie	1977	M	244	12,9	83,8	3,1	0,2
		F	18	7,2	90,6	2,1	0,1
Cameroun	1982	M	128	53,5	35,5	1,5	9,5
		F	31	61,6	8,3	5,1	24,9
Egypte	1980	M	1364	-	-	-	-
		F	75	-	-	-	-
Mali	1976	M	7	32,8	52,6	8,1	6,5
		F	11	27,1	4,2	61,3	7,4
Réunion b/	1982	M	6	9,5	88,9	0,5	1,1
		F	1	12,9	82,2	2,1	2,9
Tunisie	1980	M	154	14,8	83,5	1,6	0,2
		F	146	52,0	38,9	6,7	2,5
<u>Amérique</u>							
Barbade b/	1982	M	6	12,7	85,7	0,0	1,6
		F	7	10,7	89,3	0,0	0,0
Bolivie	1976	M	89	39,4	58,7	1,2	0,8
		F	56	75,4	14,4	9,5	0,6
Brésil c/	1980	M	5790	9,0	90,4	0,4	0,2
		F	1734	6,3	92,7	0,7	0,3
Canada	1983	M	1288	1,9	98,1	0,0	0,0
		F	497	0,4	98,8	0,0	0,8
El Salvador	1980	M	144	21,8	73,3	4,9	0,0
		F	104	50,0	43,4	6,6	0,0
Etats-Unis	1982	M	-	-	-	-	-
		F	7622	1,1	96,6	0,3	0,0
Guatemala	1981	M	135	33,0	61,7	3,0	2,3
		F	42	48,8	41,5	6,4	3,2
Panama	1980	M	41	9,7	88,6	0,2	1,4
		F	11	16,9	81,6	0,2	1,2
Pérou	1981	M	413	25,8	72,6	0,6	1,0
		F	131	45,0	45,9	6,6	2,5

Tableau 13 (suite)

Pays ou secteur par région	Année		Total 0	Employeur et tra- vailleur indépendant 1	Employé 2	Aide familiale non rémunérée 3	Autres 4
Porto Rico <u>b/</u>	1983	M	93	3,2	71,0	0,0	21,3
		F	-				
Uruguay	1975	M	142	16,0	83,2	0,4	0,4
		F	64	36,1	62,5	0,9	0,5
Venezuela	1981	M	539	13,5	77,3	0,7	8,5
		F	190	30,7	60,9	2,7	5,7
<u>Asie</u>							
Bahreïn	1981	M	11	13,4	86,0	0,2	0,3
		F	0,3	10,2	89,1	0,4	0,4
Bangladesh	1974	M	910	39,8	52,7	7,4	0,1
		F	36	48,3	13,7	37,8	0,2
Emirats arabes unis	1975	M	17	13,7	85,9	0,3	0,1
		F	(0,1)	35,3	60,8	3,9	0,0
Hong-kong	1981	M	558	6,9	89,2	0,3	3,6
		F	467	0,9	95,0	1,1	3,1
Indonésie	1978	M	1936	29,0	64,5	6,5	0,0
		F	1920	44,0	35,8	20,2	0,0
Iran (République islamique d')	1976	M	1036	24,7	69,9	5,0	0,4
		F	646	15,8	27,3	55,5	1,4
Israël <u>b/</u>	1982	M	236	14,0	83,2	0,1	2,7
		F	68	9,5	84,7	2,1	3,7
Japon	1982	M	8450	8,8	89,8	1,4	0,0
		F	5350	16,3	73,3	10,5	0,0
Koweït	1980	M	41	10,6	89,4	0,0	0,0
		F	1	9,4	90,6	0,0	0,0
Népal	1976	M	33	38,0	55,4	606	0,0
		F	9	48,3	30,1	21,5	0,0
Pakistan	1981	M	1869	37,2	56,3	6,5	0,0
		F	117	39,9	43,4	16,8	0,0
Philippines	1978	M	1002	19,0	77,5	3,0	0,5
		F	914	36,9	51,3	11,7	0,1
Rép. de Corée	1982	M	1871	16,1	82,5	1,4	0,0
		F	1176	15,0	7,1	0,0	
Singapour	1982	M	196	6,6	90,6	0,4	2,4
		F	150	4,5	91,9	0,8	2,8
Sri Lanka	1981	M	357	18,7	78,5	2,9	0,0
		F	174	34,8	58,5	6,7	0,0
Thaïlande	1980	M	1036	21,0	71,8	7,2	0,0
		F	753	21,9	58,3	19,8	0,0
Turquie	1980	M	1752	19,9	77,0	3,1	0,1
		F	285	10,6	70,3	18,9	0,1

Tableau 13 (suite)

Pays ou secteur par région	Année		Total <u>a/</u> 0	Employeur et tra- vailleuse indépendant 1	Employé 2	Aide familiale non rémunérée 3	Autres 4
Europe d/							
Allemagne (Rép. féd. d')	1982	M	6128	4,9	95,0	0,1	0,0
		F	2660	1,8	96,4	1,8	0,0
Autriche	1982	M	701	6,1	93,4	0,4	0,0
		F	279	1,8	96,1	2,2	0,0
Belgique	1982	M	673	6,3	93,1	0,5	0,0
		F	210	1,6	95,0	3,4	0,0
Danemark	1981	M	399	6,7	93,2	0,0	0,0
		F	179	1,1	94,9	4,0	0,0
Espagne	1982	M	2277	7,8	91,0	1,0	0,3
		F	707	7,0	89,3	3,5	0,2
Finlande	1980	M	341	2,7	97,1	0,1	0,0
		F	209	1,1	98,1	0,7	0,0
Grèce	1981	M	499	29,9	66,2	1,3	2,5
		F	202	12,3	76,2	7,8	3,7
Irlande	1979	M	176	5,5	94,5	0,1	0,0
		F	67	1,5	98,3	0,2	0,0
Italie	1980	M	3754	12,2	86,7	1,1	0,0
		F	1735	8,5	88,2	3,3	0,0
Pays-Bas	1981	M	861	3,3	96,6	0,1	0,0
		F	174	2,0	94,2	3,8	0,0
Portugal	1981	M	651	8,1	90,5	1,4	0,0
		F	439	6,2	91,6	2,2	0,0
Suède	1982	M	694	2,6	97,4	0,0	0,0
		F	252	2,0	98,0	0,0	0,0
Océanie							
Australie	1983	M	965	3,7	85,8	0,0	10,5
		F	312	5,1	85,7	0,0	9,2
Nouvelle-Zélande	1981	M	226	3,7	93,7	0,0	2,6
		F	86	2,9	93,3	0,2	3,6

Source : Annuaire des statistiques du travail (Genève, Bureau international du Travail), diverses éditions.

- a/ Emplois dans les industries manufacturières (en milliers).
b/ Y compris CITI 2, industries extractives.
c/ CITI 2-4, industries extractives, manufacturières et services publics.
d/ A l'exclusion des économies planifiées, où les catégories de statuts énumérées sont sans objet.

Tableau 14

Répartition du personnel masculin et féminin dans les industries des textiles et de l'habillement par statut professionnel dans certains pays en développement
(en pourcentage)

Pays/année		Total	Employeur	Employé	Travailleur indépendant	Aide familiale non rémunérée	Autres
A. TEXTILES							
Inde, 1971							
Secteur structuré	M	100,0	1,5	90,2	6,4	1,9	0
	F	100,0	0,9	72,2	17,5	9,3	0
	F(%)	7,5	4,8	6,1	18,1	28,7	0
Secteur non structuré	M	100,0	-	10,4	31,5	58,1	0
	F	100,0	-	6,9	25,8	67,3	0
	F(%)	26,3	-	19,2	22,6	29,3	0
Philippines, 1970	M	100,0	0,6	81,4	9,9	8,0	0,1
	F	100,0	1,6	23,3	55,1	19,9	0,1
	F(%)	79,7	90,3	52,8	95,6	90,7	84,6
Singapour, 1979 a/	M	100,0	14,1	67,1	17,4	1,3	0
	F	100,0	0,8	83,2	14,1	1,9	0
	F(%)	74,0	14,0	78,0	69,7	80,9	0
Tunisie, 1975 a/	M	100,0	6,3	69,8	22,5	1,2	0,2
	F	100,0	0,3	28,8	56,4	12,3	2,2
	F(%)	83,4	17,8	67,4	92,6	98,0	98,1
B. HABILLEMENT							
Inde, 1971							
Secteur structuré	M	100,0	6,3	37,4	51,7	4,6	0
	F	100,0	1,6	60,1	31,3	7,0	0
	F(%)	10,9	3,0	16,4	6,9	15,8	0
Secteur non structuré	M	100,0	-	5,9	69,7	24,4	0
	F	100,0	-	11,8	41,1	47,1	0
	F(%)	19,0	-	32,0	12,1	31,1	0
Philippines, 1970	M	100,0	5,7	54,0	36,0	4,0	0,3
	F	100,0	4,5	39,5	50,4	5,3	0,2
	F(%)	84,2	80,7	79,6	88,2	87,6	(80,9)
Thaïlande 1977 b/	M	100,0	6,2	37,6	44,2	11,2	0,8
	F	100,0	0,9	41,1	46,1	11,6	0,3
	F(%)	74,8	31,1	76,4	75,6	75,5	-

Source: Statistiques nationales et recensement de population.

a/ Textiles et habillement.

b/ Tailleurs, couturières et assimilés (classification professionnelle)

Tableau 15

Proportion de femmes parmi les personnels administratifs et gestionnaires dans la fabrication pour certains pays développés et en développement

Pays par région	Année	Personnels administratifs et gestionnaires		Proportion de femmes	
		Hommes et femmes (effectifs)	Femmes (effectifs)	Gestion- naires (%)	Personnel de fabri- cation (%)
<u>Afrique</u>					
Egypte	1980	12400	600	4,8	5,2
Ghana	1970	1519	51	3,4	56,0
Malawi	1977	377	12	3,2	17,8
Mali	1976	10	0	0	61,5
<u>Amérique</u>					
Barbade	1982	400	100	25,0	54,3
Canada a/	1983	-	-	-	27,8
Chili	1981	19200	2000	10,4	23,0
El Salvador	1980	2910	781	26,8	41,8
Etats-Unis	1982	1675000	250000	14,9	33,0
Guatemala	1981	3397	489	14,4	23,9
Panama	1980	3360	560	16,7	21,8
Pérou	1981	15700	1315	8,4	24,0
Venezuela	1981	48152	2867	6,0	26,1
<u>Asie</u>					
Bahreïn	1981	125	1	(1)	2,4
Bangladesh	1974	5740	39	0,7	3,8
Emirats arabes unis	1975	417	2	(0,5)	0,6
Indonésie	1978	15449	0	0	49,8
Israël b/	1982	18400	1400	7,6	22,4
Japon	1982	570000	20000	3,5	38,8
Koweït	1980	787	2	(0,3)	1,7
Rép. de Corée	1982	89000	3000	3,4	38,6
Singapour	1982	17455	1766	10,1	43,5
Sri Lanka	1981	7867	895	11,4	32,7

Tableau 15 (suite)

Pays par région	Année	Personnels administratifs et gestionnaires		Proportion de femmes	
		Hommes et femmes (effectifs)	Femmes (effectifs)	Gestion- naires (%)	Personnel de fabri- cation (%)

<u>Europe</u>					
Allemagne (Rép. féd. d')	1982	291000	33000	11,3	30,3
Espagne	1982	75400	2000	2,7	23,7
Hongrie	1980	3000	1000	33,3	46,5
Norvège c/	1982	22000	2000	9,1	24,1
Portugal	1981	22000	1000	4,5	40,3
Suède c/	1982	19000	1000	5,3	26,1
<u>Océanie</u>					
Australie	1981	60026	4361	7,3	25,5
Nouvelle-Zélande	1981	17502	1131	6,5	27,5

Source : Annuaire des statistiques du travail, 1983 (Genève, Bureau international du Travail, 1984).

a/ Les données relatives aux personnels administratifs et gestionnaires ne sont pas disponibles. La part des femmes dans la catégorie des cadres et agents techniques était de 20,0 %.

b/ CITI 2 et 3, industries extractives et manufacturières.

c/ CITI 2 à 4, industries extractives, manufacturières et services publics.

306. Leurs rémunérations sont très nettement inférieures à celles des salariées du secteur industriel. Ainsi, dans ce secteur, les femmes paient cher la possibilité d'exercer leurs compétences traditionnelles et de bénéficier de dispositions de travail souples, si on les compare avec les méthodes de production organisées et contrôlées, les longues heures de travail et les programmes rigides du secteur industriel officiel. Lorsque les niveaux de vie sont très bas, les rémunérations élevées doivent certes être considérées comme une priorité, mais l'accès des femmes aux métiers de la vie moderne est très limité. Les contraintes imposées à la plupart des femmes qui ne sont pas employées sont telles qu'elles les font paraître très éloignées de celles qui figurent parmi les employeurs.

Les femmes dans les postes de responsabilités

307. Le tableau 15 résume les données dont on dispose de sources statistiques internationales sur la proportion de femmes parmi personnels administratifs et gestionnaires dans la fabrication. Cette proportion est en générale très faible, bien qu'il existe de grandes disparités entre les pays. (Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le pourcentage de personnel féminin de gestion dans la fabrication allait de 1,5 % dans l'industrie électrique et électronique à 13 % dans l'habillement, selon le recensement de 1971, statistique la plus récente disponible.)

308. On ne dispose que pour quelques pays d'indications sur les tendances temporelles de la proportion des femmes dans la gestion industrielle, mais il semble que les femmes se fraient partout, depuis quelques années, une entrée lente mais régulière dans ce domaine 32/. Au Royaume-Uni, la part des femmes gestionnaires dans l'industrie textile, par exemple, est passée de 1,8 % en 1971 à 5,2 % en 1978 33/.

309. Les raisons pour lesquelles aussi peu de femmes accèdent aux postes de direction dans l'industries sont nombreuses. Industrial Society les résume comme suit :

"Le faible taux actuel de représentation des femmes hautement qualifiées dans l'industrie manufacturière est lié essentiellement aux valeurs culturelles et aux attitudes négatives des femmes elles-mêmes, des employeurs et de la société en général. L'industrie manufacturière exerce peu d'attrait sur les jeunes talents en général, mais surtout sur les femmes qui la perçoivent comme un univers à prépondérance masculine : les employeurs appréhendent les risques et les coûts liés à l'emploi des femmes; enfin, la société en général s'accommode difficilement de l'idée que des femmes embrassent des carrières à vie. Malgré les importants changements sociaux en cours, le rôle croissant des femmes en dehors du foyer et les efforts faits pour améliorer l'image de l'industrie en général, ce n'est sans doute pas avant de nombreuses années que ces processus auront des incidences notables sur l'emploi des femmes à des postes de responsabilité dans l'industrie. Les préjugés traditionnels contre les femmes ne disparaîtront que progressivement. Ces attitudes négatives servent à perpétuer les structures qui font efficacement obstacle à l'entrée des femmes dans des carrières industrielles. Les principaux problèmes pratiques auxquels se heurte l'emploi des femmes à des postes de direction peuvent se récapituler comme suit :

- a) le nombre réduit des femmes ayant les qualifications les plus recherchées par l'industrie;

- b) le peu d'empressement apparent de l'industrie à engager des femmes; la présentation inadéquate de documents sur les perspectives offertes dans l'industrie et le manque de modèles de rôles;
- c) le manque de plans de carrière chez les filles, essentiellement issu du conditionnement social;
- d) le conflit entre la nécessité apparente de poursuivre une carrière industrielle et l'éventualité de l'interrompre pour une grossesse; cette interruption peut être courte, d'une année environ, ou elle peut obliger à abandonner un travail à plein temps pendant sept années ou plus;
- e) le manque de facilités de préservation de l'emploi/recyclage pour les femmes qui ont effectivement une interruption de grossesse;
- f) l'inélasticité apparente des horaires de travail aux postes de direction dans l'industrie;
- g) le caractère flou des structures de carrière dans l'industrie et l'absence d'occasions de transfert des fonctions d'appui aux fonctions de direction."

310. Si la représentation des femmes au niveau des postes de direction est partout très inférieure à leur représentation dans l'emploi manufacturier en général, l'ampleur de l'écart varie d'un pays à l'autre. Dans certains pays, où les industries "féminines", notamment les textiles et l'habillement, constituent une part importante de l'ensemble de l'activité manufacturière, l'écart peut être relativement faible. Dans quelques pays en développement, par exemple le Panama, la disparité n'est que de 5,1 % (voir tableau 15); ici, les industries alimentaires et de l'habillement sont de loin les deux industries manufacturières les plus importantes 34/. On constate une situation similaire au Guatemala. La part importante des femmes dans l'ensemble du personnel industriel à la Barbade et à El Salvador, liée à la prédominance d'industries "féminines" légères, donne lieu à un pourcentage relativement élevé de femmes aux postes de direction industrielle de ces deux pays. Il en va de même à Singapour, où l'habillement constitue une branche importante des industries manufacturières, et à Sri Lanka, où l'habillement domine.

311. Dans les pays où les industries "féminines" ont été supplantées en importance relative par des secteurs techniquement plus avancés (qui emploient des techniciens et des personnels de direction masculins), par exemple en République de Corée, la part des femmes dans l'ensemble de la gestion industrielle est faible, tout en restant élevée dans les industries manufacturières. Si l'on disposait de données par secteur individuel, on pourrait constater, pour la présence des femmes aux postes de direction dans chaque secteur, des différences similaires à celles que l'on observe au Royaume-Uni, ainsi que nous l'avons mentionné ci-dessus.

312. Enfin, il y a des pays où une importante main-d'oeuvre féminine travaille dans des secteurs tels que les industries alimentaires, la transformation du tabac et l'habillement, et où les femmes sont totalement absentes des leviers de commande. Le meilleur exemple semble être l'Indonésie, mais la même situation se retrouve au Ghana et au Mali. L'explication se situe apparemment dans les attitudes traditionnelles et le manque de candidates suffisamment instruites.

Les femmes et les syndicats

313. Dans les pays en développement, la **nécessité pour le personnel** de disposer d'une organisation collective pour protéger la position de l'élément féminin se fait sentir avec acuité. En même temps, les conditions mêmes qui créent cette nécessité la rendent extrêmement difficile à satisfaire. Dans les pays à main-d'oeuvre abondante, la position des syndicats tend à être faible, car les employeurs ont facilement accès à une main-d'oeuvre extérieure non syndiquée. Les travailleurs peu qualifiés et recherchés par des employeurs de l'industrie moderne sont des exceptions et très peu de femmes entrent dans cette catégorie.

314. Les femmes qui n'ont que peu de qualifications professionnelles et qui sont en mesure de bénéficier d'une action collective de la part d'organisations professionnelles contribuant avec succès à la promotion des intérêts de leurs membres semblent être les mieux placées. Si elles peuvent gagner suffisamment d'argent pour s'offrir les services d'une aide ménagère, elles fournissent leur travail dans des conditions semblables à celles des hommes. Mais ces avantages sont nécessairement limités à une petite minorité de privilégiées. La plupart des femmes sont employées comme personnel non qualifié dans le secteur traditionnel, où il est extrêmement difficile d'organiser une action collective du personnel, même dans les pays industrialisés. Dans les établissements où les négociations collectives sont engagées avec les employeurs, les femmes sont rarement représentées dans ces discussions ^{35/}. Les femmes peuvent être exclues des négociations sous l'effet d'une pratique ou d'une coutume discriminatoires. Ou alors, les femmes ne réussissent pas à exercer leur autorité dans les syndicats en raison de leur faible position dans la hiérarchie du travail et, partout, de leur manque de confiance et d'influence.

315. Même dans les pays et les industries où les syndicats sont actifs, les femmes prennent peu de part aux négociations collectives. La participation aux syndicats féminins tend à être faible, bien que, dans les pays industrialisés de l'Occident, on ait constaté un accroissement des effectifs féminins des syndicats, surtout dans les industries essentiellement féminines.

316. Une participation massive des femmes aux syndicats est une condition nécessaire mais non suffisante d'une promotion efficace des intérêts du personnel féminin. Même là où les effectifs féminins sont considérables, très peu de femmes deviennent responsables de syndicats. Ainsi, dans les pays développés comme dans les pays en développement, les incitations offertes aux femmes pour qu'elles participent aux syndicats ne sont pas suffisantes pour compenser, pour la plupart d'entre elles, le coût du temps consacré aux activités syndicales. De même, aucune pression n'est exercée sur les syndicats pour qu'ils modifient leurs priorités et, dans certains cas, leurs politiques en matière d'horaires de travail, etc., afin de tenir davantage compte des besoins des femmes.

III. MOYENS D'AMELIORER LE ROLE DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE

A. Amélioration du rôle des femmes en tant qu'agents et bénéficiaires du développement aux échelons national, régional et international

Les femmes dans le secteur structuré de l'industrie manufacturière

317. Les entreprises industrielles du secteur structuré des pays en développement se fondent souvent sur les modèles empruntés aux pays industrialisés. Aussi ont-elles tendance à importer de ces pays, en même temps que de l'équipement industriel moderne, les normes, les présupposées hypothèses et les caractéristiques de

l'organisation du travail qui y restreignent l'accès des femmes à des emplois de haute qualification technique et les cantonnent dans des travaux subalternes au bas de la hiérarchie des salaires. Le phénomène s'observe même dans le cas des entreprises appartenant à des capitaux nationaux, du fait de l'inexistence d'autres modèles qui permettraient un aménagement plus souple des tâches et n'imposeraient pas une division si hiérarchique du travail entre hommes et femmes.

318. Cependant, les entreprises appartenant à des capitaux étrangers, en particulier les filiales de grandes sociétés multinationales, sont un puissant facteur d'accroissement de l'instabilité du marché local de l'emploi. C'est ce qui se produit lorsque des entreprises, réagissant principalement aux fluctuations à court terme de la demande de biens de consommation légers sur leurs marchés nationaux, ferment des usines et procèdent à des licenciements massifs. L'instabilité de la demande en main-d'oeuvre industrielle est spécialement dommageable pour les femmes qui, du fait qu'elles sont pour la plupart employées dans des emplois précaires, sont les premières victimes des pléthores soudaines de main-d'oeuvre et des licenciements. Leurs responsabilités familiales est une autre entrave à la mobilité des femmes. Il est donc évident que les changements brusques qui surviennent sur le marché du travail affectent gravement les possibilités d'emploi offertes aux femmes.

319. L'instabilité industrielle des pays en développement est un sujet de préoccupation majeur, comme l'attestent notamment les Déclarations et Plans d'action de Lima et de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement 36/ et la Stratégie internationale du développement de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement 37/. Il est donc important de noter les incidences particulièrement néfastes de l'instabilité industrielle sur les possibilités d'emploi des femmes. La nécessité d'un développement industriel équilibré dans l'industrie manufacturière tant moderne que traditionnelle, soulignée dans les documents susmentionnés, ressort aussi de l'instabilité de la demande de produits de certaines industries du secteur moderne et de la tendance évoquée plus haut à développer des industries modernes qui déplacent les emplois offerts aux femmes vers les industries légères traditionnelles.

320. Le travail en usine, même dans des industries modernes d'exportation solidement implantées, entraîne pour les femmes de profonds bouleversements. Si courte qu'ait été leur carrière de travailleuse industrielle, elles en sortent souvent avec un mode de vie et des conceptions à tel point transformés qu'il leur est très difficile de se réintégrer dans leur milieu traditionnel. Les entreprises préfèrent employer de jeunes femmes sans responsabilités familiales et, la plupart des salariées perdent leur emploi lorsqu'elles se marient, mais il s'exerce souvent sur les jeunes femmes des pressions sociales et économiques considérables pour qu'elles cherchent des emplois salariés de substitution car, du fait du coût de la vie, deux salaires sont nécessaires au ménage pour assurer aux membres de la famille un niveau de vie correct et pourvoir à l'éducation des enfants. Quant aux femmes qui restent célibataires, elles ne peuvent faire autrement que de continuer à travailler et, fréquemment, tout leur salaire est absorbé par les dépenses dues à la cherté de la vie en milieu urbain.

321. Les salariées travaillant dans des entreprises modernes n'y acquièrent généralement pas des compétences facilement utilisables ailleurs si elles venaient à perdre leur emploi. En cela la situation des femmes, qui sont affectées à des tâches élémentaires (assemblage, montage, etc.), contraste avec celle des hommes, qui bénéficient d'une formation sur le tas aux métiers de chauffeurs, de monteurs, de mécaniciens généraux ou de techniciens spécialisés. Comme dans les pays industrialisés, ce sont en effet généralement les salariés de sexe masculin qui reçoivent une formation transférable de ce genre.

322. Il y aurait diverses manières d'améliorer cette situation. On pourrait par exemple prévoir, à l'intention des travailleuses, durant leur période d'emploi dans le secteur moderne, des stages de formation qui leur permettraient d'assimiler des savoir-faire utilisables dans d'autres branches (contrôle de la qualité et maintenance en électronique, micro-électronique, télécommunications, etc.). Ces stages pourraient, au besoin, être organisés hors entreprises, avec la collaboration d'organisations internationales et, dans la mesure du possible, avec le double concours de ces organisations et de sociétés multinationales, compte dûment tenu des besoins, des ressources et des programmes et plans de développement industriel du pays.

323. En résumé, il est indispensable de créer de nouvelles possibilités d'emploi pour les femmes en surnombre dans les usines modernes appartenant à des capitaux étrangers, en faisant appel s'il le faut à une assistance publique nationale ou internationale et en procédant de la manière la mieux adaptée aux circonstances. Outre qu'elle répondrait à un impératif d'équité, cette création de nouvelles possibilités d'emploi présenterait pour l'industrie le grand avantage de lui faire bénéficier des services de travailleuses qualifiées.

Femmes employées dans le secteur non structuré de l'industrie manufacturière en zones urbaines et rurales

324. Comme on l'a vu plus haut, la plupart des salariées du secteur non structuré de l'industrie manufacturière sont employées à des travaux de type traditionnel d'artisanat et fabrication. Les procédés de production de l'industrie moderne, qui sont conçus dans des pays où la main-d'oeuvre est chère, visent à en économiser l'emploi, d'où le recours croissant à des techniques conçues à cette fin. Dans les pays où la main-d'oeuvre est abondante et les capitaux rares, le recours à des techniques traditionnelles et intermédiaires est non seulement une nécessité mais la seule manière de parvenir à une utilisation rationnelle des ressources, étant entendu qu'il doit s'effectuer conjointement avec le développement d'industries et d'entreprises appliquant des procédés de production à plus forte intensité de capital. Le développement du secteur industriel moderne se fait souvent aux dépens d'industries traditionnelles qui fabriquent des produits - en particulier de consommation locale - similaires ou substituables. Quoiqu'il en soit, toutes les constatations qui ont pu être faites mettent en évidence l'importance du secteur non structuré pour l'emploi et le revenu des femmes.

325. Un développement équilibré des deux secteurs est d'ailleurs préconisé par la Déclaration et le Plan d'action de Lima, ainsi que par la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il convient de souligner à l'appui des recommandations de la Stratégie internationale du développement (par. 74 et 77) que les avantages de l'activité dans les secteurs traditionnels et non structurés se font largement sentir parmi les communautés, y compris les communautés rurales. En revanche, si le développement du secteur mettant en oeuvre des équipements de pointe peut, à long terme, avoir des incidences dynamiques sur l'économie, l'emploi dans ce secteur n'offre, à court terme, des salaires élevés qu'à un groupe restreint de travailleurs industriels où les femmes, dans la plupart des pays, sont très faiblement représentées.

326. Il est cependant essentiel que, dans le secteur non structuré, le travail soit correctement organisé, qu'il tire le meilleur parti possible des ressources disponibles et qu'il produise des biens pour lesquels il existe une demande solvable, régulière et étendue. Il est intéressant de noter à ce propos qu'au Japon la demande de produits de consommation locale a été, dans une large mesure, couverte jusque bien après la période d'après-guerre par la production artisanale traditionnelle dans le même temps que se développait une industrie à forte intensité de capital dans le secteur avancé 38/.

327. Dans de nombreux pays en développement, l'industrie artisanale traditionnelle souffre aujourd'hui d'un manque de ressources et d'expertise. Un récent rapport de la Banque mondiale évoque des femmes auxquelles on apprend à fabriquer des articles pour lesquels il n'existe pas de marché ou qu'un marché limité ou éphémère, comme c'est le cas pour certains articles destinés aux touristes 39/. Il arrive que la conception et la qualité des articles laissent à désirer, et l'on se préoccupe rarement de diversifier la production de manière à satisfaire la demande de produits de consommation locale. En outre, l'approvisionnement en matières premières n'est pas toujours assuré.

328. Beaucoup reste à faire pour aider les femmes dont l'activité s'exerce dans le secteur non structuré. Il faudrait notamment les initier aux opérations comptables simples et à d'autres aspects de la gestion des petites entreprises. Il faudrait aussi les renseigner sur la situation du marché et sur les tendances de la demande, leur procurer des facilités de crédit et leur donner des conseils techniques. Cet appui devrait être fourni dans le cadre de l'aide nationale, régionale et internationale au développement.

Travailleurs indépendants

329. L'accès des femmes à la propriété de petites entreprises semble être une bonne façon de répondre au besoin de nombreuses femmes de gagner de l'argent à la faveur d'une activité industrielle à petite échelle. Les obstacles au lancement de telles entreprises sont toutefois nombreux. Les femmes et l'industrialisation dans les pays en développement (ID/251) préconise, d'une part, la création et le développement de possibilités d'emplois autonomes pour les femmes et, d'autre part, le renforcement des possibilités d'accès au crédit et la diffusion des renseignements pertinents, or c'est dans ces deux domaines qu'apparaissent les principales difficultés.

330. Les difficultés financières inhérentes au lancement de nouvelles petites entreprises constituent de loin le plus important des obstacles. Les femmes qui envisagent de lancer une entreprise, ne sont en général pas en mesure de contacter personnellement les banques commerciales, pour ne rien dire des organismes publics de développement industriel. Elles se méfient des prêteurs privés qui ont la réputation de prélever des intérêts excessifs. Il leur faut donc puiser dans leurs économies personnelles, qui sont presque toujours insuffisantes. La faiblesse des salaires versés aux travailleuses et la courte durée de la carrière de la plupart d'entre elles dans le secteur structuré les empêchent, dans la majorité des cas, d'épargner suffisamment d'argent pour lancer une entreprise. Beaucoup de celles qui tentent leur chance finissent par tomber sous la coupe de sous-traitants, quand elles ne sont pas purement et simplement obligées de renoncer à leurs affaires.

331. La réunion d'un capital suffisant est donc une difficulté majeure. Il faut toutefois reconnaître que les banquiers eux-mêmes sont soumis à des contraintes qui peuvent les faire hésiter à consentir des prêts à des candidats entrepreneurs ruraux sans expérience. Outre la nécessité évoquée au paragraphe 328 d'une initiation à des procédures comptables et gestionnaires simples, le besoin se fait sentir d'un certain appui de la part des pouvoirs publics qui devraient, par exemple, accorder des prêts ou des subventions pour aider les petites entreprises à résoudre leurs problèmes de liquidité et encourager les banques à consentir des prêts d'ampleur modeste dans ce secteur.

332. Parmi les autres problèmes majeurs qui se posent aux personnes désireuses de créer de petites entreprises, figurent la recherche de débouchés, d'un approvisionnement assuré en matières premières et de locaux adéquats bien situés et de personnel local compétent ainsi que l'obtention des autorisations nécessaires.

333. Une façon de résoudre certaines de ces difficultés est de promouvoir les coopératives de producteurs, ce qui permettrait de réduire les frais généraux, notamment dans le cas d'industries où travaillent de nombreuses femmes, et de préparer les femmes à gérer de petites unités de production. Cela devrait être plus particulièrement réalisable dans les régions (Afrique occidentale et Asie du Sud-Est par exemple) où les femmes avaient longtemps été fortement représentées parmi les petits entrepreneurs, mais où la modernisation a érodé ce rôle traditionnel.

B. Façons pratiques d'améliorer le rôle des femmes dans l'industrie

334. Il est hors de doute que l'introduction de nouveaux procédés de fabrication, tels que l'automation et la mécanisation, entraînera une réduction graduelle du rôle de la main-d'oeuvre. C'est donc essentiellement en s'efforçant de réaliser une meilleure organisation et d'assurer des chances égales d'accès aux nouvelles technologies qu'on pourra exercer une influence réelle sur le rôle des femmes dans le développement industriel. Il importe par conséquent de s'employer prioritairement, entre autres, à améliorer le niveau d'instruction des femmes, à faciliter l'accès des jeunes femmes à la formation, à améliorer la législation du travail et à modifier l'attitude des femmes elles-mêmes à l'égard de la valeur économique de leurs activités potentielles.

335. Il est aujourd'hui généralement admis que l'amélioration de l'éducation des femmes est une condition fondamentale de l'égalité d'accès à l'emploi. Le besoin se fait sentir de développer non seulement l'enseignement général mais également la formation professionnelle. Il faudrait offrir aux femmes des enseignements "orientés vers l'emploi", ce qui suppose une modification aussi bien de l'idée que les femmes se font de la valeur de leur potentiel, que des conceptions et de l'attitude des autorités éducatives. Il faudrait réduire l'écart entre les enseignements respectivement dispensés aux garçons et aux filles, au double plan de la durée et du contenu des études. A cet effet, il faudra agir sur l'opinion publique et réformer progressivement les attitudes sociales.

336. C'est l'insuffisance de leur formation scolaire qui empêche de nombreuses femmes dans les pays en développement, de rechercher un emploi dans le secteur structuré de l'industrie. Les familles ont encore souvent tendance à faire faire des études aux garçons plutôt qu'aux filles dans l'idée que l'instruction est plus précieuse pour les premiers que pour les secondes et que les garçons constituent un meilleur "placement". Il faut combattre cette tendance et garantir l'égalité d'accès à l'enseignement.

337. Les femmes ayant fait des études secondaires ou supérieures doivent pouvoir accéder à des emplois convenables au même titre que les hommes. Actuellement, de nombreuses diplômées obligées de gagner leur vie sont acculées à des emplois subalternes où, naturellement, elles sont sous-payées. Des exemples de "sur-qualification" de femmes chargées de tâches subalternes se rencontrent dans les pays développés comme dans les pays en développement 40/.

338. Il faudrait spécialement promouvoir les activités de nature à susciter l'intérêt des femmes et à encourager celles qui y sont préparées à travailler à leur compte, afin de leur permettre de tirer pleinement parti de leurs aptitudes, de leurs compétences et de leur temps. En conséquence, toute réforme de l'éducation dispensée aux femmes doit prendre en compte la nécessité de leur assurer des possibilités de formation adéquate qui mettent l'accent sur le développement de l'esprit d'entreprise et la création de petites entreprises industrielles, sans oublier les techniques de gestion.

339. Une législation conforme aux normes internationalement admises en matière de travail, qui porterait notamment sur l'emploi des femmes sans lui être exclusivement consacrée, devra être adoptée pour leur permettre de bénéficier de l'égalité d'accès à l'enseignement et à la formation. Dans les pays où le niveau d'évolution en matière de développement l'exige, l'accent devra être mis sur des modalités de formation de type non traditionnel qui permettraient de dispenser cette formation dans les zones excentriques où ne parvient pas la formation de type traditionnel, c'est-à-dire sur une formation mobile. Cette action sera, dans la mesure du possible, renforcée par des textes législatifs garantissant pleinement dans la pratique l'égalité d'accès aux emplois, l'égalité de rémunération pour un travail égal, un bénéfice entier et égal aux prestations sociales et autres, etc. Afin de faciliter l'application de ces dispositions, des mesures seront prises pour permettre aux femmes de jouer un rôle plus actif et d'avoir davantage d'influence dans l'organisation et le fonctionnement de coopératives industrielles et de syndicats. Cette législation en matière d'emploi des femmes devra être étendue aux secteurs non structurés et ruraux de l'industrie. Elle devra être promulguée compte tenu des spécificités nationales et régionales, des us et des coutumes, du climat ainsi que du niveau de l'infrastructure économique et d'autres indicateurs de développement.

340. On accordera l'importance qui convient à la mise en place d'équipements de santé et de soins aux enfants, s'il y a lieu, avec l'aide de programmes spéciaux des institutions internationales et régionales compétentes.

341. Toutes les dispositions précédemment évoquées devront être appuyées par des mesures propres à faciliter l'application des mesures financières nécessaires à la mise en route d'une production organisée.

IV. IMPACT POTENTIEL D'UNE INTEGRATION ACCRUE DES FEMMES A L'INDUSTRIE SUR LA REALISATION DES OBJECTIFS GENERAUX DE DEVELOPPEMENT

342. La présente étude s'est particulièrement intéressée aux problèmes relatifs à une participation efficace des femmes à l'industrie. Cependant, elle a également souligné que le rôle des femmes ne peut être considéré isolément mais doit être envisagé en tant que partie intégrante du développement industriel. C'est d'ailleurs un point sur lequel insistent les principaux documents internationaux qui formulent des objectifs de développement pour les pays des régions en développement qui sont les plus affectés par la conjoncture économique défavorable qui existe actuellement.

343. Les recommandations énoncées dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement ainsi que dans d'autres documents internationaux ont déjà été examinées à propos de problèmes particuliers relatifs à la position des femmes dans l'industrie. D'autre part, l'attention a été à plusieurs reprises attirée sur la pertinence directe des recommandations de la Déclaration et du Plan d'action de Lima ⁴¹/ au problème de l'intégration des femmes dans le processus d'industrialisation. Ces documents internationaux, comme d'autres aussi, préconisent d'une façon générale l'instauration d'un meilleur équilibre dans le processus de développement, entre zones rurales et zones urbaines au niveau de l'économie globale et, à l'intérieur du secteur manufacturier, entre industries modernes et traditionnelles, secteur structuré et secteur non structuré, enfin entre industries à forte intensité de capital et à forte intensité de travail.

344. Les femmes sont concentrées dans les secteurs traditionnels, non structurés et à forte intensité de travail de l'économie. Or, ces secteurs, même s'ils subissent des difficultés particulières, sont d'une importance primordiale pour le processus de développement. Par conséquent, les efforts d'amélioration des conditions d'intégration des femmes au processus industriel doivent s'accompagner de l'allocation d'une plus large part des ressources aux secteurs en question.

345. Il ressort clairement du présent rapport que le souci d'améliorer la position des femmes dans l'économie ne répond pas uniquement à des considérations d'équité et d'amélioration du sort des femmes. L'interdépendance entre l'amélioration de la position des femmes dans l'économie d'une part, les objectifs fondamentaux des politiques de développement (augmentation de la croissance économique, amélioration de la productivité, développement de l'emploi, réalisation d'une distribution plus équitable des revenus, élimination de la pauvreté, amélioration de la balance des paiements, réduction des taux de natalité, etc.) d'autre part est telle que le fait d'offrir aux femmes la possibilité d'accroître et d'améliorer leur contribution au développement économique est un moyen important d'atteindre les objectifs fondamentaux du développement.

346. L'interconnexion entre les politiques visant à accroître la participation des femmes à l'industrie et les efforts orientés vers les objectifs du développement économique et social global a de plus grandes implications qu'on ne le croyait. En offrant aux femmes la possibilité de participer plus pleinement et de manière plus productive à l'effort de développement, la politique gouvernementale a pour effet d'assurer aux femmes des gains accrus, ce qui entraîne une meilleure répartition des revenus et, partant, une diminution de la pauvreté. Offrir davantage d'emplois, en particulier des emplois industriels plus productifs et mieux rémunérés aux femmes situées au bas de l'échelle des revenus, a pour conséquence directe de réduire la pauvreté et de conduire à une répartition plus équitable des revenus.

347. D'autres facteurs encore lient une plus grande contribution des femmes au processus de production et aux objectifs des politiques de développement. Un nombre toujours plus grand de pays en développement font figurer parmi les objectifs de leurs politiques de développement une limitation de la croissance démographique. Si, dans quelques pays que ce soit, une diversité de facteurs interdépendants influence le taux de natalité, il est aujourd'hui confirmé que le niveau d'éducation des femmes, leur degré de participation au processus de production et l'importance des revenus de leur ménage sont en corrélation positive avec la réduction du taux de natalité. En instaurant une politique qui vise au renforcement de l'emploi des femmes et à leur plus grande contribution au processus de production, en s'appuyant pour cela sur de meilleures possibilités d'enseignement, de formation et d'accès à l'emploi, un gouvernement n'améliore pas seulement la condition des femmes et leur contribution à un emploi plus complet et à une croissance économique nationale plus rapide, mais il favorise par la même occasion, de manière indirecte mais certaine, une réduction du taux de natalité. L'amélioration des capacités de travail et des niveaux de revenu conduit en outre chez les femmes à une amélioration de l'état de santé et des conditions de nutrition qui réduisent la mortalité infantile. Or, toute réduction de cette mortalité infantile est par elle-même un facteur déterminant des taux de natalité : dans toute famille où le taux de mortalité infantile escompté est faible, celui-ci en effet reste lui-même faible.

348. Les femmes, dans de nombreuses parties du monde, ont toujours joué un rôle central dans la production et la transformation de denrées alimentaires de base ainsi que dans la fabrication et la vente au détail de biens de consommation, activités qui font appel à des compétences traditionnelles. L'industrialisation et la modernisation relèguent souvent les femmes dans des activités traditionnelles sans leur offrir de nouvelles possibilités de contribuer au bien-être de la communauté. Il est de toute première importance que les programmes de développement tiennent compte du rôle prépondérant que les femmes jouent dans ces domaines et veillent à ce que les innovations qui favorisent la modernisation de l'industrie, telles que, par exemple, l'application et l'adaptation de nouvelles technologies, soient simultanément mises à la portée des femmes aussi bien que des hommes pour qu'elles puissent disposer des mêmes chances de participer au processus d'industrialisation. La situation économique particulièrement grave qui règne actuellement, notamment dans les pays en développement, fait que l'on ne peut tolérer plus longtemps que soit vainement perdue la ressource que constitue la main-d'oeuvre féminine.

349. S'intéresser tout particulièrement aux problèmes relatifs à une participation féminine dans l'industrie peut en outre avoir une incidence dynamique sur les conditions générales de travail dont la médiocrité reste contreproductive, dans le cas des hommes comme dans celui des femmes.

Notes

1/ M. Hopkins, "Les tendances de l'emploi dans les pays en développement pour la période 1960-1980 et au-delà", Revue internationale du travail, vol. 122, No 4, juillet-août 1983; Bureau international du Travail, 1950-2000 - Evaluations de la main-d'oeuvre, 1950-1970, et projections, 1975-2000 (Genève, 1977).

2/ Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Les femmes et le redéploiement des industries manufacturières dans les pays en développement", documents de travail de l'ONUDI sur les aménagements de structure, No 18, juillet 1980 (UNIDO/ICIS.165); Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, "Zones industrielles d'exportation dans les pays en développement", documents de travail de l'ONUDI sur les aménagements de structure, No 19, août 1980 (UNIDO/ICIS.176); Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Les femmes et l'industrialisation dans les pays en développement (ID/251); Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, "La femme dans le développement de l'industrie textile et de l'industrie alimentaire", études de cas préliminaires sur la participation actuelle des femmes dans les industries précitées et sur les possibilités d'un renforcement effectif de cette participation (UNIDO/IS.391 et additifs); R.B. McKersie et W. Sengenberger, Les suppressions d'emploi dans l'industrie (Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 1983).

3/ McKersie et Sengenberger, op. cit.

4/ E. Eisold, "Young women workers in export industries : the case of the semi-conductor industry in Southeast Asia", document de travail du PME (Genève, Bureau international du Travail, 1984).

5/ A. Robert, "The effects of the international division of labour on female workers in the textile and clothing industries", Development and Change, vol. 14, No 1 (janvier 1983).

6/ Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, "Zones industrielles d'exportation ...".

7/ Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Les femmes et l'industrialisation ...

8/ M.F. Loutfi, Rural Women, Unequal Partners in Development (Genève, Bureau international du Travail, 1980); Z. Bhatti, "Economic role and status of women : a case study of women in the beedi industry in Allahabad", document de travail du PME (Genève, Bureau international du Travail, 1980).

9/ Bureau international du Travail, Commission consultative du développement rural, dixième session, Genève, 22 novembre-1er décembre 1983, "Promotion of employment of the rural poor, including rural women, through non-farm activities" (Genève, 1983).

10/ I. Ahmed, "La technique et les paysannes du tiers monde", Revue internationale du travail, vol. 122, No 4 (juillet-août 1983).

11/ Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, "The impact of industrialization on women's traditional fields of economic activities in developing countries" (ID/WG.351/7).

12/ W. Collier, "Choice of technique in rice milling : a comment", Bulletin on Indonesian Studies, mars 1974.

- 13/ Loufti, op. cit.
- 14/ C. Baron, ed., Appropriate Technology for Employment Generation in the Food Processing and Drink Industries of Developing Countries (Londres, Pergamon, 1980).
- 15/ C. Craig, E. Garnsey et J. Rubery, "Women's pay in informal payment systems", Employment Gazette, avril 1983.
- 16/ Bureau international du Travail, Femmes au travail, No 1, 1983.
- 17/ Bureau international du Travail, Le travail dans le monde, 1 : emploi, revenus, protection sociale, nouvelles techniques d'information (Genève, 1984).
- 18/ B.A. Perez, "Women's labour force participation and incomes in three Asian countries", Economic Bulletin for Asia and the Pacific, vol. XXVII, No 1 (juin 1976) (Publication des Nations Unies, numéro de vente 77.II.F.16).
- 19/ L. Paukert, Male and Female Earnings Differentials in OECD Countries (Paris, OCDE, 1984). Version révisée du document OCDE MAS/WP6(83)6 (Paris, août-septembre 1983).
- 20/ Japan Institute of Labour, Problems of Working Women (Tokyo, 1981).
- 21/ Bureau international du Travail, Conditions of Work, Vocational Training and Employment of Women, Eleventh Conference of American States Members of the International Labour Organization, Report III (Genève, 1979).
- 22/ D. Maric, La durée du travail dans les pays en voie de développement (Genève, Bureau international du Travail, 1980).
- 23/ Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, "Les femmes et le redéploiement ..."; Bureau international du Travail, Les travailleurs employés en sous-traitance dans l'industrie du vêtement, deuxième Réunion technique tripartite pour l'industrie du vêtement (Genève, 1980).
- 24/ Bureau international du Travail, Conditions et milieu de travail, sixième Conférence régionale africaine, Tunis (Tunisie), octobre 1983, troisième rapport (Genève, 1983).
- 25/ Bureau international du Travail, Egalité de chances et de traitement pour les travailleuses, Conférence internationale du travail, soixantième session, huitième rapport (Genève, 1975).
- 26/ Organisation de coopération et de développement économiques, Women and Employment (Les femmes et l'emploi) (Paris, 1980); Paukert, op. cit.; J.P. Jallade, éd., L'Europe à temps partiel (Paris, Economica, 1982).
- 27/ Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, "La femme dans le développement ...".
- 28/ M.C. Séguret, "Les femmes et les conditions de travail : quelles perspectives d'amélioration ?", Revue internationale du travail, vol. 122, No 3 (mai-juin 1983).
- 29/ Bureau international du Travail, Problèmes sociaux du travail liés aux fluctuations saisonnières des industries des produits alimentaires et des boissons, deuxième Réunion technique tripartite pour les industries des produits alimentaires et des boissons (Genève, 1978).

30/ Bureau international du Travail, Les travailleurs employés en sous-traitance dans l'industrie du vêtement...

31/ E. Boserup, Women's Role in Economic Development (Londres, George Allen et Unwin, 1970).

32/ United States Department of Labor, Women's Bureau, Women in Management (Washington, D.C., 1980).

33/ Industrial Society, Women in Management - Onwards and Upwards ? (Londres, 1980).

34/ Annuaire des statistiques du travail, 1983 (Genève, Bureau international du Travail).

35/ Bureau international du Travail, Working Women in Asia Today (Genève, 1981) (ILO/W.5/1981).

36/ Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ID/CONF.3/31), chap. IV; Rapport de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ID/CONF.4/22), chap. IV.

37/ Résolution 35/56 de l'Assemblée générale, annexe, par. 77.

38/ R. Dore, Land Reform in Japan (Oxford, Oxford University Press, 1959).

39/ Banque mondiale, Recognizing the "Invisible" Women in Development : the World Bank's Experience (Washington, D.C., 1979).

40/ Organisation des Nations Unies, Commission économique pour l'Europe, Le rôle économique de la femme dans la région de la CEE (E/ECE/1013), chap. 6.

41/ Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ID/CONF.3/31), chap. IV.

Quatrième partie

LE ROLE DES FEMMES DANS LE SECTEUR MONETAIRE ET FINANCIER

I. ROLE ACTUEL DES FEMMES DANS LE SECTEUR MONÉTAIRE ET FINANCIER

350. On n'a guère accordé d'attention au problème monétaire et financier comparé à d'autres questions concernant les femmes. Cela s'explique par la nature du sujet, qui est difficile à définir. Si l'on peut analyser le rôle des femmes dans les secteurs productifs, tels que l'agriculture et l'industrie, d'après leur participation à l'emploi sectoriel, ou leur contribution au développement sectoriel et leur participation aux bénéfices que l'on en retire, leur rôle n'est clair ni dans le secteur monétaire ni dans le secteur financier. Ce secteur qui englobe les banques privées, les institutions financières et les administrations publiques des trésoreries nationales et locales ainsi que les ministères des finances n'est pas considéré comme une branche d'activité économique distincte dans la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activités économiques (CITI). Par conséquent, l'emploi dans ce secteur n'est pas mesurable et l'on ne dispose pas de données à ce sujet dans les statistiques internationales. Le financement, les assurances, l'immobilier et les services commerciaux (FIRE) que l'on utilisera dans le présent chapitre, permettront de parvenir à une bonne appréciation mais approximative seulement. En outre, si la participation des femmes aux secteurs productifs a des conséquences évidentes pour elles (salaires, revenus, protection sociale, emploi, etc.), tel n'est pas le cas dans le secteur monétaire et financier, parce que, dans ce secteur, la plupart des facteurs et des effets des tendances ne sont pas propres à l'un ou l'autre des deux sexes. La nature même du sujet traité dans la quatrième partie doit donc être précisée.

351. Dans cette optique, les considérations qui suivent sont de caractère exploratoire et préliminaire. Il s'agit de définir la nature du sujet et d'en indiquer l'incidence sur les femmes, et non de l'analyser dans la même mesure qu'on a pu le faire dans les parties de l'Etude mondiale. Il a donc fallu laisser de côté des questions qui, bien qu'importantes pour le secteur monétaire et financier, concernent spécialement les femmes, ou qui dépassent la portée de cette analyse. Le crédit compte parmi les questions qui n'ont pas été incluses. Bien que cette question concerne les femmes, elle n'est pas examinée ici, parce qu'elle ne se rapporte pas à l'objet essentiel de l'étude actuelle, qui traite des avantages revenant aux femmes; parce qu'elle est examinée dans des chapitres sectoriels de l'Etude mondiale (en particulier à propos du rôle des femmes dans l'agriculture); et parce qu'il n'a pas été possible de rassembler des informations fiables sur le crédit à l'échelle mondiale.

352. L'analyse du rôle des femmes dans le secteur monétaire et financier comprend deux parties distinctes, parce que le sujet "secteur monétaire et financier" comporte deux aspects distincts, sans rapport l'un avec l'autre : un aspect sectoriel et un aspect macro-économique. Ces deux aspects, traités respectivement dans le présent chapitre et dans la section A du chapitre II, sont les suivants : a) le rôle des femmes dans les institutions financières, qui ressort de l'emploi féminin et de la situation dans la profession; et b) l'impact des politiques macro-économiques monétaires et fiscales sur les femmes. Le chapitre II examine en particulier les coûts pour les femmes des politiques monétaires et budgétaires restrictives appliquées ces dernières années en raison des difficultés économiques internationales. Le chapitre III propose des politiques nationales qui pourraient remédier à l'impact négatif sur les femmes des politiques monétaires et budgétaires restrictives. Le chapitre IV présente quelques idées sur les réformes du système monétaire et financier international propres à favoriser et à soutenir un développement équilibré et équitable qui serait à l'avantage des femmes et des hommes, notamment dans les couches les plus déshéritées de la société.

353. L'emploi des femmes dans le secteur monétaire et financier désigne l'emploi et la structure professionnelle de la main-d'oeuvre féminine dans les établissements financiers, les assurances, les affaires immobilières et les services commerciaux, secteur d'activité économique habituellement dénommé FIRE 1/. Ce secteur économique correspond à la branche No 8 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activités économiques établie par l'Organisation des Nations Unies.

354. Conformément à une étude récente menée par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) 2/, dans 16 de ses pays membres, de 1973 à 1981, c'est, parmi tous les grands secteurs d'activité économique, dans le secteur FIRE, que l'on a enregistré la plus forte augmentation des effectifs par rapport à l'emploi total. De plus, d'après la ventilation par sexe, l'emploi féminin dans ce secteur a augmenté davantage que l'emploi masculin au cours des huit années considérées. Selon l'étude, "le passage graduel à une économie de services, observé dans bon nombre de pays développés au cours des récentes décennies, a été largement favorable à l'emploi des femmes" 2/. Le passage à une "économie de services" est lié au processus de "désindustrialisation", également dénommé "transition vers la société post-industrielle" 3/, au cours duquel l'emploi et la production industriels ont régressé par rapport au secteur des services. Bien que la part de l'emploi féminin dans le secteur FIRE par rapport à l'emploi féminin total (environ 5 à 6 %) soit bien plus faible que l'emploi féminin dans le secteur des services (60 à 85 %), il est intéressant de relever que le taux de croissance de l'emploi des femmes dans ce secteur est l'un des plus élevés parmi tous les secteurs économiques.

355. Dans les pays en développement, la part du secteur FIRE dans le total de l'emploi et de la production est plus faible que dans les pays développés à cause du moindre degré de monétisation de leurs économies et à cause de l'absence d'un marché financier ou de la faiblesse de ce marché. On relève cependant des exceptions, telles que Hong-kong, Singapour et les Bahamas, qui ont une grosse activité bancaire.

356. Aux environs de 1980, dans plusieurs pays développés et en développement, l'emploi dans le secteur FIRE par rapport à l'emploi total s'échelonnait entre 8,6 % aux Etats-Unis d'Amérique et 0,3 % au Ghana (voir tableau 1 ci-après). En général, la part du secteur FIRE dans l'emploi dans les pays développés à économie de marché qui ont fourni des informations sur la participation de la population active aux divers secteurs économiques pour des publications de diffusion internationale était d'environ 5 ou 6 %. Elle était d'environ 4 % en Hongrie, et d'environ 2 % dans les pays qui commencent à s'industrialiser (Portugal, République de Corée). La participation à l'emploi dans le secteur FIRE par rapport à l'emploi total était généralement plus faible dans les pays en développement. Elle s'établissait souvent à moins de 1 %. En Amérique latine, cependant, la part de l'emploi dans ce secteur atteignait 4,6 % au Venezuela et plus de 3 % au Panama et à la Barbade. Dans les pays exportateurs de pétrole, il a fallu mettre en place de grandes institutions financières modernes pour gérer les importantes recettes tirées de ces exportations.

357. Au cours de la même période, la ventilation par sexe de l'emploi dans le secteur FIRE a révélé que les pourcentages de femmes étaient les suivants : 53,2 % aux Etats-Unis d'Amérique, 48,7 % en Hongrie et 43 % au Japon. Pour les pays en voie d'industrialisation récente, les pourcentages allaient de 41 à 37 %.

Dans les pays en développement, en revanche, la situation était beaucoup plus variée. La participation des femmes à l'emploi dans le secteur FIRE allait de 51,4 % à la Barbade à 1 % au Bangladesh (voir tableau 2). Ces chiffres peuvent s'expliquer par le niveau de développement de chaque pays et par les différences culturelles. Dans les pays qui découragent les femmes de prendre un emploi et surtout d'exercer des activités exigeant un contact quotidien avec le public, comme la banque, l'emploi des femmes dans le secteur FIRE est généralement faible.

358. Malgré le taux élevé de participation des femmes dans le secteur FIRE et la croissance des effectifs féminins dans ce secteur dans bon nombre de pays, la situation des femmes dans la profession ne s'est pas sensiblement améliorée. On peut étayer cette affirmation en analysant la participation des femmes dans les diverses catégories professionnelles énumérées dans la Classification internationale type des professions (CITP), établie par l'Organisation internationale du Travail.

359. La CITP compte neuf grands groupes professionnels. Les plus importants pour la présente analyse sont les groupes 1, 2 et 3, qui comprennent respectivement le personnel des professions scientifiques, techniques et libérales; les directeurs et cadres administratifs supérieurs et le personnel administratif et les travailleurs assimilés. La répartition des emplois féminins dans le secteur FIRE entre ces trois groupes de la CITP indique leur situation et leur statut.

360. L'analyse de l'échantillon de pays considérés dans les tableaux présentés plus haut, qui comprend tous les pays ayant communiqué des données fiables et comparables pour la même période, montre que la plupart des femmes employées dans le secteur FIRE relèvent du grand groupe 3 (personnel administratif et travailleurs assimilés). Pour les pays développés, le pourcentage des femmes appartenant à ce groupe par rapport au total de l'emploi féminin dans le secteur FIRE allait de 60 à 80 %. La Hongrie faisait exception : 37,1 % des femmes employées dans le secteur FIRE relevaient de ce groupe. En Hongrie, toutefois, plus de la moitié des femmes employées dans le secteur FIRE relèvent des six groupes professionnels qui ne sont pas pris en considération dans la présente analyse. La proportion de femmes parmi les directeurs et les cadres administratifs supérieurs était très faible et ne dépassait jamais 5 % du total des effectifs féminins du secteur FIRE et la proportion des cadres féminins ne dépassait pas 13 % du total des femmes travaillant dans ce secteur. En Afrique et en Asie, la proportion du personnel administratif et travailleurs assimilés parmi les employées du FIRE était plus élevée que dans les pays développés. Elle allait de 80,9 % en Indonésie à 91,6 % à Sri Lanka. En Amérique latine, la répartition des effectifs féminins était différente de celle des autres pays en développement et la proportion du personnel administratif féminin et travailleuses assimilées par rapport au total des employées du secteur FIRE était plus faible (aux environs de 67 ou 68 %). La participation des femmes au niveau des postes de directeurs et de cadres administratifs supérieurs dans le secteur FIRE était relativement élevée au Panama et à la Barbade (9,3 et 8,3 % respectivement), mais dans les autres pays en développement elle ne dépassait jamais 3 %. La proportion des femmes appartenant au groupe professionnel était en général plus élevée que pour le groupe des directeurs et cadres administratifs supérieurs : elle allait de 14,5 % au Panama à plus de 8 % au Venezuela et à la Barbade (voir tableau 3).

361. Dans les pays développés, la participation des femmes au total de l'emploi dans le secteur FIRE était proche de 50 %, comme l'indique le tableau 2. Cependant, leur participation au niveau du groupe 2 de la CITP (directeurs et cadres administratifs supérieurs) était généralement bien inférieure à la participation masculine (voir tableau 4). Elle allait de 18,8 % en Norvège à 3,6 % au Japon.

Dans le secteur FIRE, la situation des hommes au niveau des postes de directeurs et cadres administratifs supérieurs est absolument dominante. Dans le groupe 1 de la CITP (personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées) la ventilation des emplois par sexe a révélé aussi une grande variété de situations. Le degré de participation des femmes va de 45 % en Hongrie à 18,6 % en Suède et à 13,3 % au Japon. Dans le groupe du personnel administratif et travailleurs assimilés, la ventilation des emplois par sexe a donné des chiffres très différents d'un pays à l'autre, le pourcentage des femmes étant cependant dans l'ensemble bien supérieur à celui des hommes. Les chiffres s'échelonnaient entre 33,7 % en Hongrie et 56,1 % au Japon.

362. Dans le cas des pays en développement à revenu moyen, la ventilation par sexe de l'emploi total dans le secteur FIRE a montré que la participation des femmes était bien plus faible que dans les pays développés. Leur participation était de 36 % au Portugal et de 33 % dans la République de Corée. De même, dans le groupe du personnel administratif et travailleurs assimilés, la participation des hommes était plus forte que celle des femmes; à ce niveau les hommes représentaient 41,9 % dans la République de Corée et 33,3 % au Portugal. Dans le groupe des directeurs et cadres administratifs supérieurs, ces deux pays ont accusé une participation féminine négligeable comparée à la participation masculine. Cependant, la caractéristique de ces pays est que dans le groupe des cadres, la proportion de femmes par rapport aux hommes est tout à fait différente. On a constaté que ce groupe ne comptait que 4,5 % de femmes dans la République de Corée et en comptait 26,7 % au Portugal.

363. Dans les pays en développement d'Amérique latine, la proportion de femmes par rapport aux hommes, tant dans le groupe des directeurs et cadres administratifs supérieurs que dans celui du personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées (groupes 2 et 1 de la CITP, respectivement), était relativement élevée. Elle allait de 40 % à la Barbade à 14 % au Venezuela pour les postes de direction et de 33,3 % à la Barbade à 20 % au Venezuela pour les cadres. Dans le groupe du personnel administratif et travailleurs assimilés, la ventilation des emplois par sexe indiquait que la participation des femmes était de 69 % à la Barbade et de 53 % au Venezuela. En Indonésie, la ventilation des emplois par sexe pour le groupe des cadres a révélé une assez forte proportion de femmes (38,2 %) et une participation féminine bien plus faible (22,3 %) dans le groupe du personnel administratif et travailleurs assimilés. Les chiffres ont montré qu'à la Barbade la participation des femmes au groupe des directeurs et des cadres administratifs supérieurs était négligeable. Au Ghana, la ventilation par sexe des emplois dans le secteur FIRE a montré que les hommes l'emportaient dans les trois groupes professionnels. Cependant on comptait près de 4,4 % de femmes parmi les directeurs et les cadres administratifs supérieurs. Ces données semblent confirmer qu'en général les hommes l'emportent dans ce groupe professionnel.

364. On peut conclure, sur la base des données disponibles, que si le secteur FIRE emploie un gros pourcentage de femmes, elles sont concentrées au bas de l'échelle professionnelle dans le groupe du personnel administratif et travailleurs assimilés. Dans ce groupe, la participation féminine comparée à la participation masculine atteignait près de 85 % dans certains pays. Cette structure apparaît généralement dans la plupart des pays et ne semble pas liée à leur niveau de développement. Les hommes occupent une position absolument dominante dans le groupe des directeurs et des cadres administratifs supérieurs et sont aussi beaucoup plus nombreux que les femmes parmi les cadres.

Tableau 1

Pourcentage du secteur FIRE par rapport à
l'emploi total dans quelques pays

Pays	Année	Pourcentage
Etats-Unis d'Amérique	1982	8,6
Suède	1982	6,6
Japon	1982	6,1
Allemagne, République fédérale d'	1982	5,9
Norvège	1982	5,3
Venezuela	1981	4,6
Hongrie	1980	4,0
Panama	1980	3,5
Barbade	1982	3,3
République de Corée	1982	2,6
Portugal	1981	2,1
Sri Lanka	1981	0,9
Indonésie	1980	0,6
Bangladesh	1974	0,3
Ghana	1970	0,3

Source : Annuaire des statistiques du Travail (Genève, Bureau international du Travail), divers numéros.

Tableau 2

Emploi des femmes dans le secteur FIRE en pourcentage

Pays	Année	Pourcentage
Etats-Unis d'Amérique	1982	53,2
Suède	1982	47,2
Japon	1982	43,0
Allemagne, République fédérale d'	1982	47,8
Norvège	1982	45,3
Venezuela	1981	37,8
Hongrie	1980	48,7
Panama	1980	39,8
Barbade	1982	51,4
République de Corée	1982	34,6
Portugal	1981	36,6
Sri Lanka	1981	20,4
Indonésie	1980	16,9
Bangladesh	1974	1,0
Ghana	1970	19,7

Source : Annuaire des statistiques du Travail (Genève, Bureau international du Travail), divers numéros.

II. AVANTAGES REVENANT AUX FEMMES DE LEUR PARTICIPATION A L'ACTIVITE MONETAIRE ET FINANCIERE

A. Le contexte macro-économique

365. Parmi toutes les questions touchant au domaine monétaire et financier, la question de l'impact social des politiques monétaires et fiscales semble être celle qui concerne le plus directement les femmes, en particulier dans un contexte de récession mondiale et de compressions budgétaires. Aussi s'efforce-t-on dans la présente section d'analyser les répercussions des politiques monétaires et budgétaires restrictives sur les femmes, tant dans le cadre de la main-d'oeuvre que de celui du foyer dont elles sont responsables et où elles travaillent. L'analyse porte principalement sur les pays en développement à économie de marché. Elle ne couvre ni les pays développés à économie de marché ni les pays à économie planifiée en raison du manque de données et des incidences relativement mineures qu'ont eues sur ce dernier groupe de pays les difficultés financières récentes. L'Amérique latine est plus souvent citée que les autres régions parce qu'elle a une plus longue expérience des politiques d'ajustement, qui remontent aux années 50, et parce que c'est la région où le besoin d'ajustement s'est fait ressentir le plus vivement ces dernières années. Aussi, les ouvrages et documents traitant de cette question sont-ils particulièrement abondants pour cette région.

366. L'instabilité macro-économique était un phénomène assez fréquent dans les années 50 et 60 dans les pays développés et en développement. Cette instabilité n'a cependant jamais été impossible à maîtriser dans les pays développés et elle ne l'a été que très rarement pour les pays en développement en raison de l'efficacité des mesures prises à cet effet, à savoir les politiques budgétaires et monétaires keynésiennes conçues au lendemain de la grande crise. Ces politiques, outre qu'elles visaient à maîtriser l'instabilité à court terme, avaient pour objet de promouvoir, ou du moins de ne pas empêcher, la croissance économique et le plein emploi. Dans les pays développés à économie de marché, ces politiques ont atteint leur double objectif ainsi qu'en témoignent près de deux décennies de croissance stable et ininterrompue dans la période d'après guerre. Les taux de croissance moyens ont aussi atteint des niveaux élevés dans la plupart des pays en développement, mais dans nombre d'entre eux, en particulier en Amérique latine, l'instabilité a été plus marquée, en raison de difficultés structurelles et de problèmes à court terme, et plus difficile à maîtriser que dans les pays développés à économie de marché. L'inflation est demeurée élevée en dépit des efforts déployés pour la contenir. Toutefois, on l'a souvent tenue pour un sous-produit de la croissance et considérée de ce fait comme un mal moindre que la stagnation et l'appauvrissement.

367. Ce tableau s'est modifié radicalement à la fin des années 60 et au début des années 70. Dans les pays développés à économie de marché, les mesures classiques à court terme prises dans le domaine budgétaire et financier n'ont pas suffi à venir à bout de l'hydre suivante : hausse des prix, fléchissement ou chute de la production et montée du chômage. Ces mesures ne semblaient pas être efficaces ou ne l'étaient que moyennant un coût considérable pour l'économie et la société. En outre, les autres politiques appliquées pour lutter contre la stagnation n'ont abouti qu'à des demi-succès, en raison en partie de l'absence d'un véritable consensus social sur la répartition de leur coût.

368. Au début des années 70, la plupart des pays en développement ont dû faire face non seulement au choc pétrolier mais aussi à la détérioration des termes de l'échange avec les pays développés. Si la plupart d'entre eux ont pu surmonter cette crise, ils ont été beaucoup moins nombreux à y parvenir lorsque, au début des années 80, est intervenue la deuxième hausse des prix du pétrole et que l'activité économique des pays développés a connu un nouvel étiage. L'inflation mondiale et le déséquilibre de la balance des paiements touchant la plupart des pays non exportateurs de pétrole, les problèmes d'ajustement et de stabilisation, particulièrement dans les pays en développement, sont alors venus sur le devant de la scène internationale. Le coût accru des importations de pétrole et la détérioration des termes de l'échange ont induit d'importants déficits commerciaux, et les politiques d'ajustement ont progressivement été dominées par les problèmes de balance des paiements. Aussi la méthode retenue pour corriger le déficit extérieur s'est-elle généralement appuyée sur une combinaison de politiques de compression de la demande et de politiques monétaires visant à rééquilibrer la balance des paiements.

369. Les pays en développement n'avaient pas tous la même capacité d'ajustement. Les pays en développement les plus industrialisés, en particulier en Asie du Sud et du Sud-Est, ont obtenu de meilleurs résultats parce qu'ils ont pu transférer leurs ressources vers des exportations non traditionnelles et attirer et mobiliser des ressources extérieures sur le marché financier international. Les pays d'Amérique latine à revenu moyen ont été durement touchés par la détérioration des termes de l'échange, l'endettement croissant et la hausse des taux d'intérêt dans les pays créditeurs et ont dû appliquer des mesures d'ajustement draconiennes. Les pays les moins avancés ont eux aussi été touchés car ils n'ont pas réussi à développer rapidement leurs exportations en raison de leurs rigidités internes, rigidités aggravées par l'humeur protectionniste des pays développés et la réduction de l'aide publique au développement. Leur capacité d'importation a été gravement entamée et l'ajustement n'a pu être réalisé qu'en réduisant la capacité de production et les investissements et en freinant la croissance.

370. Les options ouvertes aux pays en développement pour lutter contre la flambée inflationniste et la montée du chômage causées par ces ajustements externes étaient généralement en nombre réduit, essentiellement en raison des contraintes imposées à ces pays par les bailleurs de fonds privés et les institutions financières internationales. D'une manière classique, on a appliqué des politiques fiscales et monétaires orthodoxes, souvent pour répondre aux vœux des institutions financières internationales qui avaient fait de la mise en oeuvre desdites politiques la condition du renouvellement de leurs prêts ou de l'octroi de nouveaux prêts. Les éléments de ces trains de mesures - dont le dosage et la rigueur variaient d'un pays à l'autre - étaient les restrictions monétaires, fiscales et salariales, souvent accompagnées d'un assouplissement du contrôle des prix à l'importation et des autres types de contrôle des changes, ainsi que d'une réforme des marchés privés des capitaux, bref, de la privatisation de l'économie et de son ouverture sur le marché mondial. Les effets de ces politiques sur les femmes sont décrits plus loin, mais on peut dès à présent noter qu'en raison de cette focalisation quasi exclusive sur la correction du déséquilibre macro-économique, on s'est très peu intéressé aux effets indirects de ces trains de mesures sur la croissance économique et le progrès social. Comme l'a montré le débat opposant politiques d'ajustement monétaire et politiques d'ajustement structurel en Amérique latine dans les années 50 et au début des années 60 4/,

ces deux approches semblent avoir échoué dans la lutte contre l'inflation à court terme, mais leurs effets respectifs sur les salaires et l'emploi ont été très différents. Alors que l'approche structuraliste a généralement eu des effets positifs sur la part des salaires dans le revenu national et sur le produit national réel, l'approche monétariste a eu tendance à provoquer un recul sur ces deux points. Vers 1975, les politiques de stabilisation, en particulier en Amérique latine, semblent être revenues à l'approche préstructuraliste, à laquelle se sont ajoutés divers éléments, à savoir la tendance à la privatisation du secteur public, la réforme du marché des capitaux, l'ouverture de l'économie nationale sur les marchés mondiaux et la redéfinition du rôle joué par les entreprises privées et les organisations syndicales dans la prise de décision.

B. Incidences sur l'emploi rémunéré des femmes
dans les secteurs structuré et non structuré

371. Les effets qu'ont sur les catégories de revenu, les catégories économiques et les classes sociales, les politiques fiscales et monétaires de lutte contre l'inflation et de réduction du déficit de la balance des paiements en période de récession économique sont très difficiles à déterminer. Quant à leurs effets sur les femmes, ils sont encore plus difficiles à évaluer. A l'évidence, ces effets sont très différents selon que l'on a affaire à des pays où le système juridique et la pratique sociale donnent aux femmes et aux hommes les mêmes droits, statuts et possibilités, ou à des pays dans lesquels le cadre juridique et la pratique sociale conduisent à une discrimination à l'égard des femmes. En outre, les femmes ne constituent pas un groupe homogène; en effet, il y a les femmes des couches défavorisées des zones urbaines, les travailleuses migrantes, les femmes au foyer des couches pauvres des zones rurales, les ouvrières, les femmes à revenu moyen, les femmes cadres, les commerçantes, etc. Chaque sous-groupe subit la récession économique de manière différente. En outre, les répercussions des politiques macro-économiques sur les femmes dépendent des mesures adoptées et de l'interaction de ces mesures et de la condition et du statut de la femme dans chaque pays.

372. Les répercussions des programmes de stabilisation sur la croissance économique dans les pays les moins avancés qui ont appliqué ces programmes ont généralement été négatives, du moins à court terme. Leurs effets sur l'emploi ont aussi été néfastes mais à un moindre degré toutefois que sur la production, à court terme toujours, car les employeurs se sont efforcés de maintenir leurs effectifs pendant un certain temps dans l'espoir que la demande, très déprimée, se redresserait. A moyen terme toutefois, les effets des politiques de stabilisation sur l'emploi ont eu tendance à s'accroître, dans des proportions supérieures à ce que reflétaient les statistiques officielles.

373. Quant à la répartition du revenu et à la pauvreté absolue, ces politiques semblent aussi avoir été néfastes. On dispose de suffisamment d'éléments pour pouvoir affirmer que "nombre de programmes de stabilisation économique semblent avoir été appliqués au détriment des couches défavorisées, les pouvoirs publics ayant réduit les subventions aux produits de base et les dépenses sociales, bloqué les salaires en période inflationniste (d'où une baisse des salaires réels) et pris d'autres mesures susceptibles d'avoir entraîné une contraction du revenu" 5/.

Par ailleurs, dans une étude sur le rééquilibrage des balances des paiements dans les années 70, où l'on analyse en détail le cas de 13 pays, on peut lire que : "La période de déséquilibre de la balance des paiements et d'ajustement a été accompagnée d'une baisse du niveau de vie d'une partie importante de la population des pays étudiés, baisse qui, dans certains cas, a été exceptionnellement forte. Dans plusieurs pays, les salaires réels ont connu une baisse sans précédent atteignant parfois de 20 à 40 %. Même si les preuves directes font défaut, on peut affirmer sur la foi d'un certain nombre d'éléments, que dans de nombreux pays cette baisse s'est accompagnée d'une détérioration de la répartition du revenu." 6/

374. Les politiques visant au développement des exportations appliquées dans le cadre de programmes de stabilisation ont parfois pour effet de transférer des ressources à l'étranger. A court terme, les industries d'exportation sont stimulées et leur compétitivité est accrue par le blocage des salaires, la dévaluation et les subventions à l'exportation. On a dit de ces politiques qu'elles débouchaient sur "une concurrence fondée sur l'exploitation de l'homme et non sur l'intelligence et l'organisation" 7/.

375. Outre leurs effets néfastes sur l'emploi et la répartition du revenu, ressentis indistinctement par les femmes et les hommes, les politiques de stabilisation ont eu des incidences sectorielles touchant particulièrement les femmes, même si ces effets n'apparaissent généralement pas dans les statistiques globales sur l'emploi, qui portent essentiellement sur le secteur structuré. Premièrement, le secteur tertiaire s'est développé par rapport aux autres secteurs, essentiellement sous la pression de l'offre. La croissance a été particulièrement importante dans les activités non structurées du secteur tertiaire. Deuxièmement, les industries d'exportation se sont elles aussi développées, en raison des politiques nationales visant à développer les exportations pour équilibrer la balance commerciale et, dans une moindre mesure, du redressement de la demande extérieure, même si cette demande a augmenté récemment du fait des déficits commerciaux des grands pays développés. Parmi les mesures prises pour stimuler les industries d'exportation, on trouvait les prêts bonifiés, l'abattement fiscal et, surtout, le blocage des salaires visant à contenir les coûts salariaux. Troisièmement, on a enregistré une contraction des secteurs productifs, essentiellement dans la production agricole et industrielle destinée au marché national, ainsi qu'une contraction, ou du moins une modification importante, dans le secteur infrastructurel. Quatrièmement, le secteur public a lui aussi eu tendance à se contracter en raison de la réduction des dépenses publiques.

376. Des changements dans la structure de l'emploi en ont très probablement découlé. Dans l'industrie, l'emploi des industries d'exportation a augmenté parce que l'emploi des secteurs industriels tournés vers le marché national s'est contracté, ne serait-ce qu'en valeur relative. L'emploi industriel total a donc très vraisemblablement régressé car le rapport capital-travail est plus élevé dans les biens de consommation destinés à l'exportation que dans les biens de consommation destinés au marché national. Dans l'agriculture, la priorité est allée aux produits d'exportation, au détriment des produits destinés au marché national, et la structure de l'emploi de ce secteur en a été modifiée car dans la production destinée à l'exportation la productivité du travail est plus élevée. En outre, de nombreux salariés sont devenus indépendants ou ont opté pour des emplois salariés sur les marchés parallèles de l'emploi et sont entrés dans le secteur non structuré et les services domestiques.

377. Les secteurs dont l'emploi a eu tendance à se développer étaient aussi ceux dans lesquels les femmes étaient particulièrement actives. Ceci peut être attribué à une demande accrue de main-d'oeuvre mais aussi à une poussée de l'offre de main-d'oeuvre. Il semble que les femmes aient eu à chercher un emploi, compte tenu de la dégradation de la situation matérielle de leur ménage et qu'elles l'aient trouvé dans les secteurs traditionnellement réservés aux femmes. Quoi qu'il en soit, l'emploi des femmes a augmenté dans les secteurs qui ont eu tendance à se développer, en valeur relative, dans les périodes d'ajustement.

378. Les services et la distribution ont, essentiellement en raison de leur plus grande compatibilité avec le travail domestique, toujours employé une abondante main-d'oeuvre féminine, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Ils autorisent une plus grande souplesse en matière d'horaires de travail et le travail à temps partiel n'y est pas un obstacle à l'organisation des tâches. En outre, les emplois du secteur des services auxquels les femmes ont généralement accès, notamment dans la restauration, le nettoyage, les soins aux enfants et aux personnes âgées, n'exigent que peu de qualifications par rapport au travail domestique et les femmes peuvent les occuper sans formation supplémentaire. Les services domestiques, qui représentent une part importante de la demande totale de services dans les pays en développement, est un segment du marché de l'emploi traditionnellement occupé par les femmes dans les pays où les femmes ne sont pas victimes de ségrégation. Autre caractéristique des pays en développement : la part importante du secteur non structuré dans l'économie nationale et la participation des femmes à ce secteur.

379. Etant donné que la main-d'oeuvre féminine tend dans les pays en développement à être concentrée dans le secteur tertiaire, dans les industries d'exportation et dans le secteur non structuré, étant donné que dans le cadre du processus de stabilisation ces secteurs sont précisément ceux qui ont tendance à se développer et étant donné que la détérioration des conditions de vie dans les ménages tend à pousser les femmes à chercher un emploi, l'emploi des femmes ne peut que s'être développé en période d'ajustement. Une étude récente sur les changements intervenus dans la main-d'oeuvre féminine a montré que cela s'était effectivement produit dans certains pays australs d'Amérique latine dans la deuxième moitié des années 70. Cette étude a montré que les femmes avaient trouvé des emplois essentiellement dans les services, le commerce et les industries d'exportation, mais à des salaires réduits. On a également constaté qu'un deuxième type de demande de main-d'oeuvre féminine était apparu au cours de cette période dans le secteur structuré (essentiellement le commerce et l'industrie) avec le travail à domicile en sous-traitance. Dans ce système, les femmes acceptent des salaires inférieurs pour pouvoir bénéficier de revenus supplémentaires sans avoir à modifier radicalement leur vie domestique. On a également enregistré un troisième type de demande de main-d'oeuvre féminine en période de récession dans le secteur non structuré et dans les activités à faible productivité, demande qui, estimait-on, résultait de la contraction du revenu liée à l'ajustement, ce phénomène consistant essentiellement en une demande accrue de main-d'oeuvre féminine pour les travaux domestiques 8/.

380. Dans les pays en développement, où les femmes travaillent souvent dans des conditions déplorables et occupent les emplois les plus marginaux et les plus temporaires, les tendances décrites plus haut sont les principales répercussions néfastes qu'ont sur les femmes l'instabilité macro-économique et les stratégies d'ajustement appliquées pour y remédier. De fait, bien que l'emploi féminin

se soit proportionnellement développé suite à l'application de politiques de rigueur, cette croissance s'est accompagnée d'une dégradation des conditions de travail. Les salaires, les horaires et les conditions de travail ont été plus défavorables encore que dans les circonstances normales. Jusqu'à un certain point, cela a été le cas dans certaines branches traditionnelles des industries d'exportation où les femmes ont été recrutées comme apprenties et stagiaires, à des salaires inférieurs à ceux des autres travailleurs, sans droit aux avantages sociaux, dans des conditions allant se dégradant, en fonction de leur âge et de leur situation de famille, sans droits syndicaux et avec parfois l'obligation de vivre dans des logements précaires et des dortoirs.

381. Le système de sous-traitance s'est développé en période d'ajustement 9/, et semble être une pratique très répandue dans certaines branches industrielles (le vêtement, la chaussure, l'électronique, etc.). Il s'agit d'un travail à la tâche confié à des femmes, et parfois à des hommes, qui l'effectuent à domicile dans un délai donné. Ils sont payés selon l'ouvrage exécuté (à l'unité ou à la tâche). Ce système permet une réduction des coûts d'équipement et de main-d'oeuvre puisqu'aucun salaire régulier n'est versé et qu'aucune couverture sociale n'est assurée. L'organisation du travail se fait donc à meilleur marché. Ce système emploie une part élevée de la main-d'oeuvre féminine qui est généralement rangée dans la catégorie des travailleurs indépendants. La compatibilité du travail domestique et du travail à la tâche est une des caractéristiques de ce système. Dans une certaine mesure, la possibilité de concilier le travail domestique et les activités génératrices de revenu semble encourager les femmes des couches défavorisées à accepter des conditions de travail inférieures à la norme. Le système tire partie de l'hypothèse selon laquelle les femmes en tant que femmes au foyer sont à la charge de leur mari. Les ménagères sont utilisées comme des "salariées déguisées" dont le foyer intègre alors le système de production. Bien que nombre de ces travailleuses soient le principal soutien de famille, elles sont néanmoins considérées comme des "travailleuses secondaires à charge" 10/. En raison de l'extrême modicité des coûts salariaux, les coûts de production ont pu être maintenus à un bas niveau dans de nombreux pays en dépit des tendances inflationnistes et de la récession économique.

C. Incidences sur les femmes qui gèrent leur foyer
et y travaillent

382. Dans les ménages à faible revenu des pays industrialisés et des pays en développement, les femmes assument des responsabilités diverses : elles peuvent gérer les ressources financières du ménage et le budget familial, elles peuvent prendre des décisions sur la consommation et les investissements pour l'ensemble du ménage et, très souvent, elles sont responsables de l'alimentation, de l'habillement et de l'éducation des enfants. En plus des tâches de responsabilité qu'assument les femmes dans le ménage, elles en assument aussi toutes les tâches matérielles. Il convient d'analyser l'impact des politiques d'ajustement sur les femmes en cette double qualité.

383. Les principaux éléments des programmes de stabilisation, qui sont appliqués selon des combinaisons différentes et avec une rigueur variable dans chaque pays, ont été décrits ci-dessus. La politique qui a peut-être les répercussions les plus fortes sur les ménages est la politique fiscale appliquée en vue d'équilibrer le budget de l'Etat.

384. On sait que l'équilibre budgétaire peut être obtenu par une réduction des dépenses, ou par une augmentation des recettes, ou les deux à la fois, mais qu'il est plus souvent obtenu par une réduction des dépenses publiques que par une augmentation des recettes publiques en raison de la rigidité du système fiscal de nombreux pays en développement. Une part importante des dépenses publiques de fonctionnement et des dépenses publiques d'investissement va aux services sociaux. Si des coupes budgétaires sont opérées, le volume et la qualité de ces services publics sont très sensiblement réduits alors même que la demande en services publics augmente en raison des effets néfastes des politiques de stabilisation sur le revenu et sur l'emploi 11/.

385. La principale responsabilité de la survie d'un ménage incombant généralement à des femmes adultes, les membres de la famille se tournent souvent vers elles lorsque le chômage ou le sous-emploi du chef de famille et l'inflation entament le pouvoir d'achat du ménage. En période de récession, les femmes doivent faire face aux demandes croissantes de la famille pour des services jusqu'alors fournis entièrement ou partiellement par l'Etat, au moment même où elles doivent accroître leurs activités génératrices de revenu pour compléter le revenu du ménage.

386. Du fait de l'augmentation du coût des services médicaux, très souvent subventionnés, qu'accompagne la privatisation de ce secteur, le ménage doit payer davantage ou recevoir moins d'aide publique pour les services médicaux, ou même les deux. Il en résulte que les ménages, et en particulier les femmes, sont de moins en moins en mesure de payer pour des services médicaux professionnels. Dans ces conditions, la morbidité et la mortalité féminines ont toutes les chances d'augmenter par rapport aux tendances séculaires à la baisse.

387. Le logement social compte aussi parmi les secteurs sociaux qui sont susceptibles de subir en profondeur les effets des politiques budgétaires restrictives. La réduction brutale des aides allant aux logements sociaux et le renchérissement du crédit lié aux restrictions monétaires et au niveau élevé des taux d'intérêt qui caractérisent le processus de stabilisation, ont des répercussions sur le secteur du bâtiment et même sur les ménages défavorisés vivant dans les taudis ou les zones d'habitat précaire, car les prix plus élevés pratiqués dans le secteur structuré sont répercutés par l'intermédiaire du marché du logement au secteur du logement parallèle. Les femmes en particulier en subissent les effets car elles sont de plus en plus souvent chef de famille et sont toujours les principaux utilisateurs de l'espace et des infrastructures de logement.

388. La suppression des subventions aux produits alimentaires et l'augmentation des tarifs publics (eau, gaz, électricité) entraînent une érosion du pouvoir d'achat des ménages, érosion qui s'inscrit dans un contexte d'augmentation des prix, de blocage des salaires et de dévaluation renchérissant les importations 12/. Très souvent, une part importante des produits alimentaires de base, tels le riz, la farine, le sucre et le lait, est importée. Ces produits alimentaires sont en outre subventionnés dans les pays pauvres. La suppression de ces subventions, à laquelle s'ajoute la dévaluation, peut provoquer une hausse brutale du prix de ces denrées alimentaires. Il en résulte pour les ménages une baisse du niveau nutritionnel. Les femmes s'efforcent alors d'augmenter les revenus qu'elles tirent de leur travail à domicile pour faire face à cette situation en conciliant activités génératrices de revenu et travail domestique.

389. Les tarifs des transports publics augmentent eux-aussi car l'application d'un programme de stabilisation veut que les prix des services publics se rapprochent de leur coût réel. Les ménages en subissent le contrecoup car le prix du transport entre le domicile et le lieu de travail, l'école ou les commerçants augmente. Lorsque les tarifs des transports augmentent brutalement, certains emplois cessent d'être rentables. Les autres tarifs publics qui augmentent en période d'ajustement sont les tarifs de l'énergie et de l'eau.

390. Mais c'est peut-être dans le domaine de l'éducation que la compression des dépenses publiques a le plus d'effets néfastes sur les femmes. Les pays qui ont mis en oeuvre des programmes de stabilisation ont dû effectuer des coupes sombres dans les dépenses publiques d'éducation. Dans certains pays, ces réductions se sont accompagnées d'une privatisation du secteur, ou d'une application plus laxiste des textes réglementant la scolarité obligatoire, de façon à ce que les moyens ainsi libérés soient moins demandés. L'enseignement privé est plus onéreux que l'enseignement public et tend à perpétuer la structure de classes existante. Dans de nombreux pays, les femmes sont moins éduquées que les hommes. L'accès à l'enseignement dans les familles pauvres est souvent fonction du sexe. Lorsqu'un ménage a des difficultés financières, c'est le plus souvent le garçon qui poursuit ses études alors que la fille quitte l'école afin de réduire les dépenses scolaires du ménage. En outre, les filles sont souvent contraintes de chercher un salaire d'appoint et elles abandonnent fréquemment leurs études afin de remplacer leur mère pour la garde des enfants et les travaux ménagers, ce qui ne peut qu'être néfaste à leur éducation. Ce processus tend à perpétuer le retard des femmes par rapport aux hommes en matière d'éducation, retard qui à son tour interdit aux femmes l'accès aux emplois les mieux rémunérés et pérennise une structure de la main-d'oeuvre caractérisée par une discrimination à l'égard des femmes. En outre, ce processus rend les femmes moins aptes à participer à de nombreux types d'activités politiques, culturelles et sociales importantes.

391. En conclusion, la recherche de l'équilibre budgétaire par la compression des dépenses publiques tend à réduire les prestations de base en matière de biens et de services et à pénaliser les investissements humains. Le coût de ces mesures semble, à court terme, être essentiellement supporté par les femmes dans le ménage même si, en dernière analyse, tous ses membres sont eux aussi touchés.

392. Bien que l'équilibre budgétaire soit généralement obtenu grâce à une réduction des dépenses publiques, on peut également y parvenir par une augmentation des recettes publiques. L'accentuation de la pression fiscale est un autre moyen d'équilibrer le budget de l'Etat, mais ses effets sont plus limités que la compression des dépenses publiques en raison de la rigidité du système fiscal. Dans certains des programmes d'ajustement examinés, les impôts directs ont été réduits et les impôts indirects augmentés, les recettes fiscales restant inchangées. Il est souvent plus facile d'augmenter l'impôt indirect sur les produits et les services locaux ainsi que les taxes sur les importations et les exportations que l'impôt direct, aussi a-t-on plus souvent recours à cette solution. L'un des effets bien connus de l'augmentation de la fiscalité indirecte et des taxes à l'importation est la hausse des prix locaux des biens et services, d'où une pression accrue sur les bas revenus. A cet égard, l'impôt indirect est facteur de régression. En outre, dans les sociétés où les hauts revenus et les détenteurs de richesses sont en majorité des hommes, une augmentation de l'impôt indirect tend en général à toucher plus durement les femmes que les hommes.

D. Conclusions

393. Bien que l'équilibre budgétaire puisse être obtenu grâce à des combinaisons diverses alliant augmentation des recettes et réduction des dépenses, dont les répercussions sur l'emploi et la distribution des revenus varient, la préférence est allée ces dernières années aux trains de mesures "orthodoxes", généralement facteurs de régression. Souvent, la compression des dépenses publiques a été plus forte pour le secteur social que pour le secteur privé, qui a parfois bénéficié de prêts bonifiés (conditions plus favorables, notamment taux d'intérêt moins élevé, prêts à plus long terme et périodes de grâce, etc.) et d'abattements fiscaux (en priorité aux industries d'exportation, au tourisme, aux investissements étrangers, aux grandes sociétés, etc.). Dans ces pays, les transferts dont bénéficient les entreprises privées se font au détriment des couches les plus défavorisées, en particulier des femmes qui paient un lourd tribut en raison de l'augmentation de l'impôt direct et qui sont plus vulnérables que les hommes à la réduction des dépenses sociales.

394. Les femmes, qui représentent une part importante de la main-d'oeuvre secondaire, ont un rôle essentiel à jouer dans le renforcement de la compétitivité de leur pays. Leur emploi dans les industries d'exportation ou dans les services et la distribution dans des conditions de travail inférieures à la norme a permis une réduction des coûts.

395. En conclusion, les femmes semblent être plus touchées que les hommes par les forces d'ajustement macro-économiques. En période de déséquilibre monétaire et fiscal, la plupart des politiques d'ajustement examinées dans la présente section tendent à avoir des effets néfastes sur la répartition du revenu et l'emploi, à étendre la pauvreté et à provoquer une détérioration des conditions de vie. En outre, l'écart entre les hommes et les femmes tend à se creuser. Aussi peut-on conclure que les femmes ont payé un tribut plus lourd que les hommes à l'ajustement macro-économique déflationniste effectué dans de nombreux pays en développement victimes du déséquilibre macro-économique. Des recherches plus poussées seront toutefois nécessaires si l'on veut étayer solidement et dans le détail cette conclusion.

396. On peut considérer que le processus d'ajustement agit de manière asymétrique sur les hommes et les femmes et qu'il semble toucher plus durement les femmes que les hommes.

III. MOYENS D'AMELIORER LE ROLE DES FEMMES

397. On sait que les politiques monétaires et budgétaires sont des instruments importants de gestion à court terme de l'économie. De fait, dans les pays développés à économie de marché, ces politiques ont le plus souvent été appliquées dans le cadre du budget annuel de l'Etat, autrement dit à court terme. Il ne faut toutefois pas minimiser leurs effets à moyen et à long terme sur la croissance et la répartition du revenu. Les politiques monétaires et budgétaires sont aussi des instruments importants pour la répartition du revenu et de la richesse et le transfert des ressources et il convient de les examiner de ce point de vue.

398. Depuis l'effondrement en 1971 du système monétaire international, suivi en 1973/74 par le premier choc pétrolier mondial, la balance des paiements de la plupart des pays importateurs de pétrole a été soumise à rude épreuve. Alors que les pays industrialisés étaient équipés pour affronter cette crise, plusieurs pays en développement ont été dans l'impossibilité de stabiliser leur déséquilibre extérieur à court et à moyen terme et ont considérablement augmenté leur dette extérieure, en partie du fait de l'offre de crédit sur les marchés internationaux.

399. La situation s'est aggravée dans la seconde période de récession, lorsque les pays en développement n'ont pu obtenir la totalité des nouveaux crédits demandés et que plusieurs d'entre eux, en particulier en Amérique latine, sont devenus des exportateurs nets de capitaux sous la forme de remboursements de prêts. La hausse des taux d'intérêt dans les pays bailleurs de fonds a encore aggravé la situation. Pour y faire face, des mesures d'austérité draconiennes, fondées sur les politiques monétaires et fiscales décrites plus haut, ont dû être prises. Les effets sociaux de ces politiques ont déjà été décrits : elles tendent à ralentir la croissance, à freiner la création d'emplois, à accroître la concentration des revenus et à comprimer les revenus des couches sociales les plus défavorisées. On peut affirmer que les femmes ont été plus durement touchées que les hommes en raison de la position moins favorable qu'elles occupent dans la société, comme l'attestent leur statut et leur condition socio-économique inférieure dans chaque strate de la société. En outre, au niveau national, les résultats obtenus par les hommes et les femmes dans chaque secteur du développement économique et social montrent que l'écart important entre les possibilités offertes aux hommes et aux femmes n'a pas été réduit proportionnellement aux progrès liés à la croissance économique globale. L'écart entre les hommes et les femmes tend en outre à se creuser dans les couches sociales les moins favorisées.

400. S'il incombe aux gouvernements de modifier la structure de la répartition internationale du revenu, afin de faciliter les processus d'ajustements nationaux et d'en atténuer les répercussions sur les couches défavorisées, dont les femmes, il faudra aussi améliorer certains aspects des systèmes monétaires et financiers internationaux actuels. Il est de la plus haute importance que des mesures et des recommandations précises visant au progrès social, en particulier des femmes, soient prises en considération dans le cadre de la réforme du système monétaire international et dans les nouvelles approches des questions financières internationales.

401. Les dirigeants doivent non seulement élaborer des politiques d'ajustement économique en ne négligeant pas leurs répercussions sociales, mais ils ont aussi la responsabilité de concevoir et d'appliquer des politiques d'équilibrage visant à compenser les effets néfastes des programmes de stabilisation sur la société en général et sur les femmes en particulier. Il ne faut pas oublier que les sacrifices qu'implique l'ajustement doivent être répartis équitablement. Il faudra en outre appliquer des politiques visant à compenser les effets néfastes qu'a sur les femmes la compression des dépenses publiques liée aux programmes de stabilisation. Des politiques d'équilibrage visant spécifiquement les femmes pourront comporter des mesures destinées à améliorer leurs conditions de travail, à diversifier les emplois qui leur sont offerts et à éliminer les discriminations sexistes existant dans la structure de la main-d'oeuvre. Plusieurs mesures sont

nécessaires au renforcement de ces politiques, à savoir l'amélioration de l'éducation des femmes et la mise en place d'une formation pour adultes, d'une formation permanente, d'une formation professionnelle et en cours d'emploi, de services de vulgarisation pour les agricultrices et d'autres services sociaux. Un tel investissement en faveur des femmes permettrait de les doter des qualifications dont elles ont besoin pour travailler sur un pied d'égalité avec les hommes. On devrait s'efforcer de faciliter l'accès des femmes en plus grand nombre au secteur industriel structuré et aux activités indépendantes génératrices de revenu. En outre, les gouvernements devraient augmenter les dépenses sociales et renforcer leurs infrastructures sociales afin d'aider les femmes à s'acquitter des responsabilités domestiques, qui continueront à leur être confiées dans la plupart des pays dans un avenir prévisible.

402. Il faudra financer ces politiques et, en période de contraction budgétaire (c'est le cas actuellement dans la plupart des pays), ce sera une tâche difficile. On devra s'efforcer de recenser les activités productives indépendantes et les activités d'appui social, en gardant présent à l'esprit que l'autonomie est possible si des changements interviennent dans la répartition réelle et perçue du revenu et dans l'accès aux postes de responsabilité; on s'efforcera en outre de chercher d'autres sources de financement afin de permettre aux femmes de progresser, même si des politiques macro-économiques restrictives sont adoptées. Le progrès de la condition féminine et l'égalité des sexes ne peuvent être reportés sine die ou négligés en raison d'un déséquilibre macro-économique.

IV. EFFET QUE POURRAIT AVOIR UNE PARTICIPATION ACCRUE DES FEMMES A LA REALISATION DES OBJECTIFS GENERAUX DE DEVELOPPEMENT

403. La présente section s'attachera brièvement à montrer comment le renforcement du rôle et l'amélioration de la condition des femmes dans la société peuvent favoriser le développement général.

404. Bien que le capital humain soit le principal instrument du développement, les femmes ont en général été sous-utilisées. Une meilleure utilisation de cette ressource humaine pourrait déboucher sur un grand changement en matière de développement. Des ressources humaines suffisamment qualifiées garantiront une conception plus efficace des programmes destinés aux femmes. En outre, les femmes seront en mesure de contribuer à la planification macro-économique pour le développement de leur pays, sur la base des compétences et ressources locales et en fonction des conditions propres à chaque pays. Elles seront mieux à même d'analyser, d'évaluer et de choisir le modèle de développement le mieux adapté à leur propre pays et de satisfaire leurs besoins prioritaires.

405. Dans l'agriculture, par exemple, les femmes qualifiées, dotées du savoir-faire technique nécessaire, ainsi que d'autres facteurs de production, dont le crédit, seront à même d'accroître très sensiblement la production agricole et de garantir ainsi la sécurité alimentaire des ménages. Leurs familles bénéficieront alors d'une meilleure nutrition, d'où une réduction des importations de produits alimentaires et de l'endettement, et une plus grande autonomie.

406. Des ressources humaines qualifiées pourront concevoir et appliquer des politiques monétaires et budgétaires nationales mieux adaptées. La prise de conscience du formidable potentiel que recèlent les femmes en tant que ressource humaine pour le développement pourrait bien alors constituer l'une des premières étapes en vue de l'adoption d'un modèle de développement différent.

Notes

- 1/ Index de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (Publication des Nations Unies, numéro de vente 71.XVII.8).
- 2/ Liba Paukert, Trends in the Employment and Unemployment of Women in OECD Countries (Paris, OCDE, 1984).
- 3/ Frank Blackaby, éd., De-Industrialization (Londres, Heinemann, 1978) et D. Bell, The Coming of the Post Industrial Society (Londres, Heinemann, 1974).
- 4/ Alejandro Foxley, "Stabilization policies and their effects on income distribution : a Latin American perspective", document établi pour la Brooking Institution Conference on Economic Stabilization in least developed countries, octobre 1979 (Santiago, Corporación de Investigaciones Economicas para America Latina).
- 5/ W.R. Cline et S. Weintraub, éd., Economic Stabilization in Developing Countries (Washington, Brooking Institution, 1981), chap. I.
- 6/ Sidney Dell et Roger Lawrence, The Balance of Payments Adjustment Process in Developing Countries (New York, Pergamon Press, 1980), p. 64.
- 7/ Joao Cravinho, "Concentração privado do poder economico", O Journal, 23 octobre 1981.
- 8/ Suzanne Prates, "Women's labour and family survival : strategies under the stabilization models in Latin America", document présenté au Expert Group Meeting on Policies for Social Integration, Vienne, septembre 1981.
- 9/ Ruby Betancourt, La trabajadora en la industria maquiladora, document établi pour le Séminaire de l'ONUDI sur le rôle des femmes dans le développement des branches d'industrie employant traditionnellement de la main-d'oeuvre féminine, Sofia (Bulgarie), 15-18 octobre 1981.
- 10/ Noeleen Heyzer, "Towards a framework of analysis" dans Women and the Informal Sector, IDS Bulletin, vol. 12, No 3 (juillet 1981).
- 11/ A. Foxley, "Hacia una economia de Libre Mercado : Chile 1974-79", document non publié (avril 1980); numéro spécial sur "Economic stabilization in Latin America : political dimension" World Development, vol. 8, No 11 (novembre 1980).
- 12/ "Sri Lanka : policies and prospects for economic adjustment", rapport No 3466-CE (Washington, D.C., Banque mondiale, 15 mai 1981), p. 11 et 234.

Cinquième partie

LE ROLE DES FEMMES DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Introduction

407. La science et la technologie sont la principale source d'innovation et la force motrice du développement économique. Dans une étude qui porte sur le rôle des femmes dans le développement, la place qu'elles tiennent dans le domaine de la science et de la technologie est donc d'une extrême importance. Si les répercussions des progrès scientifiques et technologiques se font sentir pour tous et dans toutes les branches, elles ne sont pas du tout les mêmes selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes. Certaines transformations technologiques s'opèrent en portant spécifiquement préjudice aux femmes en général ou à des groupes déterminés de femmes.

408. Ces dernières années, l'essor de l'électronique a entraîné la mécanisation d'un grand nombre d'emplois et ce sont les emplois traditionnellement réservés aux femmes, surtout dans les bureaux et l'industrie textile, qui ont été les plus touchés. Dans de nombreux pays en développement, l'introduction de nouvelles technologies industrielles ou agricoles a eu lieu au détriment des femmes, tout au moins au début. Selon Zenebework Tadesse, "la participation des femmes au secteur agricole est inversement proportionnelle au développement régional", ce développement ne laissant aux femmes que les corvées du travail saisonnier 1/. Dans le secteur industriel, "la croissance industrielle a accentué aussi bien l'inégalité de la richesse et des chances en général que celle de l'emploi en fonction du sexe" 2/. Toutefois, dans la plupart des pays, l'industrialisation a été généralement source d'enrichissement et a donné aux femmes et aux hommes de nouvelles possibilités de revenus.

409. Les effets qu'exercent les nouvelles techniques sur l'agriculture, l'industrie et l'emploi ont été examinés dans d'autres parties de l'étude. La présente partie porte exclusivement sur les questions qui intéressent spécifiquement la technologie et la science; elle est dans une certaine mesure fondée sur les délibérations d'un groupe spécial d'experts des questions de la science et de la technique et des femmes, organisé conjointement par le Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement (ONU) et l'American Association for Advancement of Science (AAAS); certaines des recommandations formulées par le groupe sont reproduites en annexe.

I. LE RÔLE ACTUEL DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT ET L'APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

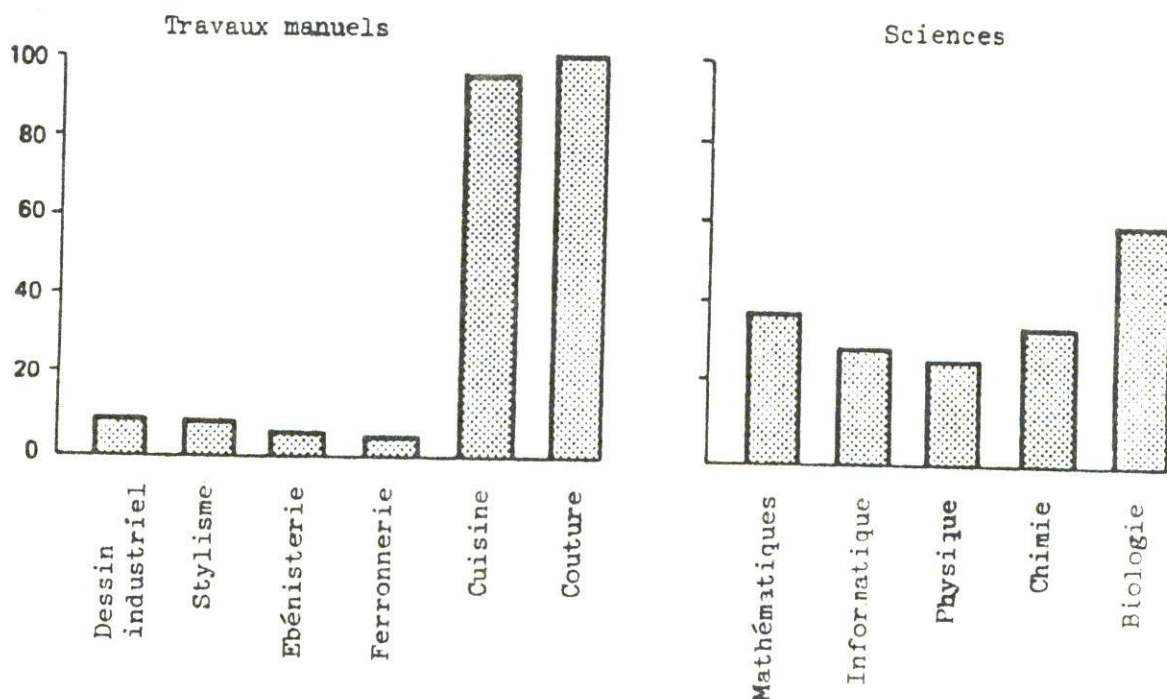
410. De tradition, les femmes ont joué un rôle moins important que les hommes dans les activités scientifiques et technologiques. Au XIXe siècle, on ne rencontrait pratiquement pas d'étudiantes dans les universités; les femmes étaient exclues de la plupart des universités soit légalement, soit dans la pratique. En raison de stéréotypes culturels, on confiait aux femmes des travaux qui ne demandaient aucune connaissance scientifique ou technique et il était même admis que les femmes n'étaient pas faites ou étaient moins faites que les hommes pour la science et la technologie. Des études psychométriques ont toutefois prouvé que de telles hypothèses étaient erronées, ce que corrobore le fait que, dans certains pays, tels que les Philippines ou l'URSS, on trouve à peu près autant de femmes que d'hommes titulaires d'un diplôme dans les disciplines scientifiques et techniques 3/.

411. Cependant, dans la plupart des pays - et même dans certains des pays les plus avancés - on constate qu'il y a moins de femmes que d'hommes parmi les étudiants et les agents des secteurs scientifique et technique. La différence est plus ou moins marquée, selon les disciplines et les régions géographiques. Le tableau ci-après indique, région par région, la participation des femmes dans les principales branches scientifiques et techniques.

412. Dans l'ensemble du monde, l'ingénierie est la branche où la proportion de femmes est la plus faible, pour n'atteindre que 25 % dans les pays de l'Europe de l'Est. Dans certains des pays les plus industrialisés, tels que le Japon, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et la Suisse, le pourcentage de femmes est extrêmement faible. Dans les pays en développement, par exemple la Birmanie, l'Egypte et le Paraguay, le pourcentage est nettement plus élevé que dans les pays industrialisés.

413. Les différences sont pourtant plus importantes dans les disciplines et métiers autres que technologiques et scientifiques. A titre d'exemple, les histogrammes ci-dessous indiquent les pourcentages des candidats qui se présentent aux examens de travaux manuels et de sciences du General Certificate of Education, O-levels (premier cycle), au Royaume-Uni, en 1979.

Pourcentage de filles aux examens de travaux manuels et de sciences du General Certificate of Education, O-levels, au Royaume-Uni, 1979



Source : "How women figure in science", New Scientist, 1er avril 1982.

Note : Les proportions respectives pour les "A-levels" (deuxième cycle) du General Certificate of Education sont inférieures dans toutes les disciplines scientifiques. En ce qui concerne les examens universitaires du premier degré, les pourcentages des femmes dans la médecine et les mathématiques sont respectivement de 50 % et de 30 %.

Représentation des femmes dans les diverses branches scientifiques, par région géographique
(pourcentage)

Région	Science et formation pédagogique	Sciences sociales et du comportement	Sciences naturelles	Mathématiques et informatique	Médecine et santé	Ingénierie	Agriculture	Pourcentage total dans les disciplines scientifiques
Afrique <u>a/</u>	30	25	20	20b/	30	5	15	25
Amérique latine et Caraïbes <u>c/</u>	60	55	50	45b/	50	10	20	45
Asie et Océanie <u>d/</u>	55	35	30e/	30	40	10	20	25
Europe occidentale <u>f/</u>	65	40	35	30	50	5	25	40
Europe de l'Est <u>g/</u>	70	60	50	45	70	25	35	45

Source : Pourcentages calculés à partir des données nationales figurant dans le document "Participation de la femme à la prise de décisions et à la formulation de politiques en matière d'utilisation et de mise au point de techniques", La science et la technique et les femmes - Documents du Groupe spécial d'experts des questions de la science et de la technique et des femmes (12-16 septembre 1983), Shirley M. Malcolm, ed. (Washington, American Association for the Advancement of Science, 1984). Shirley Malcolm a établi ses propres pourcentages d'après l'Annuaire statistique de l'UNESCO, 1982 (Paris, UNESCO, 1982).

a/ Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Libéria, Mali, Maurice, Maroc, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Togo et Tunisie.

b/ Les mathématiques et l'informatique ne sont cités séparément que pour environ la moitié des pays intéressés.

c/ Argentine, Chili, Colombie, El Salvador, Equateur, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay et Uruguay.

(suite)

d/ Afghanistan, Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Birmanie, Hong-kong, Iles du Pacifique, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Népal, Nouvelle-Eélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Thaïlande et Turquie.

e/ Il convient de relever séparément deux valeurs intéressantes : 13,2 % pour le Japon et 64,6 % pour les Philippines. Cela pose cependant la question de la possibilité de comparaison entre des données.

f/ Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Suisse.

g/ Albanie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, République démocratique allemande, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

414. Une évaluation préliminaire du questionnaire montre que, même dans les pays où un grand nombre de femmes occupent un emploi, rares sont celles qui parviennent à des postes de décision ou qui entrent dans des organismes consultatifs ministériels, et cela bien que le choix de la technologie ait des effets considérables sur la vie des femmes et que les hommes se trouvant aux postes de décision n'aient bien souvent ni les premières notions ni l'expérience de ces effets.

415. Etant donné que la production moderne oblige les hommes à s'absenter du foyer, ce qui va de pair avec l'industrialisation, ils sont séparés des femmes et des enfants et laissent aux femmes le soin de s'occuper des enfants*. En outre, les femmes sont souvent forcées d'effectuer des travaux mal ou non rémunérés dont bénéficient directement les employeurs de leur époux.

416. Les progrès technologiques créent pour les femmes des emplois rémunérés qui viennent habituellement s'ajouter à leurs tâches domestiques. Ces emplois sont passés du secteur primaire (agriculture) au secteur secondaire (industrie) lors des premiers stades du développement, puis, plus récemment, au secteur tertiaire (services). Le secteur tertiaire emploie un très grand nombre de femmes**. Dans tous les types d'emplois, les femmes sont généralement moins payées que les hommes (voir la troisième partie de la présente étude). En outre, les travaux attribués aux femmes sont souvent répétitifs et fastidieux et risquent donc davantage d'être automatisés.

417. En dépit des lacunes et des inconvénients que présente pour les femmes l'évolution technologique, les femmes s'y sont rarement opposées. Marilyn Carr, se référant aux protestations provoquées en Afrique occidentale par l'introduction de pressoirs à huile de palme, constate ce qui suit :

"Le mythe selon lequel les femmes rurales s'opposeraient aux changements dus à l'introduction de nouvelles techniques résulte clairement d'une simplification outrancière de la situation réelle. Il est peu probable que les femmes qui travaillent jusqu'à 16 heures par jour pour pourvoir aux besoins essentiels de leur famille rejettent les moyens auxquels elles ont accès et qui pourraient à leur avis améliorer leur situation. Si elles rejettent une nouvelle technique, c'est presque toujours parce que, au lieu d'améliorer leur situation, elle ne ferait que la rendre pire." 4/

* Voir, par exemple, Judith Van Allen, "Women in Africa : Modernization means more dependency", The Center Magazine, vol. 12, No 3, p. 60 à 67.

** Voir Pamela M. D'Onofrio-Flores, "Technology, development and the division of labour by sex", Scientific-Technological Change and the Role of Women in Development, P.M. D'Onofrio-Flores et Sheila M. Pfafflin, ed. (Boulder, Colorado, Westview Press, 1982), p. 84, p. 13 à 28, notamment la page 21 où elle cite diverses études latino-américaines, par exemple l'étude de Hellen Icken Safa, "The changing composition of the female labor force in Latin America", Latin American perspectives, publication 15, vol. IV, No 4 (1977).

418. Dans le cadre d'un projet de l'UNITAR sur la science et la technologie au service du développement, un certain nombre de communications écrites par des femmes expliquent pourquoi certains progrès technologiques sont préjudiciables aux femmes et comment la technologie peut perpétuer les inégalités entre les nations, les régions, les classes et les sexes 5/. Les cas étudiés portent sur le travail en usine des femmes dans les pays en développement, sur l'introduction de l'énergie électrique dans les innovations agricoles (ce qui s'est souvent opéré au détriment des femmes rurales) et sur la vulnérabilité particulière des travailleuses non qualifiées devant les modifications technologiques*.

419. Les effets récents de la technologie sur les femmes des pays industrialisés sont dus à des technologies novatrices, telles que le transfert de données assisté par satellite. Par exemple, des banques et des compagnies aériennes ont commencé à transférer des emplois de bureau féminins des Etats-Unis à des pays de la région des Caraïbes, où la main-d'oeuvre est meilleur marché. Les instructions et les données brutes sont transmises dans ces pays, d'où les données traitées sont ensuite renvoyées aux terminaux des Etats-Unis. Aux Etats-Unis, des centaines de femmes perdent actuellement leur emploi, tandis que des femmes des Caraïbes occupent des emplois périphériques extrêmement contraignants 6/.

420. Des auteurs féministes, dont Elise Boulding est peut-être l'exemple le plus éloquent, ont avancé que la technologie en soi était au service des hommes : "Le complexe 'pouvoir-religion-armée-science' est l'apanage des hommes, le complexe 'domesticité-maternité' étant celui des femmes" 7/. Dans aucune société, le progrès technique ne s'est démarqué du complexe "pouvoir-religion-armée". Dans aucune société n'est apparu d'initiative autonome visant à mettre la technologie "entre les mains des pauvres" ou "entre les mains des femmes" 7/.

II. AVANTAGES QUE LES FEMMES RETIRENT DU PROGRES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

421. L'intégration des femmes dans la main-d'oeuvre industrielle ou dans le secteur moderne des services s'est faite rapidement quand cette intégration répondait à un objectif politique ou coïncidait avec l'introduction méthodique de nouvelles techniques industrielles dans une société traditionnelle. En URSS, en quelques décennies, les femmes sont parvenues, dans des conditions d'égalité avec les hommes, à participer activement à la production industrielle, et à accéder à des postes de responsabilité 8/. Au cours de phases plus tardives du développement industriel, par exemple aux Etats-Unis depuis 1960, l'intégration des femmes a moins tenu à l'industrialisation qu'à une volonté politique de leur donner des chances et des droits égaux à ceux des hommes. On trouvera dans la troisième partie de la présente étude des données statistiques rassemblées par l'Organisation internationale du Travail au sujet de la participation des femmes dans la main-d'oeuvre industrielle.

422. Les avantages que les femmes retirent de la modernisation dépendent en grande partie du type de technologie introduite. L'International Center for the Research on Women (Centre International de recherche sur les femmes), Washington, D.C., a défini comme suit la "technologie appropriée", la définition s'appliquant spécifiquement aux femmes les plus pauvres des pays en développement :

* Voir en particulier Maria Bergom-Larson (5/).

"Une technique est appropriée lorsqu'elle peut servir de levier économique initial et créer des emplois pour des individus démunis, ce qui leur permettra dans l'avenir d'avoir en permanence accès à des ressources productives supplémentaires. Une technique est appropriée quand ses utilisateurs la mettent au rang des besoins prioritaires et qu'elle peut être comprise, utilisée et adaptée dans le cadre de vie de ses utilisateurs"^{9/}.

423. Conformément à cette définition, une technologie appropriée n'est pas nécessairement rétrograde. L'application d'une technologie quelle qu'elle soit, peut être considérée comme un pas en avant et, pour plusieurs raisons, on est fondé à croire que les innovations techniques les plus récentes peuvent perfectionner les méthodes traditionnellement suivies par les femmes ou ouvrir à celles-ci de nouvelles perspectives professionnelles, y compris en matière de gestion.* La micro-électronique peut s'intégrer dans des formes d'artisanat et de fabrication traditionnelles et la disponibilité de mémoires de données et de systèmes de traitement de données décentralisés peut faire échec à la concurrence des villes où les hommes occupent les rôles prédominants. La biotechnique moderne peut contribuer à améliorer la production agricole et le traitement des produits alimentaires, ce qui peut avoir des retombées intéressantes pour les femmes, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Les techniques de fabrication des matériaux modernes peuvent contribuer à alléger les tâches domestiques quotidiennes et l'apparition de techniques décentralisées de production d'énergie a mis celle-ci, élément vital de la production, à la portée de toutes les femmes.

424. Grâce à la décentralisation et à la souplesse des nouvelles techniques électroniques, une production à haut rendement peut s'adapter aux emplois du temps individuels des femmes. Une façon de tirer parti de la grande efficacité des nouvelles techniques électroniques est de les introduire dans la production à domicile. Cependant, bien qu'elles puissent offrir aux femmes dont les possibilités de déplacement sont très limitées de nouvelles sources de revenus, ces techniques apportent avec elles un haut degré de dépendance.

III. MOYENS D'AMÉLIORER LE RÔLE DES FEMMES

425. Les femmes étant gravement sous-représentées dans les branches scientifiques et techniques, en particulier au niveau directeur, les voies et les moyens d'améliorer leur rôle dépendront étroitement de la mesure dans laquelle cette représentation s'élargira.

* Loretta Makasiar Sicat, "Social adaptiveness of emerging technologies", New Frontiers in Technology Application - Integration of Emerging and Traditional Technologies, E.U. von Weizsäcker, M.S. Swaminathan and Aklilu Lemma, eds. (Dublin, Tycooly International, 1983) p. 43 à 49. L'auteur montre aussi que l'introduction des techniques nouvelles qui pourraient s'intégrer dans les techniques traditionnelles peut encore une fois s'effectuer en laissant les femmes, et notamment les femmes rurales, à l'écart.

426. Etant donné que les femmes et les hommes sont également capables de participer au processus d'élaboration des décisions et que l'évolution de la science et de la technique influe de manière sensible sur la condition des femmes, les pouvoirs publics auraient intérêt à recourir plus souvent à l'expérience et aux connaissances féminines dans les instances où sont prises des décisions de portée nationale. Il serait souhaitable d'élargir la représentation des femmes aux échelons les plus élevés des organes administratifs, consultatifs et législatifs, ainsi que dans les partis politiques*. Il faudrait notamment que des personnes informées des effets que la technologie a ou peut avoir sur le sort des femmes interviennent dans les décisions relatives aux travaux de recherche en matière de développement économique et social. En fixant l'ordre des priorités, il faudrait peut-être insister sur le rôle et la clientèle des utilisateurs de technologies, face aux producteurs de celles-ci.

427. Les femmes devraient participer davantage à l'activité scientifique et technologique et, plus particulièrement, à l'activité de recherche et de développement. Plus les travaux de recherche, de la conception au développement, se rapprocheront de la vie quotidienne des femmes, plus la technologie aura de valeur pour elles. Il faudrait intensifier les échanges entre les institutions de recherche et de développement et les utilisateurs des techniques, surtout , les femmes (voir les par. 33 et 54 à 57 de l'annexe).

428. C'est peut-être dans les domaines de l'éducation, ainsi que de la formation scientifique et technologique que la participation accrue des femmes revêt le plus d'importance. Les obstacles qui s'opposent encore à l'accès des femmes à l'enseignements supérieur devraient être éliminés et l'enseignement de la science et de la technologie aux jeunes filles devrait être encouragé. Les femmes qui sont parvenues à des positions de premier plan dans les domaines scientifique et technique pourraient être invitées à décrire, oralement ou par écrit, leur carrière, les obstacles auxquels elles se sont heurtées et la manière dont elles les ont surmontés.** Il faudrait mieux explorer et exploiter les possibilités que les techniques modernes d'information offrent en matière d'apprentissage et d'acquisition de connaissances, ainsi que les possibilités que les communications bidirectionnelles offrent aux habitants de régions écartées. Conformément aux mesures recommandées, il faudrait aussi créer à l'intention des femmes qui n'ont pu faire d'études dans leur jeunesse, des "cours de transition" scientifiques et techniques spéciaux, dans les universités et les instituts professionnels ou techniques, ce qui permettrait aux femmes de suivre des enseignements plus avancés (voir le par. 43 de l'annexe).

* Une partie (voir la question 2 de la section D de la première partie) du Questionnaire adressé par les Nations Unies aux gouvernements porte sur ce point. Pour une évaluation, voir A/CONF.116/5, chap. II, sect. D.

** On trouvera deux exemples portant sur des sociétés différentes dans J.R.Cole Fair Science - Women in the Scientific Community (New York, MacMillan, 1979); et Inna Kosheleva, Women in Science (Moscou, Progress Publishers, 1983).

429. L'accès des femmes à l'utilisation et au développement des techniques ne doit pas nécessairement se limiter à un enseignement formel, dispensé dans des établissements scolaires et universitaires. Même des personnes illettrées peuvent utiliser les techniques modernes et contribuer à leur développement. Il est indispensable que les responsables de la planification, de l'administration et de l'application des technologies comprennent que les femmes rurales sont d'importants partenaires dans le processus de la modernisation.

430. Outre l'encouragement et l'élimination des obstacles juridiques, il faudrait encore étudier la situation de fait des femmes de valeur. Aussi longtemps que la société considérera que leur devoir est de s'acquitter des tâches familiales, les femmes ne pourront rivaliser à égalité avec les hommes, non seulement en raison de leurs travaux quotidiens, mais encore - et surtout - en raison de l'évolution rapide de la science et de la technologie qui demande la participation à des conférences ou à des cours de perfectionnement ou à des stages de formation en cours d'emploi organisés à l'extérieur. Les mesures permettant aux femmes de se déplacer peuvent être prises par les maris, par les voisins, par la famille au sens large du terme, par des groupes religieux ou culturels ou par l'Etat. L'Etat devrait fournir aux femmes un minimum de facilités, par exemple des jardins d'enfants; les instituts scientifiques et les centres de conférences pourraient créer des garderies. De plus, nombre de travaux scientifiques ou techniques importants se prêteraient à une plus grande souplesse des horaires de travail sans que la qualité du travail en souffre.

431. La mise en oeuvre de ces recommandations risque toutefois de prendre longtemps si la participation des femmes à la prise de décisions (y compris l'ordre législatif) ne s'accroît pas*.

432. Les recommandations formulées en 1983 par un Groupe d'experts des questions de la science et de la technique et des femmes - et que l'on trouvera en annexe à la présente partie de l'étude - portent sur les questions évoquées plus haut. Le rapport de ce groupe a fait l'objet de commentaires élogieux de la part du Comité consultatif des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, à sa quatrième session (février 1984) 10/.

IV. EFFETS POTENTIELS DE L'AMELIORATION SOUHAITEE SUR LA REALISATION DES OBJECTIFS GENERAUX DU DEVELOPPEMENT

433. Il y a corrélation entre le développement économique et social et la participation des femmes au processus de production. Il est cependant un point qu'il convient de ne pas négliger en interprétant les données. Le volume des biens et services acquis est, traditionnellement, la mesure de l'activité économique et du progrès. Cela étant, en faisant passer une production ou un service du domaine des activités interpersonnelles non rémunérées à celui des

* Cette question a déjà fait l'objet de la résolution 2 de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (Vienne, 1979). Cette résolution traitait explicitement de la femme, de la science et de la technique. Voir le rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979 (Publication ONU, Numéro de vente E.79.I.21 et corrigenda).

activités marchandes, sans le modifier quantitativement ou qualitativement, ou même en en sacrifiant partiellement la qualité, on engendre une "croissance économique". Une telle croissance, notamment aux premiers stades du développement, signifie souvent le transfert d'activités traditionnellement féminines, de l'économie non chiffrée à une économie mesurable et indifférenciée. Si ce transfert peut rendre moins significatif le travail féminin, il met toutefois à la portée des femmes des sources de revenus et des moyens modernes de production hautement efficaces, ce qui constitue un progrès réel.

434. Des améliorations telles que les améliorations recommandées dans l'Annexe contribueront à ce progrès. On peut espérer qu'elles contribueront aussi à la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement 11/. La participation accrue des femmes aux activités scientifiques et techniques, en particulier aux activités orientées vers le développement, facilitera en outre la réalisation des objectifs du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement 12/. En particulier, un plus large accès des femmes aux postes directeurs facilitera la solution des problèmes mentionnés dans le paragraphe 5 du Programme d'action :

"La science et la technique ont pour vocation ultime de servir la cause du développement national et d'améliorer le bien-être de l'humanité tout entière. Les hommes et les femmes de toutes les catégories sociales peuvent contribuer de façon positive à renforcer l'apport de la science et de la technique au développement. Toutefois, les progrès actuels de la technologie ne profitent pas automatiquement dans la même mesure à tous les groupes de la société. On constate souvent que, selon l'environnement économique, social et culturel où ils sont réalisés, ces progrès influent différemment sur les divers groupes sociaux. Ils peuvent affaiblir la condition de la femme et les bases de la contribution économique, sociale et culturelle qu'elle apporte au développement. Le fait se produit aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Il faut par conséquent que des mesures soient prises pour faire en sorte que tous les membres de la société puissent participer réellement et dans des conditions d'égalité au choix des techniques et avoir les mêmes possibilités d'influencer réellement ce choix."

Notes

1/ Zenebeworke Tadesse, "Women and technology in peripheral countries : an overview", Scientific - Technological Change and the Role of Women in Development, Pamela D'Onofrio Flores et Sheila M. Pfafflin, ed. (Boulder, Colorado, Westview Press, 1982), p. 84.

2/ Ibid., p. 94, citation de Lourdes Arizpe, "Women in the informal sector : the case of Mexico City", Signs, vol. 3, No 1 (1977), p. 25 à 38.

3/ Sous la rubrique "Scientifiques et ingénieurs potentiels", l'annuaire statistique de l'UNESCO, 1982 cite pour l'Union des Républiques socialistes soviétiques un total de 12 073 000 dont 6 410 000, soit 53 % de femmes. Pour les Philippines, les chiffres respectifs sont 1 083 742 et 603 145, soit 56 % de femmes. Annuaire statistique de l'UNESCO, 1982 (Genève), p. V-24 et V-25.

4/ Marilyn Carr, "Technologies appropriate for women", Women and Technological Change in Developing Countries, Roslyn Dauber et Melinda L. Cain, ed. (Boulder, Colorado, Westview Press, 1981), p. 198.

5/ Scientific - Technological Change and the Role of Women in Development (Boulder, Colorado, Westview Press, 1982), Zenebeworke Tadesse, "Women and technology in peripheral countries : An overview", p. 84; Maria Bergom-Larson, "Women and technology in the industrialized countries, p. 29 à 75, Mangalam Srinivasan, "The impact of science and technology and the role of women in science in Mexico", p. 113 à 148.

6/ "40 companies into off shore data processing", Christian Science Monitor, avril 1984.

7/ Elise Boulding, "Integration into what ?", Women and Technological Change, op. cit., p. 16 et 17.

8/ Elena A. Bragina, "The potential impact of science and technology on improving the position of women", document établi pour la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, 1984.

9/ Ilsa Schumacher, Jennefer Sebstad et Mayra Buvinic, Limits to Productivity : Improving Women's Access to Technology and Credit (Washington, D.C., International Center for Research on Women, 1980).

10/ Rapport du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement sur sa quatrième session (A/CN.11/47), par. 52 à 68.

11/ Résolution 35/56 de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 1980.

12/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979 (Publication de l'ONU, Numéro de vente E.79.I.21 et corrigenda) chap. VI, sect. A.

Annexe

RECOMMANDATIONS DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS DES QUESTIONS DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE ET DES FEMMES*

Le groupe d'experts a adopté les recommandations qui suivent. Pour faciliter les références, on a maintenu les numéros originaux des paragraphes du rapport des experts.

"29. Les recommandations du Groupe sont classées en fonction des organes auxquels elles s'adressent en priorité : l'Organisation des Nations Unies et ses organes, organismes et organisations, les gouvernements et les autorités locales, les

* Organisé conjointement à Mt. Holyoke College, South Hadley, Massachussets, du 12 au 16 septembre 1983, par l'American Association for the Advancement of Science (AAAS) et le Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement. Voir le rapport du Groupe spécial d'experts des questions de la science et de la technique et des femmes (A/CN.11/AC.1/IV/4).

associations professionnelles, scientifiques et techniques, les organismes de financement et les organisations féminines. Les recommandations adressées aux gouvernements et aux autorités locales intéressent également, pour une très grande part, les autres organes.

"A. Recommandations à l'intention des gouvernements et des autorités locales

"30. Les gouvernements et les autorités locales devraient désigner ou nommer (selon que de besoin) des femmes aux organes internationaux, régionaux et nationaux qui s'occupent de la science et de la technique au service du développement.

"31. Eu égard à l'importance de la science et de la technique au service du développement pour l'avenir du monde, nous demandons aux gouvernements de n'épargner aucun effort pour inclure des femmes actives dans les domaines scientifiques et techniques dans les délégations nationales qu'ils enverront à la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, ainsi qu'à d'autres conférences nationales, régionales et internationales pertinentes.

1. Recherche-développement endogène

"32. Nous lançons un appel aux gouvernements nationaux, notamment à ceux des pays en développement, pour qu'ils créent des capacités endogènes dans le domaine de la recherche-développement en adoptant, à titre prioritaire, une politique de développement total des ressources humaines qui permette aux femmes d'être pleinement représentées 3/.

"33. En établissant leurs priorités dans le domaine de la recherche-développement, les gouvernements nationaux et les communautés scientifiques ne doivent pas se laisser guider seulement par les besoins des producteurs, mais aussi par ceux de l'utilisateur moyen. Nous prions instamment les gouvernements nationaux, notamment ceux des pays en développement, de veiller, tout en observant les normes de qualité requises, à établir des priorités de recherche-développement qui tiennent compte des besoins, des capacités et du potentiel d'utilisation endogènes. Nous recommandons en outre aux gouvernements d'inclure dans leurs projets de développement les "utilisateurs" en tant que participants et évaluateurs principaux des renseignements recueillis, assurant ainsi leur participation active aux projets, dès le début de leur réalisation.

"34. Il faut accorder un rang de priorité élevé aux projets de recherche-développement qui servent les besoins des femmes. Il y a lieu, en particulier, d'adopter sciemment une politique tendant à promouvoir les activités de recherche-développement scientifique et technique qui visent à libérer les femmes des tâches qui consomment beaucoup de temps et d'énergie pour peu de résultats, ainsi qu'à répondre à leurs besoins dans le domaine de la santé et de la nutrition et à promouvoir leur bien-être général.

"35. Prenant acte de la coopération scientifique et technique qui existe actuellement entre les pays en développement, nous demandons instamment que cette coopération et que l'échange d'informations et de connaissances soient renforcés, l'accent étant mis en particulier sur les questions concernant les femmes.

2. Education et communication

"36. Nous prions instamment les gouvernements nationaux, notamment ceux des pays en développement, d'adopter des mesures appropriées visant à : a) accroître le taux d'alphabétisation des femmes; b) assurer l'égalité d'accès des filles aux écoles existantes; c) éviter que les filles abandonnent l'école; d) encourager la participation des jeunes filles et femmes aux programmes de formation technique et de formation professionnelle existants; et e) développer les services d'enseignement et, en particulier, les services de formation scientifique et technique pour les jeunes filles et les femmes 4/.

"37. Nous recommandons l'élaboration de programmes spéciaux pour les femmes qui ont quitté l'école, par une coopération entre les gouvernements et les organisations qui s'occupent de ces femmes. Ces programmes pourraient comprendre de brefs stages d'étude, des programmes d'apprentissage, des séminaires ou autres activités visant à stimuler l'intérêt de ces jeunes filles et à leur donner une plus grande confiance dans leur capacité d'obtenir de bons résultats dans les domaines liés à la science et à la technique.

"38. Nous lançons un appel aux gouvernements pour qu'ils investissent une plus grosse part de leur budget national dans les activités de formation scientifique et technique destinées aux femmes. Il faudrait notamment fournir des bourses et autres formes d'appui financier aux femmes qui ont démontré qu'elles étaient capables de faire des études supérieures dans des domaines scientifiques et techniques.

"39. Les femmes étant particulièrement sous-représentées dans le domaine de l'ingénierie, il faut que les gouvernements, les établissements d'enseignement et les associations professionnelles prennent des mesures en vue de leur faciliter l'accès à cette profession. Parmi ces mesures devraient figurer la mise en place de programmes de formation et l'adoption de mesures d'encouragement et de politiques visant à assurer une répartition équitable de l'aide financière. Il faudrait également adopter des mesures visant à encourager un plus grand nombre de femmes à entrer dans l'enseignement scientifique et technique et à donner ainsi l'exemple aux autres femmes.

"40. Il faudrait entreprendre un examen et une révision des programmes et des manuels actuellement en vigueur dans l'enseignement primaire et secondaire en vue d'introduire des programmes et des activités visant à : a) aider les écolières à surmonter la crainte et l'angoisse que les sciences, les mathématiques et les sujets techniques suscitent souvent chez elles; b) leur présenter, sous un jour positif, des femmes appelées à résoudre des problèmes et à innover; et c) introduire des programmes plus conformes aux besoins de développement d'un pays donné, eu égard en particulier au rôle des femmes.

"41. Les gouvernements et les établissements d'enseignement doivent adopter des politiques visant à donner aux femmes l'égalité d'accès à l'enseignement, à l'emploi et à la promotion dans les carrières scientifiques et techniques 5/.

"42. Nous recommandons l'élaboration de politiques d'admission et de programmes novateurs qui permettraient de mettre fin au phénomène de polarisation qui se produit entre les sexes dans les écoles et les centres de formation 6/. Il faudrait entreprendre un examen et une révision des programmes en vue d'assurer

que les jeunes femmes jouissent de l'égalité d'accès aux enseignements scientifiques et techniques et acquièrent dans ces domaines, une formation qui leur ouvre des possibilités réelles d'emploi.

"43. Nous recommandons l'élaboration de "cours de transition" scientifiques et techniques spéciaux au sein des universités, des instituts de formation professionnelle et technique et d'autres centres de formation, en vue de donner aux femmes, qui ne sont pas préparées pour suivre des enseignements plus avancés en raison de la discrimination dont elles ont été victimes précédemment, la possibilité de bénéficier d'un enseignement adéquat et approprié qui leur permette d'acquérir des compétences et l'assurance requise pour décider du choix et de l'utilisation de techniques dans leur communauté et leur pays.

"44. Des efforts tout particuliers doivent être faits en vue d'encourager les jeunes filles à adhérer à des clubs scientifiques et à participer, dans le cadre de leur programme scolaire, à d'autres activités de type scientifique, telles que des expositions. Ces mesures permettront de mieux faire connaître les connaissances scientifiques et de promouvoir la créativité et l'innovation dans ce domaine. Le Groupe d'experts souscrit pleinement aux recommandations formulées par le Comité consultatif de la science et la technique au service du développement dans lesquelles il est proposé que chaque pays élabore un projet de "prospection de talents scientifiques" visant à identifier les enfants et, en particulier, les filles qui, dès leur jeune âge, montrent des dispositions dans le domaine scientifique et technique et que les pays les moins avancés organisent un projet spécial pour identifier les femmes ayant des dispositions dans le domaine scientifique et qui, de ce fait, pourraient recevoir des bourses ou d'autres avantages leur permettant de poursuivre des études universitaires et une formation de haut niveau.

"45. Les populations alphabétisées ne doivent pas être les seules à pouvoir bénéficier de la diffusion de nouvelles techniques. L'enseignement de techniques réalisé sans l'appui de textes écrits, également baptisé "techniracie" (M. S. Swaminathan), s'est développé dans certains pays durant la réforme agraire et a permis en outre de promouvoir l'alphabétisation orale. C'est dans les communautés locales elles-mêmes qu'il convient de rechercher des exemples concrets dans le domaine des sciences, des sciences appliquées et des techniques. Il faut rechercher et/ou développer des termes locaux applicables à des concepts techniques, afin qu'ils puissent être compris tant par les hommes que par les femmes. Il faut exploiter les possibilités qui existent dans ce domaine et qui revêtent une importance toute particulière pour les femmes rurales.

"46. Il est nécessaire d'élaborer des manuels d'enseignement qui, par leur style, leur langage et leur présentation, puissent être utilisés par des personnes ne sachant pas ou sachant à peine lire et écrire, en s'attachant particulièrement à y incorporer des renseignements techniques qui répondent aux besoins des femmes suivant des programmes d'alphabétisation fonctionnels.

"47. Les gouvernements nationaux doivent veiller à ce que les scientifiques et les ingénieurs de sexe féminin jouissent des mêmes facilités que les hommes pour accéder aux installations (bibliothèques, laboratoires techniques, vaisseaux océanographiques) et à des emplois dans les domaines social et technologique qui leur permettent d'étudier de la manière la plus approfondie possible les sciences et les techniques et de participer aux activités scientifiques et techniques. Cette question est particulièrement importante dans les sociétés où les garçons et les filles reçoivent un enseignement séparé d'un niveau parfois inégal.

"48. Dans tous les projets de développement, les femmes doivent être en mesure d'avoir accès, tout autant que les hommes, au matériel technique et aux techniques connexes par le biais d'une formation et d'un recyclage en cours d'emploi.

"49. Il faudrait mettre en place les installations nécessaires (dortoirs, etc.) en vue de permettre aux femmes qui le souhaitent d'acquérir une formation professionnelle dans les divers instituts de formation du pays.

"50. Les gouvernements doivent veiller à ce que les employeurs de femmes actives dans les domaines scientifiques et techniques utilisent les capacités de ces femmes à tous les échelons en respectant des critères d'équité, de proportionnalité et de capacité professionnelle. Les employeurs ne doivent pas invoquer les responsabilités familiales ou la situation matrimoniale des femmes actives dans les domaines scientifiques ou techniques pour les décourager ou pour leur refuser un emploi ou restreindre leurs possibilités d'avancement.

"51. Les gouvernements doivent veiller à ce que les femmes qui sont actives dans les domaines scientifiques et techniques jouissent d'une égalité d'accès aux programmes de formations commerciaux et industriels afin d'être en mesure d'accéder à des postes de gestion et de responsabilité.

"52. Il faut permettre aux femmes qui sont actives dans le domaine scientifique et technique de rencontrer des jeunes filles pour s'entretenir avec elles de leur carrière et de leur formation, et leur servir ainsi de modèle positif.

"53. Les organisations gouvernementales et non gouvernementales doivent s'efforcer tout particulièrement de fournir, en temps voulu, aux dirigeants d'organisations féminines, des informations scientifiques et techniques appropriées en vue de les aider à participer à l'adoption de décisions touchant leur communauté. Cela peut se faire par le biais de programmes de formation, ou par la communication de documents écrits, audiovisuels, etc. Dans la mesure du possible, les femmes actives dans le domaine scientifique et technique doivent participer à ce processus.

3. Sélection, conception et élaboration de techniques à l'intention des femmes

"54. Les utilisateurs potentiels des techniques doivent participer à tous les stades de la sélection, de la conception, de l'élaboration ou de l'adaptation de techniques de remplacement, et notamment à la modernisation des techniques traditionnelles et à l'identification des activités pour lesquelles les techniques améliorées présenteraient la plus grande utilité 1/.

"55. Il faudrait élaborer des matériaux d'information et des techniques de formation en vue d'encourager les femmes à participer activement à la prise de décisions concernant la conception, la mise au point, la sélection, l'introduction et l'utilisation de techniques dans leur communauté.

"56. Dans le cadre de leurs efforts visant à concevoir et à mettre au point des techniques à l'intention des femmes, les chercheurs devraient suivre les étapes ci-après : étude des techniques existantes, recherche-développement, expérimentation pratique et modification fondée sur les résultats de l'expérimentation pratique.

- "57. Il faudrait mettre en place un mécanisme d'échange de données d'expérience en matière de conception, d'introduction et d'utilisation de techniques, mécanisme qui ferait connaître les méthodes novatrices, les résultats des projets-pilotes, les possibilités et les ressources existants dans le domaine de formation, etc. Ce mécanisme pourrait servir de lien entre la communauté scientifique et technique et les groupes de non-spécialistes qui s'efforcent d'oeuvrer dans le domaine de la technologie et du développement. Les textes écrits devraient être rédigés en des termes aussi peu techniques que possible.
- "58. Il conviendrait de promouvoir la réalisation conjointe, par des organismes et des groupes scientifiques et techniques, de projets techniques faisant intervenir des femmes urbaines et rurales en vue de mettre au point du matériel scientifique et d'enseignement et d'élaborer des techniques de formation.
- "59. Il faudrait recourir aux organisations féminines nationales et aux groupes de femmes existant au niveau des communautés pour introduire et populariser de nouvelles techniques parmi les femmes.
- "60. Il y a lieu d'encourager l'établissement de contacts entre les scientifiques de sexe féminin et les organisations féminines en vue de promouvoir la connaissance des problèmes, des préoccupations et des difficultés propres à ces deux groupes, de contribuer à "démystifier" la science et la technique auprès des groupes de femmes et d'établir les bases d'une future collaboration efficace.
- "61. Des efforts doivent être faits en vue de diffuser les informations scientifiques et techniques par tous les moyens de communication qui, jusqu'à présent, ont permis de communiquer efficacement aux femmes des informations concernant d'autres domaines (santé, nutrition, soins à l'enfance, etc.) dans des lieux où elles ont normalement tendance à se rassembler (marchés, dispensaires, etc.), un effort accru étant fait pour utiliser ces moyens de communication pour un échange mutuel d'informations. Une attention particulière doit également être accordée aux moyens d'information réservés aux femmes, tels que les programmes de radio et les services régionaux de reportage féminin. Il est nécessaire de mettre plus en lumière les travaux des femmes qui sont actives dans le domaine scientifique et technique ainsi que les projets dans lesquels ce sont des femmes qui prennent les décisions concernant le choix et l'utilisation des techniques.
- "62. La sélection, la conception, la mise au point, l'adaptation et la diffusion de techniques à l'intention des femmes doivent se faire selon des méthodes multidisciplinaires.
- "63. Les pays bénéficiaires doivent exiger des institutions et organisations nationales et internationales participant au transfert de techniques qu'elles fournissent des renseignements sur les effets négatifs tout autant que positifs que les nouvelles techniques peuvent avoir et notamment sur les effets qu'elles risquent d'avoir sur les femmes et leurs activités 8/.
- "64. Nous lançons un appel aux gouvernements nationaux pour qu'ils mettent en place des comités consultatifs scientifiques et techniques chargés de contrôler l'importation de techniques exogènes et leurs effets. Ils doivent veiller à assurer la pleine représentation des femmes au sein de ces comités en vue de contrôler les effets des nouvelles sciences et techniques sur la qualité de la vie.

"65. Lorsqu'il adopte des techniques nouvelles, un pays doit reconnaître l'incertitude qui existe quant aux répercussions globales que ces nouvelles techniques peuvent avoir sur l'ensemble de la société et sur les femmes en particulier, mettre en place des mécanismes en vue de contrôler les effets de ces femmes et adopter des mesures en vue de réduire au minimum tout effet négatif que ces techniques pourraient avoir.

"66. Nous recommandons aux pays bénéficiaires d'obtenir des renseignements pertinents sur la légalité des nouvelles techniques et des produits dérivés dans leur pays d'origine, en vue de déterminer s'il convient ou non de les adopter.

"67. En planifiant le développement technique, il faut veiller à suivre un calendrier approprié pour assurer une utilisation efficace des ressources et il convient en particulier de mettre en place un dispositif de contrôle pour évaluer l'efficacité de nouvelles techniques.

"68. Prenant note des insuffisances des indicateurs existants dans le domaine des incidences de l'évolution technologique sur les femmes, il faut s'efforcer d'identifier des indicateurs plus concrets qui permettent de contrôler ces incidences.

"69. En planifiant les projets de développement rural visant à introduire des techniques susceptibles de priver les femmes de leur emploi, il faut veiller à prévoir, à l'intention de ces dernières, d'autres sources de revenus ou d'emplois rémunérateurs, et, le cas échéant, assurer leur formation ou leur recyclage, dans le cadre même du projet de développement.

"70. En choisissant les techniques à introduire, il y a lieu de tenir compte de la présence des éléments essentiels qui sont nécessaires à leur succès : connaissances, crédit, formation, matières premières et moyens de commercialisation.

"71. La sélection de techniques destinées à être utilisées par les femmes devrait se faire notamment sur la base des critères ci-après : allègement ou aggravation de leurs corvées; économie de temps; accroissement de la production et de la productivité; amélioration de l'hygiène; rentabilité énergétique; création de revenus, création d'emplois; et compatibilité avec d'autres responsabilités 9/.

"72. Notant que l'introduction de nouvelles techniques s'accompagne souvent de préjugés institutionnalisés qui privent les femmes des bienfaits des nouvelles techniques, il faudrait prendre des mesures, notamment sur les plans administratif, législatif et éducatif en vue d'assurer l'égalité d'accès des femmes à l'information, aux connaissances, à la formation, au recyclage et aux emplois liés à ces techniques.

"73. En vue de permettre à un nombre accru de femmes de profiter des possibilités d'emplois créées par les nouvelles techniques, il faudrait leur offrir des possibilités accrues de travailler à temps partiel ou selon un horaire souple compatibles avec les normes internationales en matière d'emploi (sans exploitation des femmes), et utiliser les possibilités de souplesse accrue qu'offrent ces nouvelles techniques.

"74. Il faut mettre l'accent sur la recherche-développement visant à élaborer des moyens d'exploiter les nouvelles formes d'énergie disponibles sur place pour faciliter les activités des femmes (carburants et matériel électrifié).

"75. Il faut mettre au point ou faire connaître au niveau local des techniques visant à permettre aux femmes d'utiliser de manière efficace les déchets agricoles et les sous-produits des activités de transformation, pour la production de combustibles, d'engrais, d'aliments pour bétail et de matériaux de construction.

"76. Vu que, dans un grand nombre de pays, ce sont les femmes qui sont chargées au premier chef de trouver et d'utiliser les combustibles, et étant donné que le bois de chauffage constitue la principale source de combustible dans beaucoup de pays en développement et que l'on assiste à un épuisement rapide de cette source de combustible, les gouvernements devraient entreprendre de vastes programmes de reboisement ainsi que des programmes visant à introduire des techniques permettant une utilisation plus efficace du bois de chauffage. Les associations professionnelles et les chercheurs devraient participer à l'identification et à l'adaptation de nouvelles techniques appropriées portant sur ces questions.

"77. Reconnaisant l'importance cruciale que les femmes accordent à l'accès commode à l'eau et l'importance de ce facteur pour la qualité de leur vie, notamment dans les zones rurales, il faudrait accorder une haute priorité à l'amélioration de l'accès à des quantités suffisantes d'eau pour des usages ménagers ou économiques, ainsi qu'à la conception et à la mise au point de techniques pertinentes. Les femmes devraient également participer activement à la planification et à la conservation des réserves d'eau 10/.

B. Recommandations à l'Organisation des Nations Unies et aux organes, organisations et autres organismes du système des Nations Unies

"78. L'Organisation des Nations Unies et les organes, organisations et autres organismes du système devraient tout spécialement s'efforcer de nommer des femmes à tous les niveaux de l'administration et d'accroître leur participation avec toute la rapidité voulue 11/.

"79. Il faudrait instamment prier les gouvernements de se faire représenter aussi bien par des femmes que par des hommes au sein du Comité consultatif et du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement. Étant donné qu'un grand nombre de femmes éminentes peuvent jouer un rôle consultatif dans le domaine de la science et de la technique, nous recommandons qu'on veille à assurer, dans tous les comités qui s'occupent de questions scientifiques et techniques, non seulement la répartition géographique mais aussi une représentation équitable par sexe. La représentation des femmes dans ces comités devrait être progressivement renforcée jusqu'à ce qu'elle reflète la proportion de femmes dans la population mondiale 12/.

"80. Les questions relatives à la science, à la technique et à la femme devraient être inscrites en permanence à l'ordre du jour du Comité consultatif et du Comité intergouvernemental 13/. Conformément à la politique consistant à inviter des membres du groupe visé à participer aux discussions sur ces questions, il faudrait que les femmes soient suffisamment représentées dans chacune des équipes qui sont constituées afin qu'elles puissent prendre part à toutes les séances et contribuer à l'examen des questions relatives à la science, à la technique et à la femme.

"81. Etant donné que les règles régissant la présentation de rapports annuels ont empêché toute présentation de rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 2 de la Conférence de Vienne, nous recommandons qu'elles soient assouplies de façon que les rapports puissent être soumis tous les deux ans (le premier devant être présenté avant la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme) jusqu'à ce que les femmes aient obtenu l'égalité totale dans le secteur de la science et de la technique au service du développement.

"82. L'Organisation des Nations Unies, les organes, organisations et autres organismes du système sont encouragés à prendre acte des recommandations adressées aux gouvernements nationaux et aux autorités locales des pays en développement.

C. Recommandations aux associations spécialisées de scientifiques, d'ingénieurs et de techniciens

"83. Les associations spécialisées devraient assumer la responsabilité de fournir les informations scientifiques et techniques nécessaires à la prise de décisions. Elles devraient notamment exposer les diverses solutions possibles et en évaluer les effets, particulièrement sur les femmes. Ces compétences techniques, ainsi mises à la disposition des responsables, devraient permettre d'utiliser les talents des membres des deux sexes de ces associations spécialisées 14/.

"84. Nous recommandons à ces associations de s'occuper d'offrir aux femmes spécialisées dans le domaine de la science et de la technique la possibilité d'assumer des questions d'autorité et de responsabilité. Dans cette optique, il faudrait notamment que les femmes participent aux échanges internationaux et encouragent leurs homologues, partout dans le monde, à faire de même.

"85. Les associations scientifiques nationales et régionales dans les pays développés et leurs homologues dans les pays en développement devraient collaborer afin de promouvoir les activités scientifiques et techniques intéressant les femmes.

"86. Les associations spécialisées des pays développés devraient aider les associations des pays en développement à publier des revues nationales ou régionales. Ces revues devraient mettre en relief les questions de développement et plus particulièrement celles qui ont trait aux femmes.

"87. Les mêmes normes de qualité devraient être appliquées aux femmes et aux hommes lors de la sélection, en vue de leur publication, d'articles concernant la science et la technique.

"88. Il ne faudrait ménager aucun effort pour qu'il soit fait une plus large place aux questions relatives aux femmes dans les articles qui paraissent régulièrement dans les revues spécialisées et pour veiller à ce que les femmes spécialistes des questions scientifiques, notamment dans les pays en développement, puissent publier leurs articles.

"89. Il faudrait reconnaître que les questions relatives à la femme et au développement méritent de faire l'objet de recherches scientifiques et leur faire une plus large place dans les principales publications scientifiques 15/.

"90. Les associations spécialisées de scientifiques, d'ingénieurs et de techniciens, sont encouragées à prendre acte des recommandations adressées aux gouvernements nationaux et aux autorités locales.

D. Recommandations aux organismes de financement

"91. Les organismes de financement et les organismes donateurs devraient accroître la représentation des femmes ingénieurs et spécialistes des questions scientifiques parmi leur personnel.

"92. Nous invitons instamment les organismes régionaux et internationaux à appuyer les efforts déployés par les gouvernements nationaux pour mettre au point une capacité endogène de recherche-développement en donnant la priorité au financement des programmes de formation qui permettent aux femmes de jouer un rôle dans le domaine de la science et de la technique.

"93. Les organismes donateurs devraient poser comme condition que la planification et l'exécution des projets de développement en matière de science et de technique bénéficient aux femmes comme aux hommes. S'il convient de poursuivre le financement d'un projet, l'un des éléments d'appréciation devrait être la mesure dans laquelle les femmes y participent et les répercussions qu'il peut avoir sur elles.

"94. Les donateurs internationaux devraient s'intéresser tout spécialement aux projets qui permettent d'introduire des techniques destinées aux femmes et il faudrait affecter à ces projets une part accrue des ressources dans le cadre des programmes d'assistance.

"95. Les organismes de financement sont encouragés à prendre note des recommandations adressées aux gouvernements nationaux et locaux.

E. Recommandations aux femmes et aux organisations féminines

"96. Les femmes doivent reconnaître que la science et la technique influent souvent sur leur vie et s'efforcer de se familiariser avec ces questions. Les femmes spécialistes des questions scientifiques devraient maintenir des contacts avec des groupes de femmes afin de suivre et de faire connaître les répercussions qu'ont ces techniques nouvelles sur la vie des femmes. Ces deux groupes devraient participer à la fixation des priorités et à l'affectation de ressources à la recherche-développement.

"97. Les femmes devraient reconnaître qu'elles ont elles aussi un rôle à jouer dans l'application des recommandations faites aux gouvernements nationaux.

"98. Les femmes et les organisations féminines sont encouragées à prendre acte des recommandations adressées aux gouvernements nationaux et aux autorités locales.

Le Groupe recommande, en outre, d'accorder une attention particulière à l'évaluation et au contrôle de la situation :

"99. En 1985, l'Organisation des Nations Unies convoquera une conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Si les thèmes de la Conférence - éducation, développement et paix - n'englobent pas expressément la science et la technique, les progrès dans chacun de ces trois domaines sont fortement liés à la science, et à la technique. Le Groupe demande aux organisateurs aux niveaux international, régional, national et local de reconnaître :

- a) L'influence majeure de la science et de la technique sur la promotion de la femme dans l'ensemble du monde;
- b) Le rôle que doivent jouer les femmes dans le domaine de la science et de la technique en influant sur les politiques et les prises de décisions dans ces deux secteurs;
- c) La nécessité d'une coopération entre les groupes de femmes et les femmes spécialistes des questions scientifiques et techniques, le but étant de mieux interpréter les diverses options scientifiques ainsi que leurs effets sur les femmes et leur famille.

"100. Afin de déterminer les progrès réalisés en ce qui concerne les femmes spécialisées dans le domaine scientifique et technique, il faudrait recueillir des données et déterminer leur forme et leur présentation ainsi que la fréquence de leur collecte de manière à ne pas alourdir la tâche du système et à tenir compte de la nécessité d'un contrôle régulier. Etant donné les préoccupations qui ont été exprimées devant l'insuffisance des données sur les femmes spécialisées dans le domaine scientifique et technique, le Groupe a recommandé que l'on procède à un recueil régulier de données. Certains se sont également déclarés préoccupés par le fait que l'étude mondiale proposée fournirait peu de renseignements de fond sur la situation des femmes spécialisées dans ce domaine. Il faut disposer de données plus complètes sur la scolarisation, les diplômes, les possibilités d'études, l'emploi, la promotion et la participation à la formulation des politiques et à la prise de décisions dans le domaine de la science et de la technique.

Sixième partie

LE ROLE DES FEMMES DANS LE COMMERCE

Introduction

435. Au cours des dernières décennies, un flux régulier de femmes a pénétré sur le marché du travail partout dans le monde. Si les taux globaux des activités féminines diffèrent d'une région à l'autre (de 14 % en Amérique latine à 46 % dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pour une moyenne mondiale de 29 %) et à l'intérieur d'une région donnée (de 2 % en Libye à 51 % au Mali), le niveau des activités féminines a augmenté considérablement 1/.

436. La même tendance se retrouve dans le secteur du commerce. Bien que ce secteur ne représente qu'un pourcentage relativement faible de l'ensemble de la main-d'oeuvre féminine, il emploie néanmoins une proportion élevée de femmes. De plus, dans certains pays (Ghana, Thaïlande, Haïti), c'est dans ce secteur qu'elles sont en plus grand nombre. Dans le monde en développement, le degré élevé de participation des femmes d'Afrique et d'Asie aux activités économiques est bien connu, ce qui est dû principalement au fait qu'elles effectuent une grande partie des activités agricoles de subsistance, mais c'est aussi parce que ces femmes tendent à jouer un rôle important dans le secteur tertiaire et plus particulièrement dans le commerce. De fait, les femmes commerçantes représentent une force économique considérable. Elles sont devenues le lien essentiel entre producteurs et consommateurs en faisant montre de leur expérience, de leurs qualifications, de leur travail assidu et de leur comportement professionnel. Bien que la plupart de ces femmes se livrent à des activités commerciales du fait que ces activités sont leur seul moyen d'existence, et exercent essentiellement un commerce de subsistance, un petit nombre d'entre elles a fait preuve d'une perspicacité incroyable en affaires, a fait fortune et a acquis un grand prestige.

437. En Afrique occidentale, dans les Caraïbes et dans la partie sud de l'Asie, les femmes négocient entre 70 et 90 % des produits de consommation provenant des exploitations agricoles familiales et de la mer 2/. La plupart d'entre elles s'acquittent de ces fonctions tout en prenant soin de leur famille et en participant aux activités agricoles et aux tâches domestiques.

438. Dans le monde développé, la situation est tout à fait différente. Là aussi, les femmes représentent une proportion importante de l'ensemble de la main-d'oeuvre employée dans le commerce (de 40 à 70 %), mais en raison de la structure différente de l'économie développée, les femmes ne prédominent pas dans le secteur du commerce et n'exercent pas la même influence, étant la plupart du temps des travailleuses salariées.

439. En général, dans le monde en développement, le commerce constitue l'occupation principale qui permet aux femmes de gagner de quoi vivre en dehors du secteur agricole, alors que dans les régions développées il ne constitue qu'une subdivision du secteur tertiaire, sans signification spéciale apparente.

Portée et teneur de l'étude

440. La présente étude traite du rôle des femmes dans le commerce intérieur, c'est-à-dire de leur rôle dans le commerce de gros et de détail d'un pays donné. De fait, en application de la résolution 36/74 de l'Assemblée générale du 4 décembre 1981 et des diverses discussions interorganisations qui ont eu lieu dans le cadre du système des Nations Unies au cours de la phase préparatoire

des travaux concernant l'"Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement", il a été décidé de limiter l'objet de la sixième partie au rôle des femmes dans le commerce intérieur. La question des rapports entre le rôle des femmes dans le développement et dans le commerce international est examinée au niveau global dans chaque partie de l'"Etude mondiale". La question des femmes employées dans des entreprises d'export-import est englobée dans la sixième partie.

441. La présente étude se divise en quatre chapitres. Le premier chapitre évalue, en trois sections, le rôle actuel des femmes dans le commerce. La première section indique les caractéristiques de leur rôle et de leurs activités, c'est-à-dire le pourcentage de femmes dans la population active, les types de commerce (moderne, traditionnel), le cadre de leurs activités (officielles, officieuses), leur statut professionnel (femmes chefs d'entreprise, femmes qui travaillent à leur compte, travailleuses salariées, aides familiales non rémunérées, etc.). La deuxième section traite des principaux facteurs déterminants de la participation des femmes aux activités mercantiles. Elle examine les raisons pour lesquelles les femmes semblent être si attirées vers le commerce dans certaines régions et les incidences de telles activités. La troisième section analyse les principaux obstacles qui entravent le déroulement de leurs activités ou l'expansion de celles-ci. Les modifications principales dues à la modernisation et à la vie moderne sont précisées; l'étude indique également comment elles touchent les femmes commerçantes et comment ces dernières relèvent le défi.

442. Le deuxième chapitre analyse les avantages et les inconvénients directs et indirects qui résultent pour les femmes de leurs activités commerciales. On estime en général que, dans certaines régions, en plus des avantages financiers, les femmes commerçantes ont acquis une influence et un pouvoir politique considérables.

443. Le troisième chapitre traite des moyens d'améliorer le rôle des femmes dans le secteur du commerce; il examine les obstacles qui exercent une influence défavorable sur les conditions de travail des femmes commerçantes et indique comment ces obstacles pourraient être surmontés. Le quatrième chapitre examine les effets qu'une amélioration de la situation des femmes commerçantes pourrait avoir sur l'ensemble des objectifs du développement.

Définitions

444. La classification utilisée dans toute la présente étude pour les secteurs économiques est celle qui figure dans la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, 1968).

Tableau 1

Répartition des activités économiques en trois secteurs principaux

Secteur	Activités économiques	Branches CITI ^{a/}
Primaire	Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	1
Secondaire	Industries extractives; industries manufacturières; électricité, gaz et eau; bâtiment et travaux publics	2-5
Tertiaire	Commerce de gros et de détail; restaurants et hôtels	6
	Transports, entrepôts et communications; banque, assurance, affaires immobilières et services fournis aux entreprises; services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels; activités mal désignées	7-0

^{a/} Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Etudes statistiques, Série M, No 4, Rev.2 et Add.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente E.71.XVII.8).

Limites

445. Il conviendrait peut-être de mettre particulièrement l'accent sur les limites de la présente étude. Il est évidemment impossible de faire une analyse systématique pays par pays de tous les aspects examinés ici. Cela ne suppose en aucune manière que l'on méconnaisse les dangers de la généralisation, qui sont souvent implicites dans une approche globale de ce genre, mais la généralisation est à un certain degré essentielle si l'on veut progresser dans l'étude d'un problème.

446. La présente étude se concentre sur le rôle des femmes dans le commerce, le plus souvent dans les pays en développement, où les femmes jouent un rôle extrêmement manifeste et influent. Dans le monde développé, les salariées du commerce ne jouent pratiquement qu'un petit rôle, voire aucun, dans le processus de prise de décisions et cela ne contribue pas beaucoup à la présente analyse.

447. Le problème du rassemblement des données dans les pays en développement est déjà bien connu; l'une des difficultés principales lors du rassemblement des données pour la présente étude tient à ce qu'il n'y avait parfois ni continuité ni uniformité. Certaines des données utilisées ici auraient besoin d'être mises à jour (du fait qu'elles datent de 10 à 15 ans). Mais l'analyse ne s'en trouvera pas atteinte d'une manière significative parce que les dernières données non seulement confirment les anciennes, mais font également ressortir des chiffres et des pourcentages encore plus élevés.

I. LE ROLE ACTUEL DES FEMMES DANS LE COMMERCE

A. Caractéristiques

1. Main-d'oeuvre

448. Bien que les données disséminées et fragmentées dont on dispose ne permettent pas de procéder à une analyse d'ensemble de la main-d'oeuvre féminine employée dans le commerce, on peut cependant faire certaines observations intéressantes.

449. La première a trait aux différences frappantes qui existent quant à la participation des femmes au commerce mondial, qu'il s'agisse du pourcentage de la population active féminine employée dans le secteur commercial ou du pourcentage de femmes par rapport à la main-d'oeuvre totale.

450. Généralement, la proportion de la population active féminine employée dans le secteur commercial est faible. A l'exception du Ghana et du Nigéria, on a signalé qu'il y avait moins de 20 % de la population active féminine employée dans le secteur commercial. Ce pourcentage est inquiétant particulièrement dans le cas des pays en développement. En fait, par rapport au grand nombre de femmes commerçantes que comptent les divers marchés, ces taux sont tout à fait surprenants. Il est probable qu'ils ne reflètent que partiellement la réalité; d'une part, ils sont partiels étant donné les erreurs inévitables qui se glissent dans les statistiques, et d'autre part, il existe encore certains problèmes théoriques en ce qui concerne la définition et le recensement de la main-d'oeuvre féminine dans les pays en développement 3/. Un fait important est que le commerce constitue une activité à temps partiel pour la plupart des femmes commerçantes qui continuent à exercer leurs activités principales dans les secteurs suivants : agriculture, artisanat, industrie ou emploi salarial. Relativement peu d'entre elles deviennent des commerçantes à temps complet. Du fait qu'elles sont recensées conformément à leurs prétendues activités principales, il y a chevauchement. Le cas le plus évident est celui des travailleuses agricoles, notamment dans le secteur traditionnel, qui sont aussi des commerçantes, mais sont simplement recensées comme exploitantes agricoles.

451. Si l'on passe à la proportion de femmes dans la main-d'oeuvre totale employée dans le secteur du commerce (c'est-à-dire masculine et féminine), le tableau change complètement. Bien que seule une minorité de la population active féminine soit des commerçantes, dans beaucoup de pays les femmes représentent l'élément essentiel de ce secteur (voir tableau 2).

Tableau 2

Main-d'oeuvre féminine employée dans le commerce

Pays	Année	Population active féminine employée dans le commerce (en pourcentage)	Main-d'oeuvre féminine employée dans le commerce par rapport à la main-d'oeuvre totale (en pourcentage)
Allemagne (République fédérale d')	1982	12,4	56,9
Algérie	1977	1,9	2,7
Brésil	1980	9,7	28,4
Bulgarie	1975	10,9	64,3
Etats-Unis d'Amérique	1982	6,6	45,8
Ghana	1970	2,6	88
Haïti	1980	-	91,2
Hongrie	1981	13,9	64,5
Koweït	1980	3,0	3,2
Séchelles	1977	4,9	38,6
Sri Lanka	1980	4,9	15,6
Suède	1982	15	52,2
Tchécoslovaquie	1980	14,6	70,1
Thaïlande	1980	9,6	54
Uruguay	1980	11	26,6

Source : Annuaire des statistiques du travail (Genève, Bureau international du Travail), divers fascicules.

452. Il semble y avoir trois groupes principaux de femmes commerçantes :

- a) Le premier groupe important est typique des régions où une grande proportion de femmes sont commerçantes et représentent la majorité de la main-d'oeuvre employée dans le commerce, ce qui se produit le plus souvent en Afrique occidentale et dans les Caraïbes. Ce sont des régions où les femmes sont traditionnellement commerçantes; dans certaines structures sociales, la répartition du travail selon le sexe dans les zones rurales est bien définie : les hommes travaillent habituellement dans le secteur agricole alors que les femmes s'occupent des activités commerciales 4/;
- b) Le deuxième groupe comprend les pays où la participation des femmes aux activités commerciales et le rôle qu'elles jouent dans ce domaine sont relativement modestes. C'est le groupe le plus important puisqu'il englobe la majeure partie du monde développé et du monde en développement. Dans le tiers monde, les femmes sont surtout des travailleuses agricoles, alors que dans le monde développé elles se répartissent plus également entre les trois principaux secteurs économiques mentionnés au tableau 1;

- c) Le troisième groupe concerne les femmes des pays où la religion joue un rôle important pour déterminer la participation des femmes aux activités économiques. La population active compte peu de femmes et il y en a très peu dans le secteur du commerce. Elles travaillent le plus souvent dans le secteur tertiaire et quelquefois dans le secteur industriel. Dans les pays islamiques, le commerce est souvent considéré comme incompatible avec la religion musulmane, ce qui pourrait expliquer la faible participation des femmes musulmanes dans ce secteur, assertion qui est confirmée par les données dont on dispose, mais à laquelle il ne faudrait pourtant pas tout à fait faire confiance. En fait, il a été prouvé que dans les régions où les femmes occupent la position dominante dans le commerce, les considérations d'ordre religieux ne les empêchent pas de travailler dans le secteur du commerce. Le Sénégal, le Mali, le Nigéria et le Soudan fournissent de bons exemples de pays où les femmes musulmanes sont intensivement employées dans le secteur du commerce ^{5/}. Les raisons de ces différences frappantes quant à la participation féminine à des activités commerciales entre les régions où les femmes ont monopolisé le commerce d'une manière sans précédent et celles où elles participent modérément ou à peine à cette activité demandent encore à être expliquées en détail*.

2. Types de femmes commerçantes ^{6/}.

453. Les femmes commerçantes constituent un groupe très hétérogène; elles représentent plusieurs types de commerçantes, appartiennent à des groupes socio-économiques très différents et exercent des genres d'activités tout à fait diverses. Aux fins de la présente étude, on a retenu trois catégories de femmes commerçantes :

454. La première catégorie comprend les petites exploitantes de subsistance. En plus de leurs activités agricoles, elles se livrent à des activités commerciales pour se faire quelques revenus supplémentaires et s'intéressent pour la plupart au petit commerce de détail, principalement au traitement et à la vente de produits alimentaires. Elles vendent également des produits artisanaux et quelquefois quelques autres articles essentiels non alimentaires. Il ne faut pas beaucoup de capitaux pour exercer ce genre de commerce; les gains enregistrés, minimes à cause du chiffre d'affaires assez bas, sont réinvestis ou simplement utilisés par la famille. Il s'agit d'une activité commerciale à petite échelle, qui prend énormément de temps, et les commerçantes doivent quelquefois attendre des heures, voire même des jours, avant de vendre leurs produits. Cette catégorie englobe un autre groupe de femmes commerçantes, les femmes migrantes illettrées et non qualifiées des zones urbaines, qui se livrent au même genre de commerce. La seule différence entre elles et les petites exploitantes de subsistance est qu'en vivant dans les zones urbaines, elles ne peuvent pas se livrer à leurs anciennes activités agricoles. Néanmoins, on peut constater qu'il y a un certain degré de migration de retour, sur une base temporaire, chez ces commerçantes.

* Plusieurs études se sont efforcées d'expliquer ces différences. Voir Sudarkasa, op. cit.; Ilsa Schuster, Cycles of Dependence and Independence : Westernization and the African Heritage of Lusaka's Young Women (Université d'Haifa, juin 1982), p. 11 et 98.

455. La deuxième catégorie comprend les femmes commerçantes qui se spécialisent principalement dans la vente des produits des exploitations agricoles et des produits de la mer au niveau du commerce de détail ou du commerce de gros. Elles vendent en général le même type de produits alimentaires que les petites exploitantes de subsistance, mais en plus grandes quantités. Elles ont été mises à part pour le rôle stratégique qu'elles jouent dans l'économie. En fait, elles dirigent la majeure partie de l'approvisionnement en produits alimentaires des zones urbaines, gèrent des capitaux assez importants et voyagent beaucoup pour exercer leurs activités en tant que commerçantes à plein temps 7/.

456. La troisième catégorie comprend les femmes des zones urbaines qui se consacrent exclusivement au petit commerce ou au commerce de gros ou de détail. Elles font commerce de presque tout, des produits alimentaires aux bijoux les plus coûteux 8/. On peut trouver des femmes très riches dans ces deux dernières catégories de commerçantes. Bien qu'elles représentent la minorité, l'influence sociale de ces femmes qui ont réussi est immense et constitue l'un des facteurs qui rendent le commerce si populaire chez les femmes des pays en développement.

3. Types de commerce

457. On peut identifier deux types de commerce : le commerce traditionnel, pratiqué aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines, et le commerce moderne, qui est le plus souvent un phénomène urbain. Sur le plan pratique, la présente étude fait une distinction entre le commerce traditionnel et le commerce moderne, encore que dans les pays en développement, la ligne de démarcation entre les deux soit souvent infime.

458. Le commerce traditionnel a trait au commerce des excédents agricoles locaux. C'est le commerce fondamental et populaire auquel se livrent la plupart des femmes commerçantes, notamment dans les zones rurales. Le commerce moderne englobe presque tous les articles importés, les principaux biens exportés, la commercialisation des biens manufacturés localement et une partie des produits agricoles.

459. Si les types de commerçantes devaient être liés aux types de commerce, on pourrait affirmer que, de façon générale, les petites exploitantes de subsistance et les migrantes non qualifiées qui se dirigent vers les zones urbaines, se livrent au commerce traditionnel, alors que les commerçantes des zones urbaines se livrent au commerce moderne.

460. En général, le commerce de détail constitue l'activité la plus importante et occupe la grande majorité des commerçantes 9/. Il est habituellement d'un volume peu important, en partie parce que les commerçantes disposent de très peu de capitaux et ne peuvent pas acheter des produits en grandes quantités. La plupart des consommateurs n'ont pas les moyens non plus d'acheter de grandes quantités ou peuvent préférer acheter de petites quantités lorsqu'ils en ont besoin, étant donné le manque d'installations de stockage, notamment pour les denrées alimentaires périssables. Evidemment, la plupart de ces commerçantes de détail ne font que très peu de bénéfices. De fait, en raison du grand nombre de commerçantes et du faible volume de leurs opérations, le secteur du commerce tend à être sursaturé, notamment sur les marchés importants, ce qui ramène évidemment les marges bénéficiaires à un minimum. Pour y remédier,

les commerçantes essayent quelquefois d'empêcher les étrangers d'entrer dans le secteur du commerce. Comme on l'a fait observer cependant dans une étude, elles ne peuvent pas empêcher la compétition acharnée et la surenchère dans leurs propres rangs, et ne peuvent donc pas compenser un petit chiffre d'affaires par un bénéfice élevé sur la transaction 10/. Le commerce de gros fournit des revenus plus élevés parce que le chiffre d'affaires important compense la petite marge de bénéfice par unité de vente. Malheureusement, ce commerce de gros exige des capitaux importants, ce que seules les commerçantes qui ont réussi ou celles qui ont un fort appui financier peuvent se permettre. Il n'y a donc qu'une minorité de femmes commerçantes qui relèvent de cette catégorie.

4. Statut professionnel

a) Pays en développement

461. Dans les pays en développement, la plupart des femmes commerçantes font du commerce sur une base indépendante; elles comptent parmi elles une proportion élevée de femmes chefs d'entreprise, de femmes travaillant à leur compte et d'aides familiales non rémunérées. Les quelques exceptions notables se trouvent essentiellement et presque exclusivement dans les pays qui ont atteint un certain niveau de bien-être économique (pays à revenus moyens) et dans les pays musulmans. Là, la majorité des femmes employées dans le secteur du commerce sont des salariées. Cela est certainement dû à l'existence, dans les pays à revenu moyen, d'un secteur commercial moderne beaucoup plus important, qui offre plus de possibilités d'emploi aux femmes, et, dans le cas de certains pays musulmans, aux effets combinés du secteur moderne plus important et de la culture musulmane, comme il a été dit plus haut. En tout état de cause, le plus grand nombre de commerçantes indépendantes et, par voie de conséquence, le plus petit nombre de salariées paraissent être directement fonction du besoin qu'ont ces femmes d'avoir une occupation indépendante qui soit compatible avec les tâches domestiques. Ce point est examiné plus en détail au chapitre 2.

b) Pays développés

462. Dans ces pays, les femmes salariées constituent le groupe prédominant, ce qui est dû au fait que les pays développés disposent d'un secteur commercial plus moderne et plus complexe et d'un système de commercialisation dans lequel la production des biens de consommation fait partie de la structure industrielle, et est en conséquence plus créateur d'emplois. La proportion de travailleuses indépendantes est par conséquent minime. Dans le cas des pays socialistes, la proportion des travailleuses indépendantes est proche de zéro.

Tableau 3

Statut professionnel des femmes commerçantes
dans les pays en développement

Pays	Année	Femmes chefs d'entreprise et femmes qui travaillent à leur compte (en pourcentage)	Femmes chefs d'entreprise (en pourcentage)	Aides familiales non rémunérées (en pourcentage)
Bolivie	1976	87,8	10	1,8
Cameroun	1976	80,5	11,1	7,5
El Salvador	1980	73,8	15,5	10,7
Ghana	1970	95	-	-
Haïti	1980	74,5	-	16,7
Indonésie	1978	76,6	8,5	14,8
Libéria	1974	78	-	-
Mali	1976	45,7	2,5	45,4
Pérou	1981	69,6	26	3,3
Thaïlande	1980	45,8	14,7	39,3
<u>Pays islamiques</u>				
Algérie	1977	13,7	83,8	2,2
Koweït	1980	8,9	95	1
Tunisie	1975	11,2	84,1	3,3

Source : Annuaire des statistiques du travail (Genève, Bureau international du Travail), divers fascicules.

Tableau 4

Statut professionnel des femmes commerçantes
dans les pays développés

Pays	Année	Femmes chefs d'entreprise et femmes qui travaillent à leur compte (en pourcentage)	Travailleuses salariables (en pourcentage)	Aides familiales non rémunérées (en pourcentage)
<u>Pays développés à économie de marché</u>				
Allemagne (République fédérale d')	1982	11,2	84,7	4
Etats-Unis d'Amérique	1982	12,7	86	1,2
Suède	1982	7,2	92,4	0,3
<u>Pays à économie planifiée</u>				
Bulgarie	1975	-	99,7	-
Hongrie	1981	2,6	95,9	1,3
Tchécoslovaquie	1980	-	99,5	-

Source : Annuaire des statistiques du travail (Genève, Bureau international du Travail), divers fascicules.

463. La proportion des femmes qui occupent des postes de direction et des postes spécialisés de haut niveau aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement est très faible, comme il ressort du tableau 5.

464. En considérant le tableau 5, il convient de noter :

- a) Qu'il y a à peu près une absence totale de femmes qui occupent les postes les plus élevés. A l'exception des Etats-Unis, où un peu moins de 10 % des postes de direction sont occupés par des femmes, dans la plupart des pays il n'y en a que 1 % qui occupe de tels postes. Dans le cas des Etats-Unis, il est probable que le pourcentage relativement élevé est dû en grande partie au secteur des hôtels et restaurants, où les femmes semblent occuper des postes de haut niveau, ce qui signifie que les femmes, dans l'ensemble du monde, n'occupent effectivement pas de postes de direction et de postes de haut niveau dans le secteur du commerce;

- b) Les femmes commerçantes en Afrique occidentale, aux Caraïbes et dans une partie des régions de l'Asie du Sud-Est ne figurent pas dans le tableau 5. Etant donné qu'il s'agit principalement de commerçantes indépendantes, y compris une proportion élevée de femmes qui travaillent à leur compte et de femmes chefs d'entreprise, il est évident qu'elles combinent la prise de décisions au niveau de la direction avec les activités commerciales les plus courantes, bien qu'à un niveau beaucoup moins élevé.

Tableau 5

Femmes commerçantes qui occupent des postes de direction
et des postes spécialisés de haut niveau dans le commerce
de gros et le commerce de détail et le secteur
des restaurants et hôtels

Pays	Année	Directrices et cadres administratifs supérieurs (en pourcentage)	Femmes qui occupent des postes de direction et des postes spécialisés de haut niveau (en pourcentage)
Allemagne (République fédérale d')	1982	2,48	4,70
Egypte	1980	0,42	5,22
Etats-Unis d'Amérique	1982	11,01	12,6
Guatemala	1981	3,13	5,42
Hongrie	1980	0,32	5,76
Japon	1982	0,82	1,65
Koweït	1980	0,42	8,79
Malawi	1977	0,24	0,70
Mali	1976	-	0,09
Panama	1980	5	8,4
Pérou	1981	0,04	1,52
Portugal	1981	0,46	1,4
République de Corée	1982	-	0,43
Singapour	1982	1,52	2,45
Sri Lanka	1981	0,37	0,37
Suède	1982	0,66	3,29
Venezuela	1981	2,53	3,49

Source : Annuaire des statistiques du travail (Genève, Bureau international du Travail), divers fascicules.

5. Les femmes commerçantes et le secteur non structuré 11/

465. Si l'étude de la distinction entre le secteur structuré et le secteur non structuré d'une part et celle du rôle de ce dernier dans l'économie des pays en développement d'autre part 12/, sort du cadre de la présente étude, on ne peut cependant ignorer le rôle important que le secteur non structuré joue dans la vie socio-économique du monde en développement

466. Dans l'ensemble, le secteur non structuré emploie maintenant un nombre considérable de personnes et contribue pour une large part au revenu national des pays en développement (voir tableau 6). De nombreuses études faites sur le sujet montrent objectivement que "la part de la population active des villes du tiers monde employée dans le secteur non structuré se situe entre 20 et 70 %, avec une moyenne d'environ 50 % ou davantage" 13/. La part du secteur urbain non structuré dans le revenu régional urbain semble aussi assez importante, puisqu'elle dépasse 30 % dans certains pays*.

467. La présente étude n'a pas pour objet d'examiner la nature et l'organisation du secteur non structuré en tant que tel, mais bien de rechercher le rôle que les femmes commerçantes jouent dans ce secteur. Les femmes sont très fortement représentées dans le secteur non structuré 14/. Cela n'a rien de surprenant puisque en tant que groupe, les femmes font l'objet d'une discrimination sociale et politique et que, en raison de la relative faiblesse de leurs compétences et de leurs qualifications théoriques, elles ont, en tant que groupe, toutes chances d'obtenir uniquement certains emplois, parmi les moins sûrs, les moins stables et les moins rémunérés. De plus, de nombreuses études ont montré que le commerce de détail est souvent le sous-secteur le plus important du secteur non structuré. A Bamako, les activités commerciales représentent 67 % des activités totales du secteur non structuré, dont plus de 50 % pour le commerce et la transformation des produits alimentaires 15/. Une étude du secteur non structuré du Pérou a fait apparaître que le commerce est la principale activité de ce secteur 16/.

468. On ne dispose pas d'informations détaillées sur l'emploi, le niveau d'instruction et les gains des femmes commerçantes du secteur non structuré. Mais l'examen des nombreuses études faites sur le sujet permet de formuler certaines observations préliminaires : tout d'abord, il apparaît clairement que la majorité des femmes commerçantes travaillent à leur compte. Elles exercent apparemment leurs activités à plein temps, principalement en tant que vendeuses ambulantes ou propriétaires d'éventaires. Elles sont généralement illettrées et ne semblent pas tirer de gros profits de leurs activités. De fait,

* On a calculé que le secteur urbain non structuré fournissait 33 % du revenu régional urbain à Asunción, 25 % à San Salvador, 30 % à Lima et 28 % à Ahmedabad (Inde). Pour plus de détails, voir S.V. Sethuraman, The Urban Informal Sector in Developing Countries : Employment, Poverty and Environment (Genève, Bureau international du Travail); P.R. Souza and Victor E. Tokman, "Le secteur urbain non structuré en Amérique latine", Revue internationale du travail, novembre-décembre 1976.

dans l'ensemble, leurs gains sont inférieurs au salaire minimum inter-professionnel de leur pays. Leurs ventes et leur chiffre d'affaires modestes en raison de la très forte concurrence qui règne dans leur secteur, et leurs ressources en capital sont maigres. Comme elles occupent une place précaire dans la société - étant femmes et appartenant aux groupes socio-économiques les plus vulnérables -, elles n'ont guère la possibilité de développer leurs activités. Le problème se trouve aggravé du fait que la commercialisation intérieure dans les pays en développement est très peu structurée et se trouve soumise aux pressions des forces commerciales extérieures.

Tableau 6

Part estimative de la population active urbaine dans le secteur non structuré de certains pays en développement

Région	Année	Pourcentage
<u>Afrique</u>		
Lagos (Nigéria)	1976	50
Koumassi (Ghana)	1974	60/70
Nairobi (Kenya)	1972	44
Zones urbaines (Sénégal)	1976	50
Zones urbaines (Tunisie)	1977	34
<u>Asie</u>		
Calcutta (Inde)	1971	40/50
Djakarta (Indonésie)	1976	45
Zones urbaines de Malaisie occidentale	1970	35
Zones urbaines de Thaïlande	1976	26
Zones urbaines du Pakistan	1972	69
<u>Amérique latine</u>		
São Paulo (Brésil)	1976	43
Saint-Domingue (République dominicaine)	1973	50
Quito (Equateur)	1970	48
Asunción (Paraguay)	1973	57
Zones urbaines du Pérou	1970	60
Caracas (Venezuela)	1974	40
Kingston (Jamaïque)	1974	33

Source : S.V. Sethuraman, The Urban Informal Sector in Developing countries : Employment, Poverty and Environment (Genève, Bureau international du Travail), p. 214.

469. En conclusion, on peut dire que le secteur non structuré de l'économie représente une source importante d'emploi et de revenu pour le monde en développement. C'est un secteur qui se développe en raison de l'augmentation rapide de la population, de l'insuffisance des ressources, de la progression des migrations et de la croissance insuffisante de l'emploi et des revenus dans l'ensemble du monde.

"Le fait que le secteur urbain non structuré joue le rôle d'une soupape de sécurité pour la multitude des chômeurs et des personnes sous-employées, est donc une réalité que les dirigeants politiques se doivent de reconnaître. D'ailleurs, ces dirigeants sont maintenant persuadés, de même que les personnes dont il s'agit, que le secteur structuré et l'administration ne fourniront pas à l'avenir un nombre suffisant d'emplois bien rémunérés et que le secteur non structuré ne disparaîtra pas avec le temps." 17/

B. Facteurs déterminant la participation des femmes au commerce

1. Pays en développement

470. Dans les pays en développement, le travail est une nécessité économique pour la quasi-totalité des femmes. Pour de nombreuses raisons culturelles et économiques, les femmes doivent travailler pour subvenir aux besoins fondamentaux de leur famille*. On examinera maintenant certains des principaux facteurs qui permettent de comprendre pourquoi les femmes souhaitent tellement travailler dans le secteur du commerce, plutôt que dans les autres secteurs.

471. La population des pays en développement est essentiellement rurale; pour elle, l'agriculture de subsistance et la commercialisation des excédents agricoles qui permet d'acheter les produits de première nécessité sont des activités économiques fondamentales 18/. C'est donc tout naturellement que les femmes, lorsqu'il leur faut trouver une activité rémunérée complémentaire, se tournent vers le commerce. Le commerce a toujours été le prolongement naturel des activités agricoles et l'une des rares voies ouvertes aux femmes pour gagner leur vie en dehors de l'agriculture. De fait, les femmes ont de grandes difficultés à trouver et à garder un emploi salarié dans le secteur moderne, du fait qu'elles sont très souvent illettrées, qu'elles sont peu qualifiées professionnellement et qu'elles sont traditionnellement victimes

* Dans certaines collectivités, les femmes mariées ne peuvent prétendre à aucune aide de leur mari et doivent subvenir elles-mêmes à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Voir E. Boserup, Women's Role in Economic Development (New York, St. Martin's Press, 1970), p. 93; Rowena M. Lawson, "The changing role of women in food and agricultural marketing", Cultures et développement, vol. VIII, No 4 (1976), p. 2.

d'un préjugé défavorable sur le marché du travail. C'est pourquoi elles se tournent vers des activités qui ne nécessitent ni compétences particulières, ni qualifications théoriques, ni capitaux importants, c'est-à-dire vers le commerce*.

472. La division du travail entre les sexes, généralement encouragée par la société, renforce le rôle maternel des femmes, restreignant ainsi davantage leurs possibilités de trouver en emploi rémunéré** et il est vrai qu'en raison de leurs tâches et responsabilités familiales, de nombreuses femmes doivent rester proches de leur foyer. C'est pourquoi elles cherchent généralement un travail qu'elles puissent faire à la maison ou dans un prolongement de la maison***. En outre, elles doivent avoir une activité indépendante, car c'est pour elles la seule manière de pouvoir consacrer suffisamment de temps aux activités domestiques. Le commerce reste donc la meilleure solution.

473. Il serait cependant inexact de dire que toutes les femmes deviennent commerçantes uniquement parce qu'elles n'ont pas d'autre possibilité. Pour beaucoup d'entre elles, c'est un choix délibéré. Non seulement elles apprécient les avantages financiers que le commerce leur procure, mais elles aiment le côté social des activités commerciales qui leur permettent de rencontrer beaucoup

* En fait, il est tout à fait inexact d'affirmer que le commerce ne nécessite aucune compétence particulière; du moins pour réussir. Très peu de commerçants sont riches, ce qui montre bien qu'il n'est pas à la portée de tous d'atteindre le sommet de la profession. Par "qualifications" on entend des "qualifications théoriques" acquises dans un établissement d'enseignement ou dans le cadre d'une formation institutionnalisée.

** De nombreux autres facteurs restreignent les possibilités qu'ont les femmes de trouver un emploi rémunéré. En voici quelques-uns : l'idée occidentale que la place des femmes est à la maison; l'incapacité des systèmes d'éducation et de formation à préparer les femmes à des domaines d'activité où existent des possibilités d'emploi; la législation relative à la maternité qui, dans certains pays, accorde un congé de maternité de plusieurs semaines, tandis que la législation salariale exclut paradoxalement les femmes de nombreux emplois.

*** Ces prolongements sont les éventaires situés le long des rues et de la place du marché des villages, où les femmes peuvent accomplir à peu près toutes les tâches domestiques : cuisine, lavage, bains, soins et repas donnés aux enfants et aux membres de la famille, garde des enfants d'autres personnes, etc. Il est évidemment très difficile de concilier les exigences d'un emploi dans le secteur moderne avec les obligations qui sont celles d'une ménagère à plein temps.

de monde (notamment leurs amis), d'élargir leur horizon et de faire un travail qui soit moins fatigant*. Dans les villages, la place du marché est un endroit vivant où il est agréable de travailler. Le marché a une vie et un rôle sociaux propres, il offre toutes sortes d'activités communautaires et il facilite le développement des associations et des groupes féminins**.

474. Le prestige social qui entoure les femmes commerçantes ayant réussi dans leurs affaires constitue un autre élément important. Comme nombre de ces femmes sont habituellement originaires des couches les plus modestes de la société, leur réussite apparaît d'autant plus spectaculaire. Elles ont atteint un statut économique et social dont elles sont très fières. Elles sont un symbole de succès et constituent un modèle pour les autres femmes commerçantes qui peuvent ainsi rêver d'égaliser un jour leur richesse et leur prestige social.

2. Pays développés

475. En Europe orientale, "la participation des femmes à la production sociale est, dans un cadre socialiste, dictée dans une large mesure par la nécessité économique" 19/. Sur ce point, les motivations sont similaires à celles que l'on trouve dans les pays en développement. Dans les pays développés à économie de marché, environ la moitié seulement des femmes qui travaillent exercent une activité par nécessité économique. Les autres travaillent pour des "raisons économiques particulières", "pour améliorer le niveau de vie de la famille", "pour épargner" ou, dans le cas d'environ 20 % des femmes d'Europe occidentale, pour "des raisons autres qu'économiques" 20/.

476. Les femmes des pays développés ne sont pas particulièrement attirées par les activités commerciales en raison de la nature et de la structure du système commercial. Du fait de la présence sur le marché d'entreprises puissantes qui exercent parfois un monopole, il est plus difficile de se lancer et de réussir dans de petites entreprises commerciales indépendantes. Il est beaucoup plus facile de trouver un emploi salarié. En outre, les marchés traditionnels tendent à disparaître, éliminés par la concurrence croissante des supermarchés.

* "Pour de nombreuses femmes, les visites quotidiennes au marché, où elles passent une grande partie de leur temps à bavarder avec leurs voisins en attendant les clients, constituent un passe-temps agréable, préférable au dur travail qu'elles feraient à la ferme. En d'autres termes, elles préfèrent comme beaucoup d'hommes, exercer une activité commerciale faiblement rémunérée plutôt que de gagner davantage d'argent en travaillant dans l'agriculture." Ester Boserup, Women's Role in Economic Development (New York, St. Martin's Press, 1970), p. 93. Voir aussi Rowena M. Lawson, "The changing role of women in food and agricultural marketing", Cultures et développement, vol. VIII, No 4 (1976), p. 5. L'auteur fait remarquer que, pour certaines femmes, le rôle social des activités commerciales est plus important que leur rôle financier; ainsi en est-il pour celles qui, bien qu'ayant déjà un emploi régulier non commercial, exercent des activités commerciales à temps partiel ou de manière occasionnelle pour maintenir des liens sociaux.

** Nombre d'associations semi-religieuses, de sociétés mutuelles, de caisses d'épargne, d'organisations charitables et de groupes à vocation économique se créent sur la place du marché.

On trouve encore des femmes commerçantes dans les rares marchés qui subsistent en Europe et en Amérique du Nord où elles exercent leur activité de la même façon que les femmes du tiers monde, mais elles constituent une minorité, et l'immense majorité des femmes du secteur commercial sont salariées.

C. Contraintes et nouvelles tendances 21/

477. On va maintenant examiner - suite logique de ce qui précède - l'évolution du secteur commercial, et notamment l'influence des changements économiques mondiaux et de la modernisation sur le rôle des femmes commerçantes. On examinera également la manière dont celles-ci réagissent à cette influence.

478. De nombreuses contraintes s'imposent aux femmes commerçantes dans la conduite de leurs affaires. Il s'agit, d'une part, de contraintes structurelles générales qui sont dues notamment, dans le cas des pays en développement, aux facteurs suivants : l'absence de systèmes de transport et de réseaux routiers satisfaisants qui oblige les commerçants à voyager dans des conditions très difficiles, qui nuisent à leur santé, à leur sécurité et à leurs affaires; leur niveau d'instruction insuffisant qui les empêche d'acquérir les compétences de base théoriques nécessaires à l'exercice de leurs activités; l'insuffisance des installations commerciales (stockage, abris, équipements sanitaires, sécurité); la difficulté d'obtenir des crédits. Ces contraintes structurelles ne représentent qu'une partie des nombreux problèmes auxquels ont à faire face non seulement les commerçantes, mais aussi l'ensemble de la population active de l'agriculture, de l'industrie et des services.

479. Les problèmes particuliers et les tendances nouvelles qui touchent les commerçants, notamment les femmes commerçantes, présentent un intérêt particulier. Ces problèmes sont liés à la modernisation et à l'évolution des modes de vie. De fait, la dynamique du développement socio-économique crée de nouvelles contradictions. L'un de ces nombreux problèmes nouveaux présente une gravité toute particulière; il s'agit de l'urbanisation et de la croissance des villes, dont la contrepartie est l'exode rural. Comme la plupart des migrants n'ont qu'une chance infime de gagner leur vie dans l'agriculture ou l'artisanat, elles se dirigent toutes vers les activités commerciales dont elles attendent leur gain principal ou complémentaire. Il en résulte une saturation du secteur commercial des zones urbaines et une diminution des marges bénéficiaires pourtant déjà modestes. En outre, comme les organisations professionnelles exercent souvent un certain contrôle, par différents moyens, sur les activités des personnes faisant le commerce de tels ou tels produits, la plupart des nouveaux arrivants, qui sont illettrés, n'ont d'autre solution que d'exercer leurs activités dans le secteur non structuré, en installant des éventaires ou en faisant du commerce ambulancier dans les rues et sur les marchés des banlieues où la concurrence est encore plus dure. La croissance des villes a pour conséquence d'augmenter les contraintes imposées aux commerçants, comme le coût des transports urbains, la mobilité et le coût des installations de stockage situées au centre des villes. Ces contraintes se traduisent, pour la majorité des commerçants, par la diminution ou même la disparition de leurs recettes et de leurs bénéfices.

480. La seconde tendance est la diminution croissante du rôle des femmes dans le commerce. Les marchés et les activités commerciales se développent de pair avec l'urbanisation croissante, avec l'orientation d'une part grandissante de la population active vers les activités non agricoles et avec d'autres changements liés à la vie moderne. Mais les femmes jouent un rôle marginal dans la croissance du secteur commercial. Ce rôle est menacé par les effets cumulés des rapports croissants de capitaux dans ce secteur, par l'importance accrue du commerce dans l'économie, par les modifications de la demande des consommateurs et par l'arrivée des hommes dans les activités commerciales. De fait, les femmes commerçantes ont des difficultés à faire face à la concurrence dans le grand commerce structuré moderne. L'une des nombreuses raisons en est que les contacts et les déplacements commerciaux exigent une liberté d'agir et une mobilité à peu près totales dont de nombreuses femmes ne disposent pas. De plus, l'apparition d'un nouveau type de clientèle représenté par les grandes institutions comme les écoles, les hôtels, les restaurants et les hôpitaux, a créé un nouveau type de commerce, "le commerce contractuel", qui consiste à fournir aux clients certains biens en grandes quantités, selon les conditions d'un contrat écrit. Certaines femmes réussissent très bien dans ce domaine, mais elles sont rares. En effet, pour réussir dans le commerce contractuel, il faut non seulement établir de nombreux contacts et faire preuve d'entregent, ce qui est généralement plus facile aux hommes, en raison de leur place prépondérante dans le secteur moderne, mais il faut aussi disposer d'un capital relativement important et prendre davantage de risques; rares sont les femmes qui peuvent satisfaire à ces exigences. L'évolution de la demande des consommateurs dans les zones urbaines joue aussi un rôle. Les consommateurs des villes sont plus raffinés dans leurs goûts et plus exigeants quant à la qualité et à la préparation des produits. Les femmes commerçantes ont du mal à satisfaire à ces exigences, parce qu'elles ne disposent ni des matériaux ni des capitaux nécessaires au traitement et à l'emballage des produits selon les techniques modernes. C'est pourquoi ce sont surtout les grands magasins et les supermarchés qui répondent à ce type de demande.

481. En troisième lieu, la prédominance traditionnelle des femmes commerçantes se trouve maintenant menacée par le rôle croissant que jouent les hommes dans les activités commerciales. Ceux-ci remplacent progressivement les femmes dans différents secteurs du commerce 22/, particulièrement dans le secteur de l'alimentation. Bien que les femmes jouent encore un rôle prédominant dans ce secteur, les hommes détiennent une part croissante du marché. Ils jouent le rôle d'intermédiaires entre les grandes entreprises commerciales et les détaillants, et certains d'entre eux se déplacent dans tout le pays pour acheter les produits des exploitants agricoles et des pêcheurs. D'autres se font une place dans le secteur commercial d'une manière encore plus habile : se rendant compte qu'il s'agit d'une activité profitable, ils s'associent soit avec leur femme, soit avec une parente ou une autre femme. L'association fonctionne de la manière suivante : les hommes se servent de leur connaissance du secteur moderne pour obtenir sans trop de difficultés des crédits, et les femmes font le travail de base, décidant du choix des produits à vendre et de la manière de commercialiser ces produits. Les bénéfices sont partagés selon des modalités prévues à l'avance. Ce type de collaboration semble satisfaisant tant que tous les partenaires récoltent une part équitable des fruits de leur apport. Il en irait autrement si les hommes profitaient de ce système pour créer une nouvelle forme d'exploitation de la femme.

482. En conclusion, on peut dire que l'évolution qu'entraîne la modernisation frappe durement les femmes; sans doute les femmes commerçantes solidement établies dans les villes s'adaptent-elles bien aux nouvelles formes de commerce (supermarchés, commerce contractuel, nouveaux produits demandés par les consommateurs), mais les femmes de milieu rural et celles qui émigrent vers les zones urbaines éprouvent des difficultés à poursuivre leurs activités commerciales traditionnelles. Elles sont rejetées vers le commerce marginal et le secteur non structuré. De fait, pour la plupart d'entre elles, surtout pour celles qui viennent des campagnes, l'activité économique (c'est-à-dire commerciale) est synonyme de participation au secteur non structuré de l'économie urbaine, dans lequel la concurrence est intense et les rémunérations faibles.

II. AVANTAGES QUE LES FEMMES COMMERCANTES RETIRENT DE LEURS ACTIVITES

483. Le présent chapitre, le deuxième de l'étude, analyse les avantages directs et indirects qui résultent pour les femmes commerçantes de leurs activités, ainsi que les inconvénients directs et indirects que ces activités comportent.

A. Avantages

1. Avantages directs

484. Dans le cadre de la présente étude, les avantages doivent être pris au sens d'avantages pécuniaires. Il ne fait aucun doute que le commerce est une occupation lucrative permettant de réaliser d'énormes profits, tant dans les activités de gros que dans les activités de détail. Certaines femmes commerçantes des zones urbaines ont la possibilité de gagner relativement mieux leur vie que les femmes travaillant dans d'autres secteurs de l'économie. Les possibilités de réussite dépendent dans une large mesure du type de commerce. Certaines caractéristiques de trois types de commerce sont décrites ci-après :

- a) Les femmes migrantes et, de manière plus générale, les femmes commerçantes dans le secteur non structuré se trouvent, apparemment, au bas de l'échelle avec des profits minimaux. Il importe de rechercher si elles gagnent au moins l'équivalent du salaire minimal applicable dans leur pays*. Les avis diffèrent à ce sujet et il ne semble pas y avoir de réponse tranchée. D'une part, certaines études indiquent que les petits marchands se situent nettement au-dessous du niveau du salaire minimal.

* La notion de salaire minimal est employée ici à titre de référence afin de comparer les gains dans les secteurs structuré et non structuré. Elle ne suppose en aucune manière que le niveau du salaire minimal représente une norme de bien-être économique. Dans un grand nombre de pays en développement, il est bien connu que le salaire minimal légal se situe bien en dessous de ce qui devrait être le salaire minimal correspondant effectivement à la réalité.

Une étude sur les systèmes de vente en Bolivie signale que, "contrairement à ce que l'on pourrait croire, lorsque les heures de travail sur les marchés sont évaluées sur la base du salaire minimal, le rendement du capital est infime, voire nul" 23/. Des observations analogues ont été faites au Pérou, "où des gains quotidiens ne dépassant pas 0,50 dollars des Etats-Unis (soit environ la moitié du salaire d'un journalier) sont chose courante" 24/. D'autres études faites à Djakarta et à Lagos montrent qu'en moyenne, les salaires mensuels minimaux dans le secteur non structuré sont nettement inférieurs au salaire minimal légal 25/. En revanche, selon d'autres études, les gains dans les secteurs non structurés sont supérieurs à ceux du secteur structuré (secteurs public et privé) à Bangkok et à Freetown 26/. Il est encore plus frappant de constater d'après certaines études que même dans les pays où il est reconnu que le salaire minimal moyen dans le secteur non structuré est inférieur au salaire minimal légal, la plupart des entreprises du secteur non structuré ne perdent pas de travailleurs (ce qui pourrait s'expliquer par l'impossibilité de trouver un autre emploi), et surtout, ce qui est le plus important, que la majorité des travailleurs souhaitent rester dans le secteur non structuré 27/. On se demande alors pourquoi les personnes qui gagnent moins que ce qu'elles pourraient gagner ailleurs ne cherchent pas à quitter leur emploi. L'une des nombreuses explications en est que leur travail leur procure vraisemblablement plus de satisfaction, sur les plans social et pécuniaire, que les études ne le révèlent. En ce qui concerne les femmes commerçantes des zones rurales, le commerce constitue généralement une activité à temps partiel. Il est donc très difficile de savoir quelle est la part du gain des femmes rurales qui provient d'activités commerciales plutôt que d'activités artisanales ou agricoles. Quelle que soit la réponse, le fardeau de nombreuses femmes rurales est lourd et il ne fait aucun doute qu'elles ne retirent que des gains infimes de leurs activités commerciales;

- b) Le deuxième type de commerce est celui des femmes commerçantes qui vendent des produits agricoles et des produits de la mer au détail ou en gros. Les perspectives sont alors beaucoup plus favorables. De manière générale, les gains de cette catégorie de commerçantes sont satisfaisants, sinon élevés. Etant donné qu'elles font le commerce de produits essentiels et qu'elles occupent une place prééminente dans ce secteur, elles jouissent d'une position relativement stable en ce sens que leurs gains ne sont guère soumis à des fluctuations importantes. Certaines de ces femmes réussissent très bien dans leur commerce. On a prétendu que leurs gains dépassaient largement ceux de certains cadres les mieux rémunérés, mais cela est difficile à vérifier en raison du manque de données et aussi parce que les femmes commerçantes répugnent généralement à révéler leurs gains. Les autorités fiscales ont souvent beaucoup de peine à obtenir des renseignements sur leurs gains soit parce que les femmes n'en déclarent pas la totalité, soit parce qu'elles ne savent pas exactement combien elles gagnent. De fait, il importe de comprendre que la plupart de ces commerçantes dans les pays en développement ne tiennent pas de comptes de leurs transactions financières;

492. En ce qui concerne les inconvénients indirects, les commerçants peuvent devenir des boucs émissaires, notamment en période de crise économique. De fait, certains gouvernements éprouvent apparemment des difficultés à comprendre la contribution productive importante des commerçants et leur rôle socio-économique indispensable. Des restrictions sont sans cesse imposées à leurs activités. Les marchands sont accusés de toutes sortes de méfaits. Parfois, les autorités politiques, de même que le public, tendent à les rendre responsables de la cherté des prix et du manque de marchandises essentielles sur le marché. Les facteurs résultant d'une situation économique difficile ou d'un faible rendement de l'économie sont souvent mis sur le compte des marchands, ce qui peut dégénérer en violence, et il arrive que l'on voit des marchands battus et éventraires endommagés, parfois même incendiés 31/.

493. On peut dire, en conclusion, que les femmes commerçantes retirent des gains appréciables de leurs activités, mais ce au prix de nombreux risques et de nombreuses difficultés. De plus, le travail des femmes commerçantes n'est pas toujours rétribué de manière équitable. Les profits les plus importants sont réalisés par les femmes des zones urbaines, en particulier celles qui vivent dans des capitales politiques, et qui bénéficient à la fois d'avantages pécuniaires et d'un certain accès au pouvoir politique, parce qu'elles sont relativement mieux organisées et plus proches des centres où sont prises les décisions politiques et économiques.

III. MOYENS D'AMELIORER LE ROLE DES FEMMES DANS LE COMMERCE

494. Le présent chapitre examine tout d'abord les principaux obstacles à une plus grande participation des femmes au secteur commercial. Ainsi qu'il a été mentionné précédemment, bien que les activités commerciales soient en essor et qu'un nombre toujours plus grand de femmes s'introduisent dans ce secteur, où elles peuvent occuper une place importante, voire prééminente, leurs conditions de travail ne s'améliorent pas proportionnellement à l'importance de leurs activités et à l'élévation du niveau du développement économique. Certaines recherches ont montré que "bien que les femmes soient maîtres de l'importance de leur rôle dans les mécanismes de distribution des produits alimentaires, elles trouvent le moyen de voir les conditions de leurs activités commerciales se détériorer par rapport au rythme général du développement socio-économique" 32/.

495. On examinera ci-après la nature de ces obstacles et leurs incidences à l'égard des femmes commerçantes, ainsi qu'un certain nombre de suggestions en vue d'améliorer le rôle des femmes dans le commerce.

A. Obstacles

496. Il existe deux types principaux d'obstacles entravant la pleine participation des femmes commerçantes à leur secteur d'activité. Les premiers peuvent être qualifiés d'obstacles d'ordre structurel et résultent de la situation politique, géographique et socio-économique d'un pays, à savoir, notamment, infrastructure (communications et transports), population, situation géographique, niveaux d'hygiène et d'éducation et niveau du développement économique.

497. Ces obstacles ne concernent pas exclusivement les femmes commerçantes, mais ils ont des répercussions évidentes sur leurs activités. Il va de soi que l'amélioration, notamment, des réseaux de transports et de communications, du niveau d'hygiène et d'éducation, ainsi que du niveau économique général du pays ne peuvent avoir que des effets bénéfiques à l'égard des femmes commerçantes.

498. La deuxième catégorie d'obstacles revêt davantage d'importance; ils ont trait à l'organisation et concernent plus spécifiquement le secteur commercial et les femmes commerçantes. Un grand nombre de ces obstacles, bien qu'ils soient communs aux hommes et aux femmes, paraissent toucher davantage ces dernières, étant donné leur position particulièrement désavantageuse dans la société.

- a) Le tout premier obstacle tient à ce que de nombreux gouvernements ne reconnaissent, ni n'apprécient pleinement le rôle des femmes commerçantes dans la vie socio-économique de leur pays, leur contribution positive à la production ainsi que la valeur socio-économique de leur système de distribution. Or, les femmes commerçantes participent à la vie socio-économique de maintes façons : tout d'abord, étant la plupart du temps des travailleuses indépendantes, elles contrebalancent le niveau du chômage dans leur pays, contribuent ainsi en partie à dissiper les tensions sociales que peut souvent provoquer un chômage important. En deuxième lieu, elles jouent le rôle d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur pour des produits de grande nécessité, rendant ainsi non seulement un service indispensable à la collectivité, mais assurant aussi le lien nécessaire entre le secteur de subsistance et le secteur commercial. Une étude a fait observer ce qui suit :

"En faisant face à la concurrence pour acheter leurs stocks de produits destinés à la revente, elles rendent l'offre des producteurs agricoles plus conforme à la demande extérieure. Si un producteur agricole n'a le choix qu'entre commercialiser ses propres produits à quelque distance de son exploitation et vendre à un seul acheteur, son pouvoir de négociation sera moins satisfaisant que si un certain nombre d'acheteurs éventuels entrent en concurrence pour acheter ses produits. Or, un intermédiaire, que ce soit en Afrique occidentale, à Haïti ou au Mexique, qui a trouvé une source de ravitaillement particulièrement bon marché, attirera inévitablement vers le producteur d'autres intermédiaires, amenant ainsi le prix que demande le producteur plus près du prix pratiqué pour le même produit dans d'autres zones de production plus commercialisées." 33/

En troisième lieu, le travail des femmes commerçantes, surtout lorsqu'il s'agit de produits alimentaires, ne consiste pas seulement à distribuer des marchandises. Outre le transport et la conservation, ces femmes ajoutent aussi de la valeur à ces produits en les transformant, par exemple, d'aliments crus en aliments cuits, etc. De plus, en travaillant autant pour un profit aussi dérisoire, elles aident à maintenir les prix à un bas niveau. Un grand nombre de mesures prises par les gouvernements entraînent parfois une

détérioration de la situation déjà difficile des femmes commerçantes. Dans de nombreux pays, le commerce ambulancier est considéré comme une gêne et les camelots comme des parasites sociaux rouspailleurs, bien qu'ils soient utiles sur le plan social. La méconnaissance du rôle des femmes commerçantes mentionnée ci-dessus s'est traduite par des politiques et des plans qui ont sous-estimé, voire ignoré, le rôle du petit commerce. Les gouvernements se sont bornés dans la plupart des cas à créer ou à aider de grandes entreprises privées ou para-étatiques, au détriment des petites entreprises ou des entrepreneurs indépendants.

- b) Le deuxième obstacle a trait à l'insuffisance des installations de commercialisation. Souvent, le manque d'installations appropriées d'entreposage de zones couvertes et d'espaces pour le chargement et le déchargement, de même que des mesures d'hygiène adéquates ont rendu difficiles et parfois dangereuses les activités commerciales. En outre, en matière de commercialisation, les informations et les services consultatifs sont très réduits, voire inexistantes. La gestion des activités de commercialisation laisse à désirer en raison du faible niveau d'instruction, du manque de services de promotion et du manque de formation;
- c) Le troisième obstacle a trait aux difficultés d'accès au crédit. De fait, pour un grand nombre de commerçants, des facilités de crédit inadéquates constituent un obstacle majeur à l'expansion ou à la mise en route d'une activité commerciale. Il s'agit là d'un problème complexe. Les femmes commerçantes, du fait qu'elles n'exercent pas une activité dûment structurée, représentent un risque pour les établissements de crédit et, sans crédit, elles ne peuvent amener leurs affaires au niveau qu'exigent les banques et autres établissements de crédit. Il semble qu'un tiers, en l'occurrence le gouvernement, doive intervenir à ce stade, pour promulguer des lois et des réformes et prendre certaines initiatives en vue de sortir de ce cercle vicieux.

499. Tels sont les principaux obstacles rencontrés par les femmes commerçantes qui devraient être surmontés si l'on veut améliorer le rôle des femmes dans le commerce.

B. Quelques suggestions

500. Le compte rendu des travaux du séminaire sur les femmes commerçantes d'Afrique occidentale qui s'est tenu à Accra en 1977 sous les auspices de la FAO indique certaines mesures qui pourraient être prises en vue d'améliorer le rôle des femmes commerçantes.

501. Le séminaire a recommandé aux gouvernements d'Afrique occidentale :

"De formuler et d'appliquer des politiques de développement qui donnent au rôle des commerçants un poids plus conforme à son importance, de créer des services consultatifs en matière de commercialisation, de favoriser la création d'associations de commerçants, d'aider à améliorer et à agrandir sans retard les marchés (notamment en mettant en place des installations de stockage appropriées, et en aménageant des espaces

suffisants pour le chargement et le déchargement des véhicules, des aires mieux abritées et des espaces plus vastes pour le commerce proprement dit), d'encourager les commerçants à mettre au point et à utiliser des techniques appropriées pour le traitement et la conservation des aliments, d'aider les commerçants à prendre contact avec les établissements de crédit et d'encourager ces établissements à trouver de nouveaux moyens de mettre des crédits à la disposition des vendeurs de denrées périssables, par exemple en faisant jouer aux associations de commerçants le rôle de garants des prêts individuels, de dispenser une formation élémentaire à la gestion (tenue des livres et utilisation des facilités de crédit, etc.) et de donner des renseignements sur les services offerts aux commerçants... enfin, d'organiser des ateliers nationaux auxquels participeraient des commerçants, des transporteurs et des producteurs représentatifs ainsi que des institutions et établissements locaux intéressés." 34/

- a) Il faut que les gouvernements reconnaissent dans le rôle des commerçantes un domaine d'action prioritaire. Les femmes commerçantes ont une fonction socio-économique essentielle et devraient être aidées et non bridées ou tracassées dans leurs entreprises. Le problème des marchands ambulants, qui sont souvent des femmes, devrait être examiné de façon plus constructive. Certains pays reconnaissent maintenant que l'existence des marchands ambulants répond à une nécessité économique et sociale et ils ont essayé de les aider à mieux organiser et mener leurs activités*. Il faudrait suivre ces exemples;
- b) L'infrastructure et le fonctionnement des marchés devraient être améliorés. Comme il a été dit plus haut, la place du marché dans le monde en développement est à la fois un foyer de vie sociale et un centre de la vie économique. En améliorant son infrastructure et sa gestion, on fait un bon investissement étant donné les avantages de toutes sortes qui en découleront : efficacité plus grande, volume de travail réduit, moindre gaspillage, sécurité plus grande et meilleure hygiène. Ces avantages auront à leur tour pour effet d'augmenter les ventes et les gains des commerçants et de leur assurer en fin de compte une vie de meilleure qualité, et pour les producteurs et les consommateurs, d'accroître leur satisfaction et leurs gains;
- c) Il faut apprendre aux femmes à conduire leurs affaires à tous les stades des opérations commerciales (par exemple, tenue des livres), leur enseigner les techniques de traitement et de conservation de leurs produits (emballage, normes, poids et mesures, techniques de traitement), les former à l'exercice de leurs droits légitimes et leur assurer la possibilité de recourir au crédit. Ces connaissances devraient leur permettre d'ouvrir de nouvelles possibilités d'emploi

* L'Indonésie a mis en oeuvre avec succès, à l'intention des commerçants ambulants, un plan de minicrédit qui vise à les aider à organiser leur commerce.

dans d'autres sous-secteurs du commerce et dans les établissements de crédit. Si les femmes étaient mieux représentées là où se prennent les décisions dans les agences de commercialisation et les établissements de crédit, l'horizon des femmes commerçantes s'élargirait sans aucun doute, leurs conditions de travail s'amélioreraient et, en fin de compte, les femmes commerçantes pourraient sortir des limites de la place du marché et de la rue;

- d) Le manque d'accès au crédit est pour la plupart des commerçantes un problème critique, qui requiert l'intervention des pouvoirs publics. Les établissements de crédit ferment leur porte à la plupart des commerçantes. Selon une règle non écrite, les femmes sont nettement désavantagées lorsqu'il s'agit d'obtenir un crédit, surtout lorsque celui-ci est rare, car, plus que les hommes, elles représentent pour les institutions de crédit un risque certain (absence de caution, biens propres sans grande valeur ou inexistants). Tous les groupes intéressés, gouvernements, commerçants et établissements de crédit, doivent adopter des formules novatrices. Pour aider une femme à obtenir un crédit, un gouvernement ou une association de commerçantes pourrait donner leur aval; les établissements de crédit adouciraient alors leurs exigences à l'égard des petites entreprises ou des entrepreneurs indépendants. De même, le crédit pourrait être accordé à un groupe de femmes, chacune d'entre elles cautionnant l'autre. Tous ces plans exigent bien entendu que les projets à financer soient évalués dans le détail en vue d'en apprécier le bien-fondé. En tout état de cause, il est essentiel que les pouvoirs publics soient les premiers à prendre des mesures qui pourraient faire démarrer le processus et accroître la confiance des établissements de crédit dans les affaires gérées par des femmes;
- e) Finalement, il est urgent de créer ou de renforcer les associations de commerçantes car ces dernières sont pour la plupart des travailleuses indépendantes ou employées à temps partiel. Le seul moyen qu'elles aient de se faire entendre et de compter dûment dans les instances politiques et économiques où se prennent les décisions, est de présenter collectivement leur manière de voir. Ces associations de femmes commerçantes seraient alors en mesure de participer plus activement à la vie publique et de constituer une entité influente.

IV. EFFETS QUE POURRAIT AVOIR L'AMELIORATION DU ROLE DES FEMMES DANS LE COMMERCE

502. Dans toute la présente étude, il a été établi que les femmes commerçantes jouent indéniablement un rôle important dans la vie socio-économique de leur pays.

503. Qu'il s'agisse de la part qu'elles y prennent en tant que membres de la population active ou de leur contribution économique ou sociale, elles constituent une force reconnue. Il n'en reste pas moins qu'elles travaillent encore dans des conditions difficiles et que leurs gains ne reflètent pas toute la peine et tout le temps qu'elles consacrent à leurs activités. En outre, une minorité seulement, les commerçantes citadines, gagne confortablement sa vie. Dans leur

grande majorité (commerçantes des zones rurales, migrantes analphabètes et travailleuses du secteur non structuré de l'économie), elles se trouvent au bas de l'échelle et survivent à grand peine. Il est donc urgent de les aider à améliorer leur situation. Les avantages qui pourraient en résulter sont nombreux, le plus significatif étant l'amélioration sensible de leur situation socio-économique, c'est-à-dire un meilleur état de santé, une famille mieux entretenue, un emploi stable et tout ce qui en découle. Sur le plan du pays, les femmes commerçantes participeraient davantage à la vie socio-économique et les recettes financières nationales s'élèveraient grâce à une hausse du produit national (augmentation de la production, des impôts et du niveau de l'emploi à plein temps).

504. Mais il faut souligner davantage que les femmes doivent participer plus pleinement au processus du développement. Si l'effort mondial en vue du développement au cours des trois dernières décennies n'a, dans bien des cas, eu qu'un succès médiocre ou nul, c'est, entre autres raisons, parce que la moitié de la population, les femmes, ne prend pas pleinement part à ce processus.

505. Il est donc nécessaire que les femmes jouent leur rôle au même titre que les hommes, ce qui ne pourra se faire que si les femmes, en l'occurrence les femmes commerçantes, se voient offrir les moyens voulus de se perfectionner et d'améliorer leur situation.

Notes

1/ Bureau international du Travail, Women's Participation in the Economic Activity of the World (Genève, 1980) (ILO/W.3/1980).

2/ Annuaire des statistiques du travail (Genève, Bureau international du Travail), divers fascicules; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, "Market women in West Africa", rapport concernant le séminaire sur le rôle des femmes dans la commercialisation des produits agricoles et produits de la mer locaux, Accra, décembre 1977, p. 2 et 3; Ester Boserup, Women's Role in Economic Development (New York, St. Martin's Press, p. 87 et suivantes.

3/ Ruth B. Dixon, "Women in agriculture : counting the labour force in developing countries", Population and Development Review, vol. 8, No 3 (septembre 1982) : Guy Standing, Labour Force Participation and Development, deuxième édition (Genève, Bureau international du Travail, 1981).

4/ Penda Sidibe Tall "L'effet de la modernisation sur le travail des femmes exerçant une activité indépendante au Mali, en Côte d'Ivoire et au Sénégal", série de recherches (Addis-Abeba, Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, 1981) (ST/ECA/ATRCW/81/18); Niara Sudarkasa, Where Women Work : A Study of Yoruba Women in the Market Place and in the Home (Ann Arbor, Université du Michigan, 1973), p. 23; Sidney W. Mintz, Men, Women and Trade (New Haven, Connecticut, Université Yale, 1971), p. 261.

5/ Boserup, op. cit., p. 92.

6/ Boserup, op. cit., p. 91 et suivantes; African Training and Research Centre for Women, Commission économique pour l'Afrique, "The role of women in African development", Bulletin économique pour l'Afrique, vol. XI, No 1, p. 57 à 76; Florence E. Babb, Economic crisis and the Assault on Marketeers in Peru, Working Papers, No 06 (East Lansing, Michigan, Université d'Etat du Michigan, mai 1982); Rowena M. Lawson, "The changing role of women in food and agricultural marketing", Cultures et développement, vol. VIII, No 4 (1976); Mechtild Petritsch, "Women and development in Ghana", rapport établi pour la réunion du Groupe d'experts sur les femmes et la stratégie internationale du développement, Vienne, 7-11 décembre 1981 (AWB/EGM.81.2/CS.1).

7/ Boserup, op. cit., p. 23; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, op. cit. p. 8 et suivantes; Lawson, loc. cit., p. 5.

8/ Penda Sidibe Tall, op. cit., p. 24 et 25.

9/ Babb, op. cit., p. 3; Miranda Greenstreet, "Employment of women in Ghana", Revue internationale du travail, vol. 103, No 2 (février 1971), p. 121 et suivantes; Kenneth Little, "Women in Africa towns south of the Sahara : the urbanization dilemma", Women and World Development (Overseas Development Council, 1976), p. 76 et 77; Bureau international du Travail, Women's Participation... op. cit.

10/ Boserup, op. cit., p. 96 et suivantes; Barbara C. Lewis, "The limitations of group action among entrepreneurs : the market women of Abidjan, Ivory Coast", Women in Africa : Studies in Social and Economic Change, Nancy J. Hafkin and Eäna G. Bay, eds. (Stanford, California, Stanford University Press), p. 135 à 156; Lillian Trager, New Economic Structures and Women's Trade Activities - Ilesa, Nigeria (Population Documentation Centre, Université de Wisconsin-Parkside, novembre 1976), p. 12.

11/ "Women and the informal sector", IDS Bulletin (Brighton, University of Sussex, Institute of Development Studies), vol. 12, No 3 (juillet 1981).

12/ Philippe Hugon, "Secteur non structuré ou hétérogénéité des formes de production", Revue tiers monde, vol. XXI, No 82 (avril-juin 1980); Caroline O. Moser, "Informal sector or petty commodity production : dualism or dependence in urban development", World Development, vol. 6 No 9 et 10 (1978), p. 1041 à 1064; Victor E. Tokman, "An exploration into the nature of informal-formal sector relationships", World Development, vol. 6, No 9 et 10 (1978).

13/ S.V. Sethuraman, The Urban Informal Sector in Developing Countries : Employment, Poverty and Environment (Genève, Bureau international du Travail).

14/ "Women and the informal sector...", op. cit.

15/ Penda Sidibe Tall, op. cit., p. 25 à 27.

16/ Dipak Mazumdar, "The urban informal sector", World Development, vol. 4, No 8 (1976), p. 658 et 659.

17/ Sethuraman, op. cit.

18/ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, "Market women in West Africa...", op. cit., p. 2.

19/ V.B. Mikhailiuk, cité dans Liba Paukert, "Personal preference, social change or economic necessity ? Why women work", Travail et société, vol. 7, No 4 (octobre-décembre 1982).

20/ Paukert, loc. cit., p. 325.

21/ Mintz, op. cit.; Sudarkasa, op. cit., p. 157; Lawson, loc. cit.; Lourdes Beneria, "Reproduction, production and the sexual division of labour", Cambridge Journal of Economics, No 3, 1979, p. 203 à 205; S. Benson and M. Duffield, Women's work and economic change : the Hausa in Sudan and in Nigeria", IDS Bulletin (Université du Sussex), vol. 10, No 4 (1979), p. 13.

22/ Mintz, op. cit.; Benson and Duffield, loc. cit.

23/ K. Harrison, D. Henley, H. Riley and J. Shaffer, Improving Food and Marketing Systems in Developing Countries : Experiences from Latin America, Research Report No 6 (Université d'Etat du Michigan, Latin America Studies Center), 1974.

24/ Babb, op. cit.

25/ Sethuraman, op. cit.

26/ Ibid.; Saral Teilhet-Waldorf and William H. Waldorf, "Earnings of self-employed in an informal sector : a case study of Bangkok", Economic Development and Cultural Change, vol. 31, No 3 (avril 1983).

27/ Sethuraman, op. cit.

28/ Polly Hill, "Hidden trade in Hausaland", Man, No 4, 1963, p. 392 à 409.

29/ Lewis, loc. cit.; Petritsch, op. cit.

30/ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, op. cit.

31/ Petritsch, op. cit.; Babb, op. cit.; Ray Bromley, "Organization regulation and exploitation in the so-called urban informal sector, the street traders of Cali, Colombia", World Development, vol. 6, No 9 et 10 (1978).

32/ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture "Promoting the participation of women in food marketing and credit", document présenté à la Consultation d'experts sur le rôle des femmes dans la production alimentaire, Rome, 7-14 décembre 1983.

33/ Mintz, op. cit.

34/ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, "Market women in West Africa...", op. cit.

Septième partie

LE ROLE DES FEMMES DANS LA MISE EN VALEUR, L'UTILISATION
ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES

I. LE ROLE ACTUEL DES FEMMES DANS LA MISE EN VALEUR, L'UTILISATION
ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES
ET LES AVANTAGES REVENANT AUX FEMMES*

A. Les femmes et les sources d'énergie

506. Ce chapitre est plus particulièrement consacré à l'énergie dans les foyers non seulement parce que c'est une question qui concerne les femmes mais encore parce que la différenciation des utilisateurs par sexe y est plus facile que l'industrie ou les transports. L'accent a été mis sur les foyers ruraux parce que c'est dans les campagnes que les problèmes énergétiques se posent avec le plus d'acuité dans de nombreuses régions du monde et parce qu'on dispose de données sur le rôle des femmes en tant qu'utilisatrices d'énergie en milieu rural, particulièrement dans les pays en développement.

507. Les sources d'énergie les plus fréquemment utilisées par les femmes chez elles sont le bois, le charbon de bois, le kérosène, l'énergie solaire et l'électricité. Le gaz, le charbon, le pétrole, l'énergie hydroélectrique et le biogaz sont plutôt utilisés par l'industrie ou alors livrés à des collectivités, ce qui rend difficile une ventilation par sexe. Les sources d'énergie les plus utilisées dans les foyers en milieu rural sont le bois et son dérivé le charbon de bois ainsi que d'autres formes de la biomasse, telles le fumier; en milieu urbain, et dans la plupart des pays développés, ce sont l'électricité, le gaz et le kérosène qui sont le plus utilisés dans les foyers.

508. La présente section de l'enquête s'intéresse aux contraintes qui pèsent sur la consommation d'énergie et à la part des différentes sources d'énergie dans la couverture des besoins spécifiques des femmes. On examinera en premier l'énergie musculaire car c'est la source fondamentale d'énergie et la plus facile à quantifier. Par ailleurs, elle peut servir de critère d'appréciation de la mesure dans laquelle d'autres formes d'énergie ont aidé à réduire les corvées pénibles.

L'énergie musculaire

509. Il s'agit de l'énergie humaine et de la traction animale. Les chercheurs ont recours à diverses méthodes pour mesurer l'énergie humaine. Le métabolisme et les apports caloriques alimentaires ont été utilisés pour calculer la dépense d'énergie entraînée par différentes activités, en fonction de l'oxygène consommé et du gaz carbonique expiré 1/. Une autre méthode consiste à mesurer l'apport énergétique brut de la main-d'oeuvre humaine dans un village entier, qu'on a pu évaluer à 2 000 kcal par jour et par habitant avec un apport énergétique brut de $7,3 \times 10$ kcal par an 2/.

* La présente partie de l'enquête mondiale a été rédigée par le Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat des Nations Unies avec l'aide d'un consultant, Mangalam Srinivasan.

Il existe très peu de statistiques sur les utilisateurs des ressources énergétiques, et encore ne sont-elles pas ventilées par sexe. C'est pourquoi on les a complétées par des études de cas sur les technologies énergétiques et leur application par différents types d'utilisateurs, dont les femmes.

Tableau 1
Apport énergétique par sexe

Activité	Apport énergétique	
	Hommes	Femmes
<u>Agriculture</u>		
Labourage	X	
Préparation des sols	X	X
Irrigation	X	
Ensemencement	X	X
Soins aux cultures		X
Transplantation		X
Désherbage		X
Récolte	X	X
Séchage	X	X
Décorticage		X
Transports	X	X
Stockage	X	X
Soins au bétail	X	X
<u>Tâches domestiques a/</u>		
Cuisine		X
Soins aux enfants		X
Entretien de la maison		X
Lessive		X
Transformation des aliments (séchage, etc.)		X
Travaux d'artisanat	X	X
Traite des bêtes	X	X
<u>Activités rurales non agricoles</u>		
Fabrication de briques	X	X
Poterie	X	X
Tissage	X	X
Travail des métaux	X	
Menuiserie et travail de la forge	X	
Travaux de construction	X	X
Transports	X	X
Transport de l'eau		X
<u>Collecte de combustibles</u>		
Ramassage de fumier, de menu bois, de brindilles		X
Collecte du bois de feu	X	X
Préparation des combustibles (préparation des briquettes, séchage, stockage)		X
<u>Activités commerciales</u>		
Petit maraîchage		X
Plantation d'arbres	X	X
Culture d'herbes potagères		X
Elevage laitier	X	X
Commercialisation	X	X
Transports	X	X

Source : Mangalam Srinivasan, enquête directe en Asie du Sud.

a/ Les coutumes et la répartition du travail entre hommes et femmes varient d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays.

510. Dans beaucoup de pays en développement, l'énergie musculaire constitue l'apport essentiel dans l'agriculture et la plupart des autres activités rurales et autres activités à petite échelle. L'énergie humaine est utilisée pour l'agriculture, l'irrigation, le pâturage, le transport de l'eau, la collecte de combustible, la cuisson des aliments, le tissage, la fabrication de briques, le travail des métaux, la menuiserie et les transports. Dans de nombreuses parties du monde en développement, notamment en milieu rural, l'énergie humaine et la traction animale représentent 90 % de l'énergie qui anime l'économie rurale.

511. Le tableau 1 met en évidence la forte contribution en énergie musculaire que les femmes apportent à la vie du village. Pourtant, les recherches sur l'énergie ont toujours sous-estimé - si ce n'est méconnu - la part des femmes rurales dans la dépense d'énergie. Les études sur l'utilisation du temps montrent toute l'importance du travail des femmes au regard de celui des hommes dans les communautés rurales des pays en développement. Par exemple, une étude de terrain, faite par l'Institut scientifique indien sur plusieurs villages de l'Inde du Sud de population relativement homogène, a montré que dans ces villages les femmes travaillaient 9,69 heures par jour et les hommes 5,68 heures par jour (voir tableau 2).

512. On constate que dans les pays en développement, notamment en Afrique et en Asie, ce sont les femmes qui assument une large part des travaux physiques dans les communautés rurales et aussi, en milieu urbain, dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services. Dans les régions rurales d'Afrique et d'Asie par exemple, ce sont ordinairement les femmes qui sèment et qui assurent les récoltes; quelquefois aussi elles défrichent, préparent les champs, plantent; ce sont elles qui sont de corvée d'eau et de bois, qui s'occupent des enfants et des personnes âgées, qui se chargent de l'entretien de la maison, de la lessive, de la cuisine et de la conservation des aliments; très souvent elles aident au stockage et à la vente des produits agricoles; on attend en outre d'elles qu'elles participent à certains projets communautaires, tels que la construction de routes 3/. Malgré tout cela, le travail physique fourni par les femmes passe souvent pour être un travail facile. Puiser et porter l'eau, ramasser le bois sont des tâches réputées féminines et, comme telles, considérées comme ne demandant aucun effort musculaire.

513. Les femmes qui se dépensent beaucoup n'ont guère le temps d'enrichir leur savoir-faire, de s'engager dans des activités complémentaires rémunérées ou personnelles ou de s'occuper de leur bien-être. De surcroît, lorsque malgré tout elles réussissent à acquérir de nouvelles compétences, on les presse souvent de les monnayer pour accroître les revenus du ménage tout en continuant d'exécuter leurs tâches habituelles, ce qui les fait supporter une double charge de travail.

514. Les tâches mal rémunérées, grandes consommatrices de temps, peu efficaces et physiquement pénibles sont en général affectées aux femmes; dès que, grâce à sa valorisation technologique, à sa rationalisation ou au raccordement de l'entreprise au réseau, un emploi présente des possibilités de rémunération accrue, les hommes se l'attribuent. Dans de nombreux pays africains, les femmes qui possèdent un petit commerce, une petite exploitation agricole ou une petite fabrique perdent leurs moyens d'existence avec l'introduction de la technologie. Lorsque les machines ou d'autres produits de la technologie remplacent l'énergie musculaire, les hommes s'approprient souvent les emplois. Même les hommes habituellement inemployés ou ayant manifesté peu d'empressement à travailler passent en général avant les femmes en matière d'emploi et de formation. Au Libéria, par exemple, de nombreux hommes au chômage ont participé aux démonstrations et expériences sur le riz humide, alors que les femmes constituent l'essentiel de la main-d'oeuvre agricole dans ce pays 3/.

Tableau 2

Energie humaine moyenne consacrée aux activités domestiques
et agricoles dans six villages de l'Inde du Sud

(Nombre d'heures par foyer et par jour)

Activité	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Récolte du bois de feu	0,57	0,66	0,46	1,69
Transport de l'eau	0,04	1,24	0,25	1,53
Cuisine	0,03	3,65	0,34	4,02
Transport des aliments à la ferme	-	1,82	-	1,82
Pâturage	2,85	0,75	1,95	5,55
Sous-total domestique	3,49	8,12	3,00	14,61
Agriculture	2,19	1,57	-	3,76
Total	5,68	9,69	3,00	18,37

Source : A. K. N. Reddy, et al, Rural Energy Consumption Patterns. A field study (Bangalore, ASTRA Indian Institute of Science, 1980).

515. Le sort des femmes ayant perdu leur emploi à la suite de l'introduction de nouvelles technologies censées alléger leurs tâches a été documenté. A Java, par exemple, le riz était broyé à la main autrefois par les femmes; lorsqu'on a créé des rizeries, cet emploi traditionnellement réservé aux femmes est passé aux hommes et quelque 1,2 million de femmes ont été privées de leur moyen d'existence 4/.

Le bois de feu

516. Le bois de feu est l'un des combustibles les plus utilisés dans les régions rurales des pays en développement, bien qu'il commence à se faire rare. Il est également utilisé en milieu urbain et métropolitain, surtout chez les pauvres. On est mal renseigné sur l'ampleur globale de l'utilisation du bois de feu dans les pays en développement, mais, d'après une estimation, environ deux milliards de personnes sont dépendantes du bois de feu et des résidus de cultures pour couvrir leurs besoins en combustibles, notamment en milieu rural 5/. Il a été estimé en 1981 que plus d'un milliard d'individus manquent désespérément ou connaissent de graves pénuries de bois 6/, et il est très probable que la situation ait empiré depuis lors.

517. Les retentissements des pénuries de combustible sur les femmes rurales dans les pays en développement sont dramatiques. Dans la plupart des contrées du monde en développement, les femmes rurales et les enfants passent une grande partie de leur temps à ramasser du bois; avec le recul constant des forêts, les distances qu'ils ont à parcourir ne cessent de s'allonger. Dans de nombreuses

région du monde, notamment en zone tropicale et spécialement dans la forêt tropicale ombrophile, le ramassage du bois est une entreprise dangereuse; les femmes sont néanmoins tenues de l'assurer et doivent souvent payer un droit d'accès à la forêt. Le tableau 3 donne des chiffres indicatifs sur le temps consacré par les femmes au ramassage du bois à usage domestique.

518. La qualité d'un combustible conditionne les quantités requises : on a besoin de quantités moindres de combustible à haut rendement que de combustible à faible rendement tels que bois, fumier, broussailles qui doivent quelquefois être portés sur de grandes distances. Qui plus est, les combustibles à faible rendement brûlent mal, surtout s'ils sont humides. Les mauvaises conditions de combustion (manque d'oxygène, combustible humide, etc.) peuvent causer le dégagement de fortes quantités de monoxyde de carbone dangereux pour la santé des femmes qui passent des heures à entretenir le feu et des enfants qui sont avec elles; d'où les maladies respiratoires et les irritations oculaires.

519. Il était de tradition pour les femmes rurales de nombreux pays en développement de s'assurer un supplément de revenu en vendant le bois, les produits de la forêt et les broussailles qu'elles ramassaient. L'exploitation commerciale des forêts par des compagnies ou par des industries urbaines dominées par les hommes leur fait perdre cette source de revenu.

520. Un moyen de réduire la pénurie de bois et le temps consacré au ramassage est de créer des lots de forêt communautaires. Si des réussites ont été enregistrées dans quelques pays en développement, un certain nombre de pays africains ont connu un fort taux d'échecs. Ceux-ci ont été attribués à diverses causes : lenteurs bureaucratiques, insuffisance de la formation, absence de techniques adéquates de reboisement, etc. Par ailleurs, comme cela s'est produit en République-Unie de Tanzanie, "... la moitié de la population peut s'être détournée des lots de forêt parce que le ramassage du bois est traditionnellement un travail de femme" 7/. La réussite de programmes forestiers tels que celui de l'Etat de Gujarat en Inde suppose la participation de tous les membres de la collectivité, femmes comprises; les programmes qui ont échoué se caractérisaient souvent par une participation marginale des femmes 8/.

Le charbon de bois

521. Très souvent, les statistiques sur le bois englobent le charbon de bois et même le méthanol. Le charbon de bois s'obtient par pyrolyse du bois; dans la plupart des pays en développement, l'opération s'effectue dans de simples piles ou trous couverts.

522. Dans les régions où le bois est rare, le charbon de bois venu d'ailleurs est souvent la seule source de combustible dont disposent les pauvres pour la cuisson des aliments. Dans les villes des pays en développement, le charbon de bois est le combustible communément employé pour faire la cuisine et représente une sécurité contre les ruptures d'approvisionnement en électricité, en gaz de pétrole liquéfié (GPL) et même en bois. C'est également une importante source d'énergie dans l'industrie artisanale et les petites manufactures où la main-d'oeuvre féminine prédomine.

523. Malgré son importance dans le secteur domestique, le charbon de bois n'est pas pris en compte dans l'évaluation globale de l'énergie aux fins de planification dans la plupart des pays en développement, sauf là où le bois devient extrêmement rare.

Tableau 3

Temps consacré au ramassage du bois

Pays	Nombre d'heures par jour	Observations
Burkina-Faso	4-6	-
Ghana	3 1/2-4	Une journée entière de recherche donne du bois pour trois jours
Inde (Etat de Gujarat)	3	Souvent, pour une famille de cinq personnes, un membre consacre la totalité de son temps à la recherche et au ramassage de bois
Kenya	3 1/2	Les femmes assurent les trois quarts du travail de ramassage
Népal	1-5 (selon la topographie)	Souvent, un adulte et un ou deux enfants se consacrent au ramassage
Niger	4-6	Les femmes font parfois 25 km à la recherche de bois
Pérou	2 1/2	Les femmes non seulement cherchent et ramassent le bois mais encore le coupent
Sénégal	4-5	Le bois doit souvent être porté sur des distances d'environ 45 km
République-Unie de Tanzanie	8	Souvent, un membre de la famille doit consacrer toutes ses journées au ramassage de bois

Source : Mangalam Srinivasan, "Le rôle des femmes dans l'utilisation, la conservation et la mise en valeur des ressources énergétiques", document de travail, Organisation des Nations Unies, 1984.

Note : Le temps consacré au ramassage du bois varie aussi entre régions d'un même pays, ce que le tableau n'indique pas.

524. L'accélération de l'urbanisation dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie du Sud a entraîné une consommation accrue de charbon de bois, plus particulièrement dans les ménages non raccordés au réseau de distribution d'électricité ou de GPL. Dans les villes des pays en développement, les femmes préfèrent le charbon de bois au bois parce qu'il a un meilleur rendement, est plus pratique, produit plus de chaleur, ne dégage presque pas de fumée et est moins encombrant donc plus facile à ranger. En outre, le charbon de bois est relativement peu onéreux par rapport aux autres sources d'énergie commerciales.

525. Etant donné l'augmentation spectaculaire de la demande urbaine de charbon de bois, la production et la distribution se sont accélérées, entraînant un relèvement des prix. D'autre part, le gros de la production est acheminé vers les villes, là où les prix pratiqués et les bénéfices réalisés sont plus élevés. Le phénomène frappe le plus durement les femmes rurales, car tout renchérissement, si léger soit-il, augmente leur dépendance vis-à-vis de combustibles plus médiocres, tels que le bois de mauvaise qualité, le fumier et les feuilles.

526. Traditionnellement, la production et la distribution du charbon de bois sont l'apanage des hommes; les femmes n'y interviennent qu'accessoirement. Même avec les méthodes traditionnelles de production (trou creusé dans la terre), la tâche des femmes se limite au ramassage et au transport du bois par petits paquets. Avec la modernisation des procédés de fabrication, en particulier l'introduction de "fours en briques, en ciment ou en métal, le coût augmente et la possibilité de distribution non subventionnée aux couches pauvres diminue" 9/.

527. L'usage des cuisinières à charbon de bois est appelé à se multiplier à mesure que le progrès technique permettra de rationaliser la production de ce combustible. De nombreux pays en développement ont entrepris de développer leurs plantations d'arbres d'espèces appropriées afin de s'assurer une source régulière de bois pour la fabrication de charbon de bois. Or, la technologie des essences à croissance rapide, en particulier de l'entretien, de l'exploitation et de la reconstitution du patrimoine forestier, est entre les mains de techniciens et d'entrepreneurs d'Etat où les femmes sont jusqu'à présent très faiblement représentées.

Le kérosène

528. Le kérosène est encore supérieur au charbon de bois au triple plan du rendement, de la propreté et de la commodité d'emploi, de sorte qu'il est très recherché pour l'usage domestique. Dans les pays en développement, le kérosène est largement utilisé en milieu urbain pour la préparation des aliments alors qu'en milieu rural il sert essentiellement à l'éclairage - à tel point qu'il en est souvent la seule source.

529. Depuis son introduction, le kérosène est extrêmement prisé en milieu rural malgré son prix. Au Kenya, par exemple, devant l'incertitude des prix et les règlements d'Etat, la consommation domestique de kérosène a progressé plus rapidement entre 1973 et 1980 qu'entre 1969 et 1973 10/. Cette évolution a amené le remplacement du bois par le kérosène comme combustible servant à faire la cuisine. Une tendance analogue a été constatée en Inde. La consommation par habitant de combustible traditionnel a considérablement baissé; parallèlement, on constate une très forte consommation de kérosène. En Inde, une enquête nationale par échantillonnage a montré qu'entre 1963 et 1974 la consommation annuelle par habitant de combustible traditionnel a chuté d'environ 27 kg alors que celle de kérosène a progressé d'environ 4 kg en milieu urbain. En milieu rural, la chute de la consommation de combustible traditionnel a été encore plus forte, soit d'environ 60 kg, alors que la consommation de kérosène a progressé de 4,4 kg.

530. Il convient de signaler que le kérosène est fortement subventionné dans la plupart des pays. Si ces subventions venaient à disparaître, d'autres sources d'énergie s'imposeraient, notamment aux familles à bas revenus; des études sur les effets de ces sources d'énergie sur les femmes seraient alors nécessaires.

Sources commerciales d'énergie

Le charbon

531. Une forte proportion de l'énergie utilisée dans le monde provient de sources commerciales telles que le charbon, le pétrole, le gaz naturel et l'énergie nucléaire. Le charbon, qui est utilisé depuis le siècle dernier, a supplanté le bois en tant que principale source d'énergie. A son tour, il a été supplanté par le pétrole, en particulier depuis la deuxième guerre mondiale.

532. Bien que les femmes jouent un rôle dans l'industrie minière et soient utilisatrices de charbon, l'extraction du charbon a été et continue d'être dominée par les hommes. Une forte proportion du charbon extrait est utilisé pour produire de l'électricité, autre domaine où la participation des femmes est presque nulle. Dans la plupart des pays développés, une forte proportion du charbon est utilisée dans le secteur industriel pour la production de chaleur, etc.; là encore, le rôle des femmes est pratiquement inexistant.

Pétrole et gaz naturel

533. La prospection et l'exploitation du pétrole et du gaz naturel ainsi que le raffinage du pétrole sont de tradition l'apanage des hommes. Toutefois, cette situation pourrait changer si les femmes recevaient une formation et acquéraient une expérience appropriées. De plus, les femmes ne jouent qu'un rôle marginal dans le transport et l'exploitation industrielle des produits pétroliers.

Energie nucléaire

534. Par suite de contraintes techniques et économiques, il est peu probable que l'énergie nucléaire soit utilisée dans les pays en développement dans un proche avenir. Si 9 % environ de l'énergie électrique produite dans le monde est d'origine nucléaire, moins de 1 % émane de réacteurs installés dans des pays en développement 11/. L'Argentine, le Brésil, l'Inde, le Pakistan et la République de Corée ont en exploitation des centrales nucléaires. Dans plusieurs autres pays, à savoir l'Egypte, le Mexique, le Portugal, la Thaïlande et la Turquie, des centrales sont en cours de construction ou à l'étude. L'énergie nucléaire exige de hautes compétences techniques, de sorte que pour pouvoir y jouer un rôle, les femmes devront se voir offrir de meilleures possibilités de formation technique. A quelques exceptions près, elles n'interviennent à aucune phase de la conception, de la construction, de l'exploitation ou de la maintenance des centrales nucléaires. En outre, les femmes sont à peine représentées au niveau de la définition des grandes orientations, même si l'on en trouve quelques-unes dans la recherche-développement en Inde et en Amérique du Nord ou dans des services d'appui ou encore dans les établissements d'enseignement ou des institutions de prestation de conseils en matière d'énergie nucléaire, spécialement dans les pays industrialisés.

535. Dans de nombreuses parties du monde, en particulier dans les pays industrialisés, les femmes font activement campagne contre l'énergie nucléaire. Elles se préoccupent, entre autres, des effets des radiations sur leur santé (cancers du poumon et de la thyroïde par exemple) et sur celle des générations futures, de la protection de l'environnement, de la course aux armements et de la prépondérance masculine dans cette branche d'activité scientifique. Dans les pays en développement, en revanche, ni les femmes ni les hommes ne paraissent beaucoup se soucier d'évaluer ou de surveiller l'évolution de la situation dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Electricité

536. L'électricité est produite de nombreuses manières. C'est ainsi qu'il est de plus en plus largement fait usage en zones rurales de petits systèmes diesel ou hydrauliques ce qui offrira aux femmes la possibilité de jouer un rôle, la formation requise étant moins coûteuse en temps et en argent que lorsqu'il s'agit de la production à grande échelle d'énergie électrique dans des centrales hydrauliques ou nucléaires.

537. Dans les zones urbaines des pays en développement, l'électricité sert en grande partie à l'éclairage et à l'alimentation de petits appareils tels que postes de radio, magnétophones et mélangeurs. En Inde, par exemple, le marché intérieur est inondé d'appareils de ce genre, dont la clientèle se recrute dans toutes les classes de la société. Quant aux appareils de moyenne ou de grande dimensions tels que réfrigérateurs, ventilateurs, conditionneurs d'air ou appareils de chauffage, ils trouvent des acheteurs jusque dans la couche inférieure des classes moyennes. Ces appareils allègent la tâche des femmes et relèvent leur statut social.

538. La ventilation de la consommation d'électricité par secteur fait apparaître des écarts considérables. Les consommateurs industriels des zones urbaines ou métropolitaines sont généralement favorisés au double plan de l'approvisionnement et des tarifs. Les petits consommateurs ont souvent à payer le courant plus cher, ce qui fait qu'ils subventionnent les gros consommateurs. Ainsi le Gouvernement kényan a introduit en 1979, en faveur des usagers privés (en particulier des petits consommateurs), un nouveau barème tarifaire qui a ramené la redevance de 135 à 65 cents kényans* le kWh 12/. Cette baisse n'a guère profité aux femmes car 6 % seulement des habitants de Nairobi et une proportion encore plus faible de la population ailleurs sont raccordés au réseau. Elle n'a pas signifié grand chose non plus pour la majorité des ménages utilisateurs d'électricité et a essentiellement profité aux gros consommateurs, à savoir aux riches des zones urbaines et aux industriels. En outre, toute baisse de tarif destinée à encourager l'utilisation d'une source d'énergie donnée par les pauvres va souvent à l'encontre des objectifs d'économies d'énergie.

539. Une très faible proportion seulement des populations villageoises et rurales des pays en développement est reliée au réseau. Au rythme actuel d'électrification de 1 % par an, 25 % seulement des ruraux disposeront d'électricité en l'an 2000. Souvent, l'électrification d'un village consiste à fournir du courant aux petites entreprises locales, aux systèmes de pompage et aux puits tubulaires mais non pas aux ménages.

* En août 1977, le taux de change était le suivant : 1 dollar E.-U. = 7,33 shillings kényans (733 cents).

540. Dans des pays latino-américains tels que la Colombie, spécialement dans les communautés d'habitation rurales, l'électrification a permis aux hommes et aux femmes de consacrer davantage de temps à leurs loisirs et en particulier à la télévision. Il faudrait étudier plus à fond dans des zones rurales d'autres régions en développement l'usage qui est fait du temps supplémentaire rendu disponible par l'électrification; mais il apparaît d'ores et déjà que l'électrification des foyers permet en particulier aux femmes de s'adonner à d'autres activités et élargit les possibilités d'une répartition plus poussée des tâches ménagères entre les membres de la famille.

Combustibles liquides

541. Les combustibles liquides sont le pétrole, les huiles végétales, l'éthanol et le méthanol. Comme on l'a dit plus haut, la prospection, l'exploitation, le raffinage et le transport du pétrole exigent un niveau de compétences que seule permet d'acquérir une formation très poussée et sans laquelle, par conséquent, les femmes ne pourront accéder à un rôle plus important dans ce domaine.

542. Les huiles végétales constituent une source d'énergie pour la cuisson des aliments et, tout spécialement dans les zones rurales, pour l'éclairage. Il faut toutefois noter que la promotion de l'usage des huiles végétales en tant que combustible entraînerait une hausse des prix qui risquerait de rendre ce produit de première nécessité inabordable aux pauvres. La commercialisation de la production d'huile végétale suppose la culture à grande échelle de la plante, comme cela se produit déjà dans de nombreux pays en développement, et les opérations de pressurage dans de grandes huileries mécanisées rendraient caduques les petites exploitations utilisant des presses artisanales tout comme la main-d'oeuvre en général et la main-d'oeuvre féminine en particulier, très importante dans ce domaine.

543. Le méthanol est extrait à partir du bois, ressource déjà devenue rare. En outre, comme la production de méthanol est une entreprise à grande échelle qui met en oeuvre une technologie onéreuse, il y a peu de chances pour les ruraux pauvres de pouvoir y participer sérieusement. La production industrielle du méthanol est à toutes les phases l'affaire des hommes.

544. Dans certaines conditions, l'éthanol est une source d'énergie économique mais sa production exige de grandes quantités de matières premières bon marché telles que certaines céréales et la canne à sucre. S'il devenait techniquement possible d'utiliser des systèmes biologiques pratiques pour convertir la lignocellulose en sucres, la production d'éthanol permettrait de revitaliser les zones rurales des pays en développement. Tant que la technologie voulue n'aura pas été mise au point, la production d'éthanol impliquera (comme c'est le cas dans des pays tels que le Brésil) qu'on détourne des cultures vivrières qui représentent souvent des produits de base du régime alimentaire, du secteur alimentaire vers celui des combustibles. Faute de précautions appropriées, telles que la prise en compte des besoins alimentaires de la population dans la planification de l'utilisation des sols, la production à grande échelle d'éthanol risque d'avoir des graves conséquences en ce qui concerne les besoins alimentaires et nutritionnels des pauvres en général, des femmes et des enfants en particulier.

Biogaz

545. Le biogaz est extensivement utilisé dans les pays en développement. C'est en Chine qu'a été acquise l'expérience la plus considérable et qu'ont été enregistrés les meilleurs résultats dans la production et l'utilisation du biogaz.

Un grand nombre d'installations de biogaz fonctionnent en Inde et les techniques du biogaz sont largement utilisées aussi aux Philippines, en République de Corée et en Thaïlande.

546. A l'heure actuelle, la plupart des usines de biogaz connaissent des problèmes dont peu sont de caractère technique. Si le biogaz est relativement peu onéreux en comparaison d'autres sources d'énergie nouvelles, il reste très coûteux pour la généralité des utilisateurs ruraux. Parmi les problèmes qui touchent les femmes, spécialement en zones rurales, figure le coût élevé de la construction d'usines de biogaz et de l'installation d'appareils tels que fourneaux, etc. En outre, la production de biogaz suppose un approvisionnement constant et abondant en substrats ainsi qu'un fond assez important d'expertise technique et des investissements assez substantiels en biens d'équipement ^{13/}; ce qui est complètement hors de portée des pauvres en général et des femmes en particulier. Pour ce qui est des substrats essentiellement constitués de déjections animales, une exploitation à petite échelle exige la possession de quatre ou cinq têtes de bétail, ce qui est un facteur limitant.

547. Beaucoup de projets communautaires coopératifs ont échoué parce qu'on n'avait pas suffisamment étudié les facteurs économiques et sociaux en jeu. La collecte et la fourniture des déjections animales sont essentiellement le fait des femmes, qui sont aussi les utilisatrices traditionnelles du produit final comme combustible de cuisine. Or elles sont ordinairement tenues à l'écart de la conception et de la construction des usines de biogaz, sauf en Chine.

548. Quelques experts de l'aide internationale et planificateurs nationaux ont fait valoir que, si les femmes étaient exclues des enquêtes sur les préférences des utilisateurs, des enquêtes sur l'énergie, des séminaires d'orientation et des stages de formation, c'est parce que, dans de nombreuses cultures, les femmes répugnaient à parler à des étrangers (qu'il s'agisse de ressortissants d'autres pays ou de concitoyens d'une autre région que la leur), surtout à des étrangers de sexe masculin. Les équipes internationales d'experts ne comptent généralement pas de femmes. Peu d'équipes comprennent les coutumes locales, beaucoup moins encore les apprécient. Leurs informateurs sont d'habitude des fonctionnaires qui freinent souvent l'introduction de changements pour les populations rurales. Pourtant les femmes seraient toutes disposées, dans la plupart des pays, à s'ouvrir de leurs préoccupations à ceux qui tâchent de les comprendre et de les aider.

Energie solaire

549. L'énergie solaire est utilisée depuis des siècles dans de nombreuses régions en développement pour le chauffage, l'éclairage et le séchage des légumes, du poisson, de la viande et d'autres produits fermiers. Au stade actuel du développement technologique, le coût, la conception et les difficultés d'adaptation aux besoins locaux semblent être les principaux obstacles à l'utilisation de l'énergie solaire en zones rurales.

550. On a utilisé à l'origine dans les pays tant développés qu'en développement des piles photovoltaïques pour alimenter les postes de télévision, ce qui a permis de diffuser des programmes éducatifs jusque dans des régions reculées; à l'heure actuelle, ces piles servent aussi à faire fonctionner des pompes électriques pour l'extraction d'eau potable. Des projets menés en Arabie Saoudite, au

Burkina Faso, au Mali et dans le sud-ouest des Etats-Unis d'Amérique visent à couvrir d'autres besoins en énergie mécanique et électrique de villages et de villes isolés. On en attend des données non seulement sur les aspects techniques (fiabilité, maintenance, durée de vie) mais encore, ce qui est aussi important, sur les incidences socio-économiques de la production décentralisée d'énergie en milieu rural à l'aide de systèmes photovoltaïques.

551. Les femmes n'interviennent guère dans la mise au point, l'exploitation ou l'entretien des générateurs solaires et ne participent que de manière marginale à la conception et à la mise au point d'appareils tels que les fours solaires. Pourtant, les systèmes pleinement opérationnels apportent des avantages incontestables. Ainsi, le Lewis Research Center de la NASA a implanté avec succès deux systèmes à piles photovoltaïques dans des villages isolés. Le premier a été installé en 1979 à Tangaye, au Burkina Faso. Ce projet a pour objectif d'étudier les incidences socio-économiques de l'installation d'une pompe à eau électrique associée à un moulin à grain qui dispense les villageoises de moudre la farine et d'aller puiser l'eau à la main, tâche qui prend de une à deux heures par jour. Le centre a aussi installé un système photovoltaïque sur courant continu de 3,5 kwp et de 120 volts à Schuchuli, village d'une centaine d'habitants situé dans le sud-ouest de l'Arizona, au coeur de la réserve des Indiens Papago. L'énergie produite sert au pompage d'eau, à l'éclairage, à la réfrigération et à l'entretien des foyers du village 14/.

552. Les fours solaires sont aussi riches de promesses pour les zones rurales, spécialement pour les femmes qui supportent l'essentiel des tâches culinaires. Toutefois, les techniques utilisées doivent tenir compte des conditions météorologiques ainsi que des facteurs socio-économiques et des coutumes de l'endroit. Par exemple, le premier four solaire à miroir parabolique conçu en Inde en 1950 n'a pas donné de résultats satisfaisants parce qu'il exigeait que la cuisson fût faite à l'extérieur et supposait un ensoleillement ininterrompu. Des mécomptes analogues ont été essayés ailleurs.

B. Les femmes et les technologies de l'énergie domestique

553. Les ménages entrent en moyenne pour environ 45 % dans la consommation totale d'énergie tant commerciale que non commerciale dans les pays en développement. La proportion est de 75 % dans les pays à faibles revenus et de 20 à 40 % dans les pays à revenus moyens 15/.

554. Les technologies énergétiques ont une vocation sociale indubitable spécialement pour ce qui est de l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural. Il ne faut cependant pas se dissimuler que la technologie peut aussi bien creuser que réduire les écarts entre les diverses couches socio-économiques de la population. L'impact de la technologie dépendra de la manière dont la société en aura défini la finalité. La société peut gérer la technologie de telle sorte que ses bienfaits soient répartis équitablement. A condition de tenir dûment compte des aspects sociaux du problème, la planification de l'énergie peut frayer la voie à l'intégration des femmes au développement.

555. En tant que principaux utilisateurs de l'énergie domestique, en particulier pour la préparation des aliments, les femmes sont spécialement bien placées pour explorer les possibilités d'économie de combustible et de travail qu'offrirait l'utilisation de sources d'énergie améliorées ou nouvelles ou le recours à de meilleures technologies. Il serait grave de négliger le développement de

l'énergie à usage domestique, surtout en zones rurales car, comme on l'a dit plus haut, le bois de feu se raréfie et le combustible existant n'est pas utilisé rationnellement, ce qui accélère l'épuisement des combustibles traditionnels dans les campagnes.

556. L'emploi irrationnel du combustible peut provenir de l'utilisation de fourneaux ne répondant pas aux normes ou de qualité médiocre ou d'âtres de fortune, des habitudes de l'utilisateur ou de l'emploi d'ustensiles inappropriés. Le type d'aliment et les procédés culinaires influent aussi sur la consommation de combustible. Ces facteurs doivent être pris en compte dans la planification de l'énergie et de sa conservation. En outre, la coutume commande dans de nombreuses régions l'utilisation d'un combustible déterminé pour la préparation de certains aliments ou la célébration de certains rites ménagers. L'introduction de nouvelles technologies de l'énergie appelle des recherches sur les préférences en matière de combustible, les méthodes de cuisson et les effets de la pollution.

557. Il faut que les nouvelles technologies répondent aux besoins des femmes rurales et urbaines et qu'elles n'aillent pas à l'encontre des usages traditionnels de l'énergie. Les femmes ont souvent pâti de l'introduction de technologies nouvelles qui les obligent à modifier radicalement leurs méthodes de travail. Dans le domaine de l'énergie, par exemple, l'introduction de nouveaux ustensiles de cuisine est censée faciliter la tâche des femmes. C'est ainsi que, dans les nouveaux immeubles des zones urbaines des pays en développement, les cuisines sont équipées d'appareils de cuisson installés à la hauteur du plan de travail (environ 75-80 cm). Toutefois, étant donné la complication de la préparation et l'emploi d'ingrédients n'ayant subi absolument aucun traitement préalable et demandant de ce fait une cuisson beaucoup plus longue qui fait en général intervenir toute une série d'opérations, la confection des repas exige de nombreuses heures de travail, si bien que beaucoup de femmes préfèrent cuisiner assises.

558. Les efforts d'amélioration du matériel de cuisson procèdent surtout de préoccupations concernant davantage l'approvisionnement en ressources et l'impact écologique sur l'ensemble d'un pays plutôt que l'allègement de la tâche ou la protection de la santé des femmes. Cependant, l'amélioration des cuisinières à bois, à charbon de bois et à kérosène a occupé une place prioritaire dans la planification de la technologie énergétique dans beaucoup de pays. Dès avant les années 1975, des consultants internationaux et des organisations internationales, des universités et des technologues ont participé à des efforts tendant à améliorer les appareils de cuisson dans les pays en développement. Toutefois, il n'existe aucun type de fourneau qui soit à la fois simple, bon marché et universel. Les cuisinières dites "Lorena" à double paroi sont sans doute les plus répandues, mais bien que leur prix soit inférieur à celui de fourneaux plus perfectionnés, il excède les moyens de la clientèle visée. Les solutions de remplacement, qu'il s'agisse des "chulas" en argile fabriqués à la main ou des fourneaux "à trois pierres", sont gratuites.

559. Faute d'avoir reçu l'éducation voulue et d'avoir été initiées aux techniques modernes, les femmes et les hommes des zones rurales peuvent être enclins à rejeter des inventions qu'ils considèrent comme mettant en péril leurs ressources et leur mode de vie. Lorsqu'il leur a été démontré qu'un progrès technique permet de réduire les tâches ingrates et de faciliter l'existence sans entraîner de surcroît de dépenses, les femmes acceptent volontiers les inventions nouvelles, qu'il s'agisse d'un sécheur de maïs (Mexique) ou d'un simple siphon à eau permettant de diriger l'eau des canaux sur les exploitations (Rajasthan ou Andhra Pradesh). En milieu rural aussi bien qu'en zones urbaines, les femmes s'adaptent rapidement aux inventions qui fonctionnent bien, qui facilitent les économies de combustible, qui leur procurent plus de temps libre et qui n'entraînent pas de complications structurelles.

560. Ce n'est qu'en recensant et en analysant les tâches consommatrices d'énergie par activités constitutives, par catégorie et sexe du consommateur et selon la qualité et la quantité de l'énergie consommée qu'il est possible d'adapter les sources d'énergie et les appareils aux tâches à exécuter, ce qui permettra de réaliser de plus grandes économies d'énergie - qu'il s'agisse de combustible ou d'énergie animale - favorisera un développement économique rationnel et facilitera l'existence des femmes. Il faudrait entreprendre de plus amples recherches sur la conception des nouvelles technologies avec la pleine participation des utilisateurs potentiels et s'efforcer de commercialiser les nouvelles technologies à un prix abordable pour la clientèle visée.

C. Les femmes et les économies d'énergie

561. Il y a deux façons d'économiser l'énergie : soit en accroître le rendement soit en réduire l'utilisation en chiffres absolus. Il existe plusieurs manières d'accroître le rendement. On peut par exemple remplacer les appareils anciens par des modèles plus efficaces et informer les consommateurs sur la façon d'économiser l'énergie. Pour ce qui est de réduire la consommation, on peut réduire le gaspillage, changer de méthodes ou recourir à d'autres formes d'énergie. Dans la pratique, la conservation ne signifie pas grand chose pour les habitants très pauvres des pays en développement qui n'ont guère de possibilité de choix quant à la forme et à la quantité d'énergie qu'il leur faut utiliser.

562. Dans les pays en développement, quand on achète un appareil c'est en général pour toute la vie, de sorte qu'il serait illusoire d'attendre du seul changement de matériel des économies notables d'énergie. Sauf en cuisine, la réalisation d'économies d'énergie dans les foyers est difficile en milieu urbain, encore qu'on puisse obtenir quelques résultats en substituant aux modèles anciens des appareils modernes d'un meilleur rendement. En revanche, dans les pays industrialisés et dans certaines régions urbaines des pays en développement, des changements de comportement des usagers peuvent permettre de réduire la consommation d'énergie; par exemple, les consommateurs peuvent modérer le chauffage de leurs habitations en hiver, recourir moins largement à la climatisation en été, réduire le gaspillage, etc. En cuisine, l'emploi d'appareils de cuisson plus efficaces est une des façons d'économiser l'énergie. L'utilisation d'appareils solaires et un meilleur usage des combustibles de cuisson au niveau de la combustion devraient permettre de réaliser d'importantes économies d'énergie. Les femmes sont particulièrement bien placées pour concourir à la réalisation des objectifs d'économie d'énergie, à condition, bien entendu, qu'elles puissent participer à la planification des mesures prises dans ce sens et aux autres aspects du développement et de l'utilisation de la technologie.

563. L'épuisement des ressources en bois de feu a conduit les gouvernements des pays en développement à veiller de plus près à la conservation de l'énergie dans les zones rurales et à étudier le comportement micro-économique des utilisateurs, notamment en cherchant à dégager les caractéristiques spatio-temporelles de l'utilisation du combustible et à savoir comment les collectivités rurales et autres groupements humains interagissent avec les ressources énergétiques locales.

564. Les incitations tarifaires aux économies d'énergie peuvent avoir des effets pervers. En effet, une augmentation du prix de combustibles tels que le kérosène, le bois ou le charbon de bois ne ferait qu'aggraver l'épuisement des ressources forestières, sans compter qu'elle obligerait les femmes à parcourir des distances encore plus grandes et à consacrer encore plus de temps à la collecte et au tri

du combustible. De plus, les utilisateurs des zones rurales devraient se tourner vers d'autres combustibles tels que les brindilles, les feuilles mortes et les excréments d'animaux, privant ainsi le sol de précieux engrais organiques.

565. Il s'offre de très vastes possibilités d'économie de gas-oil et d'électricité au triple niveau des ménages, de l'industrie et des transports. Dans de nombreux pays, le prix du gas-oil est lié à celui du kérosène, qui sont l'un et l'autre fortement subventionnés. L'augmentation du prix du gas-oil pourrait entraîner une réduction de la consommation de ce carburant, en particulier dans les transports. Les autocars ruraux étant généralement équipés de moteurs diesel, toute hausse du prix du gazole entraînerait une réduction des transports publics ruraux, auxquels il n'est accordé qu'un faible degré de priorité. En tant qu'usagers des transports publics, les femmes ne manqueraient pas d'en être touchées.

566. Les femmes des pays en développement et des pays industrialisés sont très conscientes de la nécessité d'économiser l'énergie. Connaissant d'autant mieux la valeur du combustible qui est le produit de leur travail, les femmes rurales des pays en développement l'utilisent avec un souci de le ménager qui n'existe pas dans les zones urbaines des pays en développement ou dans les pays industrialisés. Elles seraient donc particulièrement réceptives à des informations concrètes sur la façon de mieux économiser les combustibles existants.

567. Aux Etats-Unis d'Amérique, de nombreux groupes de consommateurs encouragent l'engagement des femmes dans les efforts d'économie d'énergie. Beaucoup aussi explorent diverses manières d'éduquer leurs membres sur les problèmes d'énergie spécialement importants pour les femmes.

568. La publicité et d'autres pratiques peuvent favoriser un accroissement plutôt qu'une réduction de la consommation d'énergie. Un certain nombre d'études menées pour des magasins aux Etats-Unis et axées sur les rapports entre l'énergie et les habitudes des consommateurs, en particulier des femmes, recommandent à ces établissements, pour attirer la clientèle féminine, non seulement d'installer des étalages attrayants mais aussi de prendre diverses autres mesures qui entraînent une forte consommation d'énergie. Un éclairage séduisant et généreux des étalages et des locaux stimule les achats. Le maintien d'une température agréable dans les locaux en hiver et en été, l'existence d'une batterie suffisante d'escalators et d'ascenseurs comme aussi de services rapides informatisés de crédit et de règlement des achats à la caisse et de facilités de restauration, toutes ces prestations qui concourent au confort de la clientèle et, par conséquent, à l'augmentation du volume des ventes, requièrent un approvisionnement abondant et sûr en énergie.

II. MOYENS DE RENFORCER LE ROLE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT, L'UTILISATION ET LA CONSERVATION DE L'ENERGIE ET IMPACT POTENTIEL SUR LA REALISATION DES OBJECTIFS GLOBAUX DE DEVELOPPEMENT

569. Il est indispensable que les femmes participent à la conception, à la planification, à la gestion et à l'entretien des nouvelles technologies énergétiques de même qu'à la gestion et à la conservation des sources traditionnelles et classiques d'énergie. Encore faut-il qu'elles aient plus largement accès à l'éducation, à la formation et à l'information des consommateurs dans le domaine de l'énergie. Bien qu'on ait beaucoup parlé d'intégrer le système de la planification

du développement de l'énergie dans le tissu des communautés locales, le système énergétique lui-même a surtout été considéré dans une optique masculine. Les études soi-disant pluridisciplinaires des types traditionnels de consommation et des besoins traditionnels d'énergie ainsi que des méthodes employées pour améliorer les systèmes énergétiques ruraux ne font aucune place aux contributions majeures des femmes, ce qui explique que l'intégration des femmes dans le processus de développement n'est que marginal.

A. Définition de politiques énergétiques

570. Peu de programmes énergétiques font appel à la participation et aux compétences des femmes ou tiennent compte de leurs besoins. Même dans ceux où une part leur est faite, leurs compétences ne sont que faiblement exploitées dans la construction, l'exploitation, l'entretien ou la réparation des systèmes énergétiques. De tout temps, les femmes des sociétés en développement ont joué un rôle actif dans le développement et l'utilisation des techniques destinées à alléger le labeur humain (roues à aubes dans toutes les régions d'Europe, de puits de diverses sortes dans toutes les parties du monde, moulins à vent au Danemark et aux Pays-Bas, roues à aubes en Nouvelle-Angleterre, aux Etats-Unis). Ce genre de participation devrait être étendu à d'autres domaines de la technologie.

571. On dispose de données insuffisantes pour étayer des politiques qui prennent dûment en compte les besoins des femmes, d'où la nécessité d'études sur divers aspects de la question. Ainsi, il faut chercher à mieux cerner les rapports entre l'énergie et les facteurs socio-économiques, notamment dans les zones rurales des pays en développement où ces rapports sont particulièrement étroits et importants du fait que les villages y constituent des écosystèmes clos. Dans l'évaluation d'un système ou d'une technologie énergétique, par exemple d'un appareil solaire tel qu'un four solaire, il faut s'interroger sur les points suivants : comment l'innovation projetée se répercuterait-elle sur l'utilisation du combustible dans le secteur domestique ? Comment retentirait-elle sur l'approvisionnement en bois de feu et en énergie d'origine humaine et, par conséquent, sur l'emploi des femmes ? Dans quelle mesure les améliorations destinées à économiser la main-d'oeuvre épargneraient des tâches ingrates aux diverses couches de la population (par exemple en réduisant le temps que les femmes ont à consacrer à la collecte, au tri et au traitement du combustible) ? Quelles sont les contraintes d'équité à prendre en compte au niveau de la conception ? Les femmes seraient-elles en état d'utiliser avec succès la technologie envisagée ? L'innovation renforcerait-elle les systèmes énergétiques collectifs ?

572. Dans l'élaboration de politiques de l'énergie, il faut tenir dûment compte du caractère pénible et fastidieux d'une grande partie du travail des femmes, spécialement des femmes pauvres en milieu rural. S'il est dans la vocation même de toute politique de l'énergie de considérer par l'introduction de nouvelles sources d'énergie ou de nouvelles technologies énergétiques, elle ne doit le faire qu'après avoir évalué la technologie au regard des besoins et exigences de la société et en référence au contexte socio-culturel existant. Trop souvent, l'introduction hâtive d'une technologie à la suite d'une analyse incomplète ou discutable a provoqué de sérieuses ruptures du tissu social, une aggravation de la situation économique et une dégradation de l'environnement.

573. Toute politique de l'énergie doit aussi tenir compte de considérations d'échelle. Dans certains cas, des facteurs sociaux et économiques et des contraintes environnementales feront préférer un système collectif à un équipement individuel ou familial. L'évaluation de la technique peut fournir des renseignements précieux sur l'échelle et l'utilisation appropriées des ressources.

574. Le bon fonctionnement d'un système énergétique repose sur une bonne étude technique (choix des matériaux, résistance thermique et mécanique, procédés et méthodes d'assemblage des matériaux choisis et mise à l'essai du produit fini). Dans l'idéal, les femmes participeraient à l'évaluation et aux essais; il faudrait aussi tenir compte des avantages que les systèmes envisagés apporteraient aux femmes si ce sont elles qui sont appelées à les utiliser.

575. Au bout du compte, la réussite d'un système énergétique est une affaire de gestion. L'absence de participation des habitants et en particulier des femmes est une forme de mauvaise gestion. Toute technique, même bien conçue et bien exécutée, est vouée à l'échec si elle n'est pas intégrée dans la vie quotidienne de la société à laquelle elle est destinée. La participation des femmes à la gestion des systèmes énergétiques est de nature à en favoriser le succès. La réussite d'un système de gestion est fonction du type de technique utilisé, des intérêts locaux, du degré de participation des habitants, de la diffusion de l'information sur tous les aspects de la technique en question, de l'efficacité du projet et de la répartition équitable des services et des bienfaits de la technologie entre les secteurs, les groupes et les individus.

576. La collecte et l'analyse des données relatives aux femmes et à leur rôle dans la consommation et la production de l'énergie laissent à désirer. Les inexactitudes dans les enquêtes sur l'énergie et les décisions inappropriées qui en résultent peuvent être dues à des concepts et à des définitions inadéquats touchant la conversion des diverses sources d'énergie, en particulier des sources non conventionnelles telles que le bois de feu. D'une manière générale, les enquêtes reposent sur des méthodes qui ont fait leurs preuves dans les pays industrialisés de l'Occident dans lesquels on dispose des données nécessaires et dans lesquels les techniques et les pratiques en vigueur en matière de consommation sont bien plus normalisées. En outre, sans doute du fait du manque de données, la planification des systèmes énergétiques ne tient pas pleinement compte des femmes en tant qu'utilisatrices ou productrices d'énergie. Les données relatives aux femmes dans l'énergie ne sont pas intégrées dans les statistiques globales. Il s'ensuit que les plans élaborés et les décisions prises en matière d'énergie ne tiennent pas compte des préoccupations des femmes. Dans l'expression des rendements, on compare souvent des éléments hétérogènes et dans d'autres indices tels que le pouvoir calorifique, la valeur thermodynamique, le facteur prix, les substituts du combustible et ses caractéristiques, il n'est pas tenu compte de l'utilité des propriétés des combustibles, dans leur diversité, ou des valeurs et des préférences des utilisateurs, en particulier des femmes. Les données recueillies doivent refléter la nature de l'utilisation, la mise au point et la conservation de l'énergie par les femmes et, par conséquent, aboutir à la création de systèmes énergétiques capables de répondre aux besoins particuliers des femmes tout comme à ceux de la société dans son ensemble. Il peut donc y avoir lieu d'appliquer des méthodes de collecte des données différentes selon le sexe.

577. Si on veut répondre aux besoins des groupes cibles, il faut savoir organiser le temps, les moyens financiers, les ressources et les méthodes. Les femmes elles-mêmes doivent s'organiser en tant que femmes si elles veulent voir leurs intérêts pris en compte dans l'utilisation et la planification de l'énergie. Outre ce qui vient d'être dit, il est possible d'améliorer les méthodes de planification en prenant les mesures suivantes afin de tenir pleinement compte des préoccupations des femmes :

- a) Bilan et examens complets des procédures existantes, en particulier des hypothèses régissant la mise en valeur, l'utilisation et la conservation de l'énergie, les technologies et stratégies énergétiques et le rôle de la femme dans tous ces domaines;
- b) Analyse empirique de l'offre et de la demande dans le domaine des applications de l'énergie ainsi que de l'impact sur la société, en particulier sur les femmes et sur leur mode de vie;
- c) Analyses socio-économiques des incidences des techniques énergétiques sur la structure familiale et de la compatibilité entre les substituts des combustibles et le type et le nombre des activités dévolues aux femmes en matière de cuisine et de chauffage;
- d) Etudes de cas sur des types de sources d'énergie ainsi que sur les techniques et sur les applications de l'énergie introduites au cours des récentes années dans certains secteurs et sur leur impact sur les femmes.

578. Une fois en possession de données adéquates et fondées sur une série de démarches du genre de celle qui vient d'être évoquée, les décideurs publics seraient mieux en mesure de définir des procédures destinées :

- a) A déterminer le type de données nécessaires et la façon de les obtenir;
- b) A résoudre les problèmes et à surmonter les obstacles afin de mieux utiliser les sources d'énergie existantes et nouvelles pour améliorer la qualité de vie des femmes et des hommes;
- c) A définir les actions à engager pour faire participer les femmes aux décisions relatives à l'énergie, attirer des fonds publics et privés utilisables en faveur du développement des ressources énergétiques et perfectionner les techniques dans le sens d'un rendement accru;
- d) A mettre en place une infrastructure propre à faciliter la participation économique et sociale des femmes dans le domaine de l'énergie;
- e) A déterminer la formation et le savoir-faire dont les femmes ont besoin pour pouvoir concourir plus efficacement au développement de systèmes et de technologies énergétiques dans leur région et participer de manière créative à toutes les décisions qui les concernent dans le domaine de l'énergie;
- f) A élaborer des mesures visant à réformer la situation actuelle, intrinsèquement défavorable aux femmes et à assurer une répartition équitable des avantages résultant des progrès de la technologie énergétique.

579. Les décideurs publics doivent prendre à tâche d'apporter à la planification et aux politiques énergétiques les changements nécessaires pour garantir que les femmes participent pleinement aux activités entreprises et en profitent équitablement. Des nouvelles politiques conduiront un meilleur système de mise en valeur, de conservation et d'utilisation de l'énergie; non seulement elles rendront possibles des économies de combustible et des rendements accrus, mais encore elles aideront les femmes, les hommes, les enfants, la famille et la collectivité. Avec de meilleurs systèmes énergétiques, les femmes auront moins de temps à consacrer

à la collecte et au traitement des combustibles et à la préparation des repas et disposeront de plus de temps libre pour acquérir la maîtrise des ressources dans leur collectivité (bois de chauffage, biogaz). Les femmes seraient moins exposées aux vapeurs et fumées toxiques et nocives et à la suie produite par les imbrûlés. L'adoption de ce type de politique énergétique permettrait en outre de réaliser des progrès dans divers autres domaines, la réfrigération, la stérilisation, les équipements hospitaliers, les centres de protection maternelle et infantile, les écoles et les installations de loisirs dans les zones rurales.

B. Education, formation et emploi féminins dans le domaine de l'énergie

580. L'éducation, la formation et l'expérience pratique permettraient d'accroître considérablement la participation des femmes dans le domaine de l'énergie. On ne possède pas de données sur le nombre de femmes qui reçoivent une éducation et une formation en matière d'énergie dans les pays en développement car les renseignements disponibles ne sont pas ventilés par sexe. D'une manière générale, les femmes occupent, par rapport aux hommes, une place insignifiante dans l'éducation scientifique et technologique. En Inde pourtant, le nombre de femmes inscrites à l'université est plus élevé que dans la plupart des autres pays en développement puisque, dans certaines régions du pays, plus de 50 % des étudiants en mathématiques et en physique sont des femmes. Dans l'enseignement technique ou professionnel, ce pourcentage accuse une baisse considérable; on trouve essentiellement des femmes dans l'enseignement de l'électronique et des télécommunications. Très peu de femmes suivent des cours en sciences de l'ingénieur. En physique, un nombre considérable de femmes se spécialisent dans les disciplines touchant l'énergie et la physique nucléaire. Il faut cependant noter que la majorité des femmes se situent en-dehors de l'enseignement institutionnalisé.

581. Dans la plupart des pays en développement, il y a très peu de femmes au niveau des grandes options ou à des postes techniques dans le domaine de l'énergie. Dans des pays tels que le Brésil, l'Inde et le Kenya, c'est surtout dans l'administration, la recherche et le développement que les femmes se sont frayé un accès aux postes de responsabilité dans le secteur moderne. En Inde, par exemple, on rencontre un certain nombre de femmes dans les laboratoires nucléaires et dans la fonction publique, mais très peu au niveau des grandes options. Quelques femmes travaillent dans l'industrie minière, plus précisément dans l'extraction de charbon ou de minéraux tandis que des milliers de femmes sont employées au transport manuel du charbon ou à d'autres tâches subalternes.

582. Non seulement on rencontre peu de femmes dans l'énergie mais encore les programmes de formation et d'orientation relatifs à l'utilisation et à la mise en valeur de l'énergie ne touchent pour l'essentiel les femmes que de manière marginale. Quant aux programmes d'aide internationale et aux projets expérimentaux, ils font d'une manière générale peu de cas de la participation des femmes bien qu'il soit prouvé que la formation des femmes fait toute la différence entre un programme réussi et un échec lorsqu'il s'agit d'équiper un village en énergie et notamment de créer des plantations de bois de chauffage, de rajeunir des forêts et d'introduire de nouvelles techniques culinaires.

583. Dans les pays industrialisés, on dispose de certaines données sur l'éducation et la formation des femmes dans le domaine de l'énergie. C'est ainsi, par exemple, qu'aux Etats-Unis, le Département de l'énergie a entrepris de recueillir des données historiques sur l'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur

ainsi que sur les diplômes décernés dans l'enseignement technique et dans les disciplines ayant trait à l'énergie tout comme sur la présence des femmes et des étudiants appartenant au groupe minoritaire et le placement des titulaires de diplômes. Des études menées par le Département de l'énergie des Etats-Unis, l'Institute of Nuclear Power Operations et le National Research Council, font apparaître une augmentation continue du nombre de postes occupés en recherche opérationnelle et en recherche-développement et fait ressortir l'inadéquation entre le nombre de nouveaux diplômés et les postes offerts, notamment au niveau de la licence et de la maîtrise. Une récente enquête menée aux Etats-Unis indique qu'environ un tiers des diplômés inscrits dans les universités sont des femmes. Quant aux diplômes décernés aux femmes, le nombre de licences en sciences de l'énergie s'est accru de 18 %, le nombre de maîtrises a légèrement augmenté tandis que le nombre de doctorats a baissé de 6 %.

584. Bien que l'on ait enregistré, entre 1970 et 1980, une augmentation de 300 % du nombre de femmes inscrites dans les écoles techniques des Etats-Unis, les femmes occupent moins de 3 % des postes de techniciens offerts dans l'énergie. On ne compte que 8 % d'ingénieurs parmi les cadres féminins. Diverses entreprises ont par ailleurs lancé un programme national destiné à favoriser les carrières des femmes dans l'énergie et, par conséquent, à attirer davantage de femmes dans l'enseignement technique ayant trait à l'énergie ainsi que vers les professions dont le champ devrait s'élargir aux Etats-Unis dans ce domaine 16/. On trouvera au tableau 4 un état de la situation des femmes en 1980 aux Etats-Unis dans le domaine de l'énergie.

Tableau 4

Scientifiques et ingénieurs de sexe féminin dans les activités
en rapport avec l'énergie, par grands domaines, 1980

Profession	Total	Femmes	Pourcentage de femmes
Physiciens	24 300	1 600	6,6
Mathématiciens	5 500	900	16,4
Spécialistes de l'environnement	34 700	2 100	6,1
Ingénieurs	279 700	8 000	2,9
Biologistes	6 600	1 200	18,2
Spécialistes des sciences sociales	10 800	2 800	25,9
Total ^{a/}	384 300	20 800	5,5

Source : Women Scientists and Engineers Working in Energy-Related Activities
by Major Field (United States Department of Energy et Oak Ridge Associated
Universities, 1980)

a/ Y compris les informaticiens et les psychologues non indiqués ici.

585. Dans des domaines spécialisés tels que l'énergie nucléaire et dans certaines disciplines universitaires comme le génie nucléaire, le nombre de femmes n'a pas accusé d'augmentation sensible dans les années 80. D'après le Département de l'énergie des Etats-Unis, le pourcentage de femmes inscrites dans ces disciplines et titulaires de ce type de diplôme s'est maintenu entre 5 et 8 % (niveau de 1982).

586. Dans les industries en rapport avec l'énergie, aux Etats-Unis, les femmes sont principalement secrétaires ou employées de bureau; plus haut dans la hiérarchie, elles occupent essentiellement des postes d'appui administratif ou d'encadrement. C'est dans les emplois manuels qualifiés que leur concentration est le plus faible. Depuis 1970, on compte plus de 10 % de femmes dans l'industrie de l'extraction du pétrole et du gaz et le pourcentage d'ouvrières employées dans ces secteurs n'a cessé de croître.

587. Le tableau 5 expose l'emploi des femmes dans les industries extractives ainsi que dans les industries du pétrole et du gaz et dans les secteurs connexes.

Tableau 5

Emploi des femmes par catégories professionnelles dans les industries extractives ainsi que dans les industries du pétrole et du gaz et les secteurs connexes aux Etats-Unis, 1978 a/

Secteurs	Total	(Pourcentage de femmes)				
		Personnel d'adminis- tration et de direction	Cadres	Ouvriers qualifiés	Opératrices	Manoeuvres
Extraction de de l'antracite	7 775	1,3	8,4	0,4	1,4	2,8
Extraction du charbon bitumeux et de la lignite	152 203	1,1	7,5	0,3	1,0	3,1
Extraction du pétrole et du gaz	217 629	3,6	10,0	1,0	3,2	2,8
Raffinage du pétrole	167 741	3,3	13,8	1,3	7,7	11,9
Oléoducs	12 019	2,0	8,6	0,8	1,5	3,5
Electricité, gaz et services sanitaires	623 063	4,6	10,5	0,4	2,5	4,1

Source : United States Equal Employment Opportunity Commission, 1980.

a/ A l'exclusion d'Hawaii.

588. Dans les pays de la Communauté européenne, le nombre de femmes inscrites dans des établissements professionnels et techniques a légèrement augmenté, mais il continue d'être très inférieur à celui des hommes. Dans l'enseignement supérieur, les femmes sont surtout présentes dans les sciences sociales et les disciplines littéraires tandis que la technologie, l'ingénierie, les mathématiques et la physique demeurent l'apanage des hommes.

589. La disponibilité de données ventilées par sexe sur la formation et l'emploi des femmes dans les domaines en rapport avec l'énergie telles que celles qu'on est en train de recueillir aux Etats-Unis permettrait aux planificateurs et aux décideurs non seulement de formuler de meilleures stratégies pour l'approvisionnement en énergie et la mise en valeur de l'énergie, mais aussi de définir les secteurs critiques pour les femmes qui appellent des mesures immédiates, compte tenu des priorités et des facteurs socio-économiques de chaque pays. De nombreux pays en développement auraient besoin d'une assistance technique pour mener à bien une telle tâche.

Notes

1/ Roger Revelle, "Energy use in rural India", Science, vol. 192 (juin 1976).

2/ Arjun Makhijami et A. Poole, Energy and Agriculture in the Third World (Cambridge, Mass., Ballinger Publishing Co., 1975).

3/ Marilyn Carr, "Appropriate technologies for African women", (Commission économique pour l'Afrique, 1978).

4/ Melinda Cain, "Java, Indonesia: the introduction of rice processing technology", Women and Technological Change in Developing Countries (Boulder, Colorado, Westview Press, 1981).

5/ S. Arungu-Olende, "Rural energy", Natural Resources Forum, vol. 8, No. 2 (avril 1984).

6/ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Map of the Fuelwood Situation in the Developing Countries (Rome, 1981).

7/ Margaret M. Skutsch, "Why people don't plant trees: the socio-economic impacts of existing fuelwood programmes - village case studies in Tanzania", Resources for the Future (Washington, D.C., 1983).

8/ Marilyn Hoskins, Women in Forestry for Local Community Development (Office of Women in International Development, Washington, D.C., 1979).

9/ National Research Council, Diffusion of Biomass Energy Technologies in Developing Countries (Washington, D.C. 1984).

10/ Lee Schipper et Stephen Meyers, "Energy conservation in Kenya's modern sector: progress, potential and problems", Energy Policy, vol. 11, No. 3 (septembre 1983).

11/ American Nuclear Society, Chicago, 1982.

12/ Schipper and Meyers, loc. cit.

13/ Eduardo Velez, "Rural electrification in Colombia: a report to the USAID", Resources for the Future, 1983.

14/ Energy for Rural Development: Renewable Resources and Alternative Technologies for Developing Countries, Supplement NRC (Washington, D.C., National Academy Press, 1981), p. 16 à 17.

15/ Banque mondiale, L'énergie dans les pays en développement (Washington D.C., 1980).

16/ Bruce Horowitz, "Energy future has a role for women too", Industry Week, 21 septembre 1981.

Huitième partie

LA NOTION D'AUTONOMIE ET L'INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

Introduction

590. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) a été créé en vue de promouvoir, au moyen d'activités de recherche, de formation et d'information, la pleine participation des femmes au processus de développement. L'Institut attache une attention particulière au rôle des femmes dans la mise en oeuvre des politiques d'autonomie individuelle et collective adoptées par les pays en développement. Dans ce cadre, l'accent est mis notamment sur l'intégration des femmes dans le développement grâce à la coopération technique entre pays en développement. L'importance du rôle des femmes dans le développement économique et social est devenue de plus en plus évidente au cours des années, de même que le rôle que joue la politique d'autonomie dans le processus de développement, qui doit tenir pleinement compte du rôle et des aspirations des femmes.

591. Le présent document a été établi par l'INSTRAW, en coopération avec l'Institut pour les pays en développement, de Zagreb (Yougoslavie), en tant que contribution à "L'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement", comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 36/74 du 4 décembre 1981.

I. LA NOTION D'AUTONOMIE - ASPECTS INDIVIDUEL ET COLLECTIF

592. Le concept d'autonomie s'est dégagé lorsque l'on s'est interrogé sur la dépendance unilatérale des pays en développement vis-à-vis des pays développés et que l'on a compris que, objectivement, tous les pays du monde sont interdépendants. L'interdépendance de tous les pays et organisations internationales n'est toutefois pas encore suffisamment reconnue dans la pratique des relations internationales et la dépendance unilatérale l'emporte dans bon nombre de domaines. La prise de conscience collective de ce fait a conduit à une approche intégrée du développement qui s'est révélée être un moyen essentiel pour concevoir et appliquer des changements dans les relations économiques mondiales et autres relations internationales.

593. Au cours des années 60 et au début des années 70, les pays en développement se sont rendu compte qu'il leur fallait renforcer leur coopération économique*. Ils ont donc tenté de mettre au point des mécanismes et des systèmes de coopération intéressant le plus grand nombre de pays et s'étendant à autant de domaines et de champs d'activité que possible. Les formes traditionnelles de relations internationales, principalement limitées au commerce, ont commencé à laisser place à des formes plus complexes de coopération propres à favoriser l'intégration (technique, industrielle, etc.).

* A cet égard, une des toutes premières initiatives qui mérite d'être mentionnée est l'Accord tripartite d'expansion des échanges et de coopération économique conclu en 1968 entre l'Inde, l'Egypte et la Yougoslavie; il faut également citer le Protocole concernant les négociations commerciales entre pays en développement qui a été signé par 16 pays en développement dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) (1971) et le processus d'intégration en Amérique latine, l'Association latino-américaine de libre-échange (à partir de 1981), l'Association latino-américaine d'intégration, le Marché commun d'Amérique centrale (MCAC), etc.

594. Cette évolution a été officialisée et institutionnalisée par les pays en développement par une action menée notamment dans diverses conférences internationales et dans le cadre du mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77*. Les organisations internationales et les programmes régionaux de coopération ont fait une série de déclarations et tenu des réunions importantes sur ce sujet**. La notion d'autonomie a donc pour but de concrétiser une série de notions de coopération économique entre pays en développement. L'autonomie comprend trois éléments fondamentaux et interdépendants : la recherche de stratégies de développement nouvelles et adaptées aux conditions économiques, sociales et politiques propres à chaque pays en développement; une coopération plus intensive entre pays en développement, qui constituerait pour eux la base d'une intégration satisfaisante dans le développement global; et un renforcement de la coopération avec les pays développés, en raison de leurs liens politiques et économiques plus forts.

595. Dans le meilleur des cas, l'autonomie représente une stratégie de développement souple et ouverte visant à garantir à chaque pays (ou à chaque organisme de développement à l'intérieur d'un pays) une égalité économique et politique relative.

596. L'autonomie ne peut toutefois pas être considérée comme une théorie de développement systématisée car elle prête à diverses interprétations, étant donné l'hétérogénéité des pays en développement, leurs orientations différentes en matière de développement, etc. L'autonomie doit plutôt être considérée comme la recherche d'un concept de développement propre à favoriser l'intégration, qui permettrait d'établir un nouveau type de relations nationales et internationales. Elle pourrait donc prendre une dimension mondiale, fondée sur les différences entre les pays et entre leurs modes de développement.

597. Etant donné la relation étroite qui existe entre les conditions nationales et internationales et les stratégies de développement, on peut concevoir que l'autonomie a deux éléments interdépendants : l'élément individuel et l'élément collectif.

* Ce mouvement des pays en développement vers l'autonomie a été particulièrement marqué lors de la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue au Caire en 1964. Cette notion d'autonomie a été par la suite examinée plus en détail au cours de la troisième Conférence qui s'est tenue à Lusaka en 1970 et l'a adoptée comme élément de la stratégie de développement des pays non alignés et autres pays en développement. La sixième Conférence, réunie à La Havane en 1979, a souligné la nécessité d'établir des relations économiques mutuelles plus étroites entre pays en développement. Au début de 1979, la quatrième Réunion ministérielle du Groupe des 77 à Arusha a adopté le Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociations (voir TD/236).

** Déclaration et Programme d'action de Manille (1976) 1/, Programme de Mexico (1976) 2/, Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement (1978) 3/, Programme d'action de Caracas approuvé par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas du 13 au 19 mai 1981 4/, Déclaration ministérielle de la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77, Buenos Aires (1983) 5/, etc. On peut citer comme exemple de programmes régionaux de coopération le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique 6/.

598. L'autonomie individuelle présuppose la liberté qu'a chaque pays de décider de son propre développement, en raison de la connaissance qu'il a de ses propres ressources et de ses besoins en matière de développement. Une politique de développement autonome a pour objectif principal de trouver les voies de développement économique et social appropriées permettant de définir, de favoriser ou de préserver les valeurs authentiques de chaque société et intensifieront l'ensemble du processus de développement, pour conduire enfin à l'amélioration générale des conditions de vie de la population. Appliquer avec succès cette stratégie présuppose la mobilisation de toutes les ressources et forces créatives nationales, y compris celles des femmes qui représentent 50 % de la population.

599. On ne saurait assimiler la notion d'autonomie individuelle, ou même la lier directement, à la notion d'auto-assistance, pour importante que puisse être cette notion. L'autonomie individuelle vise à définir des stratégies de développement nationales plus larges. De telles stratégies supposent une série d'actions qui doivent être fonctionnellement liées et intégrées. L'auto-assistance évoque des mesures ou des démarches spécifiques directes qui n'ont pas à être mutuellement liées ou conditionnées*. C'est précisément dans le processus d'intégration des femmes dans le développement que l'insuffisance fondamentale de cette notion devient apparente : aucun programme partiel, tel que la fabrication de souvenirs ou les travaux de couture, ne peut en lui-même assurer une intégration sociale et productive des femmes dans le développement.

600. La volonté d'autonomie collective confirme la notion selon laquelle le développement mondial en général peut être interprété comme un effort collectif, donnant à chacun la possibilité de participer activement à la solution des problèmes de développement.

601. La volonté d'autonomie collective crée et favorise de nouveaux mécanismes et conditions dans les relations et la coopération internationales aux niveaux sous-régional, régional et mondial. Elle contribue à une participation équitable de tous les intéressés (pays développés et en développement et organisations internationales) aux relations internationales dans différents domaines, en garantissant que les conditions de telles relations seront fondées sur le principe de l'équité absolue.

602. Pour les pays en développement, la stratégie d'autonomie pourrait consister en une association optimale d'éléments tels que : utilisation maximale des ressources matérielles disponibles; développement de l'industrie nationale de biens d'équipement; amélioration de la productivité agricole, production industrielle de biens de consommation; création de relations économiques internationales répondant aux besoins de l'économie nationale, réduisant les conséquences de la pénurie de ressources matérielles et de main-d'oeuvre en utilisant les techniques dont on dispose et en les complétant par de nouvelles connaissances scientifiques et de nouvelles réalisations technologiques 7/.

* On trouve fréquemment des organisations et des programmes d'auto-assistance dans les pays en développement. Ils sont liés, d'une certaine manière, au processus de décentralisation du développement, mais ne peuvent pas lui être assimilés. Ces programmes et organisations comprennent une variété d'activités, telles que la production alimentaire, l'exploitation de sources d'énergie de remplacement, les projets de distribution d'eau et d'irrigation, etc. Ils relèvent néanmoins plutôt de la bienfaisance que du développement. Voir Roy Preiswerk, "Self-reliance in unexpected places", Genève-Afrique, No 2, 1982, p. 56 à 67.

603. Tous ces facteurs sont décisifs pour relever le niveau de développement des pays en développement et sont également essentiels pour améliorer les conditions des différents groupes sociaux dans ces pays. Il faut considérer l'amélioration des conditions sociales et économiques des différents groupes sociaux comme un critère de l'efficacité de l'économie des pays en développement, car l'autonomie exige que des possibilités identiques soient ouvertes aux économies nationales au plan mondial, tout en cherchant à établir l'égalité dans l'économie*.

604. La recherche de formes pratiques d'autonomie (y compris de nouveaux éléments en matière de coopération et de nouveaux types de coopération et de relations) reste une tâche permanente. La coopération entre pays en développement doit correspondre aux aspects multidimensionnels des processus de développement et tenir pleinement compte des conditions, de même que des systèmes économiques et politiques différents des pays en développement. Des mesures concrètes ne peuvent pas être fondées sur des notions d'autosuffisance, qui sont l'expression d'une attitude défensive à l'égard du développement, mais plutôt sur la définition et l'établissement de conditions d'interdépendance nouvelles et différentes entre pays en développement, de même qu'entre pays développés et pays en développement. Le rôle actif des pays en développement est donc essentiel, puisqu'il comporte l'application du processus d'auto-identification dans le monde moderne, qui seul peut conduire à la prise de décision indépendante dans la création de nouveaux types de relations internationales.

605. La coopération entre pays en développement, étant l'un des éléments pratiques les plus importants de l'autonomie, vise précisément à réaliser l'interaction des capacités de développement et à améliorer le système de relations économiques et sociales dans le monde d'aujourd'hui.

606. Les questions concernant la coopération entre pays en développement à différents niveaux et dans le cadre de différents plans et programmes n'ont pas été épuisées, que ce soit en théorie ou dans la pratique. L'existence de différences entre pays en développement montre bien qu'il faut améliorer la coopération en recherchant les moyens de l'orienter vers des aspects et des secteurs clefs du développement. Les pays en développement s'efforcent constamment d'étendre et modifier les formes et les domaines de leur coopération. En intensifiant leur coopération, ils n'ont pas oublié la nécessité de faire participer les femmes au développement. Bien qu'au cours des trois Décennies des Nations Unies pour le développement, le développement global des pays en développement n'ait pas atteint les

* Voir Vida Tomsic, "Non-alignment and the status of women", document présenté à la XIème Table ronde : Développement, égalité économique et indépendance politique, réunie à Brioni, Yougoslavie, du 26 au 28 septembre 1983.

objectifs souhaités*, on peut cependant dire que des progrès pratiques et conceptuels notables ont été faits dans l'établissement de liens réciproques. Le plus important a été l'élargissement de la coopération au-delà des frontières régionales et la recherche d'un système de coopération mondiale ouvert grâce aux principes et à la pratique de coopération économique entre tous les pays et de la coopération technique entre pays en développement.

II. LA COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

607. De nouvelles dimensions de la coopération internationale apparaissent dans tous les domaines de développement et sont clairement présentes dans les notions de coopération technique entre pays en développement (CTPD) et de coopération économique entre pays en développement (CEPD)**. A la suite d'un examen des rapports entre ces deux types de coopération, à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement (CTPD), tenue à Buenos Aires en 1978, on est parvenu à la conclusion que la CEPD devait être

* Il existe des résultats de recherche et une abondante documentation sur la condition et le rôle des femmes dans le développement au cours de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix (1975-1985), qui s'est ouverte avec la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme à Mexico, en 1975. Tous les résultats font apparaître une situation extrêmement préoccupante et une tendance à la détérioration en ce qui concerne la condition des femmes dans les pays en développement. La Conférence des pays non alignés et autres pays en développement sur le rôle de la femme dans le développement, qui s'est tenue à Bagdad en 1979, a examiné le rôle des femmes dans le développement sur la base de l'analyse du développement national et des stratégies nationales pour l'amélioration de la condition des femmes. La Conférence a donné son appui total au concept d'autonomie individuelle et collective et a souligné que les stratégies nationales pour l'amélioration de la condition des femmes faisaient partie intégrante des objectifs de développement général. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en 1983, a souligné l'importance de la recherche et d'une plus grande coopération dans ce domaine. Le Centre international pour les entreprises publiques de Ljubljana a reçu mandat d'établir une étude conjointe sur "le rôle de la femme dans les pays en développement et sur les domaines de coopération, l'échange d'informations et le partage de l'expérience en la matière". ("Lettre datée du 30 mars 1983 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies" (A/38/132), annexe, "Programme d'action pour la coopération économique", section Q d).)

** Dans sa résolution 2974 (XXVII) du 14 décembre 1972, l'Assemblée générale a lancé l'expression "coopération technique entre pays en développement"; le premier programme officiel de coopération économique entre pays en développement a été présenté à Lusaka, en 1970, à la troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

considérée comme l'objectif ultime de la coopération entre pays en développement et la CTPD comme un moyen de l'atteindre. Cette conclusion s'appuyait essentiellement sur la délimitation des domaines où s'exercent les deux types de coopération : la CTPD englobe la totalité des processus de développement et peut donc être considérée comme l'instrument de base de la coopération mutuelle entre pays en développement; la CEPD se limite aux activités économiques*, qui représentent l'élément essentiel de la coopération vue dans son ensemble.

608. La CTPD est un processus conscient, systématique et reposant sur des motivations politiques, conçu pour servir de cadre à des liens multiples entre pays en développement. La CTPD devrait expressément chercher à atteindre, de façon égale, le plus grand nombre de personnes possible, tous les groupes sociaux (femmes, jeunes, personnes âgées) et les populations rurales et urbaines 8/.

609. Le principal objectif de la CTPD est l'application de la politique d'autonomie collective à l'échelon national et à l'échelon international. Par la CTPD, les pays en développement devraient chercher à harmoniser leurs objectifs nationaux de développement avec l'ensemble du système de coopération internationale et à renforcer leurs moyens de développement (techniques, technologiques, scientifiques, économiques, d'enseignement, etc.). Il est possible de le faire en définissant et analysant les grandes questions et les grandes priorités relatives au développement de ces pays ainsi qu'en établissant les stratégies dont ils ont besoin pour leurs relations économiques internationales.

610. Un autre objectif important de la CTPD est d'accroître et d'améliorer la communication entre pays en développement pour leur faire prendre conscience de leurs problèmes communs, et ainsi leur donner un plus large accès aux connaissances théoriques et pratiques disponibles et favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances permettant de résoudre les problèmes du développement.

611. Les pays en développement poursuivent et encouragent activement une coopération économique et technique entre eux, en tant qu'élément essentiel de leurs efforts visant à renforcer leur potentiel économique, accélérer leur croissance économique et améliorer leur position dans le système des relations économiques internationales**.

612. Les programmes de CEPD/CTPD, qui prévoient la participation active des pays en développement, des pays développés et des organisations internationales, contribuent à l'établissement de relations internationales équitables et équilibrées et au renforcement d'un développement autonome.

613. Les approches au développement reposant sur l'autonomie et les nouveaux types de coopération internationale, particulièrement la CTPD et la CEPD, tiennent compte du rôle des différents groupes de population, y compris des femmes dans le développement et la production. Des réunions de haut niveau qui se sont tenues entre 1980 et 1983 ont souligné le rôle de la CTPD dans les processus visant à intégrer les

* "... la CTPD revêt une ampleur et une complexité comparables à celles du processus de développement lui-même ... En possession de plus grandes capacités techniques, les pays en développement peuvent participer plus efficacement non seulement aux mécanismes de coopération économique entre pays en développement (CEPD ... mais aussi à la coopération internationale en vue du développement dans des domaines aussi variés que la santé, l'enseignement, la culture, l'environnement et l'énergie," (A/CONF.79/6), par. 42.

** Conformément aux mesures d'orientation exposées dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (voir résolution 35/56 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980, annexe, par. 134).

femmes au développement. Bien que de nombreux projets pratiques aient été lancés dans les pays en développement, surtout dans les domaines du développement rural et de l'enseignement, la coopération internationale intéressant les femmes n'a pas encore atteint le niveau d'une approche intégrée au développement. Bien que les femmes soient présentes dans tous les domaines d'activité humaine, l'approche sectorielle domine, et isole partiellement les femmes parce que leur rôle dans la production, la reproduction et le développement n'a pas été complètement étudié.

614. La participation des femmes à la mise en oeuvre de programmes relatifs à la coopération internationale et à la stratégie du développement devrait donc recevoir la place qu'elle mérite et bénéficier d'une attention suffisante dans tous les débats sur les questions de développement, de coopération et d'échanges internationaux. La question de la participation des femmes au développement général ne peut pas être isolée des questions relatives à l'économie et à la société.

615. L'approche par l'autonomie, conçue en tant que réexamen du potentiel de développement de chaque pays et en tant que définition de l'identité spécifique du développement de ce pays, permet, dans le cadre d'une démarche globale, d'axer l'étude sur le rôle social et le rôle de production des femmes. Cette approche fait apparaître des rapports étroits entre la condition des femmes et les questions de développement en général.

616. L'approche au développement national fondée sur l'autonomie conduit inévitablement à considérer les femmes comme une partie intégrante du développement global et, ce faisant, à établir des stratégies de développement reposant sur les besoins et le bien-être de l'ensemble de la population.

III. ARRANGEMENTS DE COOPERATION ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT INTERESSANT LES FEMMES

617. La notion d'autonomie repose sur une série d'arrangements et de programmes particuliers de coopération entre pays en développement. Nombre de ces programmes découlent de l'expérience pratique acquise par les pays en développement du fait de la coopération économique mutuelle ou d'autres types de coopération. Les programmes établis par les pays en développement sont tels que certains de leurs éléments peuvent être appliqués souplement en fonction des conditions propres aux différents pays, groupements et régions 9/. Ces programmes peuvent être mondiaux, régionaux ou sous-régionaux (dans le cadre de groupements régionaux ou sous-régionaux tels que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), le Système économique latino-américain (SELA), le Marché commun arabe (MCA), l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) qui a succédé à l'Organisation des Etats riverains du Sénégal (OERS), les Emirats arabes unis et l'Organisation de coopération régionale pour le développement (OCDR), ou des associations commerciales comme l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), l'Organisation des pays producteurs de café et l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO).

618. Bien que le commerce ait été à la base de tous les programmes et arrangements d'intégration, les pays en développement ont récemment commencé à fonder le concept d'autonomie sur des processus d'intégration dans des domaines essentiels du développement tels que la production manufacturière, la coopération dans le domaine de la production, le transfert de technologies, etc. Cette notion élargie d'autonomie collective a étendu le champ de développement, rendant du même coup nécessaire l'intégration du rôle de développement des femmes à tous les aspects de la coopération.

619. Des tentatives d'intégration des femmes au développement s'observent dans presque tous les domaines d'activités. Le problème a commencé d'être étudié sérieusement lorsque la poussée démographique brutale et non maîtrisée s'est fait sentir dans les pays en développement et lorsque les rapports entre les rôles de production et de reproduction des femmes dans la société sont devenus l'objet d'un débat. Il s'agit d'une question capitale et qui intéresse tous les programmes et toutes les formes possibles de coopération; de même que l'autonomie, elle est liée d'une part aux réalités du développement et de l'intégration économiques des pays en développement et, d'autre part, à l'action politique.

620. C'est ainsi, par exemple, que les mesures visant à promouvoir l'autonomie sous-régionale ont considérablement insisté sur une étude de la place des femmes et sur des démarches spécifiques visant à assurer leur intégration plus adéquate au développement. Les mesures prises dans le cadre, par exemple, de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC)* ont visé à instaurer des mécanismes permettant aux femmes de s'exprimer et de s'épanouir. On constate que des efforts ont été faits pour étudier et comparer les expériences de différents pays (ces efforts sont dus essentiellement à diverses organisations féminines : l'Organisation des femmes du Mozambique, l'Organisation des femmes angolaises, etc.) et pour coordonner les programmes de développement**. En raison de la situation dans laquelle se trouvent les pays de la SADCC, ces programmes sont principalement destinés aux zones rurales qui ont connu la plus forte émigration et où l'agriculture a le plus stagné. Les résultats de ces programmes n'ont pas encore été correctement évalués mais on peut déjà dire qu'ils ont contribué à mettre en évidence les problèmes fondamentaux et à montrer qu'il fallait renoncer aux stratégies de développement qui accordent une faible place aux réalités socio-économiques et culturelles qui freinent la promotion des femmes.

621. Bien que les cas précis soient encore rares où les femmes aient été intégrées à des arrangements régionaux ou sous-régionaux de coopération, ceux qui existent montrent à l'évidence qu'il est nécessaire de compléter et d'enrichir les approches existantes. Les organismes internationaux (particulièrement ceux des Nations Unies) ont fait beaucoup plus et les programmes régionaux pour l'intégration des femmes au développement sont loin d'être rares en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans d'autres régions du monde. Afin de mieux définir et de mieux

* La Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) a été créée en 1980 pour regrouper neuf Etats indépendants : Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

** "La situation des femmes dans les pays de la SADCC qui sont indépendants depuis plusieurs années n'a pas fait l'objet d'études permettant de déterminer s'il suffit d'améliorer ou si une transformation radicale est nécessaire. Une perception correcte des questions en jeu dans chaque cas est une condition préalable de l'efficacité des programmes." Olivia Muchena, "Are women integrated into development ?" (Les femmes sont-elles intégrées au développement ?), African Report (Rapport sur l'Afrique), No 2/83, p.5.

appliquer l'approche par l'autonomie, il importe de coordonner les mesures et d'échanger les acquis de l'expérience entre les différents groupements, organismes régionaux, sous-régionaux et commerciaux et organismes internationaux. Les organisations de femmes devraient établir des liens fonctionnels avec les organismes régionaux et sous-régionaux, ce qui stimulerait l'établissement et la mise en oeuvre de programmes appropriés et, dans le même temps, assurerait leur évaluation pratique.

622. La définition et l'application des programmes est un aspect pratique de l'autonomie collective et individuelle et constitue la seule manière possible de modifier les stratégies du développement de manière à tenir compte de l'intégration des femmes au développement. Des changements concrets se produisent d'ailleurs dans un certain nombre de domaines.

IV. LE ROLE DES FEMMES DANS LA REALISATION DES OBJECTIFS DE L'AUTOSUFFISANCE (APPROCHE SECTORIELLE)

623. Dans la mesure où elle constitue une stratégie de développement et un processus multiforme, l'autosuffisance s'étend à tous les domaines de l'activité créatrice et productrice de l'homme. Etant donné l'importance que certains de ces domaines, tels que les échanges commerciaux, l'agriculture, l'industrie, l'énergie, les finances, la science et la technologie présentent pour le développement, il est indispensable d'analyser le rôle actuel des femmes dans ces domaines et celui qu'elles pourraient jouer à l'avenir. Cette analyse devrait permettre de modifier le rôle des femmes dans les secteurs du développement.

A. Echanges commerciaux

624. Les échanges commerciaux représentent la forme de coopération économique la plus ancienne et la plus évoluée entre les pays en développement. Ils donnent l'impulsion au renforcement de la coopération économique mutuelle et, en même temps, ils déterminent en grande partie les structures économiques de la plupart des pays en développement et constituent un élément de base de la mise en oeuvre de la stratégie de l'autosuffisance*.

* Les échanges commerciaux entre les pays en développement ont augmenté régulièrement jusqu'en 1980. Cette croissance a été particulièrement sensible au cours des années 70, par suite notamment de la hausse des prix du pétrole. Mais, même si l'on exclut le pétrole des calculs, on constate que le taux annuel de croissance des échanges commerciaux entre les pays en développement a été de 26,7 % entre 1970 et 1975 et de 20,6 % entre 1975 et 1980. En 1980, les échanges commerciaux entre les pays en développement représentaient 30 % du total de leurs importations et 25 % de leurs exportations. Il est particulièrement important de noter l'évolution de la structure de ces échanges, qui portaient d'abord sur les produits alimentaires et les matières premières et ensuite sur les produits industriels. La proportion des denrées alimentaires et des matières premières dans les exportations entre pays en développement est tombée de 70 % à 33 %; parallèlement, la part des produits industriels dans ces échanges est passée de 24 % à 56 %. (Voir Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Rapport sur le commerce et le développement, 1983 (Publication des Nations Unies, No de vente F.83.II.D.13).)

625. Le commerce est un domaine concret où le principe de l'autonomie collective peut constituer, pour les pays en développement, un important facteur de développement. Dans la stratégie d'autonomie globale, le commerce devrait être stimulé par le développement national de l'agriculture et de l'industrie. Cette optique résulte de la conviction que, ce qu'il faut étudier d'abord, c'est le potentiel d'une économie nationale de produire des biens déterminés 10/.

626. Pour chercher à intensifier leurs échanges mutuels et agir ainsi sur l'évolution de leur position internationale, les pays en développement ont pris une série de mesures et de décisions dont les plus importantes sont inconstamment les réductions tarifaires et autres mesures visant à libéraliser les échanges (par exemple le traitement préférentiel) ou à les stimuler (accords de clearing et autres modalités de paiement, arrangements financiers spéciaux, accords complémentaires, etc.).

627. Dans les pays en développement, la participation des femmes à l'organisation et à la pratique des échanges, leur part des emplois dans le commerce et leur position dans la hiérarchie des emplois n'ont pas été étudiées. Cependant, l'expérience montre que la participation féminine se limite essentiellement aux échelons nationaux, bien que l'influence globale du commerce international sur les économies nationales soit tout à fait évidente. Même lorsque les femmes sont employées dans des entreprises appartenant au ménage ou à la famille, cette activité se situe dans un contexte économique-social d'ensemble sensiblement influencé, sinon largement déterminé, par l'impact du commerce international.

628. Il est donc important d'analyser la relation qui existe entre le commerce international, d'une part, et, d'autre part, l'infériorité de la situation matérielle de la femme et l'inégalité dans son statut dans les sociétés en développement. Eu égard à la forte concurrence qui s'exerce sur le marché mondial, la main-d'oeuvre à bon marché a été considérée comme un avantage relatif dans la plupart des pays en développement. Des pressions, parfois consciemment entretenues, se sont donc exercées dans les pays en développement eux-mêmes pour que les salaires et les niveaux de vie de la population active locale restent bas. On a pu y parvenir, en partie à cause de l'existence d'énormes réserves de main-d'oeuvre dans tous ces pays*.

629. La faiblesse des niveaux de vie des familles et la concurrence de la main-d'oeuvre à bon marché a forcé les femmes à accepter d'être mal rémunérées, contribuant ainsi à abaisser les prix et à faciliter les exportations. Tel a été le cas tout aussi bien pour les produits primaires (provenant de plantations de café, de cacao ou de thé de type "colonial") que pour les produits de l'industrie légère (textiles, industrie alimentaire, appareils électroménagers, voire électronique dans les pays qui commencent à s'industrialiser). C'est précisément la faiblesse de leurs coûts de production, due surtout à la main-d'oeuvre à bon marché, qui permet à ces pays de briser les barrières protectionnistes de plus en plus rigides qu'érigent les pays développés pour empêcher l'importation de ces produits.

* On a vu dans cette façon de faire une "concurrence fondée sur l'exploitation de l'homme et non sur l'intelligence et la bonne organisation", (João Cravinho, "Concentração privada do poder economico", O Journal, 23 octobre 1981.)

630. Les pays en développement en viennent à participer eux aussi à la course aux taux de croissance élevés, qui implique du même coup une forte croissance de leurs exportations. Les pays en développement ont été objectivement forcés de donner la priorité aux aspects quantitatifs de la croissance au détriment de ses aspects qualitatifs. Au moment où ils s'engagent dans la lutte concurrentielle sur un marché mondial entièrement dominé et contrôlé par les pays développés, ils n'ont guère la possibilité de choisir leurs partenaires commerciaux ou d'autres formes de coopération. Mieux respecter les aspects qualitatifs du développement sans en négliger les aspects quantitatifs les mettrait mieux en mesure de faire valoir ces aspects qualitatifs dans les échanges internationaux et d'améliorer qualitativement leurs échanges mutuels. Si les pays en développement se fixent pour but collectif de pousser plus loin la transformation industrielle, de perfectionner leurs modalités de coopération économique et de diversifier leur production, ils pourront plus facilement survivre et réussir dans la lutte concurrentielle sur le marché mondial. Cette orientation atténuera du même coup les pressions qui les contraignent à écouler leurs marchandises à bon marché et, à cet effet, à mal rétribuer leur main-d'oeuvre. Ainsi, en favorisant le développement des échanges commerciaux entre les pays en développement, le principe de l'autonomie collective aide à créer des conditions propres à résoudre le problème des différents groupes sociaux dans ces pays, et notamment des femmes. Cette méthode assurera l'amélioration qualitative du développement dans chacun des pays. On obtiendra donc un double effet : internationalement, on créera les conditions voulues pour un développement quantitatif plus rapide, plus rationnel et plus soutenu et, nationalement, on établira les fondements nécessaires à l'harmonisation du développement économique et de la qualité du développement.

631. Il convient à ce propos de ne pas perdre de vue que la participation des femmes au commerce est une tradition dans nombre de pays en développement. Ce rôle traditionnel des femmes conserve son importance aux échelons national et local. Les femmes (en Afrique de l'Ouest, par exemple) ont organisé leurs propres associations commerciales, qui influent puissamment sur la restructuration des régimes commerciaux. Le fait mérite d'autant plus d'être relevé qu'une réglementation inadéquate du commerce présente de graves inconvénients pour les femmes qui participent à cette activité. L'analyse détaillée et la reconnaissance du rôle précis des femmes dans le commerce intérieur et extérieur des différents pays en développement pourraient conduire à une meilleure définition des dispositions concrètes qui, dans l'optique de cette autonomie, pourraient être prises pour parvenir à une organisation et une réglementation plus efficaces et à un meilleur fonctionnement du commerce et de l'écoulement des produits. Une bonne partie de l'activité commerciale féminine relève de l'économie parallèle et ne fait l'objet d'aucune évaluation. Il est donc évident qu'une étude détaillée de ces problèmes s'impose.

632. L'interaction des aspects quantitatifs et qualitatifs du développement et du commerce international des pays en développement devrait bien entendu faciliter l'application effective du principe de l'autonomie collective. Comme, dans les pays en développement, la condition de la femme et son rôle dans le développement sont directement liés à la qualité du développement, la recherche de solutions appropriées à ces problèmes compte parmi les conditions indispensables au relèvement de la qualité du développement et à l'évolution des termes de l'échange sur le plan international.

633. Dans les pays en développement, une approche qui permettrait de mieux répondre aux besoins des femmes en matière de développement ne saurait être considérée comme une entrave au commerce extérieur, mais bien plutôt comme un moyen d'assurer un système approprié d'échanges capable de jouer un rôle positif dans le développement et d'offrir une bien meilleure organisation du commerce à l'échelon national.

B. Agriculture

634. L'agriculture, on le sait, est le secteur clef de l'économie des pays en développement. Le secteur rural, et notamment l'agriculture, est en même temps un des principaux moteurs de la croissance économique nationale et offre le seul moyen d'assurer l'approvisionnement voulu en vivres et de fournir assez d'emplois pour satisfaire la demande. L'agriculture emploie tant bien que mal la majeure partie de la population active. L'évolution économique et sociale nécessaire dans le secteur agricole a été très lente. Ce secteur est également exposé à de fortes influences extérieures et n'a pas pu répondre entièrement aux besoins de la consommation alimentaire intérieure ou des exportations nationales de produits agricoles.

635. La production agricole des pays en développement ne pourra pas être améliorée si l'on continue de la dissocier de l'ensemble du développement économique et social ou si l'on ne la considère pas comme faisant partie intégrante de l'économie mondiale. Des changements sociaux et économiques et des changements dans la production s'imposent en matière d'agriculture, ainsi que des changements structurels dans les domaines de la production, des échanges et des finances et dans les systèmes monétaires qui influent sur l'agriculture. Ces changements ne pourront être efficaces s'ils se limitent à la solution de problèmes partiels ou temporaires; il faut au contraire qu'ils s'attaquent aux grands problèmes structurels de la production agricole.

636. Alors que l'agriculture est le secteur clef de l'économie de tous les pays en développement, c'est dans le domaine de la production agricole que la coopération entre ces pays est le moins efficace et le moins rationnelle. Bien que l'on reconnaisse théoriquement qu'il faut améliorer l'agriculture et la production alimentaire, le secteur agricole est encore en grande partie considéré comme un secteur de production traditionnel où la coopération internationale est difficile à établir et à développer.

637. Le concept de l'autonomie agricole appelle l'analyse de la situation actuelle (qui se traduit tragiquement, par exemple, par la famine, dont les principales victimes sont les enfants et les femmes), la modernisation de la production agricole et la coopération mutuelle entre les pays en développement. Les modifications à apporter à la production agricole d'une façon générale (réforme agraire, innovations technologiques, améliorations de l'organisation de la production et de la commercialisation, etc.) devraient être conçues de manière à répondre aux besoins des producteurs du secteur agricole à l'échelon national et, à l'échelon international, à rendre plus dynamique les échanges commerciaux.

638. Comme dans tous les autres domaines, la coopération entre les pays en développement serait particulièrement utile en ce qui concerne l'échange de données d'expérience en matière de développement et la mise en oeuvre de différents programmes de développement. Pareille coopération pourrait grandement contribuer à assurer un développement agricole plus dynamique et à renforcer l'industrie de transformation, la coopération technique, la formation des producteurs, etc. 11/. Les pays en développement devraient intensifier et harmoniser davantage leurs efforts pour promouvoir la coopération mutuelle dans les domaines de l'agriculture et des agro-industries*.

639. Des accords de coopération technique entre pays en développement portant sur tous les aspects du développement agricole et sur la situation des femmes dans ce processus pourraient apporter une contribution importante à cette coopération.

640. Bien que les connaissances et les statistiques sur le rôle productif des femmes dans l'agriculture soient limitées, il est évident que dans les pays en développement, la majorité des femmes continuent de vivre en zones rurales et apportent une contribution à l'agriculture et à la transformation des produits alimentaires. Les femmes rurales participent à toutes les formes de production agricole, mais une bonne partie de leur travail a un caractère familial ou saisonnier et a trait essentiellement à l'agriculture de subsistance. Le rôle productif des femmes dans l'agriculture est multiple et s'étend à l'agriculture de subsistance et à la production agricole marchande**.

641. Une analyse de la composition par sexe de la population active dans le secteur agricole révèle que les femmes représentent plus de 40 % de cette main-d'oeuvre dans 52 pays et plus de 50 % dans 24 pays 12/. Il s'ensuit que la contribution qu'elles apportent à l'agriculture est plus importante qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent et qu'elles ont un rôle appréciable à jouer dans la réalisation des objectifs de développement agricole.

642. Les modifications apportées jusqu'à présent aux systèmes agricoles dans tous les pays du monde en développement n'ont tenu compte des femmes dans aucun de leurs aspects technologiques, institutionnels, financiers ou productifs. On ne se rend guère compte que les femmes, qui participent à une très large gamme d'activités de production agricole (jardinage, exploitation agricole, élevage, entreposage et transformation des aliments, etc.), représentent aussi une réserve de connaissances techniques utiles compatibles avec des méthodes d'agriculture qui ménagent l'environnement et l'énergie. En tant que petites exploitantes et cultivatrices, elles sont généralement oubliées, même s'il existe différentes activités visant à améliorer ce type de production agricole. Dans certains pays, elles n'ont même pas droit à des prêts ou autres formes d'appui financier pour le développement agricole et dans d'autres elles n'ont pas l'égalité des droits de propriété.

* Le Venezuela et la Yougoslavie, par exemple, ont entrepris un grand projet de coopération dans le domaine de l'agriculture et des industries de transformation de produits agricoles. Une société mixte, l'"Astraven", a été créée pour promouvoir une conception intégrée du développement de l'agriculture et des industries alimentaires et pour stimuler des activités agro-industrielles complexes (exploitations agricoles et élevage, transformation industrielle des produits de l'agriculture et commercialisation). Le projet prévoit les besoins de main-d'oeuvre et la formation du personnel, mais ne comporte pas de dispositions spéciales visant à répondre aux besoins particuliers de la main-d'oeuvre féminine.

** Voir également Vida Tomsic, "Women in Rural Pluri-Activity", étude présentée à la Consultation technique sur les femmes dans les diverses activités rurales, tenue à Ljubljana en 1983.

643. Les femmes rencontrent aussi des difficultés lorsqu'elles cherchent à participer non seulement à la production de subsistance, mais encore à la production marchande. Elles sont engagées pour la récolte des cultures marchandes, mais c'est, dans la plupart des cas, en tant que saisonnières. L'introduction de techniques modernes les prive souvent de leurs possibilités d'emploi mais ne peut les libérer de la production de subsistance. Pour ces deux raisons, leur situation dans l'agriculture peut les amener à n'avoir plus guère le désir de prêter leurs services et, du même coup, l'état nutritionnel de leur famille peut en souffrir.

644. La structure de la production agricole et des sociétés rurales dans les pays en développement varie : elle peut comprendre des communautés paysannes groupées en associations plus ou moins rudimentaires de petits exploitants, de grandes exploitations, des plantations et des cultivateurs sans terres. Il est possible d'envisager dans chaque pays en développement différents types de sociétés rurales : des régions industrialisées pratiquant l'agriculture moderne; de grandes plantations; des zones consacrées aux petites cultures marchandes; des communautés paysannes essentiellement autosuffisantes. Pour assurer le développement et l'évolution dans le secteur agricole, il faut donc prévoir des politiques très diverses. Les changements visant à agir sur la situation des producteurs, et notamment des femmes, doivent eux aussi reposer sur des approches et des objectifs de développement différents.

645. L'unification des approches, imposée par de puissants intérêts commerciaux extérieurs a déjà eu un effet destructeur sur la production alimentaire et sur la nutrition dans les pays en développement. C'est pourquoi, un degré approprié d'autonomie pourrait renforcer la position des petits exploitants et des cultivateurs et favoriser l'introduction de nouvelles technologies et la modernisation selon les méthodes les mieux adaptées aux besoins du pays. Cette formule appelle la participation active des communautés rurales au développement. Pour l'assurer, il faut d'abord reconnaître le rôle essentiel du producteur agricole.

646. Dans les stratégies nationales et internationales de développement, on met en relief le rôle des femmes en tant que cultivatrices et agents du développement rural. On reconnaît aussi leur rôle dans le développement politique, technique, économique, social et administratif, mais leur manque de formation et leur mentalité traditionnelle les maintiennent toujours à la périphérie des principaux processus de développement. Leur participation doit donc être liée aux grands changements de structure du développement agricole, puisque l'évolution du contexte du développement et l'évolution de leur rôle doivent aller de pair.

647. Dans la plupart des cas, les agricultrices ne s'intéressent pas exclusivement à l'agriculture de subsistance. Elles sont d'ordinaire prêtes à apporter des modifications à leur vie. Elles consentent donc à vendre la majeure partie de leur production et à réinvestir une bonne partie de leur revenu dans l'agriculture. Les agricultrices ont cependant signalé qu'elles rencontraient un certain nombre de grosses difficultés : leurs exploitations étaient de petite taille et elles avaient de la peine à obtenir davantage de terres; elles n'étaient pas en contact avec les vulgarisateurs agricoles et elles ne pouvaient pas assumer la charge des gros prêts consentis par la Banque mondiale ^{13/} pour des projets du fait que leurs opérations portaient sur de petites exploitations.

648. Dans les pays en développement, les sociétés rurales ont connu des changements très sensibles de leurs calendriers de production, de la nature des facteurs de production et des méthodes d'écoulement des excédents. Les femmes ne sont donc pas restées dans une situation statique, mais ont pleinement réagi à ces transformations et modifié leurs relations à l'égard de l'économie et de la société. Leur rôle n'a jamais été passif, bien que leur fonction de procréation leur ait toujours imposé des tâches domestiques. On ne saurait interpréter cette situation propre aux femmes de la campagne comme témoignant chez elles d'un refus d'évoluer. Bien au contraire, elles peuvent le souhaiter vivement, mais ne savent guère comment s'y prendre. Sous l'impulsion d'une politique dynamique visant à améliorer la condition de la femme et à assurer le développement plus équilibré de la société, des progrès seraient probablement accomplis. A cet égard, il faudrait bien insister, dans la formation et l'éducation rurale, sur l'action autonome.

649. Il y a aussi bien à faire pour améliorer la condition générale de la femme dans les sociétés rurales : le forage de puits, l'adduction d'eau, l'électricité, l'énergie et quelques machines simples pourraient notamment changer sensiblement leurs conditions de travail. Si elles disposaient de ces moyens, les femmes pourraient facilement être amenées à travailler et à participer avec les autres membres de la communauté à des programmes de développement communautaire ou à d'autres programmes nationaux et locaux 14/. Une évolution générale du mode de vie et des méthodes de production dans les sociétés rurales s'impose si l'on veut que les femmes aient un sentiment d'égalité. Quelques projets producteurs de recettes ne peuvent opérer pareil changement dans la dimension du développement, qui doit être de bien plus vaste portée.

650. Le contexte économique, social et politique doit aider les femmes des sociétés rurales des pays en développement à mieux jouer leur rôle de participantes à la production et leur rôle de procréation, et leur faciliter le soin des enfants et les tâches ménagères. La spécialisation est utile et même nécessaire dans certains secteurs de la production, mais elle ne peut guère être envisagée dans les sociétés actuelles. Rien n'empêche que les femmes rurales continuent de combiner leurs rôles de procréation et leur participation à la production 15/. Il semble que ce soit non seulement acceptable mais souhaitable, à condition que la situation matérielle des femmes rurales atteigne des niveaux suffisants et continue de s'améliorer et que l'égalité de leur condition soit reconnue dans le ménage, dans les communautés et dans les sociétés.

651. Il convient de souligner à nouveau, pour conclure, que l'approche autonome à l'égard du relèvement de la condition de la femme dans l'agriculture, doit reposer sur l'hypothèse que la structure de la société rurale dans chaque pays en développement est unique et que ces pays présentent une grande diversité à cet égard. Les programmes consacrés à l'amélioration de la condition de la femme devraient varier d'un pays à l'autre et se fonder sur la volonté propre de chaque pays de modifier l'ensemble de la structure économique, sociale, technologique et administrative du secteur agricole. Au long de ce processus, les femmes elles-mêmes pourraient, en s'organisant et en participant à la vie communautaire et politique de leur pays, influencer sur l'application de différentes méthodes propres à favoriser l'évolution autonome et pouvant aller de pair avec d'autres modifications apportées aux sociétés locales.

C. Industrie

652. L'industrialisation rapide des pays en développement est un élément indispensable et un instrument dynamique de la croissance autonome soutenue de leur économie et de leur évolution sociale.

653. La coopération industrielle est l'une des formes les plus complexes des relations économiques internationales contemporaines. Elle s'étend à tous les domaines de l'activité économique, depuis l'industrie et l'agriculture jusqu'aux différentes activités d'infrastructure. Elle est généralement liée aux processus d'internationalisation de la production et d'intégration économique. La coopération industrielle entre les pays en développement dépend essentiellement des processus d'industrialisation de ces pays.

654. L'industrialisation des pays en développement présente maints aspects. D'une part, elle traduit les efforts que déploient ces pays pour résoudre les questions fondamentales de leur propre développement en changeant la structure de la production et de la société et pour chercher à combler l'écart qui les sépare des pays développés. D'autre part, l'expansion industrielle traduit la dynamique du système capitaliste international, puisque les industries des pays développés constatent qu'il est dans leur intérêt de transférer une partie de leurs activités de production vers la "périphérie". Ce processus de redéploiement des pays développés vers les pays en développement est une des caractéristiques de la structure industrielle actuelle.

655. Comme le prévoient la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, adoptés à la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le rendement industriel des pays en développement devrait évoluer au taux annuel moyen de 9 % et ces pays devraient établir les bases voulues pour atteindre l'objectif de 25 % de la production mondiale d'ici l'an 2000*.

656. On sait déjà maintenant que cet objectif ne pourra pas être atteint. On peut compter que, d'ici l'an 2000, les pays en développement parviendront peut-être à porter à environ 17 % leur part de la production industrielle mondiale, qui est actuellement de 7 à 8 %. La répartition régionale de cette augmentation est très défavorable, la croissance la plus rapide de la production industrielle étant attendue en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. On pense que la production industrielle des pays de ces deux régions représentera 80 % de celle de tous les pays en développement en l'an 2000 16/.

657. La production industrielle mondiale exige des changements de structure. Dans le cas des pays en développement, ces changements impliquent la maîtrise des processus d'industrialisation et l'élaboration de nouveaux concepts correspondant aux besoins et aux conditions qui leur sont propres. Ces changements pourraient inclure, par exemple, une meilleure répartition géographique de l'industrie, la production des articles manufacturés les plus nécessaires à l'augmentation de la productivité, la promotion de l'utilisation la plus rationnelle des ressources endogènes, etc. Ils présupposent aussi l'intégration des femmes dans le processus de développement industriel et l'égalité de leur participation.

* Voir ID/CONF.3/31, chap. IV.

658. Les femmes participent à l'industrialisation dans presque tous les pays en développement. Leur intégration dépend du degré de développement industriel et des caractéristiques culturelles de la société considérée. Dans bien des pays, ce sont les entreprises industrielles internationales en quête de nouveaux emplacements moins coûteux pour leurs chaînes de production à forte intensité de main-d'oeuvre qui ont d'abord fait appel à la main-d'oeuvre féminine et l'ont surtout utilisée. La réimplantation dans des pays en développement a tout simplement offert aux sociétés transnationales un autre moyen de rester compétitives dans un secteur de production donné et, dans certains pays en développement, les femmes ont constitué un élément essentiel de l'économie globale et l'une des ressources clefs dans l'expansion des sociétés transnationales 17/.

659. Le nombre total de femmes employées dans les industries des pays en développement peut sembler impressionnant, surtout si l'on considère la main-d'oeuvre féminine des industries d'exportation de quelques-uns de ces pays (Hong-kong, Malaisie, Mexique, Philippines, République de Corée et Singapour, par exemple); mais si l'on examine la situation au niveau des pays, le nombre des travailleuses dans le secteur industriel est relativement faible. L'intégration des femmes à la productivité industrielle se limite en effet : a) aux industries à faible productivité ou b) aux industries à forte intensité de main-d'oeuvre. Leurs salaires sont généralement bas et leurs conditions de travail sont médiocres (dans certains pays d'Asie, par exemple, le salaire des travailleuses des industries d'exportation n'atteint pas la moitié de celui des hommes, et dans d'autres pays d'Asie, la différence entre les salaires masculins et les salaires féminins est encore plus grande, la rémunération des femmes représentant le quart ou le tiers de celle des hommes). Cet état de choses s'explique en partie par la forte proportion d'analphabètes parmi les femmes des pays en développement, mais il vient surtout du fait que les femmes sont considérées comme une "réserve" de main-d'oeuvre. En outre, elles n'occupent dans l'industrie que des postes subalternes.

660. Il ressort de ces considérations que les ressources humaines ont été mal utilisées au cours du processus d'industrialisation dans les pays en développement. Toutefois, dans la petite industrie, les femmes occupent parfois de meilleures situations essentiellement parce que ce sont des entrepreneurs*. Un gros effort est également déployé pour apprendre aux femmes les techniques de fabrication, notamment dans la petite industrie et surtout dans les zones rurales**.

661. Dans les pays en développement, le progrès industriel a provoqué des migrations et une urbanisation massive et a transformé la vie rurale. La rapidité de la "modernisation" a été telle qu'une double structure industrielle s'est établie, comprenant un secteur moderne en expansion et un secteur traditionnel qui a connu de profondes transformations.

* Par exemple, une classe de femmes entrepreneurs s'est constituée et a créé un certain nombre d'entreprises industrielles. Ces entreprises fonctionnent bien, mais connaissent parfois des difficultés : insuffisances technologiques, conception inadéquate des produits, marché trop restreint, etc. Malgré ces difficultés, les femmes entrepreneurs témoignent d'un remarquable esprit d'initiative et tiennent à développer leurs opérations.

** Le Centre africain de recherche et de formation pour la femme, qui relève de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), s'est doté d'un groupe de travail chargé de la promotion de la femme africaine; ce groupe fonctionne selon les principes de la coopération technique entre les pays en développement. Il s'agit d'une équipe d'Africains, hommes et femmes, qui offrent volontairement d'assurer la formation professionnelle d'autres personnes dans les domaines de

662. Du fait de l'explosion démographique et de la migration d'une forte proportion de la population des zones rurales et des petites villes vers les grandes agglomérations, une partie de l'ancien secteur industriel traditionnel a été remplacée par un secteur industriel urbain non structuré dont le fonctionnement est tributaire du secteur moderne.

663. Les pays en développement s'emploient constamment à réévaluer le processus d'industrialisation auquel ils se sont trouvés exposés et qui s'est limité à quelques industries (textiles et vêtement et électronique, par exemple) et ne s'est donc pas intégré dans l'économie nationale. La possibilité d'un choix déterminé de leurs propres objectifs, stratégies et priorités en matière de développement industriel est une condition indispensable de la restructuration de leur production industrielle. Les pays en développement ont donc tendance à opter pour des modèles de développement capables de mobiliser la population tout entière et à éviter le déséquilibre entre le secteur rural et le secteur urbain. Cette approche intégrée est de première importance pour la situation des femmes, car elle leur évitera d'être exclues du processus d'industrialisation, d'être obligées de prendre des emplois dans les industries à forte intensité de main-d'oeuvre ou d'être reléguées dans le secteur agricole traditionnel.

664. Dans ce contexte, la coopération mutuelle entre les pays en développement en tant qu'élément important de l'autonomie témoigne d'un effort pour élaborer un nouveau système de production industrielle qui ne serait pas exclusivement guidé par le profit et la concentration du profit. L'autosuffisance prévoit que les pays en développement entreprendront une série d'activités coordonnées dans le domaine industriel. Leur coopération devrait porter sur les principaux points suivants :

- a) Promotion des petites et moyennes entreprises qui peuvent offrir de meilleures chances de promotion de la main-d'oeuvre féminine;
- b) Création de complexes agro-industriels suivie du transfert de techniques convenant aux femmes et d'une réévaluation générale des techniques traditionnelles;
- c) Education et formation de la main-d'oeuvre féminine (par exemple, organisation, à l'intention des femmes entrepreneurs, de stages de formation à l'élaboration de projets industriels);
- d) Création d'entreprises industrielles coopératives et octroi de crédits et de prêts pour favoriser la mise en place de systèmes coopératifs de production;
- e) Renforcement de la participation des femmes à la planification et à la programmation du développement industriel, à la production et à l'exploitation des entreprises industrielles;
- f) Création de possibilités d'emploi pour les femmes des zones rurales, notamment par la mise en place d'industries légères, de petites industries et d'agro-industries;
- g) Réalisation de projets spéciaux visant à renforcer l'autonomie industrielle aux échelons national et international.

665. Une plus grande autonomie dans le secteur industriel devrait sensiblement modifier la situation des femmes, car en s'orientant vers un type nouveau d'industrialisation et en s'attachant à des solutions mieux adaptées aux pays en développement, on élargirait les possibilités de mise en valeur de toutes les ressources humaines, et notamment de promotion des femmes. L'application dans le secteur industriel d'une méthode fondée sur le concept d'autosuffisance devrait entraîner des changements dans d'autres secteurs et conduire à de nouvelles initiatives à l'intention des femmes : progrès de l'éducation, de la formation et des soins de santé, allègement des tâches quotidiennes par l'offre de divers services, et promotion de l'égalité et des chances d'avancement professionnel.

D. Energie

666. Au cours des 15 dernières années, le problème de l'énergie a été une source de préoccupation dans tous les pays. Les efforts visant à mettre en valeur et à exploiter toutes les sources d'énergie dans l'ensemble du monde se sont intensifiés en vue de trouver une solution à long terme à ce problème. Alors que l'économie internationale reposait jusque-là principalement sur les hydrocarbures, le processus de transition vers les sources d'énergie nouvelles et renouvelables a connu des progrès sensibles et rapides.

667. Les pays en développement se trouvent dans une situation particulièrement difficile dans la mesure où ils ne peuvent payer le prix toujours plus élevé de l'énergie disponible par l'intermédiaire du circuit commercial. Il est bien connu que l'habitant d'un pays industrialisé utilise, en moyenne, environ 13 fois plus d'énergie que l'habitant d'un pays en développement. D'autre part, l'utilisation de l'énergie dans les pays en développement est fortement concentrée dans les zones urbaines, où les principaux usagers sont l'industrie et le secteur commercial. La situation des pays en développement, pour ce qui est de l'utilisation de l'énergie, se trouve, à l'évidence, encore aggravée par le fait qu'environ 65 % de la population de ces pays vit toujours dans les zones rurales.

668. La crise de l'énergie qui a frappé le monde dans les années 70 a obligé un grand nombre de pays en développement à réduire leur utilisation d'énergie, ce qui a eu des effets néfastes sur leur développement global. A cet égard, l'exploration, la mise en valeur, l'exploitation et la transformation de toutes les ressources énergétiques des pays en développement doivent être encouragées compte tenu de leurs objectifs de développement, et des ressources financières et techniques adéquates doivent être prévues à cette fin.

669. La Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi, du 10 au 21 août 1981, la Réunion de haut niveau sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables du Programme d'action de Caracas sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Rio de Janeiro, du 31 mai au 4 juin 1982, ainsi que le Comité intérimaire des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui s'est réuni à Rome, du 7 au 18 juin 1982, ont imprimé un vif élan à la mise en valeur et à l'utilisation des sources d'énergie renouvelables. Ces réunions ont insisté sur l'importance et la nécessité d'une transition du système actuel en matière d'énergie, reposant en grande partie sur l'utilisation des hydrocarbures, vers les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables 18/

établit la liste des activités qui doivent être entreprises à titre prioritaire sur les plans national, régional et international en vue d'accélérer la mise en valeur et l'utilisation de ces sources d'énergie, notamment dans les pays en développement.

670. Cette orientation vers des systèmes nouveaux en matière d'énergie et vers la mise en valeur de sources d'énergie de rechange est positive pour les pays en développement, étant donné qu'elle met l'accent sur leurs possibilités d'auto-suffisance en ce qui concerne la production d'énergie. Bien que les pays en développement ne soient pas encore parvenus aux niveaux technique et technologique nécessaires dans le domaine de la recherche et de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, un grand nombre d'entre eux (notamment l'Argentine, le Brésil, l'Inde et le Mexique) ont acquis suffisamment d'expérience pour pouvoir coopérer efficacement avec d'autres pays en développement. Une coopération mutuelle entre pays en développement dans le domaine de l'énergie comporte les éléments suivants : élaboration de plans en matière d'énergie*; évaluation des sources d'énergie; choix et transfert de la technologie et de l'équipement appropriés; échange d'informations; formation du personnel. Il convient d'ajouter à ce qui précède des programmes communs d'utilisation de l'énergie hydraulique et la solution de divers problèmes relatifs à l'énergie, notamment le problème important du financement des projets en matière d'énergie, en particulier dans les pays les moins avancés. La coopération dans ce domaine pourrait aider à trouver les fonds nécessaires auprès de diverses sources nationales et internationales.

671. La coopération dans le domaine de l'énergie s'inscrit dans le cadre général de la coopération économique internationale en vue du développement et vise à encourager et accélérer la conservation de l'énergie et la mise en valeur des ressources énergétiques mondiales. Outre les nombreux problèmes économiques financiers, techniques, technologiques et autres appelant une solution, les pays en développement se trouvent aussi confrontés à un certain nombre de problèmes socio-économiques connexes dont il y aurait lieu de tenir compte dans toutes les activités relatives à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables et autres. La participation de la population, sur la base d'une meilleure connaissance de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, revêt une importance particulière.

672. A cet égard, la participation des femmes mérite une attention spéciale, non seulement parce que tous les aspects de l'utilisation de l'énergie concernent directement les femmes, mais aussi parce que les femmes sont souvent en mesure d'organiser l'utilisation d'énergie ainsi que d'utiliser et de produire de l'énergie à des fins domestiques. Il s'agit là en particulier de sources d'énergie non classiques.

673. Le développement socio-économique général des pays en développement suppose aussi une participation croissante des femmes aux activités économiques à tous les niveaux. Les femmes pourraient donc jouer un rôle important pour ce qui est d'une utilisation plus rationnelle et mieux appropriée des sources d'énergie renouvelables, avec les avantages directs et les effets positifs que cela comporterait pour l'ensemble de la population et pour la collectivité.

* En particulier, mise au point d'une planification nationale énergétique qui tienne compte du fait qu'une part non négligeable de l'énergie actuellement utilisée est produite par la main-d'oeuvre féminine.

674. Le rôle des femmes dans la gestion et la consommation de l'énergie est multiple : au niveau de la famille ou même de la collectivité, elles sont en même temps gestionnaires, utilisatrices, animatrices et agents du changement. Une plus grande intégration des femmes dans les processus de planification et de production de l'énergie suppose que l'on modifie les méthodes et les objectifs économiques et techniques en matière d'énergie dans les pays en développement. La tendance va vers une décentralisation partielle de la production d'énergie par le biais de l'introduction de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et vers une coordination et une planification plus systématiques de leur utilisation, ce qui devrait profiter au développement en général, étant donné que le développement de l'agriculture, de l'industrie, de la vie communautaire, et individuelle, de l'éducation, de la culture, etc., est lié à l'énergie. C'est pourquoi le rôle multiple des femmes dans l'utilisation et la mise en valeur de l'énergie devrait être examiné à tous les stades des projets ayant trait à l'énergie, depuis la planification jusqu'à l'évaluation finale de la consommation.

675. Une participation de plus en plus active des femmes pour ce qui est de l'ensemble des problèmes de développement et des aspects pratiques de la prise de décisions qui concernent la production et l'utilisation de l'énergie pourrait s'accompagner de transformations radicales des systèmes énergétiques. En Inde, en Chine et aux Philippines, plusieurs milliers de petites usines produisant du gaz de fermentation sont déjà en service. D'autres solutions de rechange contribuent aussi à une décentralisation générale des systèmes énergétiques et à une participation plus active de la population locale à la production et à l'utilisation de l'énergie, ce qui, à son tour, transforme les modes de vie et les systèmes de valeurs culturelles. Ces transformations favorisent l'auto-suffisance nationale, ainsi qu'un rythme de développement soutenable sur le plan national, et nécessite une coopération organisée et des échanges de données d'expérience entre pays en développement.

E. Domaines monétaire et financier

676. La coopération financière et monétaire entre pays en développement est extrêmement poussée dans certains groupes sous-régionaux et régionaux, et constitue un élément indispensable de toutes les formes de coopération économique et technique.

677. Les problèmes les plus graves auxquels les pays en développement doivent faire face aujourd'hui ont trait à la balance des paiements et aux problèmes des liquidités, et sont le reflet du déséquilibre structurel inhérent au système économique ainsi que de l'inadéquation du système financier et monétaire au regard de ce dont les pays en développement ont besoin en matière de développement. Il est donc nécessaire de procéder à des réformes par le biais des mécanismes de politiques internationales du développement fondées sur le principe de l'autonomie collective.

678. Un grand nombre de restrictions entravent l'accès des pays en développement aux marchés financiers internationaux. Une des solutions qui s'offrent à ces pays est d'accroître leur coopération financière mutuelle, ce qui peut contribuer à renforcer leur situation financière ainsi que leur pouvoir de négociation à l'égard des pays développés.

679. La coopération financière entre pays en développement s'inscrit dans le cadre du financement international du développement économique et constitue l'un des principaux éléments de la stratégie visant à assurer l'autosuffisance des pays en développement. Les problèmes auxquels elle se trouve confrontée tiennent a) à ce que les transactions financières sont l'expression monétaire de toutes les autres transactions économiques, et b) à ce que les pays en développement sont encore moins prompts à procéder à des modifications en ce qui concerne les institutions et politiques financières et monétaires existantes qu'en ce qui concerne d'autres secteurs du système économique.

680. Cet état de choses incite les pays en développement à orienter de plus en plus leur coopération financière mutuelle vers un financement plus adéquat des projets de développement tout en respectant pleinement les priorités sur le plan social et sur le plan du développement de chaque pays. Les principaux éléments de la coopération financière entre pays en développement sont les suivants : mécanismes de compensation et de crédit*, établissement de liens

* Les huit mécanismes de compensation dont le nom suit ont été créés et regroupent au total 56 membres : la Chambre de compensation d'Amérique centrale (CACH), créée en 1961, l'Association latino-américaine d'intégration; le Système de crédit réciproque et de paiements, créé en 1965, l'Union des arrangements de paiements multilatéraux de la coopération régionale pour le développement (CRD), créé en 1967, l'Union asiatique de compensation (UAC), créé en 1974, la Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest (WACH), créée en 1975; la Facilité de compensation multilatérale de la CARICOM (CMCF), créée en 1977, l'Arrangement monétaire de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPOL), créé en 1978, et la Chambre de compensation de l'Afrique centrale (CAFCH), créée en 1979. Voir Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Rapport sur le commerce et le développement, 1983, Publication des Nations Unies, numéro de vente E.83.II.D.13), deuxième partie, chap. III, par. 100.

entre les accords de paiements sous-régionaux existants, collaboration avec les accords régionaux existants et coordination de ces accords et souci d'établir un réseau plus étendu de banques* de développement régionales et d'autres institutions financières capables de mobiliser des ressources financières et de fournir un appui financier aux programmes** d'investissement de capitaux.

681. Les divers niveaux de développement auxquels sont parvenus les pays en développement ainsi que leurs politiques financières et économiques ont eu des répercussions sur l'organisation et l'institutionnalisation de leurs systèmes bancaires et de leurs systèmes de crédit, y compris leurs banques centrales. De fait, les banques centrales devront jouer un rôle actif pour ce qui est d'instaurer une coopération financière plus intense, plus diversifiée et plus poussée entre les pays en développement. Ces banques contribueront aussi de manière importante à créer les conditions générales permettant d'améliorer la coopération entre les banques de développement et les banques commerciales ainsi que la coopération financière entre pays en développement en général.

682. La situation financière difficile que l'on connaît actuellement, du fait de ses effets néfastes sur la croissance et la répartition du revenu et du danger de dénuement total qu'elle comporte, exerce une action répressive. Elle influe en particulier sur certains secteurs de la vie sociale qui intéressent directement les femmes, à savoir services de santé, protection de l'enfance et éducation. La détérioration générale de la situation financière des pays en développement a des incidences sur l'emploi rémunéré des femmes dans tous les secteurs de la production ainsi que sur les activités des femmes en tant que ménagères et travailleuses.

683. C'est pourquoi les questions intéressant les femmes devraient être incorporées à l'analyse macro-économique et aux politiques des pays en développement et considérées comme constituant une partie importante de leurs programmes de développement. Cette question revêt une grande importance pour le développement futur, étant donné la proportion de femmes dans l'ensemble de la population***.

* A l'heure actuelle, les institutions de ce type les plus connues sont la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement, le Fonds arabe et le Fonds arabe de développement économique et social.

** La création de nouvelles institutions financières, telles que la Banque du Sud, est envisagée; voir Centre international des entreprises publiques dans les pays en développement, Report on the South Bank, élaboré en coopération avec le bureau du Président du Groupe des 77 à New York (Ljubljana, 1983).

*** Il convient de toujours avoir à l'esprit que les femmes ne constituent pas un groupe homogène, bien qu'elles représentent environ la moitié de la population. Les femmes seront vraisemblablement affectées différemment selon les catégories fort diverses auxquelles elles appartiennent (femmes pauvres des villes, migrantes, travailleuses industrielles, femmes exerçant une profession libérale, femmes commerçantes, etc).

684. Il est important que des mesures et des recommandations concrètes s'appliquant spécifiquement aux femmes soient incluses dans la réforme du système monétaire international et la révision du financement international. Les femmes doivent recevoir une aide financière afin de devenir les égales des hommes et afin que soit comblé le fossé séparant depuis des siècles les hommes et les femmes, en ce qui concerne notamment l'éducation, la formation, la santé et l'accès à d'autres formes de mise en valeur des ressources humaines. Il n'y a pas d'autre façon de réaliser rapidement l'égalité dans la pratique et pas seulement sur le plan juridique.

685. Les systèmes de financement omettent généralement de tenir compte des groupes sociaux particuliers, notamment des femmes. Dans un grand nombre de pays, les systèmes bancaires exercent une discrimination directe à l'égard des femmes, notamment lorsqu'il s'agit de facilités de crédit*. Les femmes peuvent de ce fait éprouver des difficultés considérables d'ordre pécuniaire et social. Il est donc nécessaire de modifier la législation actuelle et le mode de financement des programmes de développement, ainsi que les systèmes fiscaux en offrant des avantages d'ordre fiscal aux femmes qui travaillent dans divers secteurs productifs. Ces modifications stimuleraient la diversification de l'emploi féminin et contribueraient à faire disparaître la structure actuelle de la main-d'oeuvre qui est fondée sur le sexe. Il convient d'insister de manière générale sur une plus large attribution de fonds publics à l'enseignement institutionnalisé, à l'enseignement pour adultes, à la formation continue, à la formation professionnelle et en cours d'emploi, à la formation périscolaire, aux services de santé, etc., en ce qui concerne les femmes.

686. Ces mesures devraient permettre que les femmes soient traitées sur un pied d'égalité par toutes les institutions financières (en ce qui concerne les facilités de crédit, l'ouverture de comptes, l'égalité de rémunération du travail des hommes et des femmes, etc.), lors de l'affectation de fonds à des programmes visant à stimuler l'intégration des femmes dans le développement et dans le cadre des efforts tendant à orienter certaines transactions spécifiquement vers ce dont les femmes ont besoin (en donnant priorité aux projets concernant la santé et la protection de l'enfance, aux projets concernant la distribution d'eau et d'énergie dans les zones rurales, etc.).

687. Des changements sur le plan national s'accompagneraient inévitablement de changements sur le plan international et si tous les programmes financiers faisaient une place spécifique à l'intégration des femmes dans le développement, la conception d'ensemble du développement sous l'angle de la coopération financière entre pays en développement s'en trouverait dans une large mesure modifiée. Les mesures visant à réaliser l'autosuffisance dans ce domaine devraient comporter

* "Les femmes n'ont pu ouvrir de comptes d'épargne et ne peuvent ouvrir de comptes en banque qu'avec la permission de leur époux, étant donné que ces comptes donnent accès à des facilités de crédit auxquelles les femmes n'ont pas droit. Cela constitue un obstacle majeur pour les femmes souhaitant se lancer dans les affaires" (Ivy Matsepe-Casaburri, "The Legacy of exclusion", Africa Report (Washington), mars-avril 1983, p. 10.

notamment les éléments suivants : identification précise de tous les problèmes financiers et de leurs incidences sur le développement dans les pays en développement adoption et mise en oeuvre de mesures spéciales visant à stimuler l'intégration des femmes dans le développement, souci d'incorporer de telles données d'expérience dans une série de programmes financiers en vue du développement dans divers secteurs (agriculture, industrie, énergie, science et technologie, etc.), et accès effectif garanti au crédit, notamment pour les femmes travaillant dans l'agriculture, les petites industries et le commerce. La réalisation de l'autosuffisance suppose aussi une démarche analytique à l'égard des programmes actuels de stabilisation, qui sont le reflet des politiques monétaires et fiscales, ainsi qu'une analyse de leurs effets sur la population en général et sur les femmes en particulier.

F, Science et technologie

688. C'est dans le domaine scientifique et technologique que la coopération entre pays en développement est la plus récente, et les débats sont encore centrés davantage sur les questions de principe et celles qui concernent la formulation de concepts que sur la mise en oeuvre effective. Le développement ultérieur de cette forme de coopération entre pays en développement dépendra de leur mutation technologique et notamment du plan national de développement scientifique et technique et de l'action multilatérale. L'autosuffisance nationale et internationale deviendra l'élément clef de la stratégie du développement technologique, qui englobe tous les aspects de l'évolution technologique*, de la planification aux arrangements institutionnels et à l'évolution de l'infrastructure et à la communication internationale.

689. L'intégration des femmes et leur rôle dans la mutation technologique des pays en développement constituent l'une des questions conceptuelles fondamentales. Dans tous ses éléments principaux, la question est fonction de l'intégration globale des femmes dans le développement et des concepts fondamentaux du développement adoptés sur le plan national ou sur le plan mondial. En ce sens, la participation des femmes à la prise des décisions technologiques devient cruciale sur le plan national, tout aussi cruciale, en fait, que le sont les processus de décentralisation du développement technologique et de la production sur le plan national et sur le plan international.

690. Les femmes représentent un ensemble de connaissances techniques dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, du jardinage, de la préparation des aliments, de la médecine locale, de certains aspects de l'éducation, de la production de la petite industrie et dans beaucoup d'autres domaines. De plus, les connaissances techniques qu'elles possèdent se sont souvent bien adaptées au milieu écologique et à la société locale dans laquelle elles vivent 19/. Mais certaines stratégies et pratiques du développement ont contredit cette réalité et ont plutôt mis l'accent sur l'introduction de technologies modernes mais conservatrices, qui reproduisent souvent des schémas de développement déjà éprouvés (par exemple, la modernisation conservatrice), provoquant la migration de la main-d'oeuvre et sa concentration dans les centres urbains, une chute de la production alimentaire, une pollution du milieu et une marginalisation certaine du rôle productif et du rôle social des femmes.

* Il convient de mentionner les éléments spécifiques suivants : obtention d'informations suffisantes sur les processus scientifiques et technologiques employés dans le monde; compréhension de l'importance d'une politique scientifique et technologique qui vise à assurer à tous les membres de la société l'accès à la connaissance scientifique et technologique; identification des schémas de dépendance par secteur et par branche et des relations intersectorielles à l'intérieur de l'économie nationale et internationale; compréhension des infrastructures institutionnelles et des besoins en main-d'oeuvre; évaluation de variantes technologiques à différents niveaux et établissement de liens entre les politiques technologiques et les objectifs nationaux du développement. Voir ONUDI, L'autosuffisance technologique des pays en développement : vers l'adoption de stratégies opérationnelles, Série "Mise au point et transfert des techniques", No 15 (ID/262), p. 29.

691. Les progrès technologiques récents, notamment les applications de la biochimie, de la microbiologie et de la génétique, de l'électronique et de la micro-électronique, ainsi que le potentiel croissant de communication et d'information (l'utilisation d'ordinateurs, la conversion photovoltaïque, etc.) ont rendu la technologie moderne virtuellement plus accessible aux femmes. La percée attendue de ces techniques de pointe et d'autres encore a déjà eu une influence décisive sur les modèles actuels de production, de transport, de communication et de distribution des pays en développement 20/. En définitive, leur importance tient à ce qu'elles peuvent permettre d'écarter les modèles et les stratégies de développement inadaptés et de favoriser une démarche intégrée à l'égard du rôle productif des femmes.

692. Cette démarche intégrée ne peut se limiter à l'introduction de techniques appropriées ou à des projets concernant les femmes qui ne soient pas entièrement liés aux plans de développement locaux et nationaux. Ainsi, dans la plupart des cas, il paraîtrait plus important d'introduire des techniques modernes de pointe, assurant l'approvisionnement en eau pure, des méthodes modernes de culture et de production alimentaire, des technologies modernes de remplacement pour la production énergétique, etc., que de s'attacher avant tout aux technologies considérées comme de second ordre et applicables aux activités du secteur des services et aux activités génératrices de revenus, etc.

693. Dans le cadre de la stratégie d'autosuffisance nationale, il importe avant tout, pour ce qui est de la science et de la technologie, d'enseigner aux femmes des milieux ruraux et urbains à identifier et à comprendre les besoins fondamentaux de développement de l'ensemble de la société. Ce n'est que de cette façon qu'elles pourront apprécier la portée et le potentiel de leurs propres connaissances, qu'elles soient traditionnelles ou non, et apprendre à mieux connaître les technologies nouvelles. Le processus global de décentralisation du développement scientifique et technologique devrait être étendu à l'échelon national et aux échelons sous-nationaux. La technologie est à l'heure actuelle la clef de l'évolution sociale, ainsi que de l'autotransformation, et c'est pourquoi elle doit être accessible à toutes les nations, à toutes les sociétés et à tous les groupes à l'intérieur de chaque société.

694. Ceux qui sont appelés à utiliser la technologie moderne ne peuvent l'absorber avec succès que s'ils participent directement à toutes les décisions concernant les choix à opérer et les applications de cette technologie. Une démarche de développement multidimensionnelle peut assurer un statut égal aux hommes et aux femmes dans le processus du développement communautaire et de l'emploi, seule base permettant aux femmes de comprendre et de définir leur position dans l'évolution scientifique et technologique de la société et du pays dans lesquels elles vivent.

695. Les moyens d'action suivants peuvent appuyer le processus d'autosuffisance dans le domaine de la science et de la technologie :

- a) Mécanismes juridiques, institutionnels et financiers facilitant la formulation et la mise en oeuvre d'une politique technologique nationale et d'une planification technologique fondées sur la décentralisation des connaissances scientifiques et techniques;
- b) Lancement de projets technologiques pilotes;

- c) Mise en valeur des ressources humaines par différentes méthodes, y compris l'apprentissage pratique;
- d) Harmonisation des mesures et des projets spéciaux visant à assurer l'intégration des femmes dans le développement, ainsi que des politiques nationales portant sur la technologie et le développement en général.

696. En vue de renforcer la volonté d'autonomie collective en matière de développement technologique, il conviendrait de prendre un certain nombre de mesures de coopération sur les plans sous-régional, régional et interrégional pour intégrer la science et la technique dans tous les autres aspects de la coopération entre pays en développement. La CTPD semble constituer une nécessité vitale pour le processus de mutation technologique des pays en développement et pour ce qui est aussi de faciliter les progrès de programmes intégrés de développement concernant les femmes ou une intégration appropriée des femmes dans tous les domaines du développement.

Moyens de communication et de diffusion

697. Les moyens de communication et de diffusion sont également compris dans le domaine de la science et de la technologie, car l'évolution technique des moyens de communication et de diffusion permet de plus en plus à divers groupes communautaires (notamment aux organisations féminines) de prendre l'initiative de favoriser l'évolution sociale et économique grâce à ces moyens et de parvenir à l'autosuffisance intellectuelle et économique ainsi qu'à une aide mutuelle.

698. Les femmes sont sous-représentées dans les moyens de communication et de diffusion et on tend souvent à donner une image stéréotypée, voire déformée, de leur rôle dans ces moyens 21/. Les médias ne font pas jusqu'ici une place suffisante aux femmes qui participent à l'activité économique et au processus général du développement : les femmes sont très rarement associées aux questions d'importance mondiale, telles que le chômage, l'inflation, les problèmes financiers, la pollution et le développement scientifique et technologique. Les femmes n'ont pas pris pleinement conscience de la puissance des médias dans leurs aspirations à l'égalité et à la dignité, ce qui pourrait avoir entravé leur marche vers une intégration plus poussée dans le développement 22/.

699. Les moyens de communication et de diffusion devraient servir à promouvoir la pleine intégration des femmes dans le développement. Pour ce qui est des pays en développement, un tel objectif pourrait faire en soi l'objet de programmes et de mesures de la CTPD, et une coopération internationale étendue pourrait s'instituer à cet égard. Dans le domaine de la communication, les projets de la CTPD peuvent englober les questions intellectuelles, culturelles et techniques pertinentes. Parmi celles dont le choix serait le plus apprécié et qui présentent un intérêt particulier pour les femmes, on peut citer :

- a) L'introduction de nouveaux programmes visant à donner une image plus fidèle et plus positive des femmes et de leurs activités en vue du développement;
- b) La présentation de la situation effective des deux sexes dans la collectivité et, si besoin est, une clarification du rôle des femmes dans la collectivité;

- c) L'utilisation des médias en tant qu'outil libérateur pour souligner les préoccupations des femmes et leur participation au développement;
- d) L'instauration d'un réseau de communications permettant de patronner des projets concernant les hommes et les femmes et essayant de définir les besoins sociaux des êtres humains;
- e) L'attribution aux médias d'un rôle très important en matière d'éducation, notamment quand il s'agit de lancer des campagnes d'alphabétisation ou de traiter de questions telles que la santé, le logement, etc.

700. Quelques projets de la CTPD concernant les médias ont trait à l'imprimerie et aux secteurs de la communication et de la culture. Lorsque ces projets sont lancés, il conviendrait d'insister sur l'élaboration d'une méthode propre de communication allant dans le sens d'une égale intégration des hommes et des femmes dans la société. La création de médias et d'institutions de communication de remplacement peut également faire l'objet de projets de la CTPD 23/. Les directives des futures stratégies de communication devraient être liées au mouvement des femmes, chaque fois que cela s'y prête. Les organisations communautaires peuvent juger utile d'examiner le rôle des femmes dans la collectivité, de le comparer avec le rôle que les femmes jouent dans les médias et d'établir entre eux le lien qui convient. Il faudrait identifier ce dont les femmes ont besoin en matière d'information dans les divers groupes socio-économiques en vue de permettre aux médias de déployer ou de renforcer les efforts visant à informer le public sur le droit à l'éducation, à l'emploi et à la participation politique, sur les dispositions juridiques et administratives qui y ont trait ainsi que sur d'autres services sociaux.

701. Il a été dit que de nombreuses preuves laissaient à penser que les femmes, et notamment les femmes pauvres des pays en développement, ont souffert de l'application des connaissances scientifiques et techniques nouvelles à tous les aspects du développement. Mais le rôle de développement de la science et de la technique n'a jamais été nié. On a également reconnu que les techniques peuvent être transférées à toute personne au-delà des frontières nationales avec une facilité relative et indépendamment du climat, de la race, de la religion ou du sexe 24/.

702. En particulier dans les pays en développement, la participation des femmes à la science et à la technologie est limitée à un très petit nombre d'intellectuelles, qui se préoccupent essentiellement de recherche sociale et d'études littéraires. Leur participation à la recherche industrielle et à la recherche en vue du développement est négligeable. Les effets de l'introduction des connaissances scientifiques et techniques dans le développement rural, les activités industrielles, les services, etc., ont été insuffisants et ont même donné lieu, dans certains cas, à une détérioration du rôle productif des femmes, notamment dans les collectivités rurales.

703. Selon la division traditionnelle du travail, dans la plupart des secteurs productifs les femmes effectuent des tâches simples et répétitives (telles que le sarclage et la récolte des fruits, en agriculture). L'innovation technologique dans les pays en développement vise en général à mécaniser les tâches les plus simples, ce qui prive pratiquement les femmes de possibilités d'emploi 25/.

704. C'est là une autre preuve que l'influence de toute innovation technologique est fonction du cadre global du développement national et de la situation locale, qui est le plus souvent considérée dans les pays en développement comme une combinaison des caractéristiques traditionnelles et des caractéristiques modernes. Une démarche sectorielle unilatérale à l'égard de l'innovation technologique méconnaît en général le coût social du progrès technique (problèmes d'emploi, incapacités liées au travail, pollution du milieu, etc.) et ne permet pas de mettre à profit les connaissances et les techniques déjà disponibles.

V. CONCLUSIONS

705. L'application du concept d'autosuffisance dans des domaines spécifiques (commerce, agriculture, industrie, énergie, monnaie et finance, science et technologie), telle que le révèle la pratique de la coopération économique et technique entre pays en développement, montre que ce concept est déjà devenu un instrument des progrès futurs des pays en développement. La valeur du concept d'autosuffisance est démontrée par le fait que ce concept s'est révélé un moyen efficace de progrès économique à court terme et à long terme dans les pays en développement. L'application qui en a été faite jusqu'ici met déjà en relief certains éléments des stratégies futures du développement, qui seraient fondées sur la coopération entre pays en développement et sur une démarche sélective à l'égard du développement et de ses objectifs.

706. Après avoir identifié ces éléments nouveaux, l'analyse qui précède de l'autosuffisance individuelle et collective dans des secteurs déterminés a révélé que ni le développement de ces secteurs, ni la coopération existant entre eux ne respectent suffisamment la nécessité d'une démarche sélective à l'égard des différents groupes sociaux, notamment des femmes. Ceci signifie que le concept et la pratique de l'autosuffisance ne sont pas toujours en parfaite harmonie et qu'il est nécessaire de donner une nouvelle interprétation de l'autosuffisance, qui aboutirait à de nouvelles initiatives pratiques de développement formulées à l'intérieur même des domaines spécialisés de celui-ci dans les différents secteurs, et qui modifierait l'attitude de tous les membres de la société à l'égard du développement.

707. La principale condition préalable à l'application de la démarche autosuffisante est l'auto-identification du rôle des femmes dans le développement, non seulement dans tel ou tel secteur, mais aussi dans l'ensemble de l'économie des pays en développement. Dans la plupart de ces pays, il reste encore à procéder à une analyse détaillée du rôle des femmes dans le développement. Il est par suite difficile de parler du processus d'auto-identification et de la définition du rôle de ce groupe social dans le développement. Les pays en développement eux-mêmes ne savent pas encore à coup sûr s'ils doivent centrer leurs efforts sur l'amélioration de la situation des femmes ou sur une transformation radicale de leur rôle dans le développement. La solution de ce dilemme constitue une condition préalable nécessaire à la formulation et à la mise en oeuvre de programmes efficaces de développement, dans le cadre d'une démarche intégrée à l'égard du développement. Il faut que le rôle souhaité des femmes dans le développement soit défini essentiellement et avant tout par les femmes elles-mêmes, grâce à leur participation plus poussée à la vie sociale et politique et à leur souci de s'organiser. La conscience de leur rôle et de

leur potentiel doit se refléter dans les plans nationaux et les programmes locaux de développement. Bien que les facteurs particuliers que la formulation et la mise en oeuvre de ces programmes mettent en jeu aient, par la force des choses, à être examinés au niveau des différents secteurs, des démarches partielles à l'égard de l'émancipation productive et sociale des femmes ne reflètent pas les véritables aspirations de la stratégie d'autosuffisance. Cette stratégie présuppose une démarche intégrée à l'égard du développement et, en ce qui concerne l'amélioration de la situation des femmes, elle doit respecter pleinement le rôle multidimensionnel qu'elles ont à jouer dans le développement. Elle cherche à harmoniser les rôles producteur et reproducteur des femmes et à leur garantir la pleine égalité dans toutes les sphères de l'activité et de l'épanouissement de l'être humain.

708. L'autosuffisance collective favorise la transformation de la situation des femmes dans le monde, de sorte qu'elles puissent faire partie intégrante de toute stratégie de développement à long terme dans chaque pays. Ainsi, indépendamment des nombreuses différences entre les pays en développement, la transformation de la situation des femmes dans ces pays doit être essentiellement liée à la situation nouvelle des femmes dans l'ensemble du monde. L'essentiel est que toutes les actions des pays en développement visent à inclure, dans tous les éléments de leurs stratégies en vue du développement, des plans et des initiatives spécifiques en faveur de la pleine intégration des femmes dans le développement. En se fondant sur une nouvelle interprétation de la démarche autosuffisante, l'action des pays en développement devrait assurer la coordination des efforts déployés en vue de l'intégration des femmes dans le développement. Toute la structure institutionnelle qui a été établie pour instaurer et appuyer des liens mutuels entre pays en développement devrait s'attaquer au problème du rôle des femmes dans le développement, car ce n'est qu'en modifiant le rôle des femmes dans la société que la société elle-même pourra se modifier. Le premier pas dans cette voie est la reconnaissance du véritable rôle économique des femmes et de leur rôle social, ce qui présuppose une évaluation exacte et une reconnaissance sociale de leur travail.

709. Une telle démarche révèle aussi qu'il faut réexaminer et modifier les modèles de développement, pour les adapter en premier lieu aux moyens et aux objectifs des différents pays en matière de développement, mais aussi au souci qu'ont les peuples de modifier et d'améliorer continuellement leur situation dans la société et leur rôle dans la production. Ce processus devrait débiter par une prise de conscience critique du besoin de modifier le rôle social et économique de chaque individu. La modification peut intervenir grâce à l'interaction des processus naturels et socio-économiques et à l'acceptation du fait que la conception du mode dominant de développement doit nécessairement inclure une évaluation des systèmes sociaux, économiques et écologiques de chaque pays. Une évolution consciencieusement orientée peut être réalisée par l'adoption de nouvelles réalisations techniques, par l'industrialisation en tant que moteur indispensable de la croissance économique, par la modernisation du secteur agricole, par une réorientation radicale des systèmes d'énergie vers les sources d'énergie renouvelables, par l'introduction d'éléments nouveaux dans les systèmes financiers et par la vulgarisation de la connaissance et de la pensée scientifiques. Ce cadre de l'évolution demande aussi une modification du statut social des différents groupes de population, notamment des femmes, grâce à des processus de prise de décisions et de participation.

710. Une orientation délibérée vers un schéma de développement modifié et vers un rôle modifié des hommes et des femmes dans le développement exige une meilleure communication et une coopération plus étroite à l'intérieur de la communauté internationale, notamment en vue d'accroître la coopération entre pays en développement à tous les niveaux.

711. Sur le plan national et sur le plan international, un cadre institutionnel, de préférence celui qui existe déjà, est nécessaire pour incorporer les questions intéressant les femmes dans la politique d'autosuffisance.

- a) Sur le plan national, les organisations chargées des plans et des programmes de développement devraient oeuvrer en commun pour établir des courants de communication librement ouverts avec les mécanismes nationaux existants qui s'emploient à favoriser le progrès de la condition féminine;
- b) Sur le plan international, les institutions existantes qui ont pour objet de favoriser la coopération entre pays en développement devraient mettre tout en oeuvre pour veiller à ce qu'une mention particulière soit faite de la participation des femmes et de leurs besoins lorsqu'elles mènent des activités communes intéressant les pays en développement;
- c) Les institutions non gouvernementales et les centres de recherche existants devraient appuyer toute action menée en vue d'atteindre ces objectifs. Les organisations féminines devraient oeuvrer de concert pour faire mieux comprendre l'importance d'une telle démarche si l'on veut faire disparaître les obstacles d'ordre conceptuel.

712. Des directives pratiques peuvent être mises au point pour préciser comment appliquer les données d'expérience et quel est le cadre institutionnel à utiliser.

713. Enfin, il convient de redire que les politiques autosuffisantes des pays en développement devraient être conçues comme des mécanismes ouverts et souples, appuyés par la communauté internationale tout entière. A cet égard, l'assistance internationale qui vise à renforcer la coopération mutuelle entre pays en développement devrait envisager d'incorporer au développement, sur une base prioritaire, les questions qui concernent les femmes.

Notes

- 1/ Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I, Rapport et Annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente E.76.II.D.10), annexe V.
- 2/ "Coopération économique entre pays en développement : rapport du Secrétaire général", rapport de la Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement (A/C.2/31/7), partie 1.
- 3/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente E.78.II.A.11).
- 4/ "Développement et coopération économique internationale", lettre en date du 5 juin 1981 adressée au Secrétaire général par le Représentant du Venezuela (chargé des affaires économiques) auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/36/333), annexe.
- 5/ "Plate-forme de Buenos-Aires : Document de la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77", note du Secrétaire général de la CNUCED (TD/285).
- 6/ "Evaluation des progrès réalisés dans l'instauration du nouvel ordre économique international et mesures appropriées pour promouvoir le développement des pays en développement et la coopération économique internationale" (A/S-11/14), annexe I.
- 7/ "Elements for a theoretical formulation of the concept of collective self-reliance" ("Eléments destinés à l'élaboration théorique du concept d'autonomie collective"), document établi pour le macro-projet du nouvel ordre économique international, Ljubljana, décembre 1983, p. 10.
- 8/ An Introductory Trainers's Guide to TCDC (Guide d'introduction à la CTFD, à l'intention des responsables de la formation), New York, PNUD.
- 9/ Boris Cizelj, "Ekonomiska saradnja medju zemljama u razvoju" (Coopération entre pays en développement), Privredni pregled, 1981, p. 41.
- 10/ J. Galtung et F. Nishimura, "Freiheit Selbst- und Neubestimmung", Entwicklungspolitik, No 15, 1976, p. 13.
- 11/ Branislav Ikonc, "Agriculture and collective self-reliance of developing countries", Proceedings of the Seventh Round Table of Developing Countries on Co-operation in Agriculture and Agribusiness, Zagreb, 1981, p. 61 et 62.
- 12/ Follow-up to the World Conference on Agrarian Reform and Rural Development: The Role of Women in Agricultural Production (Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, décembre 1982) (COAG 83/7), p. 2.

- 13/ John Karim et Paul Richards, The Northern Area Integrated Development Project: The Social and Economic Impact of Planning for Rural Change in Northern Sierra Leone (Freetown et Londres, Interuniversity Council for Higher Education Overseas, 1980).
- 14/ Jeffrey James, "Appropriate technologies and inappropriate policy instruments", Development and Change, vol. XI, No 1/80, p. 65 à 76.
- 15/ Martha Fetherolf Loutfi, Rural Women: Unequal Partners in Development (Genève, Bureau international du Travail, 1980), p. 69.
- 16/ "Les défis du tiers monde", L'observateur de l'OECD, No 100/79, p. 22.
- 17/ Maja Kosak, The Position of Women Workers in Redeployed Export-Oriented Industries in Developing Countries (Ljubljana, Centre de recherche pour la coopération avec les pays en développement, 1983), p. 50.
- 18/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi (10-21 août 1981) (publication des Nations Unies, numéro de vente E.81.I.24), chapitre premier, sect. A.
- 19/ Autumn Stanley, "Daughters of Isis, daughters of Demeter: when women sowed and reaped", Women's Studies International Quarterly, vol. 4, No 3 (1981), p. 289 à 304.
- 20/ Activités de la CNUCED dans le domaine de la technologie : Stratégie pour la transformation technologique des pays en développement (TD/277), p. 37.
- 21/ Michèle Matterlat, Les femmes et les activités culturelles, Développement culturel, Dossier documentaire 23 (Paris, UNESCO) (cc 81/41).
- 22/ "Rapport de la réunion du Groupe d'experts sur les femmes et les moyens d'information, Vienne (Autriche), 24-27 novembre 1981" (AWB/EGM/1981/1).
- 23/ Adriana Santa Cruz "Women take the floor - an alternative women's media", cité dans Women and Technical Co-operation among Developing Countries (TCDC), Development Issue Paper for the 1980s, No 13 (New York, Programme des Nations Unies pour le développement).
- 24/ Surendra J. Patel : "The technological transformation of the third world - main issues", Man and Development, vol. II, No 4 (décembre 1980), p. 19.
- 25/ Amartya Sen, Co-operative Conflicts: Technology and the Position of Women (Genève, CNUCED, septembre 1983).